



HAL
open science

A la recherche de l'Europe de la Défense : un itinéraire franco-allemand

Christophe Pajon

► **To cite this version:**

Christophe Pajon. A la recherche de l'Europe de la Défense : un itinéraire franco-allemand : La négociation militaire franco-allemande entre constructivisme et néoinstitutionnalisme.. Science politique. Université Toulouse 1 Capitole (UT1 Capitole), 2011. tel-04521233

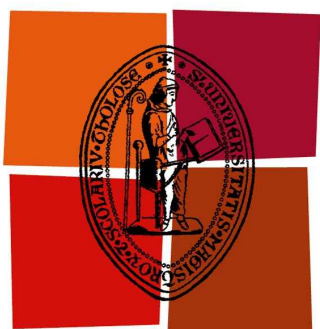
HAL Id: tel-04521233

<https://hal.science/tel-04521233>

Submitted on 26 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Université
de Toulouse**

Mémoire présenté pour l'obtention d'une
Habilitation à diriger des recherches

Délivrée par l'Université de Toulouse 1 - Capitole
Discipline : Science Politique

Présenté et soutenu par :
Christophe PAJON

Titre :
**A la recherche de l'Europe de la Défense : un itinéraire
franco-allemand**

La négociation militaire franco-allemande entre constructivisme et néo-
institutionnalisme.

JURY :

Thomas LINDEMANN, Professeur de Science Politique, Université d'Artois

Bernard BOËNE, Professeur de Sociologie, Université Rennes 2

Jean-Marie CROUZATIER, Professeur de Droit public, Université Toulouse 1- Capitole

Jean-Pierre MARICHY, Professeur de Science Politique, Université Toulouse 1- Capitole

Frédéric RAMEL, Professeur de Science Politique, Université Paris-sud XI

DIRECTEUR : Thomas LINDEMANN

RAPPORTEURS : Bernard BOËNE, Jean-Pierre MARICHY, Frédéric RAMEL.

2011

A la recherche de l'Europe de la Défense : un itinéraire franco-allemand
La négociation militaire franco-allemande entre constructivisme et néo-
institutionnalisme

Christophe PAJON

L'Université n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

Le contenu de ce mémoire n'engage que son auteur et ne représente en rien l'opinion du ministère de la Défense ou de l'armée de l'air.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Monsieur le Professeur Thomas Lindemann pour avoir accepté de diriger cette habilitation à diriger des recherches, ainsi que pour sa confiance, sa patience et ses conseils durant sa réalisation.

Je remercie également Monsieur le Professeur Michel Martin qui depuis la soutenance de ma thèse n'a cessé de m'accompagner dans mon parcours de chercheur. Au cours de ces années, son soutien lors d'étapes professionnelles majeures et nos conversations de nature scientifique ou privée n'ont fait que conforter mon estime la plus sincère à l'égard du chercheur, de l'enseignant et de l'homme.

Je remercie aussi mes amis et collègues Pierre Barbaroux, Laure Bardiès, Cécile Godé et Clément Martin pour nos discussions, leurs conseils et leurs relectures lors de la rédaction de ce travail. Je pense amicalement aux membres de l'équipe « Prospectives et Etudes de Sécurité » et à l'ensemble du personnel du Centre de recherche de l'armée de l'air qui m'ont supporté à tous les sens du terme pendant la production de ce mémoire. Je ne saurais enfin oublier mes collègues du Département des Sciences Humaines au sein des Ecoles d'officiers de l'armée de l'air qui m'ont accueilli chaleureusement dans leurs murs. Une pensée aussi pour tous ceux qui, pendant ces deux ans, m'aiguillonnèrent par la question : « Alors ? Ta HDR... ? »

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
Les caractéristiques d'un corpus : les motifs récurrents d'un récit.	10
A la recherche d'une cohérence, entre subjectivité assumée et démarche prosopographique : l'Europe de la Défense.....	19
Conclusion.....	40
PRODUCTION	43
CHAPITRE 1 : L'IDENTIFICATION DES ACTEURS AU SERVICE DE LA DELIMITATION DES ESPACES D'INTERACTIONS.	47
1. – La caractérisation des acteurs militaires par leurs cadres d'expérience et leur ressource d'influence.	49
2 – Acteurs, niveaux d'échanges ou systèmes diffus de contraintes : les « êtres » collectifs de la coopération militaire franco-allemande.....	61
Conclusion.....	74
CHAPITRE 2 : LE RESEAU COMME STRUCTURE DES INTERACTIONS ET INSTANCE DE SOCIALISATION	77
1 - Des niveaux aux réseaux de la coopération militaire : conception, mise en œuvre et exécution.....	79
2 – Le réseau du « franco-allemand » comme instance de socialisation.	91
Conclusion.....	101
CHAPITRE 3 : DES ORIENTATIONS DES ACTEURS AUX MODES D'INTERACTION DE LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE.	103
1 – Faut-il croire dans le franco-allemand pour interagir dans la coopération franco-allemande?	104
2 – Les modes d'interaction de la coopération militaire franco-allemande : une confrontation de modèles.	128
Conclusion.....	154
CONCLUSION GENERALE	155
TABLE DES MATIERES	159

A la recherche de l'Europe de la Défense...

INTRODUCTION

Dix ans après la soutenance de ma thèse, la rédaction de ce mémoire dans le cadre de l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches induit une nécessaire remise en cohérence de mon parcours scientifique. Cette démarche, forme de mise en récit, induit *de facto* une quête de sens et de rationalité. Il convient d'y justifier d'orientations successives, d'évolutions conceptuelles et méthodologiques. L'approche réflexive soulève toutefois deux principaux problèmes, certes classiques : celui du caractère ambivalent du récit à produire et celui des caractéristiques de l'analyse *a posteriori*.

Tout d'abord, la description et l'analyse d'un parcours de chercheur sont au croisement de deux identités, l'une « empirique » et l'autre « épistémique »¹. Ce travail aurait, ou devrait avoir, essentiellement pour objet la seconde. Sans être exhaustif, l'explicitation des filiations intellectuelles, la description d'un cadre théorique, et l'expression de la pertinence d'un objet ou d'un terrain attestent de l'existence d'un ensemble complexe de valeurs et de normes. Il fonde l'en-soi et le pour soi du chercheur. Il lui permet de se situer dans un champ scientifique et disciplinaire, et d'être perçu comme en faisant partie par ses pairs. Toutefois, il ne s'agit là que d'une dimension de l'identité du chercheur. Les valeurs ou les schèmes qui guident sa réflexion ne trouvent pas uniquement leur source dans un apprentissage académique. Au-delà, et plus prosaïquement, les embranchements, les alternatives dans un parcours scientifique sont aussi en partie déterminés par des opportunités, des rencontres, des échecs et des impératifs économiques². Concrètement, s'il y a eu dans mon parcours choix original d'un terrain –les forces armées–, et d'une inscription de mon activité dans un double champ

¹ Pierre Bourdieu (1992), *Homo Academicus*, Paris, Les Editions de Minuit.

² Cette mise en perspective est symptomatique de l'influence d'une réflexion post-positiviste sur la recherche en sciences sociales, et de ce que Dario Battistella qualifie « d'approches radicales ». Dario Battistella (2003), *Théories des Relations Internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 235 et suiv. Plus largement, la réflexivité nécessaire à ce travail, ainsi que la conscience de mettre de l'ordre dans du désordre, d'évacuer la pluralité des temps, et d'estomper le rôle du hasard, ne reflètent pas une démarche de type critique. Le doute constant nécessaire à l'installation d'une distance à soi ne suppose pas pour moi la remise en cause de toute possibilité d'appréhender de manière objectivée le social. La conscience des enjeux du champ universitaire, des finalités individuelles et collectives de ce mémoire, ainsi que de son historicité implique un questionnement épistémique, et non une remise en cause de toute recherche de causalité.

science politique/sociologie, certains travaux ou problématiques (qui se sont avérés par la suite riches en développements) répondirent d'abord à la recherche de financement et l'obtention de contrat de recherche. Mon recrutement dans une institution (les Ecoles d'officiers de l'armée de l'air en 2005) est ainsi à l'origine d'une évolution sensible de mes objets d'étude. La caractérisation de ces deux dimensions identitaires n'est certes pas nouvelle. Elle a surtout pour but de faire surgir le risque qui pèse sur la production d'un discours forcément cohérent qui serait caractérisé par la déformation, ou la dissimulation, d'une identité (empirique) au profit d'une autre (épistémique) plus légitime. Ce danger est par ailleurs intimement lié à la deuxième difficulté de cet exercice, celle de la nécessaire rationalité.

Ensuite, ce mémoire en tant que forme de narration peut être en effet à se transformer en ce que Pierre Bourdieu qualifiait d' « illusion biographique »³. Plus encore que dans un « récit de vie »⁴ intime, le récit scientifique se doit de respecter une forte cohérence interne. Par ailleurs sans être un deuxième travail de doctorat, il s'agit d'attester de l'application d'un ensemble de normes et d'une démarche scientifiques. Il est construit autour de l'expression de la maîtrise d'un appareillage méthodologique et théorique. Implicitement, il se doit de refléter aussi des schémas cognitifs relatifs au principe de causalité. Entretenant une certaine illusion expérimentale⁵, cette démonstration épistémologique peut tendre alors à une justification *a posteriori*. Il s'agit toutefois là d'un risque commun à toute analyse *ex-post*.

Ce double constat n'interdit évidemment pas la description argumentée d'un itinéraire de recherche. Il appelle cependant la mise à distance et la décomposition de l'objet avant d'en reconstituer les liens logiques. C'est ce que cette introduction va réaliser en considérant, dans un premier temps, ma production scientifique en tant que « matériau ». L'analyse lexicale du corpus permet de mettre en évidence un certain nombre de traits qui caractérisent mon parcours de recherche. Ils offrent les premiers éléments d'une réflexion empirique et épistémique. C'est ensuite l'articulation de ces différentes charnières qui permettra l'explicitation des problématiques structurant ce mémoire.

Les caractéristiques d'un corpus : les motifs récurrents d'un récit.

Bien que ce travail n'ait pas pour objet une nouvelle synthèse consacrée à mon doctorat soutenu en septembre 2000, il apparaît difficile d'occulter ce dernier en ce qu'il représente bien un point de départ au sens qu'on peut accorder à mon parcours. Consacrée au système de recrutement des forces armées fédérales allemandes depuis leur refondation en 1955-1956, cette thèse m'inscrivait dans le champ de la sociologie du militaire, sociologie spécialisée qui « renvoie aux travaux des sciences sociales consacrés à la chose militaire. La matière couverte correspond principalement à deux disciplines qui seront privilégiées et combinées : la sociologie et la science politique »⁶. Les travaux sui-

³ Pierre Bourdieu (1986) « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Science Sociale*, N°62/63, p. 69-72.

⁴ Daniel Bertaux (1997), *Les récits de vie. Perspective ethnosociologiques*, Paris, Nathan (coll. 128).

⁵ Jean-Claude. Passeron (1991), *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, p.50.

⁶ Pascal Vennesson, Theodore Caplow (2000), *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, p.8.

vants allaient confirmer tout à la fois, la poursuite de l'exploration d'un terrain/objet et cette double inscription disciplinaire.

Terrains, objet et disciplines : entre Science Politique et Sociologie

C'est ce qu'atteste l'analyse lexicale ⁷ de ma production scientifique depuis 2000. Cette technique offre les moyens d'une rupture objectivante et permet tout d'abord de distinguer trois principaux traits à ma production : l'unicité du terrain/objet, sa dimension comparative franco-allemande et la nature axiologique des analyses.

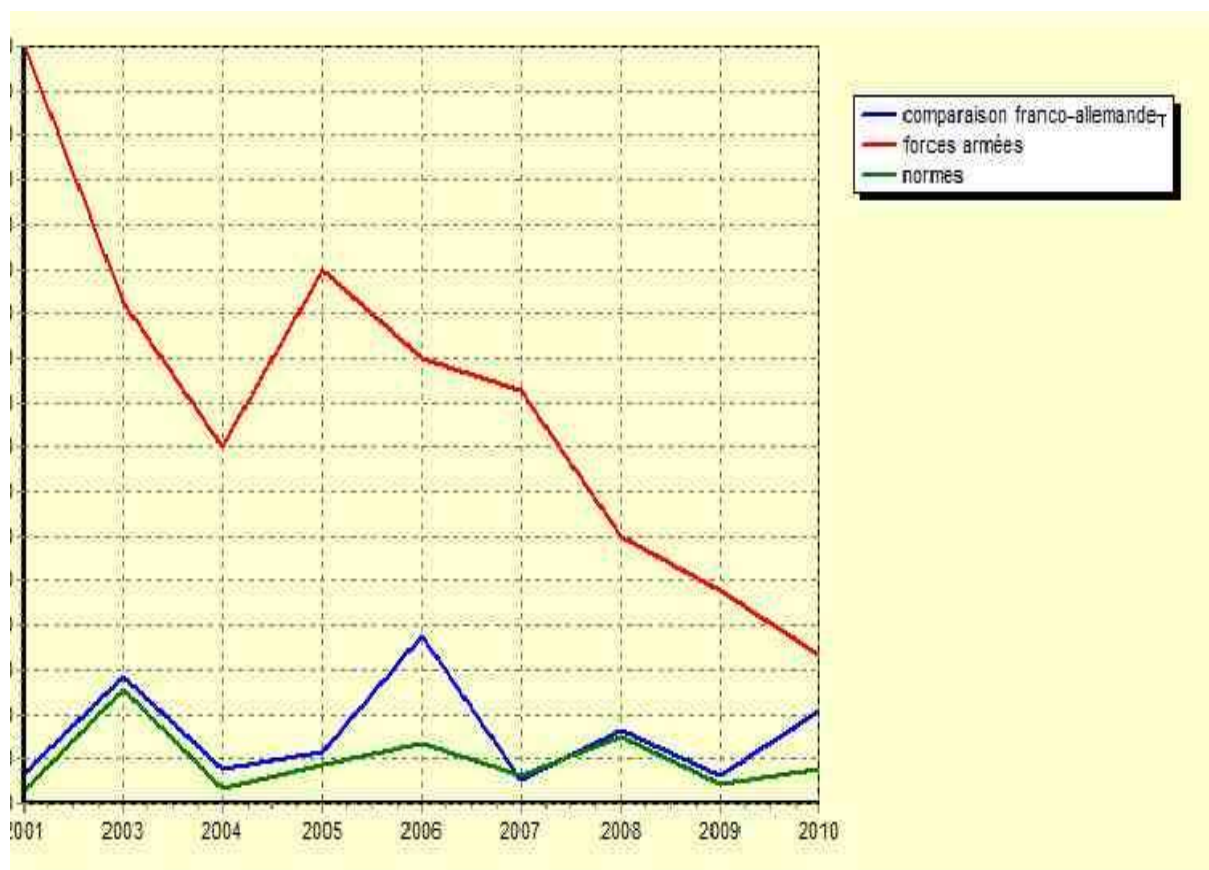


Figure 1 : Fréquences relatives des groupes de formes⁸ "normes", "forces armées" et "comparaison franco-allemande" par année.

Le corpus constitué par mes travaux est tout d'abord marqué par le caractère récurrent et unifié d'un terrain ou d'un objet : les forces armées. Outre la valorisation de

⁷ L'analyse lexicométrique a été réalisée à l'aide du logiciel Lexico3 développé par l'équipe universitaire CL2AT (SY-LED) de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3. (<http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/ilpga/tal/lexicoWWW>)

⁸ Les groupes de formes correspondent à l'agrégation des occurrences d'un certain nombre de mots choisis dans le champ lexical défini à partir du corpus. Le groupe de formes additionne les occurrences des termes choisis par année et détermine leur part relative sur le corpus annuel. Le corpus est composé de dix-neuf publications, rapports ou communications originales, produits de 2001 à 2010. Pour ceux écrits en langue étrangère, j'ai réalisé intégré au corpus une version française. Ils seront signalés par un astérisque dans la partie Production placée après cette introduction. Les groupes de formes sont les suivants : « Forces armées » = armée(s), arme(s), armement(s), militaire(s), militarité, militaro-, militarisation, militaris(er), guerre(s), conflit(s), défense ; « Normes » = éthique, valeur(s), norme(er, é, s), normatif(ve, s), normaliser, règle(s), règlement(aire, ée, s), réglementation(s), régul(er), régulation, régulateur, procédure(s), procédurale(s), procédurier(s), croyance(s), rationnel(le, s), rationalis(er) ; « Comparaison franco-allemande » = franco, germano, comparaison, compar(er), comparatif(ve, s), similaire(s), similarité, identité, différence(s), différent(e, s). Les occurrences de certains termes choisis ont été écartées lorsqu'elles correspondaient à un emploi courant.

ma thèse, ce résultat reflète différentes productions s'appuyant sur des contrats de recherche financés par le Centre d'études en Sciences Sociales de la Défense (2002, 2004) ou le Centre d'études d'Histoire de la Défense (2006), ainsi que mon appartenance continue depuis 1996 à l'équipe du Centre d'Etudes et de recherche sur l'Armée (CERSA) de l'Institut d'études politiques de Toulouse, devenu Centre Morris Janowitz – Forces armées et sécurité⁹. Depuis mon recrutement par le Centre de recherche de l'armée de l'air en 2005, l'inscription de mon travail dans les axes de recherche de cette structure, comme la réalisation d'études au profit de l'état-major de l'armée de l'air n'a pas entraîné l'infléchissement de cette tendance. L'homogénéité n'est toutefois qu'apparente. Il ne s'agit pas seulement de rappeler les différences qui peuvent exister entre les armées de deux pays, ou au sein même des forces armées -par exemple, entre l'armée de terre et l'armée de l'air. En effet, derrière la multiplicité des contextes professionnels que le sens commun permet de percevoir et des types d'analyse qu'on peut leur appliquer, apparaît la question de la nature « terrain » ou « objet » des forces armées.

Cette distinction terrain/objet n'a rien de rhétorique. En effet, dans le premier cas, on peut leur accorder sans grande difficulté la qualité d'espace socialement et historiquement construit justifiant l'étude en leur sein de phénomènes sociaux. Dans une certaine mesure, la singularité des forces armées en tant que terrain d'investigation peut même justifier, comme j'ai tenté de le formaliser¹⁰, l'adaptation des « ficelles du métier »¹¹, c'est-à-dire des techniques d'enquête mises en œuvre, en particulier dans le cadre de l'observation et de l'entretien. L'accès au terrain, la gestion des méfiances, la maîtrise des codes, etc. sont autant de difficultés qui, si elles ne sont pas propres au terrain « militaire », appellent des réponses sensiblement différentes.

Ces adaptations justifient-elles toutefois d'accorder aux forces armées le statut d'objet ou de phénomène social et/ou politique ? La réponse est nuancée. Ainsi, en France, la construction d'une sociologie spécialisée, dite « militaire » ou « du militaire », s'est heurtée (se heurte ?) à des préventions épistémologiques et culturelles. Terrain longtemps délaissé, ou supposé tel¹², un premier type de critiques à l'égard des analyses consacrées aux forces armées avait pour origine l'absence de légitimité scientifique de leurs auteurs – souvent en raison de leur statut militaire. Entamée dans les années 80, le processus de professionnalisation et d'institutionnalisation de cette spécialité, qui se poursuit encore aujourd'hui, y a répondu partiellement. Malgré un certain nombre de défiances récurrentes à son égard, j'ai eu l'occasion d'observer lors de la création en

⁹ Devenu le Groupe de recherche sur la gouvernance et sur la sécurité au sein de l'Université Toulouse 1 – Capitole.

¹⁰ Christophe Pajon, « Le sociologue enrégimenté : méthodes des sciences sociales en terrain militaire », dans François Gresle (dir.) (2005), *Sociologie du milieu militaire : Les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*, Paris, L'Harmattan, p.45-55

¹¹ Howard Becker (2002), *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères Guides ».

¹² « Il existe bien en France à l'état embryonnaire un courant de sociologie militaire dont les travaux sont toutefois peu reconnus par le reste de la discipline » (in William Genieys (dir.), *Le choix des armes*, Paris, CNRS Editions, 2004, p.9, note de bas de page 1) Cette opinion est encore largement répandue comme le confirmait récemment Bastien Iron-delle constatant l'état lacunaire de la production dans ce domaine (intervention lors du colloque « Penser les défis stratégiques au 21^{ème} siècle » organisé par l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM) le 6 octobre 2009).

2003¹³, sous l'impulsion du Professeur François Gresle, du réseau thématique n°8 « Sociologie du militaire » (RT8) au sein de l'Association française de Sociologie (AFS), l'ambivalence du développement de la sociologie militaire française. D'un côté, ma participation au bureau de ce réseau m'a permis de constater à la fois l'accroissement du nombre de doctorants et de jeunes chercheurs (issus de la Sociologie ou de la Science politique) se consacrant aux questions militaires, et de l'attrait (certes largement motivé par les efforts et les appels d'offre du Centre d'études en Sciences Sociales de la Défense) d'équipes de chercheurs appartenant à des laboratoires universitaires spécialisés dans d'autres domaines. D'un autre côté, ces responsabilités d'animation de la recherche m'ont également conduit à mesurer la difficulté collective à dépasser le débat originel sur les rapports terrain/objet.

L'examen du programme du 3^{ème} du Congrès de l'AFS du mois d'avril 2009 révèle ainsi que le RT 8 est le seul, pour l'instant, à être défini par un terrain quand les autres sont construits autour d'objets et/ou de problématique. L'examen des manuels français ou étrangers de sociologie du militaire conduit au même constat. Leurs « entrées » ou leur sommaire font apparaître la même diversité de problématiques ou d'objet, ayant en commun un terrain : construction identitaire, profession, genre, organisation, Etat, déviance, violence, guerre, etc. Enfin, l'analyse des enseignements intitulés « sociologie du militaire » ou encore « sociologie de la Défense », (comme ceux que j'assure depuis 2005 au sein des Ecole d'officiers de l'armée de l'air, étant d'ailleurs le premier enseignant-chercheur employé par l'Armée de l'air à cette fin) confirme cette réinscription constante des travaux dans des problématiques plus générales.

Problématique ou phénomène unique étudié sur différents terrains ou un terrain pour une multiplicité de phénomènes, le choix est pendant. Sans trancher cette question stratégique du statut, entre affirmation d'un objet autonome et mise au ban d'une réflexion centrée sur un terrain, le principal danger reste l'affirmation d'une très forte singularité empirique avec deux conséquences néfastes. D'une part, le risque serait dans une certaine mesure de « singer » le discours produit par les forces armées françaises sur leur propre « spécificité », relevant pour partie d'une réaction corporatiste. D'autre part, cette posture pourrait renforcer la prévention qu'entretiennent beaucoup de sociologues français, mais plus largement répandue dans le monde au sein de la discipline, à l'égard des forces armées. Ceci explique d'ores et déjà le positionnement ambigu de la sociologie du militaire. Par son intimité avec une institution d'ordre, l'intérêt pour cette dernière ainsi que les relations qu'elle suppose en raison des conditions d'accès au terrain laissent planer un soupçon de collusion et de partialité. On touche là déjà à un reproche que les sociologues français ont pu faire aux politologues¹⁴ et, plus généralement, à la question de la place du concept de pouvoir dans la pensée sociologique française et à ces relations avec la Science Politique.

¹³ Sur le développement de la sociologie militaire en France : Michel Louis Martin (1999), « Prometteur ou marginal ? Le champ de la sociologie militaire en France », *Les Champs de Mars*, n°6, p.5-36 ; Laure Bardiès (2009), *Deux siècles de sociologie militaire en France (1815-1991) ; sociologie d'une sociologie*, Thèse de doctorat en Sociologie (sous la direction de Bernard Boëne), Université Toulouse I.

¹⁴ J'esquive ici la controverse fondatrice de la Science politique entre Emile Boutmy et Claude Bufnoir, entre Droit et Science Politique : voir Pierre Favre (1989), *La Naissance de la science politique en France (1870-1914)*, Paris, Fayard.

En raison du caractère central de la notion de pouvoir en Science politique, et de l'étude d'une forme classique de son expression politique, l'Etat, les recherches consacrées aux forces armées y apparaissent nettement plus légitimes. C'est d'ailleurs peut-être une des raisons expliquant l'intégration d'un certain nombre d'objets de la science politique dans la sociologie du militaire. En revanche, d'une manière comparable à la situation de la sociologie, l'étude des seules forces armées ou leur prise en considération dans le cadre de phénomènes plus larges renvoie à de très nombreuses thématiques allant de la sociogenèse de l'Etat au recours à la force armée tant au sein de la société que dans les relations internationales.

Je ne tenterai pas d'analyser ici les tensions animant parfois les relations entre Science politique et Sociologie¹⁵. Les développements précédents avaient surtout pour but, à partir du constat de la prépondérance du terrain/objet militaire dans ma production scientifique, de mettre en évidence le caractère trans- ou interdisciplinaire de mon parcours. Entre Science Politique et Sociologie, ou au cœur de la sociologie du militaire, mes recherches m'ont conduit à des analyses multi-niveaux impliquant la mobilisation de cadres théoriques relevant des deux disciplines. Ceci s'est traduit en 2003 par une qualification aux fonctions de maître de conférences accordée à la fois par la section 04 et la section 19 de la Commission nationale des Universités. Reconnaissance scientifique d'une présence dans deux champs disciplinaires, cette situation reflète, en réalité, moins (ou pas seulement) un calcul d'opportunité (la possibilité de poser sa candidature à un plus grand nombre de postes de maître de conférence) que la nécessaire complémentarité des approches disciplinaires dans le cadre de mes travaux.

En effet, les recherches prenant les forces armées comme terrain/objet selon une approche sociologique et/ou de science politique se comprennent selon une perspective multidimensionnelle. La nature plurielle, au regard des thématiques abordées, de ma production, bien que construite autour d'un objet/terrain unique n'apparaît plus alors comme l'expression d'une dispersion. Elle se trouve expliquée ou légitimée à la fois par la ou les différentes géographies disciplinaires (Analyse des politiques publiques/Relations internationales en Science Politique, Sociologie des organisations, des professions ou de l'éducation en Sociologie) et par la nécessité d'appréhender de manière globale et compréhensive certaines questions. Cette situation au croisement de deux disciplines éclaire aussi parfois certaines « éclipses » d'une discipline au profit de l'autre selon les périodes, bien qu'il s'agisse du même objet/terrain. Le caractère « kaléidoscopique » de ma production peut même être accentué si on porte un regard à la « couleur » du terrain (figure 2). L'analyse lexicale démontre le caractère périphérique du terrain « Marine », et un passage de celui de l'armée de terre, vers celui de l'armée de l'air à partir de 2005, coïncidant avec mon arrivée au Centre de recherche de l'armée de l'air. Il s'agit de l'adaptation de mes travaux aux axes de l'équipe d'accueil et des com-

¹⁵ Un échange lors de la séance inaugurale des Assises de la Sociologie française en 2003 (celle-ci devaient marquer la naissance de l'AFS) bien qu'anecdotique, est un indice de ces relations ambiguës. Alors qu'une remarque relative aux politologues avait suscité un rire entendu dans l'amphithéâtre bondé, un membre de l'assistance souligna que l'entre-soi sociologique n'était peut-être par assuré et s'interrogea sur le nombre de diplômés d'Institut d'Etudes politiques ou issus d'une filière de Science politique parmi les chercheurs présents. Les mains levées révélèrent que leur poids dans les rangs des sociologues présents était plus que respectable.

mandes de l'institution (des études appliquées relevant d'une forme de consultance). Cependant, la transformation d'une partie de ma production en littérature « grise » n'a pas remis en cause sa double filiation disciplinaire¹⁶.

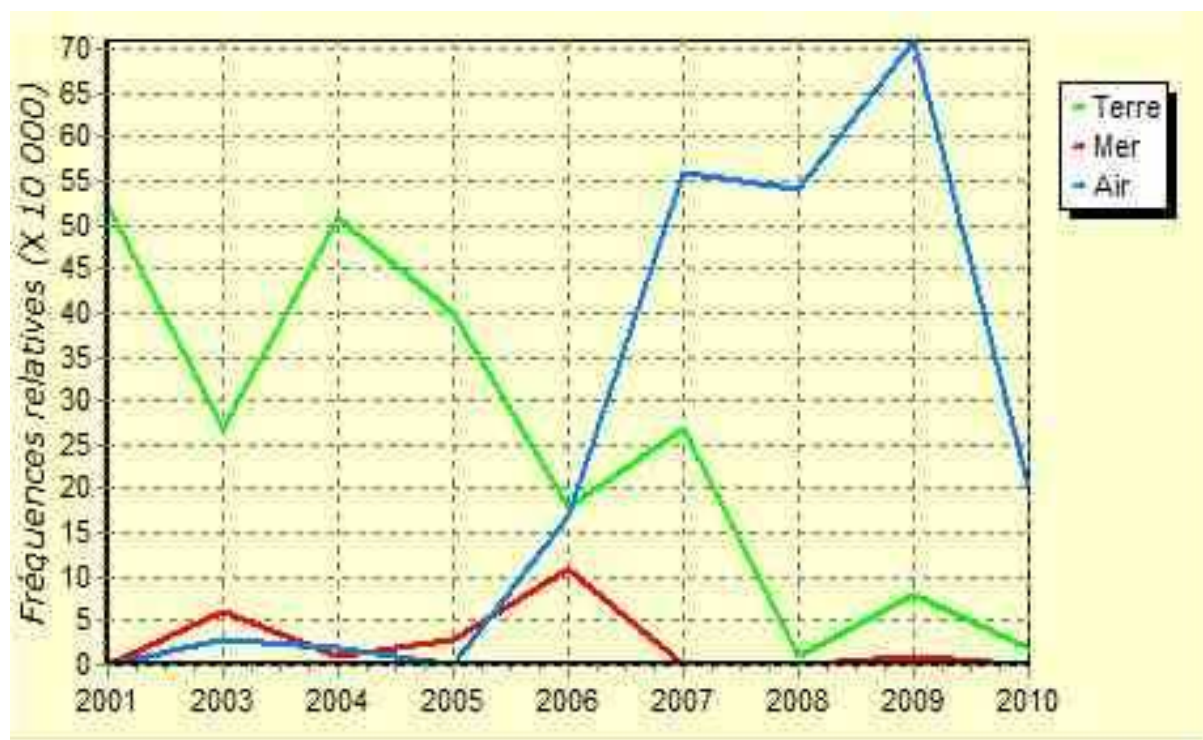


Figure 2 : Fréquences relatives des groupes de formes "Air", "Terre", "Mer" par année¹⁷.

L'avantage lié à la facilité d'accès au terrain est non négligeable. Cependant, des problématiques ou des thèmes imposés par l'institution militaire au chercheur peut soulever quelques interrogations. En réalité, le fonctionnement de cette récente structure qu'est le CReA (2004) s'avéra au cours du temps de plus en plus fondé sur un dialogue entre les commanditaires des études dites appliquées et les équipes de chercheurs. En effet, l'un des intérêts de ces travaux est d'établir une passerelle entre la recherche fondamentale développée dans le champ académique et les besoins de l'armée de l'air. En tant que force de proposition, le chercheur ne voit pas brider son autonomie, mais il doit cependant comprendre les logiques institutionnelles afin, d'abord, de guider le donneur d'ordres dans la production d'une problématique pertinente, puis, ensuite, d'articuler au mieux réflexions académiques et demandes d'expertise. Le lien entre conseil et production universitaire n'est pas rompu et ne doit pas l'être. C'est ce que doit affirmer la politique de recherche du CReA qui est en train d'être élaborée. Non seulement cette proximité caractérise la littérature grise produite et en fait sa plus-value (ainsi qu'une temporalité proche des projets universitaires, de 12 à 24 mois), mais elle se justifie encore par

¹⁶ Depuis mon arrivée au CReA, j'ai écrit ou coécrit trois études dites « appliquées » au profit de l'armée de l'air, l'une consacrée à la motivation à l'engagement des élèves de l'Ecole de l'air, une autre à la contribution des différentes spécialités du corps des sous-officiers aux opérations extérieures, et une dernière prospective sur l'évolution du champs de bataille et son impact sur la puissance aérospatiale, j'y reviendrai plus loin.

¹⁷ Groupes de formes : « Terre » = terre, terrestre, infanterie, cavalerie, fantassin(s), régiment(s), régimentaire(s), légion ; « Mer » = air, aviateur(s), aviatrice(s), aérien(ne, s), aéronautique(s), pilote(s), aérospatiale, aéronef(s), avion(s) ; « Mer » = marin(e, s), maritime(s), navale(s), navire(s), mer, aéronavale, Navy.

le rattachement du CReA aux Ecoles d'officiers de l'armée de l'air. En tant qu'équipe d'accueil pour les enseignants-chercheurs et doctorants appartenant à des différentes disciplines des sciences de l'ingénieur et des sciences sociales, le CReA a en charge une partie des enseignements dans différentes formations diplômantes (diplôme d'ingénieur, M2 et L3 selon les populations concernées). Or, la qualité des contenus pédagogiques, comme sa reconnaissance hors de l'institution militaire, passe par une production universitaire. La direction des écoles, consciente du lien entre recherche fondamentale, rayonnement académique et rétroaction sur l'enseignement, autorise et encourage publications et participations à des manifestations scientifiques. La difficulté réside souvent alors essentiellement pour les chercheurs dans l'adaptation d'une production scientifique en un travail à vocation prescriptive. Ce passage d'un discours de nature scientifique à un autre relevant du conseil n'est pas sans imposer un travail de "traduction" supplémentaire, mais ne conduit pas les chercheurs à subir un devoir de réserve inhibant. Certes intériorisé, un principe d'autocensure existe, mais ne concerne dans les faits qu'un nombre très restreints de domaines, voire des détails, qui ne remettent pas en cause la diffusion des résultats des travaux de recherche en sciences sociales et humaines.

L'aller-retour permanent avec le champ universitaire se réalise aussi depuis 2005 à travers les enseignements que j'assure en Science Politique et en Sociologie au profit des Ecoles d'officiers de l'armée de l'air. De plus, j'encadre aussi chaque année trois à cinq mémoires de niveau Master 1 (Epreuves de recherches et de Synthèse, ERS). Ces mémoires relèvent tant de la sociologie militaire que des Relations Internationales. Enfin, depuis la rentrée 2007, j'assure un séminaire consacrée à la Politique étrangère au sein du Master 2 « Relations internationales et politique de sécurité » de l'Université Toulouse 1- Capitole. Ces différentes charges d'enseignement confirment l'un des traits de mon profil, soit ce double état de chercheur de terrain « embarqué » et d'universitaire. Cette double inscription se reflète aussi dans certaines charges administratives annexes. D'une part, je participe ainsi à un groupe de travail depuis 2007 sur la réforme de la formation au sein des Ecoles d'officiers de l'armée de l'air (qui renvoie essentiellement à l'allongement de la durée et à la création de filières). D'autre part, depuis 2009, je représente le CReA dans une équipe en charge de la création d'une spécialité professionnelle « Sciences humaines » dans le cadre de la réforme de la gestion du personnel de la Défense.

Eléments de comparaison et produits de coopération : normes et valeurs.

L'analyse de mon corpus, synthétisée par la figure 1, conduit à une deuxième caractérisation du matériau. Il s'agit de sa dimension comparative, essentiellement franco-allemande, de mes travaux. Si cette dernière peut-être considérée comme un prolongement de ma thèse, elle souligne également la mobilisation d'un outil méthodologique particulièrement pertinent en sciences sociales. Outre le dépassement de la difficulté de la mise en place d'un dispositif proprement expérimental selon les canons des sciences nomothétiques, la comparaison m'a offert la possibilité de questionner, à nouveau, la nature singulière de l'objet militaire, mais aussi et surtout de mobiliser et d'utiliser une

littérature scientifique allemande. L'accès aux sources secondaires rendaient nécessaire une familiarisation avec la production allemande dans ces disciplines¹⁸, mais créa aussi une familiarité certaine avec la pensée allemande en sciences sociales (essentiellement en Science politique, Sociologie générale et militaire). Ce lien avec la réflexion allemande est encore perceptible aujourd'hui et traverse ce mémoire. Il ne s'agit plus alors seulement d'accéder aux données brutes nécessaires à la comparaison, mais de combiner les grilles d'analyse de l'Autre avec celles issues de son champ scientifique national. En effet, même s'il existe un accord général sur l'histoire des sciences sociales, une réelle convergence méthodologique, ainsi qu'une accélération des échanges scientifiques (traduction en anglais, en français, parfois, et l'usage extensif d'internet), leur application à des domaines spécialisés révèle encore des nuances certaines. J'ai pu faire l'expérience de cette forme d'approche scientifique croisée lors d'une recherche franco-allemande conduite de 2004 à 2005 avec des chercheurs allemands du *Sozialwissenschaftliches Institut der Bundeswehr*. Si le sujet de l'étude était franco-allemand (la coopération militaire entre les deux pays), la production du cadre méthodologique ainsi que sa mise en œuvre le furent aussi. L'approche comparative n'est plus « canada dry », « jivaro » ou « de bureau »¹⁹, mais devient « totale ». Un point mérite encore d'être encore relevé quant au motif récurrent franco-allemand que met en évidence l'approche quantitative de ma production. Elle ne met pas seulement en évidence la dimension comparative des analyses, mais aussi à un objet déjà évoqué et qui sera central dans ce mémoire : la coopération militaire. Si l'une (la méthode comparative) « sert » l'autre (l'objet), les deux sont distinctes. Elles ont cependant en commun, dans le cadre de ma production, de chercher à mettre en évidence la confrontation, ou la co-construction par les acteurs, de normes.

Or, il s'agit là du dernier trait qui caractérise mon parcours de recherche à travers ses manifestations que sont les communications et publications. Irrigant de manière explicite ou implicite le matériau, le développement d'un analyse de nature axiologique m'a conduit progressivement à déconstruire le « militaire », et à en faire d'abord un système de valeurs, règles, et normes partagées auxquelles adhèrent les individus. Selon cette perspective, la structure organisationnelle formelle, dont l'organigramme est l'une des expressions, devient une mise en acte de ces normes. Elle est également un système d'action concret, imposant des règles du jeu à l'acteur. Mes travaux appréhendent alors ces objets sociologiques selon deux perspectives, l'une spatiale, l'autre temporelle.

D'un point de vue spatial, l'identification des normes formelles et informelles, déclarées ou tacites, s'est réalisée selon une double approche verticale et horizontale. La verticalité rend compte de la coexistence d'analyses microsociologiques – par exemple, les stratégies professionnelles développées par les sous-officiers de l'armée de terre – et

¹⁸ Rattaché au Centre Marc Bloch de Berlin durant ma thèse, j'ai séjourné deux ans à l'Institut des Sciences Sociales de la Bundeswehr situé dans la grande banlieue berlinoise (Strausberg). Je reproduisais ainsi alors à ma modeste échelle la forme d'un parcours intellectuel classique en sciences humaines selon les canons en vigueur de la fin du 19^{ème} siècle au début du 20^{ème}. Cf. Christophe Charle (1994), *La République des universitaires. 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994 (en particulier, le chapitre 1 « Vue d'Allemagne ») ; voir aussi Michel Espagne (1999), *Les transferts culturels franco-allemands*, Paris, PUF.

¹⁹ Patrick Hassenteufel (2000), « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expériences de comparaisons européennes », in Myriam Bachir (dir.), *Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, PUF (coll. Curapp), p. 105-124.

d'analyses macrosociologiques – comme l'analyse du référentiel guidant les actions de coopération entre forces armées ou encore l'étude des relations civilo-militaires. Les approches horizontales ont surtout pour objet des phénomènes de convergence ou de divergence des modalités de régulation au sein de structures largement perçues comme monolithiques. En effet, outre le constat de différences dans les systèmes normatifs des armées dues à la variété des cultures professionnelles nationales, l'appartenance à l'une ou l'autre des composantes des forces armées (ou à une spécialité, une unité) se décline en de sensibles nuances normatives. L'identification de ces communautés professionnelles, considérées comme autant de « cadres d'expérience »²⁰, permet de comprendre la mobilisation de ressources distinctes dans les contextes de coopération interarmées ou internationales, ainsi que les crises qui peuvent émerger. Les résultats obtenus permettent également de déconstruire les processus de changement au sein des forces armées et d'évaluer l'impact de l'introduction de nouvelles règles de fonctionnement inspirées par le secteur privé. Les valeurs induites par ces changements peuvent aujourd'hui partiellement produire un décalage entre les expériences vécues de travail et la mise en sens de leur activité par les acteurs.

D'un point de vue temporel, certaines analyses correspondent évidemment à l'étude des processus de changement, mais aussi à ceux de décision en matière de politique publique. Elles renvoient enfin à l'analyse des processus de socialisation et de construction identitaire, c'est-à-dire aux phénomènes d'intériorisation des nouvelles valeurs et normes comportementales. J'ai notamment étudié ces phénomènes tant au niveau d'une socialisation professionnelle primaire dans le cas des élèves officiers au sein de l'Ecole de l'air ou secondaire pour ce qui relève des trajectoires professionnelles des acteurs centraux de la coopération militaire franco-allemande. La dimension synchrone, pour terminer, rassemble des analyses dont l'objet est la description des interactions entre les multiples niveaux qui constituent les projets de coopération.

En conclusion, cette première approche de mon parcours scientifique à l'aide d'une analyse quantitative de ma production scientifique se voulait distanciée et non-reconstruite selon une rationalité *ex-post*. Entre Science Politique et Sociologie, entre France et Allemagne, au sein d'une spécialité dont la périphérie semble être partout et le centre nulle part, et un objet dont la légitimité est parfois remise en cause, le profil du chercheur ainsi construit peut soulever la question de son positionnement dans le champ académique. Par ailleurs, le triple constat de l'unicité de l'objet, de la dimension comparative de la réflexion, et de la nature axiologique des problématiques élaborées donne une image statique de ce qui est pourtant un cheminement intellectuel dynamique. Elle tend à devenir une composition fragmentée de ma démarche, une succession d'instantanés. Ainsi, le retour à une subjectivité assumée et argumentée semble indis-

²⁰ Je fais référence au concept d'Erving Goffman pour lequel « dans nos sociétés occidentales, identifier un événement parmi d'autres, c'est faire faire appel, en règle générale, et quelle que soit l'activité du moment, à un ou plusieurs cadres ou schèmes interprétatifs... ». Cette définition n'est pas sans rappeler celle de certains concepts de l'analyse des politiques publiques tel celui, par exemple, de référentiel global. Un cadre d'expérience selon Erving Goffman est toutefois attaché à une « situation donnée » précise, un événement (un mariage, la visite d'un zoo, etc.), même s'il peut faire l'objet d'un déplacement ou d'une altération par son transfert à une autre situation (modalisation) : Erving Goffman (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de Minuit, p. 30-31.

pensable afin de redonner un sens à ces différents travaux puisque leur existence même renvoie à mon itinéraire de chercheur et à ma propre cohérence. Bien que pouvant être dissonants, ils ne sont pas en effet le produit d'une contingence absolue.

Le retour au récit ne signifie cependant pas l'abandon d'une démarche analytique. En effet, les portraits ou les récits de vie représentent en eux-mêmes un matériau légitime. Le sens de la narration prend alors deux formes, celui attribué par les acteurs eux-mêmes, et objet d'interprétation, et celui construit par le chercheur. C'est en gardant à l'esprit cette dualité de l'approche prosopographique que le risque d'une cohérence reconstruite peut être maîtrisé.

A la recherche d'une cohérence, entre subjectivité assumée et démarche prosopographique : l'Europe de la Défense.

Naissance d'un questionnement et première formalisation : 1996-2002

C'est sans surprise que ce récit de mon itinéraire de chercheur débute durant ma thèse. Mes recherches, alors consacrées à la reconstitution de forces armées ouest-allemandes après la Seconde Guerre mondiale, m'avaient permis de caractériser les représentations partagées par les acteurs de la Défense du rôle du militaire dans la société et la perception du statut de la RFA dans le système international. Si certaines décisions relevant de la politique de défense ouest-allemande pouvaient alors en partie être comprises par l'application d'une grille de lecture réaliste des relations internationales, d'autres semblaient la mettre en échec. A titre d'illustration, le choix du maintien d'un système de recrutement mixte (conscriptio et engagement volontaire), dans les années 90, semblait défier les logiques de professionnalisation à l'œuvre dans les autres armées occidentales – dont la France à partir de 1996. Or, les forces armées ouest-allemandes (la Bundeswehr) étaient soumises aux mêmes contraintes technologiques et à la même évolution de leurs missions dans un contexte international transformé. Comment expliquer ce paradoxe ? Ce sont évidemment les analyses issues d'un réalisme réformé et les approches néolibérales qui me permirent de répondre partiellement à cette question.

La prise en considération des facteurs sociétaux internes –en particulier, une opinion publique sensible au pacifisme et des partis politiques comptables de leur décision en matière de politique étrangère dans un régime parlementaire- offrait une réponse satisfaisante. Elle transférait cependant le questionnement à un sujet plus vaste, celui de la culture politique et du rapport aux forces armées et à l'usage de la force dans les relations internationales. Par ailleurs, elle pouvait conduire à caricaturer les attitudes des acteurs, surtout les militaires, les cantonnant au mieux à un rôle de défenseurs d'intérêts corporatistes, au pire, à celui de promoteur d'une idéologie militariste. L'une des solutions fut alors de considérer que les choix offerts aux acteurs de la défense ouest-allemands devaient être intégrés, tant au niveau sociétal que professionnel, dans un répertoire d'actions légitimes au regard d'un système préexistant de croyances. Dans le cas plus précis des militaires, ce système normatif, construit autour de quatre piliers – la conscription, l'intégration des forces au sein de l'OTAN, la défense du territoire, une phi-

losophie originale des relations civilo-militaires (*Innere Führung*) – déterminait le champ des possibles.

De manière parallèle à ces réflexions conduites dans le cadre de ma thèse, je développais un intérêt certain pour une mutation de l'emploi des forces armées, la multinationalisation. Celui-ci se conjugua alors au phénomène d'institutionnalisation de la Défense européenne après le revirement historique de la Grande-Bretagne de 1998 et le Sommet de Nice de 2000. L'attrait pour la construction européenne n'était alors pas seulement scientifique. Le détour par l'identité empirique semble ici nécessaire. Convaincu de la pertinence du projet européen, je participais en effet entre 1997 et 2000 à un séminaire de jeunes chercheurs conduit et financé par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) dont le thème était « *Cultures militaires et construction d'une citoyenneté européenne* ».

C'est à la convergence d'une conviction qu'il faut bien qualifier de « politique » et autour d'une approche critique des cadres théoriques mobilisés durant la thèse que devait se formaliser une première réflexion sur l'Europe de la Défense. A la recherche d'une position statutaire après l'obtention de mon doctorat en 2000, je développais alors un projet de recherche²¹ portant sur la mutation des politiques de défense nationales sous l'effet de leur « européanisation »²². Je souhaitais concentrer mon attention sur l'évolution des cultures militaires des forces armées européennes au regard de ces nouvelles modalités de travail (des contextes multinationalisés) et de décision (multilatéral). Ces situations supposaient déjà selon moi, au regard des analyses traditionnelles de sociologie du militaire et de la pensée stratégique la confrontation de différentes interprétations de la « professionnalité » militaire et de l'emploi de la force armée.

Accordant alors un rôle central aux cadres de pensées dans la prise de décision dans le champ militaire, le double questionnement autour de l'européanisation des cultures militaires et de son impact sur le processus de production des politiques de défense me conduisit à mobiliser l'approche constructiviste²³ des politiques publiques, en

²¹ Ce programme avait fait l'objet d'une formalisation dans le cadre d'une candidature à un poste de chargé de recherche auprès du Centre d'Etudes et de Recherches internationales en 2002. Il s'intitulait « L'européanisation des politiques de défense : Le cas des acteurs militaires allemands, britanniques et français ».

²² Les avancées politiques en la matière suscitèrent une forte mobilisation scientifique chez les spécialistes des Relations internationales et de l'intégration européenne. Voir, par exemple, Bastien Irondelle (2002-2003), « Défense européenne et sciences sociales : où en est le débat théorique ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°48, hiver, p.79-88 ; Frédéric Mérand (2003), « Les militaires et la construction européenne (1972-1998). Représentations sociales de l'Europe de la défense dans " Armées d'Aujourd'hui " », *Politique européenne*, n°9, p. 165-192 ; Frédéric Mérand (2003), « Dying for the Union ? Military Officers and the Creation of a European Defense Force », *European Societies*, Volume 5, n°3, 2003. Il faut souligner que certains travaux de sociologie militaire ou financés par le secteur de la Défense avaient déjà commencé à aborder ces questions, en particulier sous l'angle de la multinationalité : Karl Haltiner (1994), « Is there a Common European Defense Identity ? The View of Officers of Eight European Countries », *Current Sociology*, 42(3), p. 71-85 ; Jean-Yves Haine (2001), *L'Eurocorps et les identités européennes de défense*, Les documents du C2SD, n°33, 2001.

²³ A cette étape, je préciserai que bien qu'elles soient souvent assimilées l'une à l'autre, je distinguerai l'approche constructiviste de l'approche cognitive. En effet, si les deux postulent un processus d'interprétation subjective du réel, la seconde fondée sur l'étude du langage, de la communication et des processus d'acquisition des connaissances délaisse partiellement la dimension macro-sociale. Ceci peut d'ailleurs expliquer les incursions de cette dernière vers la psychologie et la biologie.. C'est pour cette dernière raison que je n'emploie la dimension cognitive que de manière secondaire. Je ne peux toutefois l'occulter en raison de son importance dans la littérature internationaliste depuis les travaux de Leon Festinger (1957), et de Robert Jervis (1976) : Leon Festinger (1957), *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford University Press. ; Robert Jervis (1976), *Perception and Misperception in International Rela-*

particulier, européennes, et, de fait, à toute une littérature internationaliste accordant un rôle important aux acteurs internes et aux systèmes de pensée individuels dans la production des décisions politiques²⁴. Ce « ralliement » représentait alors pour moi un fort intérêt du point de vue de la problématique développée et de mon positionnement disciplinaire. D'une part, appelant explicitement à un décloisonnement conceptuel entre analyse de politiques publiques, théories des relations internationales, et analyse du processus d'intégration européenne, il me permettait de justifier, au regard de ma problématique, la mobilisation d'outils conceptuels appartenant à différents courants de la Science politique²⁵. D'autre part, le cadre théorique résolvait le problème de l'articulation des différents niveaux d'analyse présents au sein de la sociologie militaire.

En l'occurrence, en adoptant le postulat des « nouvelles sociologies » telles que les qualifient Philippe Corcuff²⁶, soit schématiquement que la réalité n'est pas un donné, mais un construit social, cette approche plaçait au centre de la réflexion les cadres de pensée des acteurs²⁷. La caractérisation et la déconstruction des identités militaires propres à certains travaux relevant de la sociologie du militaire pouvaient alors être articulées avec la production d'une politique de défense²⁸. La sphère idéale devenait à la fois objet d'études et variable indépendante dans le processus de décision. De plus, l'approche constructiviste appliquée à l'Europe de la Défense devait offrir les instruments conceptuels visant à évaluer le processus de construction et de changement des normes chez les acteurs militaires.

Enfin, partant des acteurs, la démarche devait aussi permettre de développer une approche par le bas²⁹, d'un niveau microsociologique vers celui de la production de la

tions, Princeton University Press, 1976, p. 62-113.

²⁴ Judith Goldstein, Robert Keohane (1993)(eds), *Ideas and Foreign Policy : Beliefs, Institutions, and Political Change*, New-York, Ithaca, Cornell University Press ; Alexander Wendt (1989), « Anarchy is What States Make of It : The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, 46 (2), p. 391-425 ; Kathryn Sikkink (1991), *Ideas and Institutions : Developmentalism in Brazil and Argentina*, New-York, Ithaca, Cornell University Press ; Peter J. Katzenstein (1996), *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New-York, Ithaca, Cornell University Press ; Jeffrey T. Checkel. (1999), « Social Construction and Integration », *Journal of European Public Policy* 6 (4), p. 545-560 ; Jeffrey T Checkel (2001), « The Europeanization of Citizenship? », in Maria Green Cowles, James Caporaso, Thomas Risse (eds.), *Transforming Europe : Europeanization and Domestic Change*, Ithaca, Cornell University Press.

²⁵ Je pense en particulier à une série d'articles publiés entre 2000 et 2002 : Patrick Hassenteufel, Yves Surel (2000), « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne*, 1, p.8-24 ; Yves Surel (2000), « L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 50 (2), p.235-254 ; Patrick Hassenteufel, Andy Smith (2002), « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques « à la française », *Revue française de Science Politique*, 52 (1), p.53-73. Bien que publié plus tard, j'associe à cette réflexion, Franck Petiteville, Andy Smith (2006), « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue française de science politique*, 56 (3), p. 357-366.

²⁶ Philippe Corcuff (1995), *Les nouvelles sociologies. Construction de la réalité sociale*, Paris, Nathan.

²⁷ L'adoption de ce cadre d'analyse n'induisait en rien un positionnement académique dans les débats opposant néo-réalistes/néo-libéraux, « normes versus intérêts ». Une approche syncrétique est toutefois possible ; Craig Parsons (2002), « Showing Ideas as Causes : The Origins of the European Union », *International Organization*, 56 (1), Winter, p. 47-84.

²⁸ Ce type d'approche illustre les passerelles entre Sociologie militaire et Science Politique : Thomas Lindemann (2003), « Faire la guerre, mais laquelle ? Les institutions militaires des Etats-Unis entre identités bureaucratique et préférences stratégiques », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 5, octobre 2003, p. 675-706 ; « Faucons et Colombes. Le choix stratégique des forces armées entre intérêt corporatiste et identités militaires », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 15, 2008, p. 55-76.

²⁹ Les travaux de Romain Pasquier devaient alors avoir une forte influence sur la production de mon programme de recherche : Romain Pasquier (2002), « L'europanisation par le bas : les régions et le développement territorial en France et en Espagne », in Joseph Fontaine, Patrick Hassenteufel (dir.), *To Change or not to Change. Les changements*

politique publique. L'analyse est fondée non pas sur un examen des opinions exprimées dans la presse militaire mais sur les opinions émises par les militaires rencontrés au cours d'entretiens. Cette approche s'inspirait de et s'inscrivait dans certaines analyses de la construction européenne, et de la Politique européenne de Sécurité et de Défense en particulier, mettant les expériences « concrètes » des acteurs au centre leurs réflexions³⁰. Moins qu'un changement paradigmatique, il s'agissait alors plus d'un choix méthodologique permettant de surmonter certains biais classiques des analyses de politiques de défense.

Comme je l'expliquais dans le programme de recherche produit en 2002, « la défense commune est fondée sur une approche intergouvernementale. En tant qu'objet de science politique, la défense européenne relèverait alors d'une analyse « *top down* », cherchant à évaluer l'impact des décisions politiques sur les différentes structures et organisations militaires nationales, en mettant en avant éventuellement les négociations autour des intérêts manifestes ou latents des gouvernements. Dans le champ de l'analyse des politiques de défense, ce choix a pour conséquence de surestimer le pouvoir civil vis-à-vis du militaire, et d'évacuer le poids que peut acquérir l'expertise des professionnels dans ce processus de décision. On rejoint par là les nombreuses enquêtes réalisées sur l'impact de l'intégration communautaire au sein des administrations centrales nationales. L'un des intérêts de notre projet est, dans un champ à la « recherche d'un deuxième souffle », de souligner l'intérêt que peut avoir une « approche par le bas » (*bottom-up research*) de la construction européenne de la défense. Car s'il s'agit toujours d'analyser les administrations nationales, dans le cas particulier des forces armées, il faut dépasser la simple considération des répercussions des décisions civiles sur la sphère militaire. En adoptant la démarche de Claudio Radaelli³¹, il convient d'examiner un domaine d'eupéanisation circonscrit, les hiérarchies militaires européennes, dans une perspective « horizontale ».

Ce dernier caractère renvoie à deux hypothèses. Premièrement, la construction d'une défense européenne ne s'appuie pas sur l'adaptation au sein des différents champs nationaux d'un modèle imposé. Deuxièmement, il existe des processus de socialisation accompagnant les échanges entre les acteurs concernés et ces échanges conduisent à la création d'un consensus dans une communauté d'experts sur ce qui pourrait être une « bonne politique ». Ces derniers peuvent constituer une étape vers une gouvernance européenne, une gouvernance européenne « comme processus de production de matrices cognitives qui « s'imposent » aux Etats ».

de l'action publique à l'épreuve du terrain, Rennes, P.U.R, p.171-188.

³⁰ Christian Lequesne (2001), *L'Europe bleue. A quoi sert une politique européenne de la pêche ?*, Paris, Presses de Science Po ; Andy Smith (2000), « Institutions et intégration européenne. Une méthode de recherche pour un objet problématisé », in CURRAP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, Presses universitaires de France.

³¹ Le projet de recherche de 2002 centré sur les acteurs nationaux s'appuyait explicitement alors sur la définition de l'eupéanisation construite par Claudio Raedelli soit : *Processes of (a) construction (b) diffusion and (c) institutionalization of formal and informal rules, procedures, policy paradigms, styles, 'ways of doing things' and shared beliefs and norms which are first defined and consolidated in the making of EU public policy and politics and then incorporated in the logic of domestic discourse, identities, political structures and public policies* ; Claudio Radaelli. (2001), « *The Domestic Impact of European Union Public Policy : Notes on Concepts, Methods and the Challenge of Empirical Research* », *Politique européenne*, 5, p.110.

Le processus d'eupéanisation devait être mis en évidence dans le cadre de ce projet au sein de deux systèmes normatifs (les doctrines militaires comme référentiel global sectoriel de la politique de coopération militaire européenne, une identité militaire européenne émergente) partagés par des acteurs évoluant dans un espace d'interactions qu'ils composent et qui agit sur eux en tant qu'instance de socialisation (ce qui appelait à l'analyse du fonctionnement des instances européennes de coopération). L'examen de ces trois dimensions devait démontrer l'incorporation de logiques, de procédures et de normes européennes dans le processus de production des politiques de défense nationales.

Des trois pistes de recherche, c'est d'abord à la seconde que fut appliqué ce cadre théorique³². L'hypothèse de l'émergence d'une identité militaire européenne était alors étayée par la démonstration du partage par les acteurs militaires français, allemand et britannique de normes, opinions et attitudes (en particulier à l'égard du rôle ou de l'emploi de la force armée, et évidemment de la construction européenne). M'appuyant sur un matériel empirique recueilli durant ma thèse, des données secondaires issues de la sociologie du militaire, ainsi que sur une observation participante réalisée au sein du Bureau Relations Internationales de l'état-major de l'armée de terre³³, ce constat devait venir confirmer de manière sectorielle un processus d'eupéanisation des politiques de défense des trois Etats considérés : France, Allemagne, Royaume Uni. L'exploration de cette première piste allait conduire à une remise en cause de mon analyse initiale du processus d'eupéanisation.

Un cadre théorique à l'épreuve du terrain : 2002-2006.

L'approfondissement et l'affinement de mon cadre théorique accompagnèrent et furent nourris par la conduite de 2002 à 2006 de deux études déjà évoquées³⁴. La première (*Le métier de sous-officier dans l'armée de terre aujourd'hui*) bien que relevant de la sociologie du travail, fut tout aussi riche en apports que la seconde consacrée à la coopération militaire franco-allemande. M'offrant une connaissance plus approfondie du « terrain », la problématique d'une évolution des pratiques et des identités professionnelles chez les sous-officiers me permit de mettre en évidence plusieurs phénomènes. Outre le constat de l'hétérogénéité et de la complexité des identités militaires, cette enquête éclaira les processus de production, d'adaptation et de contournement des normes professionnelles au sein d'une composante des forces armées. Selon les contextes (plus ou moins « militaires »), on assistait alors à l'émergence de conventions locales, remettant en cause partiellement, les principes formels d'organisation : horizontalité des relations,

³² Christophe Pajon (2003), « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle eupéanisation ? Le cas des acteurs militaires britannique, allemand et français. », *Politique européenne*, printemps 2003, n°10.

³³ J'y ai servi durant 9 mois en tant qu'officier rédacteur dans la section « Coopération franco-allemande et structures européenne » d'avril à décembre 2000. Cette expérience d'observation participante représente un terrain fort riche, à condition de lutter afin de conserver une distance à son objet : Louis Pinto (1975), « L'armée, le contingent, les classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°3, mai 1975, p.18-41 ; Louis Pinto (1996), « Chapitre 1 : Expérience vécue et exigence scientifique d'objectivité », in Patrick Champagne, Rémi Lenoir, Dominique Merllié, Louis Pinto, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, p. 7-50.

³⁴ Christophe Pajon, André Thiéblemont (2004), *Le métier de sous-officier dans l'armée de Terre aujourd'hui*, Paris, Les Cahiers du C2SD n°60, 2004, 302 p ; Christophe Pajon (2006), *La coopération militaire franco-allemande au concret : cultures, structures et acteurs*, Les Cahiers du C2SD, n°86, 2006, 162 p.

jeu avec des situations de bicéphalisme organisationnel, construction et protection de zones d'autonomie, usage défensif de la règle, etc. Les échelles d'évaluation de l'efficacité ou de la compétence se révélaient souples, pouvant varier d'une spécialité (d'un métier) à une autre. Enfin, cette enquête me conduisit à souligner les frictions qui pouvaient naître de la confrontation entre le sens accordé par les acteurs à leur métier et les processus de modernisation (et leur logique sous-jacente) lancés au sein de l'armée de terre (professionnalisation, introduction des techniques managériales, développement du concept de compétence, etc.). Cependant, c'est évidemment la seconde, publiée en 2006, qui apparaît spontanément la plus manifestement liée à l'évolution de ma réflexion sur une européanisation de la Défense. J'y reviendrai plus loin.

La lecture critique de mon appareil théorique suscitée par ces deux études peut être décomposée en trois principaux axes : celui de la construction des identités militaires, celui de l'émergence et/ou de la transformation des normes dans le cadre des interactions professionnelles, et enfin, celui de l'observation des processus de décision dans un cadre multinational.

Tout d'abord, le processus d'européanisation tel qu'il avait été défini s'appuyait sur l'hypothèse d'un changement et d'un rapprochement des identités des acteurs militaires considérés. Ceci pouvait jusqu'alors selon moi se démontrer par l'identification de valeurs, normes (formelles ou informelles, de « manières de faire ») et représentations partagées prises en tant qu'expressions de ces identités. Or, les recherches ultérieures montrèrent plusieurs limites à cette première approche. Outre le constat du caractère particulièrement hétérogène et complexe des identités militaires au sein même d'une entité nationale, le principal biais reposait sur le postulat que les rapprochements identitaires étaient d'abord le résultat du processus d'européanisation. Or, d'autres facteurs ou processus pouvaient être à l'origine d'une convergence des perceptions professionnelles. Je pense, par exemple, à la transformation des missions menées par les forces armées au cours des années 90 (à caractère humanitaire, dans un cadre multinational) et de son effet sur le sens accordé par les militaires à leur métier, la professionnalisation des armées, la réduction du format des armées, l'émergence de nouvelles contraintes sur le champ de bataille (judiciarisation). En allant plus loin encore, il est possible d'envisager, comme le soulignait Bastien Irondele³⁵, des situations d'européanisation avant ou sans l'Europe. Des secteurs politiques intégrés, telle l'Union économique et monétaire, pouvaient ainsi avoir un impact sur un secteur jugé peu ou pas intégré, comme celui de la Défense dans la première partie des années 90. Ainsi, le fait, pour un acteur individuel ou collectif militaire, de prendre en considération des enjeux européens dans le processus de décision ne suppose pas que cet acteur soit concrètement inséré dans un processus d'intégration. C'était donc la définition même du processus d'européanisation et, en partie, ses présupposés fonctionnalistes sous-jacents qui devaient être reconsidérés.

³⁵ Bastien Irondele (2003), « Europeanization without the European Union? French military reforms 1991–96 », *Journal of European Public Policy*, 10:2 April, p.208–226.

C'est ensuite l'analyse des phénomènes de régulation au sein des structures militaires³⁶ qui me conduisit ensuite à déterminer plus précisément les limites opératoires du concept d'europanisation, donc à le déconstruire. Le souhait de réaliser une approche par le bas, par les acteurs et leurs valeurs, nécessitait en effet l'identification d'objets pertinents, observables et valides du point de vue des hypothèses développées. Or, tel que définie précédemment, la confirmation ou l'infirmité de l'hypothèse d'europanisation supposait la réalisation de quatre tâches distinctes mais interdépendantes : l'identification et la caractérisation des « normes » produites par le processus, la mise en évidence des mécanismes de construction et de diffusion de ces mêmes normes, la découverte des espaces ou des acteurs suscitant ou subissant ce processus, et, enfin, l'évaluation des changements sur la production des politiques nationales de défense.

- *l'identification des règles et normes partagées* : leur découverte devait attester du processus d'europanisation. Mais que devait-on exactement observer ? La définition de Claudio Raedelli ambitionne la quasi-exhaustivité. Cette liste fait écho à d'autres notions maniées dans le cadre des approches constructivistes ou néo-institutionnalistes des politiques publiques, qui comprennent partiellement ou en totalité ces items : *narratives*, référentiel global, matrice cognitive, *deep core*, système de croyance partagées qui cimenter les communautés épistémiques. Il s'agit de cerner par ces notions les schémas mentaux qui vont servir à la traduction du réel et à sa mise en sens dans le récit des acteurs³⁷. Le travail de déconstruction des discours suggéré permettrait de comprendre leur rationalité supposée, et forcément relative. Ces notions prétendent se jouer des changements d'échelle (et, donc, de réaliser un passage du niveau macro au micro). Au regard soit de leurs croyances, de leur *deep core* ou encore de leur appartenance à une communauté épistémique, il est possible de « comprendre » le comportement des acteurs, collectifs et individuels. Mais, justement en raison de leur degré de généralité, l'objet d'analyse tend à devenir insaisissable et difficilement « opérationnalisable »³⁸ dans la construction d'une enquête. En effet, le système complexe de normes, de croyances partagées, de manière de faire, etc. dont on tente d'identifier le contenu, ne correspondrait-il pas finalement à un concept dont la légitimité scientifique est communément remise en cause : celui de culture ?³⁹

³⁶ Ce travail se réalisa à travers les deux études conduites au profit du C2SD, l'une de 2002 à 2004, l'autre de 2005 à 2006.

³⁷ Vincent Simoulin (2000), « Émission, médiation, réception... Les opérations constitutives d'une réforme par imprégnation », *Revue française de science politique*, 50 (2), p. 333-350.

³⁸ Or, il s'agit d'une étape incontournable de la recherche. La décomposition en indicateurs concrets du concept permet d'évaluer celui-ci, de le singulariser et de proposer des moyens de l'observer. « Dans le langage de la sociologie, le problème revient à distinguer un certain nombre de dimensions spécifiques du concept original et à en trouver les indicateurs pour chaque dimension. » ; Paul Lazarsfeld (1965), « Des concepts aux indices empiriques », in Raymond Boudon, Paul Lazarsfeld, *Le vocabulaire des sciences sociales*, Paris, Haye, Mouton, p. 27-37.

³⁹ Les critiques à l'égard des approches culturalistes ont classiquement trait à leur caractère fixiste, anhistorique et d'un déterminisme exagéré (Cf. Raymond Boudon (2000), *Dictionnaire critique de la Sociologie*, Paris, PUF, p. 144). Illustrant à la fois l'emploi de la notion de culture dans le cadre des études européennes et une certaine réserve quant à sa valeur scientifique, on peut citer par exemple : Michèle Cini (1996), « La Commission européenne : lieu d'émergence de cultures administratives. L'exemple de la DG IV et de la DG XI », *Revue française de science politique*, Volume 46, Numéro 3, p. 457 - 473 ; Marc Abélès, Irène Bellier (1996), « La commission européenne : du compromis culturel à la culture politique du compromis », *Revue française de science politique*, Vol. 46, N° 3, p. 431-456 ; Anthony King

Le dépassement de ces difficultés devait alors passer selon moi par un abandon partiel des définitions idéelles et un retour à une approche inductive. La solution résidait dans la mise en œuvre d'une démarche fondée sur l'empirisme et l'interactionnisme. En considérant les interactions comme la mise en acte de normes, c'est à travers leur observation qu'il était possible d'identifier le respect de certaines normes, leur adaptation et la production de nouvelles par les acteurs. La réalité sociale de ces normes serait alors à découvrir dans la régulation des relations entre les acteurs. Les actes révéleraient en eux-mêmes des normes formelles (par exemple, le respect de la chaîne hiérarchique dans une organisation militaire) mais aussi informelles (envoyer des acteurs militaires de même rang dans le cadre de négociation). Selon moi, ce n'était que, dans un second temps, grâce à la valeur que leur attribuait leur auteur (légitime, juste, efficace, rationnel, etc.) que l'on pouvait découvrir les « ordres de grandeurs », caractérisant plus largement les systèmes normatifs à l'œuvre⁴⁰.

- *La mise en évidence des processus de constructions et de diffusion des normes*: l'eupéanisation est aussi un mécanisme d'apprentissage et d'intériorisation de normes, de pratiques, de valeurs et de croyances. Il constitue en ce sens une forme de socialisation secondaire, et inscrit pleinement la réflexion dans les analyses constructivistes de Peter Berger et Thomas Luckmann⁴¹. En effet, partant de l'hypothèse que la socialisation primaire, celle qui se réalise dans les premières années de l'individu, n'est jamais totale ou terminée, les deux auteurs supposent que le savoir de base (langage, codes, « champs sémantiques », « programmes d'initiation formalisés », « modèles prédéfinis de conduites typiques ») grâce auquel un individu perçoit le monde objectif et interagit avec lui, peut évoluer. La socialisation secondaire, essentiellement l'intériorisation de savoirs professionnels, peut provoquer un « changement de monde » et une « déstructuration/restructuration » d'identité. Sous cet angle, l'existence du processus d'eupéanisation souleva chez moi de nouvelles interrogations. La principale concernait les conditions de sa réussite, en tant que socialisation secondaire, en particulier au regard d'une autre, centrale, la socialisation militaire. Tout d'abord, une « déstructuration/restructuration » de l'identité originelle (non sa désintégration) se réalise selon Peter Berger et Thomas Luckmann si des procédures spéciales garantissent un fort engagement personnel des individus. Dans le cas des militaires, les vœux émis par l'individu lors de ses mutations attestent de sa volonté de travailler dans une structure européenne. Toutefois, ceux-ci ne seront

(2006), « Towards a European Military Culture? », *Defence Studies*, Vol. 6, No. 3, pp. 257-277.

⁴⁰ Le concept est d'ailleurs construit par ses inventeurs afin d'identifier des modèles d'organisation politique légitimes, « chacune de ces philosophies [politiques] propose un principe d'ordre différent permettant de spécifier de quoi est faite la grandeur des grands et, par là, de fonder un ordre justifiable entre les personnes. C'est sur de tels ordres que les personnes prennent appui lorsqu'elles doivent justifier leurs actions ou soutenir leurs critiques » (Cf. Luc Boltanski, Laurent Thévenot (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard (nrf), p.27-28). L'utilisation de la taxinomie des *Cités* est évidemment tout à fait pertinente dans l'analyse des discours des militaires justifiant la prise de risque (et ses conséquences) dans l'exercice de leur activité professionnelle. (Cf. Christophe Pajon, « Des dispositions aux risques? Le cas des élèves-pilotes de l'Ecole de l'air », *17ème Congrès international des sociologues de langue française*, Istanbul, juillet 2008).

⁴¹ Peter Berger, Thomas Luckmann (1996), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, p. 189 et suiv.

pas forcément satisfaits ou seulement pour une période déterminée (de deux à trois ans pour un officier français, par exemple), en raison du respect d'un principe de mobilité professionnelle et des contraintes gestionnaires. Inversement, un individu peut se voir « muté » dans de telles structures sans qu'il l'ait souhaité ou alors même qu'il est opposé au projet européen. Ensuite, pour réussir, la socialisation secondaire suppose des processus d'initiation institutionnalisés marquant le passage d'une « maison » à l'autre. Ceux-ci peuvent éventuellement être identifiés sous la forme de cérémonies d'accueil et de remise d'insignes. Mais quelle est leur force et quelle est l'implication des possibles instances de socialisation ? Enfin, il doit y avoir apprentissage d'un « appareil de conversation »⁴² autorisant et manifestant de la modification de la réalité subjective. L'usage de l'anglais ou d'une autre langue étrangère, ainsi que la connaissance des sigles répondrait peut-être à cette définition. Pour finir, pour réussir, on doit distinguer dans le processus d'eupéanisation l'existence d'une « structure de plausibilité », soit un espace, une organisation, où l'individu conserve son ancienne identité pendant sa conversion. Le maintien de l'appartenance (uniforme, rattachement administratif et financier, séjours et contacts réguliers) à leur institution nationale constituerait alors pour le personnel inséré dans les instances européennes, une réalité alternative.

L'eupéanisation en tant que socialisation secondaire remplit en partie les prérequis à sa réussite, dégagés par les auteurs de *La construction sociale de la réalité*. Toutefois, est-elle réellement un « choc biographique » ? Alors que mes enquêtes sur les terrains militaires français et allemand attestent que la socialisation militaire (engagement, période et instance de socialisation, reconstruction de la réalité par l'apprentissage d'un langage, maintien d'une structure de plausibilité à travers le monde civil) constitue bien une socialisation secondaire, il est possible de s'interroger sur son articulation avec à l'eupéanisation. En raison de leur durée respective, des moyens mis en œuvre, l'évaluation de réussite de l'eupéanisation, soit une « alternation » de l'identité militaire, d'une militaire nationale vers une « identité militaire européenne », apparaît complexe. Selon cette perspective, l'étude de l'eupéanisation passait alors par deux étapes préalables : la prise en considération des socialisations antérieures des acteurs et l'identification des instances d'inculcation des valeurs européennes (et, donc, des mécanismes de transmission). Une première limite à cette approche a déjà été évoquée. En effet, il est possible d'imaginer que les individus possèdent par exemple une représentation de l'Europe, ou de ce qu'est le travail dans une instance multinationale, avant leur passage dans une structure européenne. Il y au-

⁴² Il est intéressant de relever que Peter Berger et Thomas Luckmann illustrent ce processus par un cas militaire : « Par exemple, une différenciation peut apparaître entre fantassins et cavaliers. Ces derniers vont devoir subir un entraînement particulier, qui impliquera probablement plus que l'apprentissage des connaissances techniques nécessaires au maniement de chevaux militaires. Le langage de la cavalerie deviendra très différent de celui de l'infanterie. [...] Il devient cavalier non seulement en acquérant l'habileté requise, mais aussi en devenant capable de comprendre et d'utiliser ce langage. Il peut alors communiquer avec ses collègues sous la forme d'allusions riches de sens pour ceux-ci, mais obscures pour les fantassins. ». Peter Berger, Thomas Luckmann, *op. cit.*, p. 190-191.

rait parfois des cas de socialisation anticipatrice⁴³. Ensuite, une deuxième limite est liée à l'intensité de la socialisation, son « incrustation » dans les identités. En raison de la forte mobilité professionnelle des officiers, le « sous-monde institutionnalisé » européen peut représenter un changement marginal du « sous-monde institutionnalisé » militaire national. En d'autres termes, la responsabilité, pour une période déterminée, d'un poste impliquant une participation aux questions européennes ne sera pas nécessairement suffisante pour produire un « changement de monde », et faire, par exemple, d'un « eurosceptique » un prosélyte. Ce type de questionnement pouvait partiellement conduire à chercher des réponses à travers l'utilisation de deux cadres théoriques devenus classiques de l'analyse des politiques publiques européennes : celui, développé par Peter Haas⁴⁴, construit autour du concept de communauté épistémique et celui l'*Advocacy Coalition Framework* de Paul Sabatier et Hank Jenkins-Smith⁴⁵. Cependant, le premier tend plus à évaluer le lien entre l'existence de croyances et de pratiques partagées et les formes de coordination politique, qu'à décrire les mécanismes qui conduisent les individus à partager certaines valeurs. Le second, en revanche, peut sembler propre non seulement à répondre à la question de la socialisation des acteurs, mais aussi à fournir un cadre plus général à mon programme de recherche. Fondé aussi sur une approche par le bas⁴⁶, l'apprentissage des acteurs conduisant au changement de leurs systèmes de croyances n'y est cependant que peu analysé⁴⁷. Ce cadre⁴⁸ peut et doit alors être articulé avec d'autres. Le développement d'une sociologie des acteurs de l'Europe allait fournir certaines réponses⁴⁹. Une partie de ma démarche inductive devait alors passer par la caractérisation des profils de carrière des acteurs individuels identifiés et l'analyse des mécanismes de sélection qui les avaient conduits à devenir des acteurs de l'europanisation.

⁴³ Toutefois, le concept de Robert Merton suppose l'identification préalable par l'individu « d'un groupe de référence », or ceci suppose dans le cas de l'europanisation, une prédisposition des individus à se reconnaître dans les acteurs européens de la Défense, ou au moins dans le projet.

⁴⁴ Peter M. Haas, « Introduction: epistemic communities and international policy coordination », *International Organization*, vol. 46, no. 1 (hiver 1992), p. 1-35.

⁴⁵ Paul Sabatier, Hank Jenkins-Smith (eds.), *Policy change and learning*, Boulder, Westview Press, 1993; Paul Sabatier (ed.), *Theories of the policy process*, Boulder, Westview Press, 1999;

⁴⁶ Paul Sabatier, « Top-Down and Bottom-Up Approaches to Implementation Research Critical Analysis and Suggested Synthesis », *Journal of Public Policy*, 6 (1) 1986, p. 21-48 ; « The advocacy coalition framework: revisions and relevance for Europe », *Journal of European Public Policy*, 5 (1), 1998, p. 98-130.

⁴⁷ Henri Bergeron, Yves Surel, Jérôme Valluy (1998), « L'*Advocacy Coalition Framework*. Une contribution au renouvellement des études des politiques publiques », *Revue des sciences sociales du politique*, 11 (41), p. 215.

⁴⁸ L'ACF réapparaîtra au cours des développements prochains. En ce qu'il postule l'Etat comme peuplé d'êtres collectifs, et tente de comprendre l'action publique à travers l'analyse des croyances des acteurs, il existe des convergences évidentes entre ce modèle explicatif et celui que je devais développer.

⁴⁹ Didier Bigo, *Une sociologie politique des processus d'europanisation en constitution ?*, pp. 269-276, in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort, *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, PUF, 2006 ; Didier Georgakakis (2002)(dir.), *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisation de l'Union européenne*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg ; Jean Joana, Andy Smith (2002), *Les commissaires européens. Technocrates, diplomates ou politiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po ; Andy Smith, Jean Joana, « Le mariage de la carpe et du lapin ? Une sociologie politique de la Commission européenne en chantier », in *Cultures & Conflicts*, n°38-39, 2000, pp. 73-100 ; Numéro Spécial « L'Europe en formation(s) », *Politix*, n°43, 1998.

- *La qualité d'acteur et leur identification* : une approche par le bas de l'europanisation induisait l'analyse d'une multiplicité de niveaux d'interactions⁵⁰ et d'acteurs de nature différente. Le pluralisme des structures étatiques lors d'un processus décisionnel peut être considéré comme l'un des postulats de l'analyse des politiques publiques domestiques ou extérieures. Acteurs individuels, départements gouvernementaux ou sections administratives, apparaissent légitimement dans l'analyse de la prise de décision. Vouloir démontrer l'europanisation des politiques de défense impliquait de s'intéresser aux acteurs de leur processus de production. Or, l'attribution de la qualité d'acteurs soulevait deux principaux problèmes. L'un était lié à l'incorporation à la réflexion de tout un pan de l'analyse des politiques publiques consacré au développement des réseaux, l'autre propre à l'analyse de la construction européenne renvoyait à la nature des structures européennes.

Entre manifestation de l'émergence d'acteurs non étatiques et transformation des processus de décision (horizontalité et dé-hiérarchisation), la notion de réseau avait pour moi un double intérêt. D'un côté, elle permettait de qualifier certaines interactions régulières entre acteurs militaires – de même nationalité ou de nationalité différente - fondées sur des liens interpersonnels et ayant un rôle dans le processus de production d'une décision. D'un autre, son emploi confirmait l'inscription de ma démarche dans un aller-retour entre micro-, meso- et macroanalyse, et une analyse multi-niveaux. Toutefois, en raison de son caractère polysémique, l'emploi de la notion soulevait de nouvelles interrogations : le réseau est-il seulement une modalité d'organisation de la prise de décision ? Est-il aussi un « acteur » ? Un simple espace d'interactions stables ? En quoi se distingue-t-il de certaines formes de corporatisme, des configurations sociales éliasiennes, ou bien encore des coalitions d'intérêt ? Plus qu'un simple *buzzword*⁵¹, la « souplesse » de la notion réseau devait me permettre d'abord d'articuler normes d'interactions, espace spatialement défini d'échanges et potentielle instance de socialisation.

Le second problème relatif à la nature d'acteur avait pour origine un débat plus structurant dans le champ des analyses de l'intégration européenne. En effet, l'attribution ou non de la qualité d'acteur (autonomie de décision, ressources, et préférences) aux structures européennes induisait de prendre position à l'égard des analyses inter-gouvernementalistes et institutionnalistes. Alors que par mon objet, les politiques de défense, un certain tropisme pouvait me conduire à faire

⁵⁰ La question des niveaux de décision et des interactions entre eux me renvoyait tout autant au phénomène de *Two-Level Games* diplomatique de Robert Putnam (Cf. Robert Putnam (1988), « Diplomacy and Domestic Policy. The Logic of Two-Level Games », *International Organization*, 42 (3), été, p.427-460), qu'aux analyses de l'Union européenne en tant que système politique à « niveaux multiples » (Cf. Richard Balme, Didier Chabanet (2002), « Action collective et gouvernance de l'Union européenne », in Richard Balme, Didier Chabanet, Vincent Wright (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, p.25.

⁵¹ Gilles Massardier utilise cette expression dans sa recension de l'ouvrage édité sous la direction de Patrick Le Gales et Mark Thatcher, *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, (*Politix*, 1997, 10(37), p.177-183)

miennes les premières aux dépens des secondes, je préférais une fois encore me laisser une certaine latitude conceptuelle.

- *L'évaluation de l'impact de ce changement sur la prise de décision en matière de politique de défense* : le processus d'eupéanisation des politiques domestiques se réaliserait à travers l'expression par les acteurs d'orientations, de normes, ou de logiques « eupéennes ». Cette intermédiation supposait donc que l'évaluation de l'eupéanisation des politiques de défense passait aussi, voire d'abord, par l'examen du catalogue d'alternatives construites par les acteurs, de leur inscription dans un système contraignant (conception général de l'environnement et modalités pratiques de décision), et de leur rationalité. De manière déductive, l'eupéanisation pouvait alors être attestée soit positivement par l'adjonction d'une ou de plusieurs alternatives au registre des possibles (par exemple, la mutualisation des moyens militaires) soit négativement par l'abandon ou la dévalorisation d'autres réponses (une réponse strictement nationale à une crise internationale). L'eupéanisation pouvait aussi prendre la forme d'un accord des partenaires sur l'existence d'un système de contraintes commun. Toutefois, le caractère exogène ou endogène de ce système ramenait à la question d'une « Europe sans eupéanisation ». A nouveau, un accord sur une conception géopolitique, sur l'évolution du métier des armes ou la nature des interventions militaires à venir, en tant qu'élément d'un schème intellectuel, même s'il attestait d'une convergence des identités militaires eupéennes, ne pouvait être considéré exclusivement comme le produit d'une eupéanisation⁵². En revanche, le respect par l'ensemble des acteurs de modalités pratiques (formelles et informelles) dans le processus décisionnel semblait plus pertinent du point de vue de l'hypothèse de l'eupéanisation. La mise en évidence de « règles du jeu » communes et endogènes n'éclairait cependant que partiellement la troisième dimension évoquée : celle de la rationalité des acteurs. En effet, l'accord de ces derniers sur les « manières de faire », sur la valeur accordée à certains comportements, ne présupposait en rien l'absence de conflits. C'est la recherche de la source d'éventuels désaccords qui devait permettre d'éclairer certains comportements. Du point de vue des acteurs individuels, ceci remettait en cause l'intuition d'un recouvrement entre comportements « eupéanisés » et conviction eupéenne. L'examen des choix des acteurs pouvait alors mettre en évidence des rationalités instrumentales/utilitaristes et en termes de valeur, pour reprendre les catégories de la sociologie compréhensive. En conclusion, le processus d'eupéanisation pouvait se réaliser sans croyances partagées par tous les acteurs sur la nécessité d'un projet eupéen de Défense commune. Ce dernier point confirmait à nouveau l'intérêt d'une approche par le bas, mais induisait surtout la réinscription des acteurs individuels dans leurs trajectoires et leurs environnements professionnels concrets. Enfin, elle faisait apparaître la nécessité de mobiliser certaines analyses de

⁵² Cette question de l'évaluation de l'« eupéanisation » semble rester chronique dans le cas des politiques de défense : Bastien Irondele (2008), « Quelle eupéanisation de la sécurité au sein de l'Union eupéenne ? », *Les champs de Mars* n°19, janvier, p.39-51.

la théorie des jeux. En effet, en accordant une place importante aux interactions individuelles dans un cadre normé, la compréhension des stratégies développées et de leur processus de production pouvait être obtenue en s'inspirant d'analyses trouvant leurs racines dans la pensée économique néo-classique, mais de l'étude de la communication. Renvoyant à toute une littérature consacrée à l'existence et au fonctionnement des alliances militaires⁵³, mais aussi à la négociation internationale⁵⁴ ces grilles de lecture offrent à la fois des modélisations de scénarii et une conceptualisation des processus itératifs qui conduisent à la prise de décision. Elles ont aussi l'intérêt de supposer l'existence de conventions entre les acteurs dans le cadre des jeux, même dans le cas de la théorie des jeux non-coopératifs. En l'occurrence, chacun cherche à maximiser son propre gain (le « choix rationnel ») dans un cadre (les règles du jeu) déterminant et selon l'information dont dispose les joueurs. Toutefois, cette conception qui a largement dominé les analyses internationalistes (du comportement « égoïste » des Etats aux politiques du « *self-help* ») doit être complétée par celle des jeux coopératifs. « Ce qui rend possible l'apparition de la coopération, c'est le fait que les joueurs peuvent être amenés à se rencontrer à nouveau »⁵⁵. Dans ce cas, des accords peuvent être passés entre les individus, et leur non-respect entraîne une sanction, autre que le non-respect de leurs engagements par les individus. Les jeux coopératifs supposent l'émergence ou l'existence préalable d'une structure normative formelle qui sanctionnera de manière exogène certains comportements.

Sanctions, gains, stratégies, l'ensemble de ces concepts suppose la mise en œuvre de schémas interprétatifs par les acteurs. Ce sont alors les orientations, les préférences de ces derniers, et leur mise en œuvre à travers les interactions quotidiennes qui devient l'objet d'analyse. C'est leur observation et leur changement qui permet alors d'évaluer la réalité du processus d'europanisation.

Cette décomposition avait pour but de rendre méthodologiquement opératoire le concept d'europanisation. La réalisation des quatre tâches identifiées devait permettre la confirmation ou l'infirmité de l'hypothèse d'une europanisation des politiques de

⁵³ Ce type d'approche caractérise le plus souvent les analyses néo-réalistes, cherchant à expliquer la création et la survie des alliances militaires entre des politiques nationales dominées par la règle du *self-help* et/ou relevant de la pensée stratégique. (Cf. Thomas Schelling (1960), *The Strategy of Conflict*, Harvard University Press ; Kenneth Waltz (1979), *Theory of International Politics*, Reading (Massachusetts), Addison-Wesley ; Stephen M. Walt (1987), *The Origins of Alliances*, Ithaca (New York), Cornell University Press ; Glenn H. Snyder (1984), « The Security Dilemma in Alliance Politics », *World Politics*, 36 (4), p.461-495). Elle est devenue une grille classique de la pensée stratégique. Ma recherche orientée vers les jeux de type coopératif est plus proche des analyses de Robert Axelrod et la mise en évidence des facteurs de développement de comportements coopératifs chez les acteurs. La démonstration de l'existence de comportement coopératif dans une situation conflictuelle intense (le cas des tranchées de la Première guerre mondiale chez Axelrod), et du développement de conventions informelles n'est évidemment pas propre à l'approche internationaliste. Déjà, développant une sociologie compréhensive, Georg Simmel mettait en exergue la coopération implicite ou explicite des partenaires à une relation antagoniste : Robert Axelrod (1981), « The Emergence of Cooperation Amongst Egoists », *American Political Science Review*, 75 (2), p.306-318 ; Robert Axelrod (1992), *Donnant-Donnant. Théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob ; Georg Simmel (2005), *Le conflit*, Paris, Circé.

⁵⁴ Cf. Richard. C. Snyder, James A. Robinson (1961), *National and International Decision-making*, New York, The Institute for International Order, p. 119 ; William Zartman (1978), *The Negotiation Process: Theories and Applications*, Beverly Hills, Sage Publications.

⁵⁵ Robert Axelrod (1992), op. cit., p.19.

défense. Si la qualité heuristique de la démarche s'avéra indéniable, elle ne répondit que très imparfaitement à la volonté d'opérationnalisation. En effet, elle confirmait principalement la multiplicité des concepts et des approches disciplinaires à mobiliser, mais aussi le caractère ambitieux du projet. Ce constat me conduisit à procéder à plusieurs inflexions qui se concrétisèrent pour partie dans la production du rapport sur la coopération militaire franco-allemande en 2006.

Néo-institutionnalismes sociologique ou du choix rationnel et armée de l'air : vers une ré-articulation et redéfinition des objets depuis 2006

Toujours convaincu de la pertinence d'une approche par le bas de la production d'une politique de défense européenne, le projet de recherche allait cependant connaître une évolution sensible quant à son terrain, son objet et son cadrage théorique.

Tout d'abord, la conclusion résultant d'un nécessaire passage par l'identification des acteurs impliqués (et cela à de multiples niveaux décisionnels), ainsi que par l'analyse de leurs préférences et de leurs orientations induisait une réduction (relative) du périmètre d'investigation. Même si l'analyse de l'état de la coopération militaire⁵⁶ franco-allemande répondait à une commande du C2SD, la réduction induite du terrain accroissait la faisabilité de ma recherche.

Par ailleurs, ma connaissance approfondie des deux systèmes devait me permettre d'éviter le biais d'interprétations hâtives et décontextualisées de certains comportements des acteurs militaires considérés.

Ensuite, poursuivant une volonté d'opérationnalisation de la recherche, ma réflexion autour des normes, valeurs, croyances dont l'évolution devaient attester d'un processus d'eupéanisation aboutit à une réduction drastique de l'objet analysé. Moins ambitieux que la déconstruction d'un référentiel global ou d'une matrice idéale, voire d'un changement de « culture », l'examen allait se restreindre à l'identification de normes d'interaction (formelles ou informelles) observables à travers les modalités pratiques du processus de décision.

Enfin, par conséquent, en conservant une réflexion marquée par le constructivisme et une double approche - sociologie militaire et Relations Internationales-, l'hypothèse d'un système normatif propre à un espace d'interaction qui contraint les acteurs dans leur manière d'échanger, de résoudre des problèmes ou encore dans le développement de leurs stratégies faisait glisser nettement ma réflexion vers le néo-

⁵⁶ La définition stricte de la coopération militaire franco-allemande réduisait encore le terrain. Considérée comme l'une des composantes de la collaboration des deux Etats en matière de défense, elle se définissait positivement comme l'ensemble des actions visant à accroître l'interopérabilité des systèmes d'hommes (échanges d'informations, de personnels, formations croisées ou communes, exercices en commun, unité binationale, opérations extérieures). La coopération en matière d'armement, ainsi que les niveaux de décision politiques et militaro-politiques étaient exclus. Elle appartenait à la dimension « politique de l'armée » (dimension professionnelle), distincte des politiques de défense (dimension stratégique) et de l'armement (dimension industrielle). Ces trois dimensions de l'activité des ministères de la Défense constituent alors la politique militaire ; voir William Genieys, Jean Joana, Andy Smith (2000), *Professionnalisation et condition militaire : une comparaison France/Grande-Bretagne*, Centre d'études en sciences sociales de la défense, Paris.

institutionnalisme⁵⁷, et plus précisément vers deux d'entre eux: le néo-institutionnalisme sociologique et celui du choix rationnel⁵⁸.

Ces différents glissements de perspective induisent toutefois une discussion non seulement autour de la pertinence du terrain franco-allemand à la lumière de l'hypothèse de l'europanisation, mais aussi quant à l'association de cadres théoriques qui, s'ils ne sont pas contradictoires, n'en sont pas moins distincts. Bien que les éléments de ces deux réflexions soient intimement liés, je les distinguerai artificiellement.

Le niveau franco-allemand ou une opérationnalisation de la recherche

La réduction du périmètre de mon terrain allait se concrétiser à travers mon enquête sur la coopération franco-allemande, puis par sa publication en 2006 et une contribution à un ouvrage collectif édité par l'équipe de chercheurs allemands. Du point de vue de l'hypothèse de l'europanisation, ceci soulevait cependant de nouvelles interrogations. D'une part, si le choix de rendre plus opératoire une recherche multi-niveaux en réduisant le nombre d'acteurs peut apparaître pertinent, de nombreux travaux sur les questions de défense européenne attestent de la faisabilité d'enquêtes directement à l'échelle européenne. Par ailleurs, cet espoir de simplification pouvait apparaître comme illusoire puisque j'introduisais un nouveau niveau d'analyse entre espace européen et espace domestique.

D'autre part, la modification du terrain pouvait également suggérer l'abandon de la problématique de l'europanisation des politiques de défense. En effet, la relation franco-allemande peut être et est parfois considérée comme un objet en soi. La mise en évidence des normes de la coopération militaire franco-allemande ne conduisait-il pas d'abord à une nouvelle singularisation de cette relation souvent qualifiée « d'exceptionnelle » ? De plus, l'analyse d'une relation bilatérale n'était-il pas contradictoire avec l'adoption d'une approche néo-institutionnaliste ? Ce travail, par son terrain même, pouvait en effet d'abord relever d'un courant inter-gouvernementaliste.

Le « détour » franco-allemand s'avérait potentiellement plus préjudiciable que profitable à la poursuite de ma recherche. Le constat de la téléologie européenne sous-tendant déclarations officielles et discours, comme le signalement de l'expression « laboratoire européen » appliquée aux réalisations franco-allemandes en matière de défense (comme ce fut le cas pour la Brigade franco-allemande) n'étaient évidemment pas suffisants pour répondre à ces deux interrogations, que sont celle de la légitimité du terrain franco-allemand et celle de la pertinence de l'application d'une approche néo-institutionnaliste à une relation bilatérale.

L'examen d'une riche littérature appartenant à de multiples champs disciplinaires (histoire diplomatique, théorie des relations internationales, théories de l'intégration) répondait à la première. Articulée avec et, parfois, justifiée par le projet européen, la relation dyadique y apparaît toutefois le plus souvent comme une variable indépendante -

⁵⁷ Martha Finnemore (1996), « Norms, culture, and world politics: insights from sociology's institutionalism », *International Organization*, 50 (2), p.325-347.

⁵⁸ Peter A. Hall, Rosemary C. R. Taylor (1996), « Political Science and the Three New Institutionalisms », *Political studies*, 44, p. 936-957; Peter Hall Peter, Rosemary Taylor (1997), « La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». *Revue française de science politique*, 3-4, p. 469-496.

les « hauts » et les « bas » de la relation entre France et de l'Allemagne - éclairant les dynamiques européennes. Ces analyses, si elles soulignent bien la connexion des processus de décision nationaux, franco-allemand et européen, utilisent en effet généralement une grille de lecture inter-gouvernementaliste. Dès lors resurgit la question de l'application de la grille néo-institutionnaliste.

La réponse est double. D'une part, sans aller jusqu'à la qualifier de « niveau négligé »⁵⁹, l'étude de relation franco-allemande semble bien moins approfondie que celle des institutions européennes et de leur administration. Or, depuis bientôt cinquante ans, la relation franco-allemande s'est institutionnalisée non seulement à travers la création de différentes structures et mécanismes formels de décision, mais aussi à travers la multitude d'interactions et d'actions de négociation entre fonctionnaires des deux Etats. Dans tous les secteurs, dont celui de la Défense, il est envisageable que ces échanges aient été à l'origine de l'émergence de modalités de régulation, d'une économie de la relation franco-allemande, qui orientent le comportement des acteurs. L'analyse néo-institutionnaliste ou constructiviste permet de ce point de vue de « revisiter » un champ dominé par des conceptions inter-gouvernementalistes⁶⁰.

C'est bien de là, d'autre part, que pouvait apparaître une contradiction entre bilatéralisme et néo-institutionnalisme. Par sa nature même, l'analyse de la relation franco-allemande, même en tant que détour vers la construction européenne, peut-elle se voir appliquer un cadre théorique, dont l'une des hypothèses centrales dans ses développements « internationalistes » est l'émergence d'une gouvernance remettant en cause les souverainetés nationales? Plus précisément, quelle est la place du bilatéralisme dans une conception post-westphalienne d'un environnement international interdépendant et multilatéral? Le surgissement du débat entre les trois approches du multilatéralisme (paradigme individualiste, approche socio-communicative et institutionnaliste⁶¹) ou plus schématiquement entre de néo-réalistes et néo-libéraux, voire entre néo-libéraux⁶² - vient alors écraser de sa densité et de sa complexité la production d'une réponse. Le passage par la notion de multilatéralisme, sans chercher à trancher sur sa nature autonome (élément d'un régime international⁶³ ou caractéristique des organisations interna-

⁵⁹ Douglas Webber (1999), « Franco-German bilateralism and agricultural politics in the European Union: The neglected level », *West European Politics*, Volume 22, Issue 1 January 1999, p. 45-67.

⁶⁰ Par exemple, sous l'angle de l'institutionnalisme historique, voir : Matthias Delori (2006), « La genèse de la coopération franco-allemande au début des années 1960. L'apport de l'analyse des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 3, juin 2006, p. 409-428 ; ou sur les politiques d'armement : Jean Joana, Andy Smith (2004), « Du couple franco-allemand à une nouvelle Entente cordiale : la France dans le programme A400M », *Les Champs de Mars*, 16, p. 133-146.

⁶¹ James A. Caporaso (1992), « International relations theory and multilateralism : the search for foundations », *International Organization*, 46 (3), p.599-632.

⁶² Dans le cas de l'intégration européenne, entre un libéralisme intergouvernementaliste qui admet selon Adrew Moravcsik que « la politique gouvernementale est contrainte par les identités, intérêts et pouvoirs sous-jacents des individus et groupes qui – au sein et en dehors de l'appareil d'Etat – exercent en permanence une pression sur les décideurs en vue de leur faire adopter des politiques conformes à leurs préférences » et le néo-fonctionnalisme de Ernst Haas accordant un rôle majeur aux institutions supranationales : Andrew Moravcsik (1997), « Taking Preferences Seriously. A Liberal Theory of International Politics », *International Organization*, 51 (4), p.513-553; Ernst Haas (1968), *The uniting of Europe*, Standford, Standford University Press, 1968 ; Markus Jachtenfuchs (2002), « Deepening and widening integration theory », *Journal of European Public Policy*, 9 (4), p.650-657.

⁶³ La théorie des régimes en ce qu'elle postule l'existence de systèmes de normes et valeurs auxquels les Etats adhèrent s'avèrent particulièrement stimulante. Cependant, elle n'accorde qu'un rôle mineur aux acteurs individuels et à leur socialisation : Stephen Krasner (1995) (eds), *International Regimes*, Ithaca, London, Cornell University Press.

tionales) offre alors plusieurs pistes. Strictement nominale, sa définition, c'est-à-dire des efforts de coordination des politiques nationales d'au moins trois Etats⁶⁴, fait du bilatéralisme son antithèse. Le bilatéralisme franco-allemand, même institutionnalisé, ne peut alors servir d'objet aux analyses néo-institutionnalistes de la construction européenne. Ce constat est dans une certaine mesure renforcé par la définition qualitative du multilatéralisme. Présenté comme un ensemble de règles et de principes, formels ou informels, contraignant pour l'ensemble des acteurs (indivisibilité) et leur assurant une réciprocité diffuse, il est opposé à un bilatéralisme, ce dernier étant construit comme compartimenté et fondé sur un strict calcul de la réciprocité des gains entre les deux parties. Cependant, dans cette perspective, le multilatéralisme se concrétise à travers l'adoption de comportements par les acteurs qui vont caractériser le fonctionnement d'institutions internationales⁶⁵. Or, l'observation des pratiques diplomatiques souligne le maintien de relations bilatérales au cœur du multilatéralisme⁶⁶, « un multibilatéralisme ». Ces relations entre deux Etats ne supposent pas la remise en cause des normes multilatéralistes ou l'adhésion des acteurs à certaines valeurs⁶⁷, mais représente une modalité d'interaction au sein d'un ensemble plus large. Dès lors, leur étude peut être légitime en ce qu'elle porte peut-être aussi une mise en œuvre de normes co-construites à un échelon supérieur. Les interactions franco-allemandes doivent être alors perçues comme enchâssées ou « encapsulées »⁶⁸ dans le projet européen, dominées par des idées, et non plus par des intérêts.

Néo-institutionnalisme(s), constructivisme(s), approche par le bas : quel syncrétisme ?

Comme ces dernières lignes le suggèrent, bien que justifiable, la réduction, relative, du terrain d'investigation, ne résout évidemment pas la question de l'analyse de la relation entre l'agent/acteur et la structure sociale/système social apparue en filigrane au cours lors des développements précédents. Dans une certaine mesure, la mobilisation successive et concomitante d'approches théoriques distinctes reflète tout autant ma situation à un croisement disciplinaire que la confrontation au classique dilemme holisme/individualisme. Celui-ci apparut nettement au cours de mon enquête de 2006. Mon attention se concentra en effet progressivement sur les pratiques et les normes informelles adoptées par les acteurs de la coopération franco-allemande. Par ailleurs, à côté des mécanismes formels que leurs prédécesseurs avaient créés et qui constituaient

⁶⁴ Robert Kehoane (1990), « Multilateralism : An Agenda for Research », *International Journal*, 45, p. 741.

⁶⁵ John Gerard Ruggie (1992), « Multilateralism: the Anatomy of an Institution », *International Organization*, 46 (3), p. 561-598

⁶⁶ Jozef Batora (2005), « Does the European Union transform the institution of diplomacy? », *Journal of European Public Policy*, 12:1 February 2005, p. 44-66; Delphine Placidi (2007), « La transformation des pratiques diplomatiques »; in Bertrand Badie, Guillaume Devin (dir.), *Le multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, La découverte, p.95-112.

⁶⁷ Le débat autour de la ou des valeurs du multilatéralisme n'est pas détaché de ma recherche. En effet, on peut considérer que la promotion de cette pratique s'appuie sur la croyance que les comportements coopératifs sur la scène internationale sont « préférables » aux décisions marquées par les calculs égoïstes des acteurs. On voit réapparaître la référence aux analyses sur les comportements coopératifs évoqués plus haut : voir James A. Caporaso (1992), « International Relations Theory and Multilateralism: The Search for Foundations », *International Organization*, 46 (3), p.599-632.

⁶⁸ J'emprunte ici l'expression employée par Max Weber pour décrire la situation du pouvoir monarchique face au pouvoir sacerdotal : Max Weber (textes réunis en 1996), *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard (nrf), p.242.

une structuration de l'espace d'interaction, j'observais aussi l'institutionnalisation par ces acteurs de nouvelles règles formelles (création de l'Ecole franco-allemande du Tigre, nouvel arrangement administratif pour la Brigade franco-allemande, nouvelles formules d'échanges d'élèves-officiers). Interagissant dans des systèmes de contraintes diffuses et formelles, les acteurs procédaient à des choix modifiant leur environnement, et reflétant également l'appropriation de normes sensiblement différentes de celles à l'œuvre dans leur administration d'origine.

En postulant synthétiquement que les « institutions comptent » dans la structuration du comportement des acteurs, l'adoption de l'approche institutionnaliste développée dans le cadre des théories de l'intégration européenne offrait une mise en sens du comportement des acteurs du franco-allemand. Plus précisément, au regard de mes objectifs de recherche, ce sont deux courants déjà évoqués⁶⁹, celui du choix rationnel et sociologique qui semblaient les plus adaptés à la compréhension de certains des phénomènes observés. Le premier en accordant un rôle central à la recherche de l'efficacité et aux calculs visant à la réduction des coûts transactionnels fournit des clés de compréhension non seulement de la genèse et de la poursuite de la coopération militaire franco-allemande⁷⁰, mais aussi de son apparente stabilité. La création d'organisations de coopération bilatérales, la multiplication des procédures, ainsi que la mise en place de circuits d'échanges formels réduiraient en effet le registre des comportements possibles et légitimes des acteurs. De fait, cette grille de lecture permet alors de réintégrer les tensions, et les oppositions intentionnelles ou non-intentionnelles, que j'ai pu constater dans le cadre du processus de coopération franco-allemande. Le constat de la relative innocuité de ces phénomènes sur l'approfondissement progressif de la coopération viendrait alors attester de l'effectivité des institutions dans la neutralisation de certains comportements ou stratégies. Cette perspective s'est concrétisée en particulier pour moi par l'adoption des analyses développées par Fritz Scharpf et de Renate Mayntz. Cependant, dans son « institutionnalisme centré sur l'acteur », Fritz Scharpf tente une synthèse en empruntant certaines réflexions à l'institutionnalisme sociologique. Le comportement des acteurs n'y est pas pour lui seulement caractérisé et justifié par la recherche d'une efficacité matérielle, mais aussi soumis à l'influence des croyances partagées par les acteurs. Or, selon le néo-institutionnalisme sociologique, les « formes et procédures devaient être considérées comme des pratiques culturelles, comparables aux mythes et aux cérémonies élaborés par de nombreuses sociétés, que, par conséquent, elles étaient incorporés aux organisations non pas nécessairement parce qu'elles en accroissent l'efficacité abstraite (en termes de fins et de moyens), mais en raison du même type de processus de transmission qui donne naissance aux pratiques culturelles en général »⁷¹. Cette articulation représente alors une passerelle vers une approche par le bas et le constructivisme

⁶⁹ Sabine Saurugger distingue un quatrième courant dans son récent *Théories et concepts de l'intégration européenne*. Il s'agit de « l'institutionnalisme discursif », proche de l'institutionnalisme sociologique et du constructivisme. L'auteure classe parmi les représentants de ce courant Claudio Radaelli, dont la définition de l'eupéanisation constituait l'un des points de départ de ma recherche. Sabine Saurugger (2009), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Les Presses de Science Po., p. 219 et suiv.

⁷⁰ C'est là la question des motifs à la création des structures de coopérations, ceux des acteurs-fondateurs à l'origine des acteurs composites, les *Corporate Actors* pour reprendre le concept de Fritz Scharpf.

⁷¹ Peter Hall, Rosemary Taylor (1997), op. cit., p. 481.

en ce qu'il vise à mettre en évidence les systèmes de symboles, les croyances, les « cadres de signification »⁷². L'adoption ou la composition d'un comportement approprié par les acteurs, et donc une évolution/changement, dépasse alors la simple application d'un cadre formel. L'observation chez un acteur d'un comportement, et le développement d'un raisonnement, propres au secteur franco-allemand atteste d'un changement des pratiques de production d'une décision, mais aussi de la construction idéelle d'un intérêt matériel. Cependant, au même titre que l'institutionnalisme historique, l'institutionnalisme sociologique porte son attention sur le processus par lesquels les acteurs « qui créent de nouvelles institutions font des « emprunts » aux modèles institutionnels existants »⁷³. Il y a une socialisation secondaire, et le processus de construction de normes ne se réalise donc pas *ex-nihilo*. Cette proposition éclaire ainsi l'analyse de l'ingénierie organisationnelle de la coopération franco-allemande, qui ne peut pas spontanément se comprendre par la seule recherche d'une solution optimale. L'identification de normes propres au franco-allemand que les acteurs adopteraient, ainsi que les processus d'ajustement réciproque qui en sont à l'origine, justifie une approche par le bas, puisqu'il s'agit d'évaluer l'hypothèse d'une transformation des pratiques et des croyances sous-jacentes, subie et produites par les acteurs.

L'utilisation de la variable idéelle, le postulat d'intérêts matériels construits, dans le cadre de l'analyse des dynamiques à l'œuvre d'un environnement structuré conduit à la recherche d'une voie médiane, que représente le constructivisme⁷⁴. Bien que mon emploi des axiomes constructivistes relève plus de l'adjonction d'une perspective à d'autres approches conceptuelles, il ne pouvait conduire à omettre un examen comparé de ses apports dans les champs de l'intégration européenne et des Relations Internationales. Or, le constructivisme appliqué à l'étude de l'intégration européenne parce qu'il tend à mobiliser à la fois une approche *top-down* (diffusion et apprentissages des normes par les élites) et *bottom-up* (mobilisation des réseaux politiques et sociétaux dans la construction et promotion de normes) offre les linéaments d'une approche multi-niveaux. L'accent porté sur les mécanismes de socialisation rejoint mon intérêt pour la transformation des identités militaires française et allemand. Toutefois, concentré sur les questions d'identité et d'apprentissage, il tend à délaissier, à l'exception du constructivisme stratégique, la notion d'intérêt, auquel l'observation des comportements des acteurs de la coopération m'a conduit à accorder parfois le statut de motifs des acteurs. C'est en l'occurrence le constructivisme en Relations Internationales qui porte plus particulièrement attention à la notion d'intérêt. En raison même de mon terrain - une alliance militaire -, l'emploi des résultats de cette approche semble ne devoir soulever que peu de questions.

Toutefois, bien qu'il partage les mêmes axiomes avec les constructivismes de l'intégration européenne, les différences avec ce dernier ne se limitent pas aux objets. La

⁷² W.R. Scott (1983), « Institutions and Organizations : Toward a Theoretical Synthesis », in W.R. Scott, J.W. Meyer, et al., *Institutional Environments : Ritual and Rationality*, Beverly Hills, Sage, p. 55-80.

⁷³ Peter Hall, Rosemary Taylor (1997), op. cit., p. 490.

⁷⁴ Sabine Saurugger (2009), op. cit., p. 167, Jeffrey Checkel (1998), *Social Construction and Integration*, ARENA Working Papers, WP 98/14.

singularité du (ou des) constructivisme(s)⁷⁵ en Relation Internationales est liée à la fois à son contexte d'émergence – la poursuite de la critique de la théorie classique initiée par Nicholas Onuff au début des années quatre-vingt - et à l'importance qu'il accorde à l'intersubjectivité inspirée de Jürgen Habermas et au concept de structuration développé par Anthony Giddens⁷⁶. Le postulat que les acteurs co-construisent une réalité internationale au cours de leurs interactions ne soulève pas d'objection fondamentale à son emploi dans le cadre de mon analyse de la relation franco-allemande. Le processus dynamique de structuration⁷⁷ de la scène internationale, et, donc, l'économie de la relation bilatérale, s'explique bien par l'existence d'intérêts, mais d'intérêts construits à travers les différentes interprétations du réel que s'en font les acteurs, interprétations découlant elles-mêmes de leurs identités étatiques⁷⁸. Si les approches modernistes et critiques servent le développement de ma recherche, leur objet soulève toutefois plus d'interrogations. En effet, conçu comme une tentative de dépassement du débat néolibéral et néo-réaliste sur la structure du système international, la place laissée aux processus de construction identitaire au sein des sociétés nationales apparaît comme restreinte. Seules les approches considérant l'influence des cultures nationales, et plus particulièrement des « cultures organisationnelles » telles les administrations militaires, « permet à la différence de celle qui analyse les structures "intersubjectives" du système international, de comprendre les variations "nationales" des politiques étrangères »⁷⁹. En effet, les accélérations et ralentissement, les échecs et les réussites de la coopération franco-allemande, la nature des projets développés ne peuvent s'expliquer par les seules évolutions de l'environnement externe⁸⁰. Bien que l'approche *top-down* semble dominante au sein du ou des constructivismes en Relations Internationales, une approche par la bas est envisageable. Mais, à nouveau, il faut admettre une certaine circularité. Il ne s'agit non plus celle proposée par Anthony Giddens, que l'on pourrait qualifier d'horizontale, entre les niveaux internes et externes. Les transformations identitaires intersubjectives à l'échelle internationale induise des évolutions culturelles et organisa-

⁷⁵ L'adoption de l'approche constructiviste dans le cadre de l'analyse d'une alliance militaire pourrait conduire à préciser à nouveau sa place parmi les théories classiques des Relations internationales, selon le schéma proposé par Alexander Wendt (Alexander Wendt (2010), *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 22 et suiv.). Les développements ci-dessus se limiteront toutefois ici à discuter des liens entre ma recherche et les apports des constructivismes dits moderniste et critiques (Cf. Thomas Lindemann (2008), *Penser la Guerre. L'apport constructiviste*, Paris, L'Harmattan, p. 24 et suiv.)

⁷⁶ Audie Klotz, Cecelia Lynch (1999), « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », *Critique Internationale*, 2, p. 51-62.

⁷⁷ La dualité structurelle d'Anthony Giddens inspire en partie cette analyse dynamique de l'espace international. Elle offre une vision circulaire de la construction du monde social selon laquelle les dimensions structurantes sont à la fois situées après et avant l'action, comme conditions de l'action et comme produits et permet de concevoir la structuration à la fois comme « habilitante et contraignante » (Cf. *La Constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, 1987, p.444). Le concept de compétence développé par Giddens sert aussi le constructivisme des relations internationales en conduisant à prendre en considération la réflexivité des acteurs. Thierry Braspenning (2002), « Constructivisme et réflexivisme en théorie des relations internationales », *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. III, p. 314-329

⁷⁸ Alexander Wendt (2010), op. cit., p. 113 et suiv.

⁷⁹ Thomas Lindemann (2008), op. cit., p. 32 .

⁸⁰ Elizabeth Kier (1995), « Culture and Military Doctrine. France between the Wars », *International Security*, 19 (4), p. 65-93.

tionnelles, qui vont-elles-mêmes induire une transformation des identités de type, de rôle, et collective lors des interactions⁸¹.

Cultures organisationnelles et nouveaux outils.

Le détour vers le franco-allemand ne pouvait être qu'un moyen au service de la problématique de l'europanisation des politiques de Défense. La réalisation de cette dernière étape fut ralentie par mon recrutement en 2005 par le Centre de recherche de l'Armée de l'air⁸². Toutefois, cette évolution représentait aussi une véritable opportunité professionnelle. En tant que « chercheur embarqué », je pouvais approfondir ma connaissance d'un nouveau terrain et d'une autre dimension de la « culture organisationnelle » des forces armées françaises -l'armée de l'air. Entre observation participante et non-participante, l'approche anthropologique adoptée en 2004 dans le cadre de l'étude sur les sous-officiers de l'armée de terre confirma son apport dans une première enquête menée au profit des Ecole d'officiers de l'armée de l'air (*La motivation à l'engagement des élèves de l'Ecole de l'air*, 2006-2008). Cette recherche, au-delà de son objet explicite, me permit de réaliser mon « acculturation », par la découverte des systèmes informels de hiérarchisation professionnelle, de « l'incorporation » des systèmes de contraintes (confirmant certains principes de la sociologie du corps), ou encore par la mise en évidence du phénomène religieux au sens durkheimien (distinction profane/sacré, rites de passage). J'approfondissais également ma maîtrise de l'approche qualitative dans une deuxième enquête conduite au profit de l'état-major de l'armée de l'air (*Métiers de l'armée de l'air et réservoirs de force pour la projection*, 2007-2009). Hors les murs des écoles d'officiers, les entretiens conduits sur les bases aériennes 115 (Orange) et 946(Nice) me permirent de découvrir la dimension « opérationnelle » de l'armée de l'air. Cette recherche devait aussi me permettre de développer ma connaissance de l'outil statistique (traitement de plusieurs dizaine de milliers de données fournies par la direction des ressources humaines de l'armée de l'air). Il ne s'agissait plus d'une simple approche descriptive, mais de mettre en œuvre tests de significativité et, surtout, des analyses de correspondances multiples. Enfin, toujours en réponse à une commande de l'état-major de l'armée de l'air, je participais à la rédaction d'une étude à vocation prospective. Appartenant au champ de la réflexion stratégique, ce travail (*L'évolution du champ de bataille et son impact sur les caractéristiques de la puissance aérospatiale dans les quinze prochaines années*, 2009-2010) impliqua certes le déploiement de grilles de lecture issues des Relations Internationales et de la sociologie, mais aussi la maîtrise d'une vaste littérature doctrinale (française et anglo-saxonne) et techniques (sur les systèmes d'armes existants et futurs)⁸³. Les résultats de ces trois en-

⁸¹ Dario Battistella (2003), op. cit., p. 284.

⁸² Toutefois, de nombreux travaux contemporains des miens ou plus récents ont exploré certaines des pistes évoquées dans ces développements et soulevé en partie les hypothèses identifiées ; Voir par exemple, Niagalé Bagayoko-Penone (2005), *Les militaires face à la construction européenne*, Paris, Les cahiers du C2SD, 2005 ; Jean-Pierre Maulny, Bastien Nivet (2008), *Les acteurs et réseaux de la politique européenne de la politique européenne de sécurité et de défense*, Paris, Les cahiers du C2SD ; Delphine Deschaux-Beaume (2009), *De l'Eurocorps à une armée européenne ? Pour une sociologie historique de la politique européenne de défense et de sécurité (1991-2007)*, Thèse de doctorat en Science Politique (sous la direction d'Olivier Ihl), Université Grenoble 2 – Pierre Mendès France/ Institut d'études politiques de Grenoble.

⁸³ Quelques développements connexes de cette étude firent l'objet de publications dans une série d'articles en 2009

quêtes m'ont permis de tracer les contours d'une culture organisationnelle aujourd'hui en pleine mutation. Arme technique, l'introduction d'un nouveau système d'arme (le Rafale) sensé mieux répondre aux contraintes opérationnelles et budgétaires, comme l'éventuel développement d'une flotte de drones, induit et présage des transformations majeures de la culture professionnelle. Arme d'allonge, le sens accordé à l'opération extérieure dans le cadre de la construction identitaire de ses personnels restent cependant sensiblement distinct de celui de l'armée de terre. Les efforts afin de rester une armée de l'air de « premier rang » laisse justifier la multiplication des coopérations internationales, et une théorisation de la diplomatie européenne. Ces différents éléments que j'ai pu découvrir par l'investissement de ce nouveau terrain ont éclairé a posteriori les retards, l'avance ou les choix alternatifs de la coopération entre l'armée de l'air française et la *Luftwaffe*.

Enfin, devenu personnel civil de la Défense, le passage professionnel « à travers le miroir »⁸⁴, souleva à mes yeux, certains questionnements épistémologiques sur mon indépendance intellectuelle et la finalité de mon activité de chercheur.

Au regard de l'objet présenté comme central dans mon parcours de chercheur, ces activités et les différentes productions relevant d'une *littérature grise*, si elles servent à accroître en partie mon matériel empirique, vinrent surtout confirmer certains des résultats relatifs aux phénomènes de construction identitaires et de régulation dans les structures militaires. Intégré dans de nombreux projets ou réflexions institutionnels, je suis à ce croisement d'états, acteur et chercheur, situation particulièrement inconfortable, mais très riche, en permettant de mieux « comprendre » les logiques animant et traversant son « terrain ». L'exigence scientifique est alors une lutte permanente, en particulier, afin de ne pas perdre la distance à son objet.

Conclusion

(Re)construit autour de la question de l'eupéanisation, mon parcours de chercheur apparaît, logiquement, inachevé puisqu'il n'a pas encore conduit à un retour sur l'Europe de la défense. Par ailleurs, nombre d'intuitions et d'hypothèses évoquées dans les développements précédents ont fait aujourd'hui l'objet d'excellentes analyses et productions scientifiques.

En tant que donnée, ma production reste marquée par les traits soulignés plus haut. D'une part, polymorphe, pluriel, mon itinéraire de chercheur a multiplié les allégeances disciplinaires et théoriques. La mobilisation des théories des relations internationales, de l'intégration, de l'analyse des politiques publiques, de la sociologie du militaire peut susciter un sentiment de dispersion. Entre Science Politique et Sociologie, ceci est en réalité le résultat d'un souhait constant d'une approche inductive ouverte, dans

dans la revue grand public *Défense et Sécurité Internationale – Technologie*. Le premier d'entre eux, « Des hoplites aux drones. Essai d'application de la sociologie des sciences aux systèmes non habités évoluant dans la troisième dimension » propose l'application du cadre d'analyse de Bruno Latour et Michel Callon aux conséquences de l'emploi des drones sur la guerre en tant que construit social. Si ce travail atteste d'une évolution de mes problématiques, il confirme aussi la constance de l'inscription théorique.

⁸⁴ Everett C. Hughes (1958), *Men and their Work*, New York, The Free Press of Glencoe, cité par Claude Dubar (1995), *La socialisation. Construction des identités sociales & professionnelles*, Paris, Armand Colin, p.146.

laquelle s'établit un dialogue permanent entre le « terrain » et le chercheur, mais aussi entre les disciplines. L'utilisation des travaux de l'Ecole de Chicago, et en particulier ceux de Howard Becker, dans l'étude des relations professionnelles au sein des forces armées ne peut qu'affiner la compréhension des processus de production/diffusion des normes internationales, développée, par exemple, par Martha Finnemore⁸⁵. L'étude des négociations internationales entre militaires profite de l'éclairage fourni par la *Théorie de la régulation* de Jean-Daniel Raynaud. L'observation et la déconstruction des cultures militaires éclairent une lecture critique de la notion de communauté épistémique employée pour décrire les processus européens. Ces allers-retours interdisciplinaires sont aussi symptomatiques d'un changement constant de niveau d'analyses, de micro- à macro, mais aussi d'échelles, des phénomènes intra-administratifs à ceux étatiques et européens.

D'autre part, cette démarche est liée à la complexité d'un objet/terrain auquel je suis resté attaché : les forces armées. Second trait de ma production, cet objet original voire exotique, singularise fortement mon profil de chercheur. Mon recrutement par le CReA n'a que renforcé ce caractère. Cependant, et enfin, cette dernière évolution a conduit à un estompement du « franco-allemand » et des questions européennes en tant qu'objets de recherche. Il s'agit seulement d'un estompement. En effet, j'ai d'une part continué à produire dans ces domaines comme l'atteste la liste de mes productions à la fin de cette introduction, et d'autre part, ils traversent certains des cours assurés au sein des Ecoles d'officiers de l'armée de l'air (*Structures européennes de sécurité post-Guerre froide, Analyse de la Politique étrangère*).

Mon parcours peut se voir ainsi décrit et caractérisé. Il s'agissait au départ de souligner l'entremêlement des récits empiriques et épistémiques. Dans une certaine mesure, il a conduit à un ré-enchantement de ce qui devait être une désillusion « narrative »⁸⁶. L'objectif initial est cependant partiellement atteint. En effet, mon identité objectivée apparaît construite à la fois dans l'expression d'une « mêmété » que représentent les filiations théoriques (et politiques, dans l'adhésion au projet européen), et l'existence d'une ipséité que constitue un parcours et un positionnement disciplinaire singulier. Or, ces développements introductifs n'ont fait qu'évoquer ce dernier point par la mise en évidence des articulations entre disciplines et niveaux d'analyse. Outre la question du détour du franco-allemand, les développements précédents restent incomplets en n'approfondissant pas la mise en œuvre d'un cadre néo-institutionnel sociologique et du choix rationnel.

Autour de trois questions évoquées plus haut, celle de l'identification des acteurs, de la construction de leurs orientations et préférences, et enfin des modalités d'interactions émergentes dans les espaces de coopération militaire, les chapitres suivant approfondiront ce qui s'est voulu une démarche par le bas, centrée sur les acteurs.

⁸⁵ Martha Finnemore (1993), « International Organizations as Teachers of Norms: The United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization and Science Policy », *International Organization*, 47 (4), p.565-597.

⁸⁶ Jérôme Truc (2005), « Une désillusion narrative ? De Bourdieu à Ricœur en sociologie », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n 8 [en ligne, <http://traces.revues.org/index2173.html>].

Inspirés du programme de recherche développé par Fritz Scharpf et Renate Mayntz⁸⁷, soit un néo-institutionnalisme centré sur l'acteur, ces développements auront pour objet la mise en évidence des liens entre mes différentes études et leurs résultats (voir encadré ci-après).

Les analyses et résultats utilisés dans les développements qui vont suivre s'appuient sur quatre études réalisées depuis 2000. Les techniques d'enquête sont de nature qualitative (entretiens semi-directifs) pour trois d'entre elles, mais comporte aussi une composante quantitative pour l'une d'entre elle :

Le métier de sous-officier de l'armée de Terre aujourd'hui (co-écrite avec André Thiéblemont). L'enquête de terrain s'est réalisée à travers quatre séjours d'une semaine au sein de quatre unités ou régiments de l'armée de terre. Un cinquième séjour fut organisé avec l'une d'entre elle pour un exercice sur le camp de Caylus. A coté de 35 entretiens semi-directifs (enregistrés) d'une durée d'une à deux heures, une méthode ethnologique (observation non participante, participation à certaines activités de sociabilité, découverte d'informateurs, immersion) ont permis d'accroître la densité du matériau recueilli.

La coopération militaire franco-allemande au concret : Cultures, structures et acteurs. Le choix des terrains, la production du guide d'entretien et le recueil des données furent le résultat d'une collaboration franco-allemande. L'équipe allemande du SOWI (Heike Abel, Sven Gareis, Nina Leonard) prit en charge la sphère allemande, et pour ma part, la partie française. Le rapport produit en 2006 s'appuya sur l'exploitation de 41 entretiens semi-directifs conduits auprès des acteurs français et de 23 du coté allemand (ce nombre plus réduit s'explique par un calendrier distinct des deux équipes). Les entretiens furent conduits au sein des missions militaires de des ambassades de France à Berlin et d'Allemagne à Paris, des différentes administrations centrales (ministères et états-majors à Paris, Bonn et Berlin), à l'Ecole franco-allemande du Tigre (Luc-en-Provence), à la Brigade franco-allemande (Müllheim, Immendingen, Donaueschingen) et auprès des stagiaires allemands dans les écoles d'officiers françaises de l'armée de l'air et de la Marine nationale.

Motivation et logiques d'engagement des élèves-officiers de l'Ecole de l'air. Débutée après mon arrivée au Centre de recherche de l'armée de l'air, elle s'est appuyée sur 39 entretiens semi-directifs s d'une durée d'une demi-heure à deux heures d'élèves masculins (32) et féminins (7) de l'Ecole de l'air de la promotion 2006 (population totale de 72 élèves). Toutes les spécialités (Personnel Navigant, Basier, « Méca ») étaient représentées.

Métiers de l'armée de l'air et réservoirs de force pour la projection. Le matériau empirique de cette enquête (conduite avec Christian Brun et Emmanuelle Prévot) est constitué par 63 entretiens semi-directifs conduits sur les bases aériennes 115 (Orange) et 946 (Nice), ainsi que sur l'exploitation statistique (descriptive et inférentielle) de données fournies par la Direction des ressources humaines de l'armée de l'air (population d'étude : 35 000 individus).

⁸⁷ Fritz W. Scharpf (1997), *Games Real Actors Play. Actor-Centered Institutionalism in Policy Research*, Boulder/Oxford, Westview ; Renate Mayntz, Fritz W. Scharpf (1995)(hrsg), *Steuerung und Selbstorganisation in staatsnahen Sektoren*, Frankfurt am Main, Campus; Renate Mayntz (1985), *Soziologie der öffentlichen Verwaltung*, Heidelberg, Müller Verlag.

PRODUCTION

Ouvrages et rapports :

Christophe PAJON, *La coopération militaire franco-allemande au concret : cultures, structures et acteurs*, Paris, Les Cahiers du C2SD, n°86, 2006, 162 p.*

Christophe PAJON (avec André THIEBLEMONT), *Le métier de sous-officier dans l'armée de Terre aujourd'hui*, Paris, Les Cahiers du C2SD n°60, 2004, 302 p.*

Christophe PAJON, *Forces armées et société dans l'Allemagne contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 2001, 384 p.

Christophe PAJON (avec Paul KLEIN), *Frankreichs Streitkräfte im Wandel*, Strausberg, SOWI-Arbeitspapier n° 105, juin 1997, 53 p.

Etudes (réalisées au profit de l'état-major de l'armée de l'air, non publiées) :

Christophe PAJON (avec Christian BRUN), *Métiers de l'armée de l'air et réservoirs de force pour la projection*, Etude réalisée au profit du Bureau Plans de l'état-major de l'armée de l'air, 2010, 94 p. *

Christophe PAJON (avec Grégory BOUTHERIN), *L'évolution du champ de bataille et son impact sur la puissance aérospatiale à l'horizon des quinze prochaines années*, Etude réalisée au profit du Bureau Plans de l'état-major de l'armée de l'air, 2010, 170 p. *

Christophe PAJON, *La motivation à l'engagement des élèves de l'Ecole de l'air*, Etude réalisée au profit du Commandement des Ecoles d'officiers de l'armée de l'air, 2008, 67 p. *

Contributions à des ouvrages collectifs :

Christophe PAJON (avec Stefan FRÖHLICH) « De la normalisation de la politique étrangère allemande au changement de référentiel français : une redistribution des ressources dans le cadre de la PESC/PESD », in Claire DEMESMAY, Andreas Marketti (dir.), *La France et l'Allemagne face aux crises européennes*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, p. 127-145.

Christophe PAJON, « La construction d'une vocation d'officier de l'air. Représentations sociales et sélection des élèves de l'École de l'air », in *Les Annales des Sciences Sociales de Toulouse (Tome LI)*, Toulouse, PUSS, 2009.

Christophe PAJON, « Die Organisation von Kooperation in der Praxis: Von nationalen Modellen zu individuellen Strategien », in Sven Bernhard Gareis, Nina Leonhard (Hrsg.), *Vereint marschieren/Marcher Uni. Die deutsch-französische Streitkräftekooperation als Paradigma europäischer Streitkräfte?*, VS Verlag für Sozialwissenschaften, Berlin, 2008, p.75-135.

* Les rapports, publications et communications signalés par un astérisque composent le corpus qui a servi à l'analyse lexicale réalisée en introduction.

Christophe PAJON, « Commander dans une armée professionnelle : le sous-officier de l'armée de terre française », in *Les Annales de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse (Tome XLVIII)*, Toulouse, P.U.S.S., 2006.

Christophe PAJON, « Le sociologue enrégimenté : méthodes des sciences sociales en terrain militaire », dans François GRESLE (dir.), *Sociologie du milieu militaire : Les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.45-55. *

Christophe PAJON, « Leadership in Deutschland und Frankreich: Ein Vergleich », in Gerhardt KÜMMEL, Sabine COLLMER (Hrsg), *Soldat-Militär-Politik-Gesellschaft*, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2003, p.77-87. *

Christophe PAJON (collaboration), in Bernard Labatut., Jesus Martinez Paricio (dir.), *La professionnalisation des armées en Espagne*, Paris, Les cahiers du C2SD, 2003, 149 p.

Christophe PAJON, « Das überbeanspruchte Heer Frankreichs : Ein Modellfall für das zivil-militärische Verhältnis », in Karl HALTINER, Paul KLEIN (Hrsg), *Europas Armeen im Umbruch*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 2002, p. 123-135. *

Christophe PAJON (avec Paul KLEIN), « L'avenir des forces armées en Allemagne », *Les cahiers de l'Institut français des Relations Internationales*, n°30, 2000, p. 111-132.

Articles dans des revues à comité de lecture :

Christophe PAJON (avec Jan STÖBER), « L'économisation de la Bundeswehr : de la modernisation à l'externalisation, en passant par la privatisation? », *Revue Sécurité Globale*, n°8, Août 2009, p.99-113. *

Christophe PAJON, « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires : quelle européanisation ? Le cas des acteurs militaires britannique, allemand et français. », *Politique européenne*, printemps 2003, n°10, p. 148-170. *

Christophe PAJON, « Les opinions politiques des militaires de la Bundeswehr. Le retour du déterminisme social? », *Les Champs de Mars*, revue du Centre d'études en Sciences Sociales de la Défense (C2SD), N°9, 1^{er} semestre 2001, p. 5-36.

Articles dans des revues spécialisées ou grand public :

Christophe PAJON (avec Grégory BOUTHERIN), « Drones 2025 : La relève de la garde », *Défense&Sécurité internationale Hors-série*, « La robotique militaire », n°10, mars 2010, p.82-85.

Christophe PAJON (avec Pierre BARBAROUX, Grégory BOUTHERIN, Cyril CAMACHON), « Y-a-t-il un pilote dans le drone ? Une approche en termes de compétences des opérateurs », *Défense&Sécurité internationale*, n°54, Décembre 2009, p.35-39.

Christophe PAJON (avec Grégory BOUTHERIN), « Persistance et maîtrise du temps au cœur du champ de bataille. Les drones comme instruments de maîtrise des présents », *Défense&Sécurité Internationale Technologies*, n°19, septembre-octobre 2009, p.8-12. *

Christophe PAJON (avec Grégory BOUTHERIN), « Des hoplites aux drones. Essai d'application de la sociologie des sciences aux systèmes non habités évoluant dans la troisième dimension », *Défense&Sécurité Internationale Technologies*, n°18, juillet-août 2009, p.8-12. *

Christophe PAJON « L'impact du politique sur la coopération militaire franco-allemande », *Revue Défense nationale*, février 2006, p. 34-40. *

Christophe PAJON « La coopération entre les armées de terre allemandes et françaises », in *Documents -Revue des questions allemandes*, N°2/2001, avril-mai-juin 2001, p. 99-100.

Christophe PAJON « L'avenir du lien Armée-Société en Allemagne fédérale », in *Documents -Revue des questions allemandes*, N°5/2000, novembre-décembre 2000, p. 29-33.

Christophe PAJON (avec Paul KLEIN), « Projektionsfähig werden », *Information für die Truppe*, décembre 1998, p.34-41.

Christophe PAJON (avec Paul KLEIN), « Der Nationaldienst in Frankreich und seine Zukunft », *Fachzeitschrift zu Kriegsdienstverweigerung, Wehrdienst und Zivildienst*, 3, September 1997, p. 104 -106.

Publications en ligne :

Christophe PAJON (avec Grégory BOUTHERIN), « La prolifération des armes de destruction massive : "ange noir" de la sécurité internationale ? », *Points de Mire*, 16/10/2007, (Publication en ligne du Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité de l'Université du Québec à Montréal, <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes/>)

Communications dans des colloques scientifiques :

Christophe PAJON, « Polyvalence et adaptabilité des militaires français : facteur de résistance au changement? », *Congrès de l'Association française de Sociologie*, Université Paris Diderot-Paris 7, Paris, Avril 2009. *

Christophe PAJON, « Impact of deployment on families perceptions by French Air Force Personnel », *Biennale de l'Inter-University Seminar on Armed Forces and Society*, Loyola University Chicago, Chicago, Octobre 2009.

Christophe PAJON, « Des dispositions aux risques? Le cas des élèves-pilotes de l'Ecole de l'air », *17ème Congrès international des sociologues de langue française*, Istanbul, juillet 2008. *

Christophe PAJON (avec Clément MARTIN), « Bents for Risk? The Cadets of the French Air Force Academy », *2nd International Conference on Sociology*, Athens Institute for Education and Research, Athènes, mai 2008.

Christophe PAJON, « How to work together in everyday life? The informal rules of the French-German military cooperation », *Biennale de l'Inter-University Seminar on Armed Forces and Society*, Loyola University Chicago, Chicago, octobre 2007.

Christophe PAJON, « La construction d'une vocation d'officier de l'air : représentations sociales et sélection des élèves de l'Ecole de l'air », *Journées Internationales de sociologie du Travail (JIST)*, London School of Economics and Political Science, Londres, juin 2007. *

Christophe PAJON, « L'interception des avions renégats : une question d'éthique ? », *IIème Congrès de l'Association Française de Sociologie*, Bordeaux, septembre 2006. *

Christophe PAJON, « Sous-officier de l'Armée de Terre : une conscience professionnelle en mutation », *Journée d'Etudes "Exister en entreprise" organisée par l'Association internationale des Sociologues de langue française*, Université Paris V-Sorbonne, Paris, septembre 2005. *

Christophe PAJON « Regard sociologique sur le soldat contemporain », *Journée d'études organisée par le CLESID*, Université Jean Moulin - Lyon 3, mars 2004.

Christophe PAJON « Le sociologue enrégimenté : méthodes des sciences sociales en terrain militaire », *1er Congrès de l'Association Française de Sociologie*, Université Paris-13 - Villetaneuse, février 2004.*

Christophe PAJON, « An Overstretched Army in France: Example for a Theory of Civil-Military Relations », *Biennale de l'Inter-University Seminar on Armed Forces and Society*, Baltimore, octobre 2001.

Conférences invitées :

Christophe PAJON « La politique européenne de sécurité et de défense », dans le cadre de la conférence « La présidence française de l'Union européenne. Défis et priorités (*Frankreichs Ratspräsidentschaft der Europäischen Union. Herausforderungen und Prioritäten*) organisée par la *Stiftung Wissenschaft und Politik* (SWP) et la Fondation Friedrich Ebert, Berlin, avril 2008.

Christophe PAJON, « Le terrorisme. Pierre de touche de la coopération franco-allemande en matière de sécurité ? », *Troisième dialogue franco-allemand de Bordeaux sur l'Europe « 45^{ème} anniversaire du Traité franco-allemand de l'Elysée. Bilan et perspectives »*, organisé par l'Institut d'études politiques de Bordeaux et la Konrad Adenauer Stiftung, Bordeaux, janvier 2008.

Christophe PAJON, « Les acteurs militaires français et allemands dans le cadre de la construction européenne », *Deutschland und Frankreich – Motor oder Bremser Europas ?*, conférence organisée par l'Institut français des Relations Internationales et la Konrad Adenauer Stiftung, Paris, France, octobre 2007.

Christophe PAJON, « Quand on aime, on a toujours vingt ans ? Regards croisés sur la coopération franco-allemande », *Quatrième rencontre franco-allemande d'Histoire militaire. L'image du militaire en France et en Allemagne aux XIX^e et XX^e siècles*, organisée par le CEHD (Centre d'études d'Histoire de la Défense, Paris, France, mai 2007.

Christophe PAJON, « La coopération militaire franco-allemande : avantages et difficultés », *séminaire franco-allemand C2SD/SOWI*, Berlin, décembre 2004.

Christophe PAJON, « La transformation des identités militaires face aux nouvelles missions ? », *Seminario Internacional de Estudios en Seguridad, Facultad de Ciencias Políticas y Sociología de la Universidad de Granada*, Grenade, octobre 2004.

Christophe PAJON, « Relations politico-militaires et culture militaire en Allemagne fédérale », dans le cadre du « *Stage formateur de formateurs* », Ecole de la logistique et du Train, Tours, avril 2005.

Christophe PAJON, « *The Reform of the French Armed Forces* », 15 novembre 2001, Institut de Science Politique de la *Pontificia Universidad Católica de Chile* (Santiago, Chili).

Christophe PAJON, « *Sistemas Democráticos y Fuerzas Armadas* », Département de Sociologie de l'*Universidad de la Frontera*, Temuco (Chili), novembre 2001.

CHAPITRE 1 : L'IDENTIFICATION DES ACTEURS AU SERVICE DE LA DELIMITATION DES ESPACES D'INTERACTIONS.

Approche par le bas et analyse multi niveaux de la coopération militaire franco-allemande.

L'adoption d'une approche par le bas afin d'évaluer le changement de la forme d'action publique que représentent les politiques militaires⁸⁸ passe d'abord par la réalisation d'une cartographie des différents espaces d'interactions, qualifiés de « niveaux ». Ce travail peut être alors décomposé en deux tâches distinctes : l'identification des acteurs qui composent ces espaces et la hiérarchisation entre ces derniers. Ces deux opérations soulèvent une même difficulté : celle de l'émergence des espaces d'interactions. En effet, la participation est-elle imposée aux agents-ou est-ce ces derniers, devenus acteurs, qui définissent par leurs actions autonomes le périmètre de l'espace que l'on doit mettre en évidence ? Ce questionnement, commun à d'autres champs des sciences sociales, prend un relief particulier dans le cadre d'une analyse néo-institutionnaliste. D'un point de vue théorique, le postulat d'une co-construction entre et par les acteurs, dans un jeu avec le système normatif préexistant (organigrammes, fonctions, grades, accords de coopération, etc.) réduit l'importance de cette aporie.

Concrètement, ce premier travail d'identification des acteurs reflète d'abord en partie l'agencement constitutionnel, légal et réglementaire. Le rôle et le poids relatifs des acteurs individuels et collectifs, ainsi que l'intérêt qu'on peut leur porter, n'en sont que des formes d'expression. Cette première appréhension du réel est associée de manière spontanée à une conception en termes de niveaux de la prise de décision. Celle-ci traduit implicitement la hiérarchie des enjeux et des cadres de décisions : interétatiques, interministérielles, au sein des administrations, voire de leurs composantes. Malgré ces défauts manifestes, en particulier la reproduction d'une vision juridico-fonctionnelle, cette première approche est indispensable. En effet, ces structures représentent bien un premier cadre contraignant pour l'ensemble des acteurs. Son intériorisation par les individus apparaît d'ailleurs plus manifeste au sein des organisations militaires, où les prin-

⁸⁸ Cf la définition fournie en introduction.

cipes de discipline, d'ordre et d'obéissance sont non seulement symboliquement explicités (uniformes, grades), mais représentent aussi des éléments centraux de l'identité professionnelle (être sous-officier, officier, marin, aviateur, etc.). Ces systèmes de normes formelles déterminent une première série d'interactions institutionnalisées à travers l'existence de procédures légitimes aux yeux des acteurs⁸⁹.

L'étude de la coopération militaire franco-allemande rend indispensable ce premier effort en raison de sa profondeur structurelle et du nombre de ses formes institutionnalisées. La description des interactions formellement prévues entre les acteurs concernent alors tout autant les instances de pilotages (états-majors nationaux, formations nationales, structures binationales) que des formations organiques (Brigade franco-allemande, Ecole franco-allemande du Tigre). C'est ce premier travail qui permettra de caractériser ensuite les espaces d'interactions induits par les actions de coopération, pour ensuite mettre en lumière, les interactions non-formalisées, horizontales et non-hiérarchisées.

La sociologie des organisations⁹⁰ a largement exploré ces décalages constants entre prescrit et réel, ainsi que les stratégies individuelles développées par les acteurs dans ces espaces d'autonomie. Cette transformation d'agent en acteur des individus et des groupes au sein de structures formellement organisées sous-tend les évolutions des analyses des politiques publiques et plus particulièrement des processus de prise de décision. La remise en cause de ces fictions normatives que constituent organigrammes et attributions fonctionnelles concerne tout autant la sphère interne qu'externe de l'action collective. L'action publique se conçoit aujourd'hui comme le produit d'échanges, de négociations permanentes, entre une multiplicité d'acteurs de nature différente : collectifs ou individuels, juridiquement reconnus ou pas, formellement organisés ou pas, fonctionnant plutôt selon des principes hiérarchiques ou plutôt selon une horizontalité, attaché à une structure étatique, un territoire, ou transnationaux. Cet effort de déconstruction des acteurs de l'action collective et la découverte de nouveaux doit servir la description d'une réalité jusqu'alors essentiellement construite à partir de catégories juridiques. Du point de l'opérationnalisation de la recherche, ceci se traduit dans le cadre d'une approche par le bas, à devoir identifier une multitude d'acteurs.

Le danger de cette démarche est alors de remettre en cause la possibilité d'une mise en sens du réel. En effet, comparable à la parabole de la « carte de l'empereur » de Jorge Luis Borges⁹¹, la cartographie obtenue par déconstruction finit par reproduire la réalité, certes de manière fidèle, puisque sans réduction d'échelle, mais aussi sans qualité heuristique. Afin d'éviter de sombrer dans des approches micro-empiriques, il faut effectuer un cheminement inverse, et produire une taxinomie, démarche propre à une logique scientifique traditionnelle de mise en ordre du réel. Outre la réduction de la complexité des phénomènes étudiés, la typologie sert à fixer des frontières entre les

⁸⁹ Louis Pinto (1975), « L'armée, le contingent et les classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*. 1 (3), p. 18-40.

⁹⁰ Michel Crozier (1971), *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil (Points Essais) ; Michel Crozier, Erhard Friedberg (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil (Points Essais).

⁹¹ Jorge Luis Borges (1994), *Histoire universelle de l'infamie/Histoire de l'éternité*, Paris, 10/18, p. 107.

groupes de phénomènes les plus similaires, mais aussi à mettre en évidence la continuité entre eux⁹². Ceci conduit aussi à interroger la réalité de la qualité d'acteur de certaines structures. Cette opération de classement mobilise dans les prochains développements tant les catégories de la sociologie des organisations et des professions que ceux de l'analyse des politiques publiques. La classification suivante, dont le but est d'abord l'identification d'espaces d'interactions (au sein desquels on postule l'émergence de normes d'interaction), sera structurée autour des deux grandes catégories dont la continuité est manifeste : acteurs individuels/acteurs collectifs.

1. - La caractérisation des acteurs militaires par leurs cadres d'expérience et leur ressource d'influence.

Le choix d'une méthodologie interactionniste conduit nécessairement à la réaffirmation d'un principe déjà affirmé par Max Weber⁹³, soit que l'action de l'acteur collectif n'est que le résultat, parfois non intentionnel, de l'agrégation d'une multitude de micro-décisions individuelles. Par ailleurs, l'interaction entre acteurs collectifs n'est empiriquement observable qu'à travers les échanges entre deux ou plusieurs individus.

L'identification et la caractérisation des acteurs individuels passent alors par l'évaluation de leur rôle et de leur comportement selon deux niveaux de lecture, micro- et macro-sociale. C'est en effet dans un environnement contraignant, un système d'action concret, que l'individu va adopter et adapter ses stratégies d'action. Ces dernières représentent un répertoire d'options déterminées et témoignent d'un cadre normatif dans lequel se meuvent les individus. A côté des règles du jeu, il y a le jeu avec les règles. L'introduction du choix individuel offre la possibilité d'intégrer des orientations non motivés par les buts collectifs déclarés et assignés par la fonction ou le rôle endossé. En outre, chaque acteur possède sa propre interprétation, sa « traduction », des buts collectifs, mais aussi des modalités pratiques légitimes de les atteindre. L'évaluation même du résultat d'une action – satisfaisant ou insatisfaisant, succès ou échec – révèle un système de normes qui peut varier d'un individu à un autre, d'un échelon organisationnel à un autre, d'une nationalité à une autre.

De manière synthétique, ceci signifie que les normes, dont on observe le respect lors du déroulement des interactions individuelles, sont associées à un cadre d'expérience social primaire⁹⁴, c'est-à-dire un ensemble cohérent de perceptions dans

⁹² « Les choses et les mots sont très rigoureusement entrecroisés : la nature ne se donne qu'à travers la grille des dénominations, et elle qui, sans de tels noms, resterait muette et invisible, scintille au loin derrière eux, continûment présente au-delà de ce quadrillage qui l'offre pourtant au savoir et ne la rend visible que toute traversée de langage. » ; Michel Foucault (1993), *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard (coll. Tel), p. 173

⁹³ « Ce n'est pas seulement la nature particulière du langage, mais aussi celle de notre pensée qui fait que les concepts par lesquels nous saisissons une activité laissent apparaître celle-ci sous la forme d'une réalité durable, d'une structure choséifiée ou d'une structure « personnifiée », ayant une existence autonome. Il en est également ainsi, et même tout particulièrement, en sociologie. Des concepts comme ceux d'« Etats », d'« association », de « féodalité » ou autres semblables désignent, d'une manière générale, du point de vue de la sociologie, des catégories représentant des formes déterminées de la coopération humaine ; sa tâche consiste à les réduire à une activité « compréhensible », ce qui veut dire sans exception aucune, à l'activité des individus isolés qui y participent. » ; Max Weber (1992), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon (Pocket), p. 318-319.

⁹⁴ Je paraphrase ici la définition d'Erving Goffman qui distingue par ailleurs les cadres sociaux et des cadres naturels « Est primaire un cadre qui nous permet, dans une situation donnée, d'accorder du sens à tel ou tel de ses aspects,

lequel les actes de la vie quotidienne sont compréhensibles pour les individus. Multiples selon les rôles joués par les acteurs au cours de leur existence, ils s'inscrivent dans un « cadre des cadres », sorte de méta-système de croyances.

1.1 - Les cadres d'expérience comme source de l'hétérogénéité des normes d'interactions

Malgré le rappel permanent de la prédominance du groupe (le « collectif »), et la sacralisation de la mission, les forces armées se prêtent tout à fait à des analyses soulignant la pluralité des réalités vécues par les individus, et les nuances qui peuvent exister dans les modes de régulation selon les cadres d'activité. Pour les militaires, un premier cadre d'expérience, symboliquement explicite, se réalise dans le respect d'une « étiquette » que les uniformes et les grades, codes à l'origine de la formalisation des interactions individuelles. Une grande partie de la phase « d'incorporation » des individus dans les forces armées, phase d'« acculturation », est d'ailleurs consacrée à l'apprentissage de ces normes comportementales. Comme je le décrivais dans le cas des élèves de l'École de l'air, « leur incorporation à la fin du mois d'août débute avec une période dite « bloquée » de dix jours durant laquelle ils restent à la disposition de leur encadrement 24h/24h (assuré durant cette période par des aspirants, c'est-à-dire des élèves de deuxième année). Ces JIFICs (journées d'incorporation et de formation initiale du combattant, ex-Pepida, période d'entraînement physique et d'information de début d'année, ou ex-bahutage) apparaissent selon un sens quasi-commun comme un rite de passage. « Le cérémonial comporte les trois stades classiques du scénario rituel : séparation, marge et agrégation. La séparation se marque par la perte d'identité corporelle avec la coupe des cheveux, vestimentaire par l'imposition du port d'un uniforme, et sociale par l'imposition d'un numéro matricule. La période de marge instaure une sorte de guerre entre anciens et nouveaux qui en profitent pour se liguier, se soutenant mutuellement contre les ennemis (...) L'agrégation se manifeste par le passage dans un liquide de purification, ou par des cérémonies de baptême... »⁹⁵. Ainsi, au terme des JIFICs, le « baptême dans le vent des hélices » se déroule face à des avions dont les moteurs sont en marche, le champagne y tient lieu de liquide purificateur dont seront arrosés les poussins. La remise d'insignes d'uniforme (l'étoile pour les élèves pilotes, ainsi que d'une plaquette patronymique d'une couleur distincte de celle de leurs camarades des autres filières) confirmeront leur intégration. Il s'agit là d'une première étape qui porte en elle un certain nombre de mécanismes d'intériorisation de la vocation qui va être mis en œuvre durant la première année.

Le « marquage du corps »⁹⁶ va en effet se poursuivre à travers l'uniforme. L'autorisation de porter certains éléments de l'uniforme marquera, associée à certaines cérémonies, les étapes vers l'élection complète. L'adoption de pratiques révèle aussi l'incorporation d'une nouvelle maîtrise du corps (salut des cadres, mains dans les

lequel autrement serait de signification» ; Erving Goffman (1991), *Les cadres de l'expérience*, op. cit., 30.

⁹⁵ Martine Segalen (1998), *Rites et rituels contemporains*, Paris, Armand Colin, p. 49-50.

⁹⁶ Charles Suaud (1976), « Splendeur et misère d'un petit séminaire », *Actes de la recherches en Sciences Sociales*, 2-4, p. 66-90.

poches prohibées, déplacement collectif en "ordre serré", c'est-à-dire selon cette technique dont l'application la plus connue est le défilé) »⁹⁷.

La nature fermée de l'espace institutionnel et la volonté intégrative explicite a souvent conduit à chercher dans les armées les caractéristiques de l'institution totale d'Erving Goffman. Pour ces développements, je continuerai à les qualifier de cadre d'expériences vécues par ses membres. Mais plus encore, il s'agit d'un cadre de cadres au sein duquel les acteurs évoluent au cours de leur carrière en raison de leur mobilité géographique et hiérarchique.

Les nuances ou les différences entre ces cadres d'expériences trouvent en partie leur origine dans les divisions fonctionnelles des forces armées : armée de l'air, armée de terre, marine, armes, régiments, unités, filières ou spécialités professionnelles. Les phénomènes de distinction et d'identification qui en résultent sont le plus souvent utilisés afin de souligner les processus de construction identitaire. Je ne retiens ici que l'une des dimensions de ces processus, celui des modes de régulation des relations interindividuelles. Cette perspective permet déjà de mettre en évidence l'hétérogénéité des cadres d'expériences des acteurs militaires.

En effet, depuis mon arrivée en 2005 au Centre de recherche de l'Armée de l'air, j'ai pu observer concrètement ces subtilités dans l'interprétation des « rites d'interaction »⁹⁸ entre l'armée de l'air et l'armée de terre française. Au-delà de ce qui peut être assimilé de manière superficielle à une guerre des boutons folklorique, on détecte dans ces nuances l'interprétation sensiblement différente de normes communes (respect du principe hiérarchico-fonctionnel, signes de la déférence, etc.). Ces pratiques, à la fois partagées et variables, attestent de l'existence de modalités de régulation des interactions liées à un cadre d'expérience constitué par l'armée de terre, de l'air et la marine nationale.

Il s'agit cependant encore d'une conception homogénéisante et reproduisant de grandes distinctions fonctionnelles. C'est ce qu'avait permis de mettre en évidence l'enquête (réalisée avec André Thiéblemont) consacrée au métier de sous-officier dans l'armée de terre en 2004, par le biais de l'identification de quatre espaces de travail génériques : la compagnie, l'atelier, le service de restauration, le bureau. Coexistant pour l'organisation et pour les individus, chacun d'entre eux était caractérisé par un système de régulation propre.

De manière synthétique, la « compagnie », inscrite dans le modèle traditionnel d'organisation militaire, représente aussi la vision la plus communément répandue dans la population civile de l'activité militaire. Le cadre de travail identifié renvoie ici aux compagnies dites de combat. Unité « opérationnelle », la "compagnie", c'est tout autant un espace de vie, de travail, qu'une organisation. On va « à la compagnie » comme on va « au bureau ». La présence de chambres pour les militaires du rang lui confère une ambiance particulière. Notamment lors des périodes de début et de fin de travail, les militaires se croisent dans les couloirs, s'interpellent et s'attroupent, certains sont en treillis,

⁹⁷ Christophe PAJON (2009), « La naissance d'une vocation d'officiers de l'air », op. cit.

⁹⁸ Erving Goffman, *Les rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit, 2003.

d'autres en survêtement. Modèle communautaire et hiérarchisé, la mise en œuvre des savoir-faire professionnels s'effectue essentiellement à l'extérieur, sur le "terrain" : il peut s'agir du séjour en camp ou en centres d'entraînement, de manœuvres au niveau de la Brigade, de missions d'intervention sur le territoire national, de missions « courte durée », d'opérations extérieures. L'expérience du "terrain" est fortement valorisée.

Alors que la « compagnie » est caractérisée par des modes de régulations fortement marqués par la logique hiérarchique, tant en raison du nombre d'individus mobilisés (plus d'une centaine) que des missions à accomplir, les ateliers font apparaître un entre-soi plus informel. Lieux où sont réalisées les révisions périodiques et les réparations des matériels, ils accueillent souvent de petites équipes. Rassemblées formellement dans des structures assurant le soutien d'un régiment, ces entités sont marquées par un rôle central des sous-officiers supérieurs et une présence importante de civils. La présence de ces derniers influence l'application des normes formelles et informelles de fonctionnement de ces équipes de spécialistes

Le Service restauration-loisir, terme qui identifie également une spécialité recouvre un grand nombre d'espaces de travail. Il s'agit au sein d'un régiment de « l'ordinaire », du mess (en principe réservé au cadres) qui peut comprendre une partie restauration et un bar. La mission (produire ou servir des repas) et les conditions d'exercice de ce métier (impératifs d'horaires et de respect de normes sanitaires) renforcent l'éloignement de la militarité [...] Cette particularité se ressent même dans la nomenclature, le sous-officier supérieur responsable peut ainsi devenir "gérant" de cercle, de mess, officier d'ordinaire. Son supérieur, quand il y en a un (un officier) est lui directeur. Les militaires du rang ou les civils préparant les repas ou les servant portent alors aussi des uniformes, mais ceux-là, civils : petite toque et veste blanche pour le cuisinier, chemise blanche et pantalon de jersey pour le service dans des salles d'honneur. Le sous-officier, gérant du mess ou officier d'ordinaire, tend à adopter une attitude de « patron » de petite entreprise, soulignant son autonomie.

Enfin, le « bureau » qualifie une unité de lieu (une définition physique) et d'action (service administratif). Certains relèvent plus de l'état-major particulier de l'officier commandant le régiment, d'autres de l'administration générale. Ces directions et services sont en principe dirigés par des officiers supérieurs et/ou subordonnés. Des civils peuvent également y être employés. L'ambiance "bureau" est remarquable par sa forte féminisation (aussi bien chez les sous-officiers que chez les civils de la Défense). Ce contraste est particulièrement sensible dans les régiments de mêlée. Mais, si au « palais de la sueur », on commande des « bataillons de photocopieuses » et des « sections de trombones », on est aussi proches des "décideurs" et parfois des autres administrations, territoriales ou centrales. Cette activité et la proximité physique entre les services ainsi qu'entre les services et le commandement, malgré le port de l'uniforme, tendent à infléchir les relations hiérarchiques. Le porte-à-porte induit des phénomènes de transversalité interservices et le non-respect des voies hiérarchiques.

L'étude menée à partir de 2007 sur les métiers de l'armée de l'air m'a permis d'observer les mêmes nuances dans les modalités de régulation au sein de l'armée de

l'air. Selon les missions à accomplir, la prééminence en effectif d'une filière de métier, ou bien encore en raison d'une situation géographique particulière⁹⁹, on observe des ajustements locaux ou accommodements avec les règles partagées.

Cette variété de situations professionnelles souligne l'existence d'une multiplicité de cadres d'expérience au sein desquels les individus vont intérioriser et adopter des systèmes normatifs distincts. Le sens accordé au métier, les normes professionnelles, techniques, relationnelles, la perception des rapports fins-moyens pourront ainsi différer d'une fonction à une autre, selon que la même fonction est exercée dans une unité dite opérationnelle ou de soutien.

Un degré de complexité supplémentaire est atteint par l'intégration des situations binationales de coopération franco-allemande. Les expériences vécues de travail conduiront à l'adoption et le développement de nouvelles modalités d'interaction par les individus selon leur grade, leur fonction ou leur situation géographique : le sous-officier français affecté dans un atelier de maintenance à l'École franco-allemande du Tigre au Luc-en-Provence, l'officier de liaison allemand à l'École Navale à Brest, l'élève-officier allemand à l'École militaire de l'Air à Salon-de-Provence, un officier français en charge de la coopération au ministère fédérale de la Défense à Bonn ou à Berlin.

Cependant, pour les acteurs militaires allemands ou français, leurs activités de coopération les contraignent à conserver un nombre d'interactions nationales plus ou moins élevé, mais jamais nul, ne serait-ce qu'en raison des questions de gestion administrative et financière. Or, le respect et l'application de normes nationales d'interaction auront des conséquences sur les carrières individuelles (notation, progression hiérarchique), Ceci entraîne un rôle non négligeable des cadres d'expérience nationaux, voire plus spécifiquement attachés à leur armées, et parfois leur spécialité (cavalier, artilleurs, pilotes de chasse ou de transport, sous-mariniens, etc.) lors des échanges binationaux, voire multinationaux dans un cadre européen.

A cette étape, on mesure la difficulté non seulement de définir un « modèle » de régulation des interactions professionnelles, mais d'évaluer le changement des normes induits par la coopération bi- ou multinationale. Les développements précédents permettent toutefois de constater que :

- les interactions, ainsi que les normes qui les régulent, sont en partie attachées au « travail-en-train-de-se-faire » ;
- le cadre national du point de vue de l'expérience vécue de travail constitue une référence constante, pour les acteurs militaires français et allemands.
- les règles du jeu de la coopération, champ du possible en termes d'options et de résultats, sont ainsi pour les acteurs individuels à la fois l'expression de la coexistence de systèmes normatifs nationaux et de leur ajustement sous la forme de règles propres à l'interaction bilatérale.

⁹⁹ Je pense par exemple à la Base aérienne 946 de Nice-Roquebrune, Centre de détection et de contrôle, dont les unités de soutien sont réunies dans le centre-ville d'une agglomération balnéaire et le dispositif « opérationnels » (salle de contrôle, radars) situé à plusieurs centaines de mètres d'altitude et une quarantaine de minutes de route sinueuse.

1.2 – Vers une première distribution des ressources chez les acteurs individuels.

La prégnance des cadres nationaux d'expériences professionnelles, mais surtout de leur coexistence dans les relations bilatérales, réapparaît dans la nature et la répartition des ressources mobilisées par les acteurs au cours de leurs échanges. La nature de ressource change en effet selon le « moment » ou le « niveau » du processus décisionnel considéré, mais aussi selon la nationalité des acteurs. Toutefois, malgré cette très grande diversité de situations, et donc de ressources de pouvoir, la typologie classique construite autour de la capacité d'un individu à contrôler les zones d'incertitudes au sein d'une organisation offre une première grille lecture ordonnée du réel. Elle porte également en elle la construction d'idéaux-types parmi les acteurs individuels de la coopération militaire franco-allemande. En raison de leur caractère idéal-typique, un individu pouvant cumuler une seule ou toutes les ressources. La ressource hiérarchique peut ainsi induire la maîtrise de l'information. La mobilisation de l'un ou l'autre de ses capitaux par l'acteur considéré atteste d'ailleurs du cadre d'expérience dans lequel il interagit ou il estime interagir.

La valeur de l'expertise dans les forces armées et la coopération militaire.

La maîtrise de l'information ou d'un savoir est une ressource de pouvoir au sein d'une organisation. La nature de ce savoir et sa valeur relative dans une relation de pouvoir dépendent cependant du cadre d'expérience dans lequel l'action de l'individu s'inscrit. Mes différents terrains et analyses m'ont conduit à distinguer trois situations où l'expertise permet de mesurer la capacité des acteurs à influencer le résultat des interactions avec leur interlocuteurs : celle de l'organisation et de la division du travail au sein des structures militaires, celle de la professionnalisation, et enfin les rapports entre les décideurs politiques et militaires.

L'analyse de l'organisation du travail, et en particulier de la gestion des qualifications et des compétences, renvoie directement à certaines situations identifiées par Michel Crozier dans *Le Phénomène bureaucratique*. La possession d'une compétence – rare dans un contexte professionnel donné – fournira à l'individu la possibilité d'influencer la prise de décision au-delà de ce que pourrait lui permettre sa place dans une hiérarchie. L'exemple de l'atelier de maintenance cité plus haut est particulièrement pertinent à cet égard. Un sous-officier chargé de la maintenance d'un outil indispensable à l'accomplissement d'une mission (véhicule militaire ou moyen de transmission, par exemple) aura ainsi un rôle central dans la planification d'un exercice ou d'une mission. Des situations de pénurie ou de vétusté des matériels renforceront ces rentes de situation et offriront alors aux acteurs un nombre supérieur d'options décisionnelles. Ces dernières se concrétiseront dans le développement d'arrangements locaux et informels qui réguleront les interactions. Dans le cas français, la possession de qualifications particulières devient un enjeu, certes dans le cadre d'un parcours professionnel ou dans la possibilité de départ en opérations extérieures, mais permet aussi de « se tailler un poste ». A travers cette expression, les individus soulignent les situations où grâce à des qualifications identifiées par une nomenclature gestionnaire, mais aussi parfois aussi en

raison de compétences personnelles, les individus développent un espace de responsabilité et d'autonomie plus large que celui prévu par l'organisation. Comme je viens de l'évoquer, à côté de qualifications, apparaît la notion de compétences non directement liés à la réalisation d'une action de formation. La mise en place de l'obtention de brevets techniques par un processus de validation des acquis professionnels est une illustration de la prise en compte de compétences pendant très longtemps non évaluées. La ressource de pouvoir que constitue de l'expertise et la remise en cause de la chaîne hiérarchique n'est pas en soi une conclusion particulièrement nouvelle. Dans le cas français, il est courant d'entendre déclarer que « la fonction prime sur le grade ». A l'affirmation de cette injonction succède souvent cependant dans les entretiens recueillis la critique d'un réel bien éloigné. L'observation de ce décalage conduit alors à interroger la nature polymorphe de l'expertise en tant que ressource. La qualité d'expert existe semble varier selon deux axes : la rareté relative d'un savoir particulier dans un environnement donné et la valeur accordée à la qualification dans les systèmes de gestion des ressources humaines.

Cette valeur relative de l'expertise dans les administrations allemandes ou françaises est liée à la deuxième situation : celle de la professionnalisation. Ce processus possède une double acception : le recrutement de volontaires opposé à un système mixte de recrutement (conscription) et l'attribution d'un statut de professionnel à l'ensemble des membres des forces armées. La première définition interroge les relations Armée-Société. Il est particulièrement discriminant dans le cadre de la comparaison franco-allemande. Cependant, je m'intéresserai pour l'instant particulièrement à la deuxième. Dans cette perspective, l'examen de la professionnalisation dans les systèmes français révèle des philosophies de gestion des compétences sensiblement différentes selon que qu'on considère l'armée de terre ou l'armée de l'air¹⁰⁰. Il existerait, de manière plus sensible dans la dernière que dans la première, une tension entre, d'une part, une dimension statutaire et l'activité concrète des membres des forces armées, entre le « militaire » et le « technicien ». Les analyses de la communication dans le cadre de campagnes de recrutement, ou bien encore sur la motivation à l'engagement révèlent ce pa-

¹⁰⁰ « La « professionnalisation des compétences » est à l'œuvre depuis plus longtemps au sein de l'armée de l'air que dans l'armée de terre. Légitimé par l'emploi de système d'armes de haute technologique, les emplois au sein de l'armée de l'air sont présentés comme nécessitant des compétences techniques élevées (et sont perçus socialement comme tels, comme le souligne les études sur l'image sociale de l'armée de l'air). Qualifié de « techniciens en uniforme » dans le cadre d'une enquête menée à la fin des années 70, les sous-officiers de l'armée de l'air, par leur poids relatif ainsi que par l'importance de la qualification (au sens déjà souligné de détention d'une formation spécifique) incarnent un modèle d'organisation rationnel du travail fondé sur la spécialisation des tâches. [...] Ainsi de manière paradoxale, bien que l'armée de terre ait formellement débuté la première la transformation de ses outils de gestion des ressources humaines (adoption de la Gestion anticipée des emplois et des compétences, GAEC dans la première moitié des années 90), l'introduction de la notion de compétence semble constituer pour elle une rupture plus importante que pour l'Armée de l'air. Cette évolution a en effet été marquée l'abandon d'une gestion par Armes (Infanterie, Cavalerie, Blindés, etc...) et d'une division fonctionnelle historique. Elle s'est réalisée par la mise en place d'une gestion par spécialités : soit le passage de la quantité à l'unité, de la polyvalence à la qualification, du *savoir-être* au *savoir-faire*. D'une organisation du travail construite d'abord autour d'un principe hiérarchique et de l'interchangeabilité, l'armée de terre a du passé en une vingtaine d'année, du métier à la qualification, et de la qualification à la compétence. Elle demeure toutefois attachée à la notion de savoir-faire et de savoir-être comme tend à le souligner l'examen de ses brochures de recrutement » : *extrait de « Polyvalence et adaptabilité des militaires français : facteur de résistance au changement ? », Communication présentée dans le cadre du 3^{ème} Congrès de l'Association française de sociologie, Paris, Avril 2009.*

radoxe. Ces questions traversent classiquement la sociologie du militaire. Les débats des théoriciens de la profession militaire en opposant dynamiquement différentes conceptions du métier des armes tentent d'y répondre. Mon objectif n'est pas ici d'approfondir cette question particulièrement complexe. Il s'agit d'abord de souligner qu'elle s'articule en partie avec le rôle des savoirs dans les relations. En effet, en démontrant le passage d'un modèle « institutionnel/vocationnel » construit sur l'adhésion partagée à des valeurs altruistes, à un modèle professionnel puis occupationnel/industriel, la typologie met en évidence le rôle d'un savoir technique dans la construction des identités professionnelles et dans les interactions hiérarchiques. En s'écartant d'une dimension évolutionniste, et en affirmant la présence synchronique de ces différents modèles au sein d'une même structure militaire, on comprend que l'expertise renvoie à une ressource réelle de pouvoir.

Cependant, à nouveau, les situations seront contrastées selon les unités considérées. La place ou la promotion de la polyvalence tend à devenir la preuve d'une absence de qualification réelle ou d'un phénomène de déqualification¹⁰¹. Ainsi, l'introduction dans l'armée de l'air d'un aéronef polyvalent tel que le Rafale peut remettre en cause l'existence d'une expertise tirée de la maîtrise des missions de Défense aérienne ou d'appui traditionnellement associées à des filières et des formations spécifiques. Enfin, d'une nationalité à une autre, l'examen des principes de la gestion des compétences fait apparaître des situations distinctes, entre qualification de la tâche chez les Français ou de l'individu chez les Allemands. Ainsi, au sein de l'École franco-allemande du Tigre, « bien que les mécaniciens travaillent sur des appareils comparables avec les mêmes outils (dupliqués ou partagés), il semble qu'une plus forte spécialisation des individus se ferait jour chez les mécaniciens allemands au sein d'un même atelier (Moteur/cellule ou Avionique/Armement) :

« Pour les salles nationales, là chaque nation a défini ses besoins, et il n'y a pas eu trop de problème de ce côté-là. ...(...) .Bon, il y a eu aussi le marquage des outils, primordial chez eux, et pas chez nous du point de vue de la sécurité. Le marquage a été fait, cela implique beaucoup de travail, avec un poinçon ou graver, et selon la taille de l'outil ça peut poser plus de problème qu'autre chose, et puis il y a une histoire de garantie. C'est un peu compliqué, mais eux ils ont cette habitude de travail. Il y aussi la question de savoir si il y a certains outils pour tout le monde au sein de l'atelier ou pas, parce que chez eux, ils ont l'habitude d'avoir des gens destinés à n'avoir qu'une tâche, et n'a ne faire que ça, et ils ne travaillent par exemple qu'à donner ou à rentrer des outils.... Je pense qu'ils sont d'une manière générale dans une trop forte spécialisation des personnels. Ils sont très dépendants et ne savent pas faire autre chose. » (Sous-officier supérieur, mécanicien, EFA) »¹⁰²

Le dernier espace le quel l'expertise doit être considérée une ressource d'influence des décisions est celui des relations politico-militaires. Les normes qui régissent les échanges entre hiérarchie militaire et sphère politique sont formellement déterminées par un cadre constitutionnel et légal. En l'occurrence, la comparaison des régimes fran-

¹⁰¹ La « déprofessionnalisation » renvoie à l'un des effets paradoxaux de la professionnalisation, soit le recrutement de personnel ayant choisi l'engagement dans les forces armées selon une rationalité utilitariste et non en valeurs.

¹⁰² Christophe Pajon (2006), *La coopération...*, p. 69.

çais et allemand révèle de profondes différences, par exemple quant au rôle de l'exécutif et du parlement dans les affaires militaires. Au-delà de l'architecture institutionnelle, on observe une méfiance réciproque latente dans le cas français¹⁰³, et des relations volontairement plus fluides en Allemagne. Cette situation est la conséquence de la volonté d'arrimer l'organisation militaire à la démocratie en interdisant l'insularisation de ces structures au sein de la société. Ces différences dans les règles du jeu militaro-politique pourront être un facteur explicatif de certaines crises dans la coopération franco-allemande. Le dépassement d'une situation de blocage par la mobilisation de l'échelon politique apparaît, par exemple, comme une option légitime dans les répertoires d'action des militaires allemands, ce qui est parfois perçu comme un manque de « *fairplay* » par leurs homologues français.

L'émergence d'une figure centrale : le marginal-sécant de la coopération

Le contrôle des relations avec l'environnement extérieur représente une source de pouvoir pour un individu. La définition de la notion d'environnement extérieur ou de partenaire extérieur est cependant relative. Il peut s'agir d'un autre service au sein d'un régiment ou d'une base, d'un niveau administratif de gestion ou de commandement, et bien sûr un partenaire étranger. L'individu « marginal-sécant » est à la fois représentant de sa structure d'appartenance vis-à-vis de l'extérieur et vice-versa. En effet, l'intégration d'enjeux de politique interne dans la négociation bilatérale suppose un travail préalable de codage-décodage de la part des représentants militaires nationaux. A chaque niveau de négociation, ces « traducteurs » devront faire œuvre de pédagogie afin d'expliquer les contraintes internes déterminant les options envisageables au partenaire extérieur, puis réalisé une action comparable à l'égard de leur administration d'appartenance. Déjà, dans d'autres secteurs de l'action publique, ce type de fonction a été identifié. Leur dénomination (courtiers, relais, passeurs, entremetteurs, etc.) varie, « mais tous participent à ce jeu ambigu qui consiste à intervenir simultanément dans les milieux dont les intérêts et les représentations divergent »¹⁰⁴.

On comprend alors l'influence que ces individus acquièrent lors des processus de négociation. En effet, ils pourront éliminer ou promouvoir une option sans qu'en principe leurs interlocuteurs (et parfois leurs supérieurs hiérarchiques) n'en sachent rien. L'analyse de nombreuses actions bilatérales franco-allemande fait apparaître ce genre de situation. Ainsi, par exemple, le cadre légal ou constitutionnel du partenaire devient souvent un argument en interne pour un individu afin de défendre l'option qu'il estime la plus efficiente. On voit surgir les prémises des stratégies de *win-set* adoptées dans les négociations internationales, par lesquelles un représentant national, explicitant et

¹⁰³ Je constatais en 2001 la faiblesse des analyses conduites sur les relations civilo-militaires en France, constat apparemment toujours d'actualité : Christophe Pajon, « *An Overstretched Army in France : Example for a Theory of Civil-Military Relations* », Communication présentée lors du congrès biennal de l'*Inter-University Seminar on Armed Forces and Society*, 19-21 octobre 2001, Baltimore (USA) ; Jean Joana (2007), « La démocratie face à ses militaires. Où en est l'analyse des relations civils-militaires ? », *Revue française de sociologie*, 48 (1), p. 133-159.

¹⁰⁴ Olivier Nay, Andy Smith (2002), « Les intermédiaires en politique. Médiation et jeux d'institutions », in Olivier Nay, Andy Smith, *Le gouvernement du compromis*, Paris, Economica, p.12

jouant de sa faible autonomie de décision, obtiendra des concessions de la part de son ou de ses partenaires.

Les multiples processus permanents de négociation qui animent la coopération militaire franco-allemande font naître deux types d'acteurs-clés usant de cette source d'influence : les « superviseurs » et les « facilitateurs ». Les premiers, officiers supérieurs « en poste au sein de leur état-major national, responsables en titre de la coopération franco-allemande, ces officiers supérieurs sont également co-secrétaires du Groupe franco-allemand de coopération militaire (GFACM) ou d'un des sous-groupes de travail. Ils sont en contact constant avec leurs homologues dans l'état-major du pays partenaire. Le rythme déjà soutenu des coups de téléphone, des échanges de courriers électroniques, voire des rencontres, s'accélère lors de la préparation des réunions des co-présidents des sous-groupes de travail, ou du GFACM lui-même. Les co-présidents, leurs supérieurs directs dans cette mission, des officiers généraux, n'ont pas en effet cette seule responsabilité, et comptent sur leurs co-secrétaires pour assurer le suivi des dossiers de la coopération. Préparant les rencontres, contrôlant plus ou moins directement l'état d'avancement de certains projets, animant les travaux des groupes d'experts, ils sont un échelon de synthèse au niveau national (vis-à-vis de leur hiérarchie nationale) et binational. Ils sont également un "point d'entrée" sur la coopération pour les autres bureaux d'état-major de leur armée (armée de terre, marine, armée de l'air) ou d'autres structures (organismes de formation, de commandement, de gestion administrative, etc.). Préparant et portant sur les fonds baptismaux de nouvelles formes de coopération, ils en suivront les évolutions et pourront être amenés à intervenir à nouveau si certaines difficultés apparaissent. Ils arbitreront et interpréteront parfois les directives produites par l'échelon supérieur. Les seconds, les "facilitateurs" de la coopération, « vivent sur le territoire du voisin, travaillant au sein des organismes du partenaire ou au sein de l'ambassade de son pays, ces militaires (officiers de liaison, officiers d'échange, attachés militaires) représentent un réseau officiel de recueil d'informations pour chacun des deux pays. Possédant une connaissance générale et spécialisée (par leur affectation) du système militaire du partenaire, ils interviennent principalement de deux manières. Tout d'abord, ils sont à même de répondre à des demandes d'informations de leur administration nationale. Par leur situation privilégiée (immersion ou proximité géographique), ils peuvent répondre à des questions techniques ou "d'ambiance" sur les débats qui animent les institutions du partenaire. Cette recherche d'informations pourra passer par la mise en action de leurs réseaux personnels. Ensuite, et cette capacité d'intervention est liée à la précédente, ils peuvent ponctuellement intervenir pour offrir leurs « bons offices » et permettre de dépasser, par exemple, un blocage apparu dans le cadre d'une négociation. Connaissant à la fois leur propre organisation et celle du partenaire, ils peuvent éclairer les positions respectives des partenaires et ainsi surmonter les crispations. Leur rôle d'interface peut les conduire à avoir une influence parfois non négligeable sur certains dossiers »¹⁰⁵.

¹⁰⁵ Christophe Pajon (2006), *La coopération militaire...*, op. cit., p.129-130.

On voit alors apparaître au sein de la coopération militaire franco-allemande la figure de ces intermédiaires, acteurs et spécialistes de la médiation, les *policy brokers* chez Paul Sabatier, les « médiateurs » identifiés par Bruno Jobert et Pierre Muller¹⁰⁶, ou encore même chez Andrew Moravcsik, les *two-level network managers*¹⁰⁷. L'existence de groupes de travail composés d'experts dans la structure de la coopération franco-allemande pourrait conduire à appliquer à ces superviseurs, facilitateurs (et administrateurs soit ceux qui dirigent les unités mixtes telles que la Brigade franco-allemande) – les catégories « généralistes »/« courtiers » de la médiation politique développées par Olivier Nay et Andy Smith¹⁰⁸. Dans l'espace d'échanges interinstitutionnels dans lesquels ils évoluent, les superviseurs/généralistes seraient alors les producteurs d'un sens partagé par des acteurs participant à un même projet, mais dont les représentations divergent. Les seconds, - les facilitateurs/courtiers -, auraient la tâche plus pragmatique de jouer le rôle d'intermédiaire éclairé entre les partenaires intéressés par une coopération. Ma typologie est toutefois plus liée au niveau d'intervention et à l'influence formellement reconnue dans le processus de décision. De plus, les acteurs identifiés de la coopération combinent les rôles, situation envisagée par les deux auteurs. Enfin, le rôle de médiation n'est qu'en partie assuré par ceux que je qualifie de superviseurs. En effet, même s'ils pilotent certains secteurs de la coopération, le sens qui peut être attribué au projet, est pour une large part la reproduction d'un discours issu de la sphère politique. En revanche, il est possible de considérer que les justifications opérationnelles ou encore économiques qu'ils peuvent fournir à certaines actions peuvent être perçues comme la production d'une signification. Leur activité de coordination, centrale, renvoie cependant plus à celle « d'un courtier ». Les facilitateurs, pour leur part, représenteraient des agents de médiation en ce sens qu'ils participent à la diffusion d'informations nécessaires au rapprochement des positions des partenaires, sans qu'ils cherchent spécifiquement à découvrir les voies et moyens de rapprochement des positions des institutions en contact.

L'information au cœur des processus de régulation

Si le contrôle de l'information représente un outil d'influence dans les processus décisionnels, sa singularisation par rapport aux autres sources peut apparaître plus difficile. En effet, l'expertise est un savoir, une forme de connaissance ; la situation hiérarchique présuppose une préemption de l'information à l'égard des subordonnés. La notion de maîtrise de l'information a surtout pour but de cerner d'autres situations. Le recueil et l'utilisation de certaines connaissances est ainsi parfois la conséquence d'une fonction, d'un emploi. Tel militaire employé dans un bureau ou un service (par exemple, le secrétariat d'une autorité militaire, ou un service des ressources humaines) se verra solliciter en tant que source privilégiée d'information. Dans le cas de l'armée de l'air

¹⁰⁶ Paul Sabatier (2003), « Policy Change over a Decade or More », in Philip Randolph Lee, Carroll L. Estes, Fátima M. Rodríguez (eds), *The nation's health*, Sudbury, Jones & Bartlett Learning, p.143-173, Bruno Jobert, Pierre Muller (1987), *L'Etat en action*, Paris, PUF.

¹⁰⁷ Andrew Moravcsik (1999), « A new Statecraft? Supranational Entrepreneurs and International Cooperation », *International Organization*, 53 (2), p. 282-283.

¹⁰⁸ Olivier Nay, Andy Smith (2002), op. cit.

française, l'analyse de la procédure de désignation des individus lors de départ en opérations extérieures fait apparaître de tels phénomènes. Les messages décrivant les profils des individus recherchés pour telle ou telle mission représenteront une source de pouvoir non négligeable pour certains. Les membres du secrétariat du service destinataire de ces informations sont alors contactés de manière informelle. Dans les processus de négociation franco-allemands, le développement de relations interpersonnelles peut être le moyen d'être informé des options retenues ou discutées chez le partenaire. Ce type de ressources fait déjà apparaître l'existence de réseaux informels.

Le pouvoir hiérarchique, un capital à la valeur fluctuante ?

La capacité à normer (planifier, coordonner, attribuer des missions) les interactions permet de manière évidente d'influencer le processus de décision. Cette ressource apparaît de manière explicite dans les organisations militaires. D'un point de vue formel, le pouvoir hiérarchique y est signalé par le port d'accessoires vestimentaires. Quelque soit la nationalité, il induit l'expression de signes de déférences dans les interactions entre individus de grades différents. Dans un contexte national, mais aussi bilatéral, le niveau hiérarchique du partenaire dans une négociation manifesterait l'intérêt ou le désintérêt d'un service ou d'une armée pour le projet. Ces règles protocolaires conditionnent parfois l'issue d'une collaboration. Pour souligner à nouveau le caractère fluctuant de l'expertise, on préférera dans certains cas envoyer un officier de rang supérieur pour finaliser (imposer) une négociation que celui de rang inférieur qui a effectivement conduit la négociation. Si le partenaire n'est pas averti de ce tour de passe-passe, il se trouvera dans une situation périlleuse, son capital hiérarchique étant inférieur, quand bien il est d'une nationalité différente (et n'appartenant donc pas à la même hiérarchie). Une déclinaison de ces règles implicites peut être également découverte dans le cadre de l'attribution de postes au sein d'état-major multinationaux (le système dit « *flag-to-post* »). Ainsi, dans le cas du corps européen, l'équilibre sera effectué par un nombre presque égal de colonels allemands et français « brevetés », c'est-à-dire ayant suivi une formation soit au Collège interarmées de Défense, soit à la *Führungsakademie*. Toutefois, il ne s'agit là que d'une dimension. En effet, dans une certaine mesure, le pouvoir hiérarchique n'est qu'en partie formellement exprimé. La gestion des carrières et l'accession aux postes de responsabilité les plus élevés dans les administrations militaires sont conditionnée aussi par l'appartenance à des filières plus ou moins prestigieuses (et par le recrutement initial, direct ou semi-direct). Cette hiérarchie professionnelle interne s'appuie dans le cas français sur l'expérience opérationnelle combattante. Elle se décline dans chacune des composantes : les armes de mêlées dans l'armée de terre (cavalerie, infanterie, etc.), le personnel navigant dans l'armée de l'air (la défense aérienne, l'appui, le transport). Si cette hiérarchie existe également dans la Bundeswehr, elle est moins fortement liée à la seule dimension opérationnelle. De manière anecdotique, la nomination d'un « basier » à la tête de l'armée allemande en 2000, c'est-à-dire d'un officier de l'armée de l'air, qui n'appartient pas au personnel navigant (pilote), est pour l'instant inenvisageable en France. Ces situations de distorsion éclairent parfois les incompré-

hensions lors d'échanges bilatéraux, les ressources hiérarchiques symboliques mobilisées par les partenaires n'étant pas identiques d'une administration à une autre.

Outre de souligner à nouveau la variabilité des normes d'interactions selon contexte professionnel, les développements précédents ont permis d'esquisser la question de la distribution des ressources dans le cadre des processus de négociation. Les inégalités de répartition comme l'appréciation d'une ressource d'un cadre d'expérience à un autre, participe à l'émergence de normes d'interactions distinctes, même si des schémas récurrents peuvent se faire jour. De fait, cette identification des acteurs individuels, selon leur maîtrise d'une ou de plusieurs ressources a commencé à faire émerger des « joueurs principaux » (*major players*)¹⁰⁹ de l'action publique que représente la coopération.

2 – Acteurs, niveaux d'échanges ou systèmes diffus de contraintes : les « êtres » collectifs de la coopération militaire franco-allemande.

Les développements précédents, première étape d'une approche par le bas, ont cherché à souligner que les normes adoptées et appliquées par les acteurs individuels variaient sensiblement d'un cadre d'expérience à un autre. En partie déterminées par le système de contraintes que représente le fonctionnement d'une organisation, leur autonomie et leur capacité à influencer les processus de travail ou de décision relèvent aussi d'un jeu avec les normes formelles. Les administrations militaires imposent aux acteurs individuels des modes d'interaction, que ces derniers ajustent en dépassant le simple cadre organisationnel, par le développement de compétences ou d'instruments d'influence non formellement prévus.

Ce constat reflète aussi incidemment l'existence d'une multiplicité d'acteurs collectifs de différente nature dans le processus de décision de la coopération militaire. En effet, la perméabilité des frontières organisationnelles n'est que l'une des sources, tant dans le cadre des analyses des politiques domestiques qu'internationales, de l'émergence de nouveaux acteurs collectifs. Leur qualification même d'acteurs suscite toutefois débat. La notion de « réseau » déjà évoquée illustre ce type de questionnement. Sa nature peut varier. Ressources d'influence pour les acteurs individuels, il peut être aussi une « coalition d'intérêt » menant une action coordonnée et collective, ou bien encore seulement caractériser un mode d'organisation fondé sur l'horizontalité des échanges et une hiérarchie faible. Le principe d'une analyse multi-niveau explicite cette difficulté.

Je ne retiendrai pour l'instant que l'un des apports de l'approche en termes de réseau. Il s'agit de l'intégration dans le cadre analytique d'acteurs non-étatiques, infra-étatiques ou supra-étatiques. Développé par Robert Keohane et Joseph Nye à l'échelle internationale¹¹⁰, ce type d'analyse a été repris dans les théories de l'intégration euro-

¹⁰⁹ Jacques Lagroye (2002), *Sociologie politique*, Paris, Dalloz-Sirey, p. 511.

¹¹⁰ Robert Keohane, Joseph Nye (1974), « Transgovernmental Relations and International Organizations », *World Politics*, 27, p. 39-62 ; Joseph Nye, Robert Keohane (1973), *Transnational Relations and World Politics*. Cambridge, Harvard Univ. Press.

péenne. Reprenant le modèle du jeu à deux niveaux¹¹¹, elle conduit à distinguer un premier niveau au sein duquel les gouvernements des états-membres impliqués dans des interactions avec les acteurs des niveaux inférieurs, et un second, où ils négocient avec les institutions européennes, après avoir agrégé les intérêts des acteurs internes. Les deux niveaux de jeu sont alors interconnectés. Cette conception suppose de fait l'attribution de la qualité d'acteurs à des structures transnationales et intergouvernementales. Il s'agira par exemple du Conseil de l'Union ou de la Commission au niveau européen, ou le Conseil franco-allemand de Défense et de sécurité (CFADS) et ses composantes dans la relation bilatérale.

Selon l'approche néo-institutionnaliste, ces formules intergouvernementales de coopération permanente naissent du constat du caractère coûteux de la poursuite d'une multiplicité de coordinations parallèles horizontales entre des parties dans le cadre de la production d'un bien commun. Dans le but de mutualiser les ressources et les moyens, les parties concernées vont alors créer une structure à laquelle on confie la responsabilité d'intervenir au mieux des intérêts des fondateurs¹¹². Cependant, une fois créés, ces acteurs ne restent pas des agents, mais vont commencer à s'autonomiser et développer des intérêts propres. Elles pourront même chercher à étendre leurs compétences et leurs capacités (*spill-over effect*). Ce phénomène n'est pas propre au domaine européen, et c'est en s'inspirant des analyses de James S. Coleman sur la structure sociale que certaines études des politiques publiques associent à ces êtres organisés le concept de *Corporate Actor*¹¹³.

Créé formellement, fondé sur un partenariat officiel des membres (*membership*), représentant des intérêts collectifs, produisant et défendant des intérêts propres, fonctionnant grâce à un régime de règles propres : cet acteur « collaboratif » peut apparaître comme une notion peu opératoire¹¹⁴. En effet, en raison de son caractère très général, il apparaît comme un concept fourre-tout : un système de banques centrales, une fédération syndicale, une organisation intergouvernementale, etc.

En réalité, le concept d'acteur collaboratif (*Corporate Actor*) est largement attaché à la rupture avec les analyses stato-centrées des politiques publiques, et en particulier intergouvernementales au niveau européen¹¹⁵. Ce sont donc les institutions européennes (par exemple, la Commission européenne ou le Conseil de l'Union) dont on discute la qualité de *Corporate actor*. Ce qui apparaît alors central, c'est l'institutionnalisation de relations horizontales entre des gouvernements à travers la

¹¹¹ Robert D. Putnam (1988), « Diplomacy and Domestic Politics: the Logic of Two-Level Games », *International Organization* 42, 427-460 ; Simon Bulmer (1983), « Domestic Politics and European Community Policy-Making », *Journal of Common Market Studies*, 21, p.349-363; Simon Bulmer (1985), « The European Council's First Decade: Between Interdependence and Domestic Politics », *Journal of Common Market Studies*, 24, p. 89-104

¹¹² James S. Coleman (1974), *Power and Structure of Society*. New York, Norton.

¹¹³ Helena Flam (1990), « Corporate Actors: Definition, Genesis, and Interaction », *MPIFG Discussion Paper 90/11*, Köln; Wolfgang Streeck (1983), « Between Pluralism and Corporatism: German Business Associations and the State », *Journal of Public Policy*, 3, p.265-284

¹¹⁴ Raymon Boudon (2003), « La conversion de Coleman à la théorie du choix rationnel : impressions et conjectures », *Revue française de sociologie*, 44(2), p. 389-398.

¹¹⁵ Andrew Moravcsik (1991). « Negotiating the Single European Act: National interests and Convention Statecraft in the European Community », *International Organization*, 45, p.19-56; Alberto Sbragia (1992) (eds), *European Politics. Institutions and the New European Community*, Washington, The Brookings Institution.

création d'une structure permanente d'un niveau supérieur. Fritz Sharpf les distingue des acteurs collectifs en caractérisant le processus de définition des intérêts à représenter. Alors que ces derniers sont dépendants de leurs membres constitutifs dans la détermination des orientations et des préférences - les associations, les mouvements, les clubs et les coalitions -, les *Corporate Actors* possèdent pour leur part une plus large autonomie à l'égard des intentions de leurs membres qui sont aussi les bénéficiaires de leur activité. Finalement, c'est la nature des administrations étatiques qui apparaît la plus problématique. Celles-ci semblent incomplètes. « Les différents départements gouvernementaux pourraient être distingués selon leur « *Corporadness* » (ou degré d'accomplissement en tant que personne morale) au regard des critères de la définition employée ici. Par exemple, dans la plupart des pays occidentaux, les ministères de la Défense ou de l'Agriculture ne semblent engager que dans la représentation des intérêts des groupes dont ils sont responsables. Au moins pour les observateurs extérieurs, leurs intérêts semblent pouvoir être réduits à ceux de leur clientèle – les agriculteurs et les militaires. La raison de cette situation pourrait être que cette clientèle est, de manière relative, plutôt homogène »¹¹⁶.

Or cette dernière conception est superficielle, comme je l'ai déjà souligné, et conduit à ne pouvoir traiter les politiques de défense qu'en adoptant la posture intergouvernementaliste, et à ne voir dans les ministères de la défense et les administrations militaires que les rouages dociles des gouvernements nationaux. Il est possible de considérer qu'il existe une gradation dans l'autonomie des *Corporate actors*. A l'un des pôles, certains d'entre eux certes représentent les intérêts de leur membres, en produisent des propres mais surtout que certains peuvent dans une certaine mesure rentrer en compétition avec les orientations des membres. L'illustration en serait les institutions européennes. A l'autre extrême, moins autonome, au sein des ministères et des administrations nationales, il est possible de détecter l'expression, si ce n'est d'intérêts distincts, au moins d'interprétations sensiblement différentes des objectifs assignés et des moyens envisagés afin de les atteindre.

L'application de cette réflexion à la coopération militaire franco-allemande implique, outre leur identification, une évaluation de l'autonomie des acteurs, *Corporate Actor* et acteurs collectif, dans le processus décisionnel. Les développements suivants s'attacheront d'abord à la qualification des structures bilatérales, puis nationales et enfin aux acteurs collectifs.

2.1 – *Corporate Actors* incomplets ou inachevés : les structures bilatérales de la coopération.

Depuis 1988, la relation bilatérale franco-allemande dans le domaine des affaires militaires a été caractérisée par une forte institutionnalisation. Pourtant ancienne, elle n'a conduit que depuis une vingtaine d'années à la naissance à différents échelons de structures permanentes de coopération, depuis la conception et le pilotage jusqu'à la création d'unités opérationnelles (Brigade franco-allemande) ou organiques (Ecole fran-

¹¹⁶ Fritz Scharpf (1997), op .cit., p. 57.

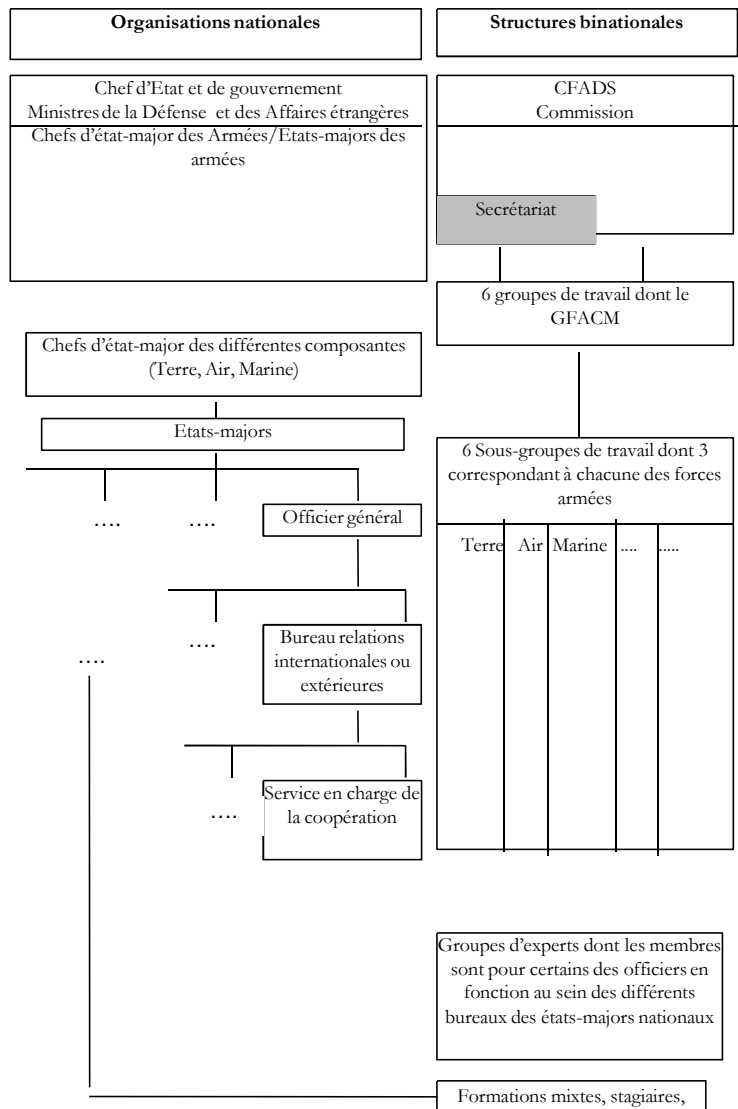
co-allemande du Tigre). Réfléchissant aux moyens de mettre en commun leurs ressources matérielles ou concrétisant cette mutualisation des moyens, ces différentes organisations répondent à plusieurs critères de la définition du *Corporate Actor* : un acte de création formelle, une régulation propre présidant aux interactions bilatérales, une appartenance officielle de membres fondateurs. L'analyse de l'émergence et de l'organisation formelle de la coopération militaire franco-allemande confirme le respect de ces derniers.

Ainsi, c'est en 1988, que la signature de deux protocoles additionnels au Traité de l'Élysée a institutionnalisé la coopération des deux pays voisins. Elle a alors pris la forme de structures pérennes dont l'objectif est « de promouvoir une identité européenne en matière de défense » en s'appuyant sur la solidarité entre les deux États. C'est ainsi que fut créé en particulier le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS), instance politico-militaire de concertation et de pilotage. Il réunit au moins deux fois par an les chefs d'État et de gouvernement, les ministres des affaires étrangères et de la Défense, ainsi que le chef d'état-major des armées français (CEMA) et son homologue allemand, le *Generalinspekteur*, de la Bundeswehr. Seul à être permanent, le secrétariat du CFADS composé de deux diplomates et de deux militaires, soutenus par une équipe administrative est chargé, à Paris, du suivi de la coopération. Il est dirigé par des représentants de deux ministères de la Défense.

Il anime six groupes de travail¹¹⁷ dont un intitulé « Coopération militaire », le GFACM (Groupe franco-allemand de coopération militaire) qui « relaie » l'action du Conseil. Le GFACM est en charge de la conduite de la coopération militaire. Une définition de ce domaine peut être déduite des objectifs fixés à la coopération franco-allemande en matière de Défense et de Sécurité par le Protocole de 1988 : adopter les décisions appropriées concernant les unités mixtes et les décisions relatives aux manœuvres communes ainsi qu'à la formation des personnels militaires. La définition de la coopération militaire apparaît alors nettement restrictive, excluant en effet le domaine de la coopération en matière d'armement¹¹⁸. Synthétiquement, elle aurait pour objectif d'améliorer et d'assurer l'interopérabilité des deux armées du point de vue des "systèmes d'hommes". Elle comprend deux principales dimensions. En amont, le domaine « organique » rassemble l'ensemble des études, structures ou actions ayant pour but de former les militaires des deux nations au travail en commun. Le second volet qualifié « d'opérationnel » recouvre les exercices ou opérations conduits dans un cadre binational et aussi, de plus en plus souvent, multilatéral.

¹¹⁷ Les intitulés des cinq autres groupes de travail sont : « Questions juridiques et conventionnelles », « Politique d'armement », « Espace », « Stratégie et désarmement », « Coopération Armement ».

¹¹⁸ Cependant, ce dernier point doit être nuancé par l'existence d'un secrétariat commun au GFACM et au groupe de travail « Coopération armement ». Il existe bien sûr des dynamiques communes, l'interopérabilité des équipements contribuant à l'interopérabilité des unités militaires. Un des modèles de cette synergie est la création de l'École franco-allemande du Tigre, hélicoptère issu d'une coopération industrielle franco-allemande.



Organigramme simplifié de la coopération militaire franco-allemande associé aux niveaux d'intervention des structures nationales (françaises et allemandes)

Figure 3

L'engagement officiel des deux Etats attesté et un cadre d'organisation original décrit, deux questions restent cependant en suspens afin de caractériser les *Corporate actors* : celle de l'existence d'intérêts propres et celle du degré d'autonomie qui est le

leur. Bien que l'analyse des orientations et préférences des structures bilatérales soit intimement liée à ces questions, cette dernière sera plus précisément examinée dans le prochain chapitre.

La réponse à la question des intérêts et de l'autonomie des *Corporate Actors* est particulièrement nuancée en raison du caractère à la fois déconcentré et rhizomatique de son architecture. Tout d'abord, l'analyse du CFADS et plus particulièrement de son secrétariat permanent à Paris permet de constater son incomplétude du point de vue de la définition du *Corporate Actor*. En effet, cette petite structure ne dispose que de ressources limitées en termes d'effectifs. Elle tend à n'être depuis sa création que ce que son nom laisse supposer, soit un secrétariat. Forme d'appendice administratif au sens le plus strict du terme, il ne semble pas posséder les moyens (et le temps) de développer une réelle stratégie d'action autonome. Si formellement, il possède la responsabilité de la gestion de l'agenda des différents groupes de réflexion et prépare les réunions semestrielles du CFADS, la véritable mise sur agenda semble réalisée soit au niveau militaro-politique dans le cadre de relations interministérielles, soit au sein des différents GFACM. Le travail quotidien de pilotage, de conception, mais aussi de synthèse est en effet réalisé dans les GFACM par des militaires travaillant dans et pour les services d'états-majors qui les emploient. Le classement des dossiers selon leur priorité ou l'inscription d'un nouveau projet sur la feuille de route relève d'abord de ces sous-groupes. C'est la raison pour laquelle que je qualifie de déconcentrée l'activité de coopération. Paradoxalement, bien qu'également incomplets en tant que *Corporate Actor*, les différents GFACM en raison de leur pouvoir d'influence à l'échelon des armées, semblent posséder plus d'autonomie que le secrétariat du CFADS. Ils prouvent le maintien des centres de gravité décisionnels au sein des administrations nationales et conduit à conclure à la semi-institutionnalisation du pilotage de la coopération.

Ensuite, malgré ce que laisse supposer l'organigramme présenté ci-dessus, l'organisation de la coopération franco-allemande n'est pas réellement animée par un principe hiérarchico-fonctionnel. Cette perception n'est que le reflet, la forme rémanente, des relations de pouvoir des administrations nationales. Les structures opérationnelles ou de formation franco-allemande, après le processus de création, s'émancipent peu à peu des structures de conception et de pilotage, sans rompre totalement les liens. En effet, certaines questions juridiques, administratives ou financières pourront être soulevées ou renégociées au cours de leur existence. Les différences réglementaires relatives à l'ouverture du feu par les sentinelles sur le site de l'état-major de la BFA ou encore la question de la répartition des charges financières en sont des exemples. Elles ne peuvent cependant être considérées comme des ressources que pourraient mobiliser les structures bilatérales de conception dans le cadre de processus de négociation en cours. Les entités organiques sont d'abord intégrées pour emploi dans les structures nationales de commandement, la gestion des ressources humaines étant également par ailleurs toujours à la charge des administrations nationales. Sans un effort d'analyse systématique, les formes et formations binationales peuvent "apparaître" comme n'étant pas formellement reliées entre elles ou agrégées dans un ordre hiérarchique franco-allemand. La dimension relativement sous-terrain et non permanente

des connections entre les structures organiques ou opérationnelles et celles de pilotage m'ont conduit à qualifier de rhizomatiques ces relations.

La qualification de *Corporate actor* des structures franco-allemandes, même incomplète, semble être compromise. Deux arguments justifient cependant selon moi la pertinence de l'application de ce concept. D'une part, l'organisation en rhizome est moins le symptôme de leur caractère incomplet que celui de leur inachèvement. La coopération est toujours en phase d'institutionnalisation. D'autre part, les structures binationales, telles que la Brigade franco-allemande (ou plus précisément son état-major et ses structures de soutien) ou l'Ecole franco-allemande du Tigre (EFA), au même titre que des unités ou formations nationales ont permis le développement d'une identité collective parmi leurs membres. Il s'agit là d'une première étape vers l'interprétation ou la production d'intérêts propres. A leur niveau d'interaction, elles peuvent alors être considérées, plus aisément, comme des *Corporate actors*. Ainsi au sein de l'EFA, « réunis autour d'un nouvel appareil, le Tigre, bénéficiant de moyens financiers conséquents et installés sur le site de l'Ecole d'application de l'Aviation légère de l'armée de terre (EA.ALAT), les militaires français et allemands semblent avoir développé un sentiment "nous/eux" non plus fondé sur la différence nationale, mais sur l'opposition EFA/EA.ALAT. Ceci est particulièrement sensible chez les militaires français. En effet, les militaires allemands sont essentiellement en contact avec les Français de l'EFA.

2.2 - Les membres fondateurs et constitutifs des *Corporate actors* : gouvernement et forces armées.

Les développements précédents ont fait affleurer le rôle encore central des instances gouvernementales et de leurs composantes dans les processus d'interactions. Ils fixent ainsi les cadres généraux des rapports sociaux. A nouveau, je tiens à souligner que ce constat pourrait justifier une approche intergouvernementale dans le cas des politiques de coopération en matière de défense. Cependant, on se trouverait alors du point de vue du cadre théorique dans une situation symétriquement opposée. En effet, ce sont les formes horizontales de coopération, parfois institutionnalisées, qui susciteraient des interrogations. Par ailleurs, le néo-institutionnalisme du choix rationnel par l'adoption de la théorie de l'agent-principal ne laisse pas dans l'ombre ces acteurs traditionnels de l'action publique. En effet, les membres fondateurs (pris au sens large, soit les gouvernements, ministères, ou administrations) contribuent à la naissance des *Corporate actors* en apportant à ces derniers leurs ressources et en définissant, dans un premier temps, leurs intérêts par l'assignation d'un mandat. Ensuite, dans le processus de coopération, les intérêts ou orientations des membres fondateurs sont en principe à l'origine de mécanismes d'ajustement avec ceux de la coopération et des acteurs binationaux. Il s'agit alors d'ailleurs moins d'une compétition entre intérêts des membres fondateurs et ceux des *Corporate actors* que de la détermination des enjeux dans lesquels s'inscrivent les actions de coopération, et des motifs qui vont les conduire à déléguer une partie de leur pouvoir et de leur ressources¹¹⁹.

¹¹⁹ Sabine Sauruger (2009), op. cit., p. 197 et suiv.

Détenteurs et producteurs de cadres d'actions, les membres fondateurs pourront subordonner les objectifs et l'agenda de la coopération à ceux de la relation bilatérale prise dans son ensemble ou à ceux des acteurs nationaux (ministères, composantes des forces armées). En effet, les enjeux comme les ressources mobilisées par les deux gouvernements partenaires s'inscrivent dans le cadre de l'économie de la relation bilatérale prises dans son ensemble. Or, s'appuyant sur des représentations croisées des forces, faiblesses, intérêts de l'autre, cette grille de lecture globale évolue. « L'importance stratégique de la force de frappe est aujourd'hui plus difficile que jamais à justifier, même si l'ancien président Jacques Chirac avait fait des efforts particuliers à ce sujet ; et même le siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU a perdu de sa valeur au regard de la politique unilatérale menées par les Etats-Unis au cours des dernières années. D'un autre côté, malgré l'alliance étroite entre le Président Chirac et le Chancelier Schröder, la politique étrangère et européenne de la République fédérale d'Allemagne est, aujourd'hui, plus que jamais assurée. L'Allemagne a acquis de l'indépendance en matière de politique étrangère et de sécurité – et ceci aussi bien vis-à-vis des Etats-Unis que de la France »¹²⁰. Cette conception d'un espace de don et de contre-don dans la relation franco-allemande autour de capitaux distincts faisait, à des degrés divers, partie des représentations mentales des acteurs de la coopération. Cette déclaration d'un général français en 2005 en atteste :

« Par exemple, on s'aperçoit qu'on échange le soutien de l'Allemagne à l'Union européenne contre un proposition française de diminuer la TVA sur la restauration collective, contre le soutien français à un élargissement du mandat de l'ISAF en Afghanistan. Donc, si vous voulez, la coopération militaire, c'est un fait concret, mais c'est surtout un moyen...Elle n'est pas un objet autonome, ça n'a jamais existé. Une coopération militaire pour de la coopération militaire, cela n'a pas de sens. Cela n'a jamais été un but en soi. La chose militaire ou le domaine de la Défense est toujours un des moyens d'une politique, soit pour se contrer, se défendre, soit au contraire pour coopérer parce qu'on a des intérêts communs. » (Officier français, Mission militaire)

La répartition des capitaux des armées de terre, de l'air et des marines font encore écho à des représentations classiques de la relation bilatérale globale évoquées. « C'est en particulier l'histoire des deux armées depuis 1945 qui viendrait expliquer les différences de statuts des militaires, des règlements et dans l'usage de l'outil militaire. Ainsi, les militaires français mettent fréquemment en avant la tradition et la "culture" de la projection qui caractériserait l'Armée française, une longue expérience acquise depuis les conflits liés à la décolonisation, perpétuée dans le cadre de ses nombreuses interventions extérieures. En revanche, la Bundeswehr n'aurait pas cette culture opérationnelle, n'ayant été autorisé à participer à des opérations extérieures que très progressivement depuis 1994. Cet "héritage" expliquerait en partie ainsi, selon certains officiers français, le manque de réactivité des militaires allemands et le développement d'un certain formalisme juridique, dans une certaine mesure incompatible avec un contexte opérationnel. Selon un schéma comparable, les officiers allemands expliquent certaines difficultés

¹²⁰ Martin Koopman (2008), « A la recherche de l'équilibre perdu – Aspects d'un nouveau départ nécessaire de la coopération franco-allemande dans la politiques européenne », in Martin Koopman, Stephan Martens, *L'Europe prochaine. Regards franco-allemands sur l'avenir de l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, p. 241

rencontrées par les lacunes françaises en matière de procédures de planification Otan, mieux connues des membres de la Bundeswehr. Comme on le voit, histoire, culture et savoir-faire professionnel s'entremêlent dans ces discours pour expliquer les différences d'abord, puis les incompréhensions.

Ainsi, la classique affirmation de la supériorité de l'expertise opérationnelle des armées françaises vis-à-vis de la Bundeswehr tend peu à peu à être remise en cause. En effet, la multiplication des opérations extérieures conduites depuis 1994 par les forces armées ouest-allemandes pondère aujourd'hui le sentiment d'infériorité autrefois intériorisé par les militaires allemands.

Au-delà de cette perception globale, il existe des représentations plus sectorielles ou techniques que se font les forces armées de leurs propres forces et faiblesses ainsi que celles du partenaire : la qualité de l'infanterie française, ses compétences dans le combat contre-insurrectionnel, la flexibilité et la réactivité des armées françaises, la logistique allemande ou l'excellence de la Bundeswehr dans le NRBC, sa connaissance des structures et procédures otaniennes. L'un ou l'autre des acteurs utilisera ces jugements ou ces présupposés comme autant d'arguments d'autorité dans la défense d'une option ou bien comme légitimant l'acceptation de celle du partenaire dans la sphère interne.

La prééminence supposée ou perçue de la France dans le domaine de la politique étrangère et de défense à l'égard de l'Allemagne, puissance économique semble aujourd'hui érodée. D'une part, largement annoncée et commentée, la normalisation de la politique étrangère et de sécurité allemande s'est traduite par une plus forte indépendance à l'égard de son voisin. Même si le multilatéralisme et la politique de retenue (*Zurückhaltung*) reste des normes fondamentales de la diplomatie allemande, cette dernière a pu manifester des doutes sur le poids, la pertinence et la cohérence des décisions françaises comme les discussions autour du projet de l'Union méditerranéenne en 2008. D'autre part, le crédit, voire la confiance, accordée par son partenaire à la France a pu se voir réduite après l'échec en 2005 du référendum sur le Traité établissant une constitution européenne. Même si l'activisme du Président Sarkozy a permis à la France de reconquérir son statut de pays leader dans la construction européenne grâce au Traité de Lisbonne, le test de 2005 a laissé des doutes sur la capacité française à demeurer un partenaire de confiance en Allemagne. Enfin, le changement de génération peut expliquer un certain relâchement de la contrainte morale des acteurs liée à l'obligation de résultat qu'imposaient autrefois les deux conflits européens du 20^{ème} siècle. La protection ou moins la préservation officielle de l'image d'une entente franco-allemande au sein d'une Europe apaisée semble moins essentielle aux acteurs. Cette redistribution objective ou subjective des cartes au sein du couple est en partie l'origine d'un sentiment de flottement. Dans ce jeu à deux, la connaissance de la "main" du partenaire est en effet indispensable à la création de la confiance.

Enfin, la poursuite du questionnement sur la relation bilatérale trouve par nature sa source dans la construction européenne. Les évolutions institutionnelles étroitement liées à l'élargissement géographique peuvent conduire à une remise en cause du caractère "forcément" idiosyncratique et incontournable du lien franco-allemand. En effet,

alors que le condominium paneuropéen des deux voisins a depuis longtemps été critiqué et qu'il semble dans une certaine mesure impuissant à dépasser la crise (ou les crises) que traverse l'Union européenne, les deux partenaires peuvent considérer comme contre-productif de maintenir cette association. Les lignes classiques de clivage sont plus encore brouillées dans le cadre de l'architecture européenne de sécurité. La levée de l'ambiguïté française à l'égard de l'Alliance atlantique – autre processus de normalisation moins manifeste que celui qu'a connu la RFA – va mettre fin à l'un des clichés balisant depuis plusieurs décennies l'appréhension de la relation franco-allemande, opposant « gaullistes » et « atlantistes ».

Dans le cadre plus circonscrit de la coopération militaire, les options des forces armées, et de leur différentes composantes (Terre, Air, Mer) traduisent ce régime bilatéral. Les accélérations, ralentissements, et expressions d'un volontarisme politique de l'échelon gouvernemental seront alors souvent perçus par les acteurs militaires (nationaux et binationaux) comme un donné, parfois inintelligible. Par ailleurs, chacune des composantes nationales possède ses propres priorités (réorganisation, programmations militaires, opérations extérieures) qui vont conditionner leurs interactions bilatérales. Or, l'absence de synchronisation des agendas nationaux conduit alors les acteurs-clés de la coopération à observer et découvrir les convergences afin de saisir les fenêtres d'opportunité pour le développement des projets franco-allemands.

2.3 - Armes, promotion, club « franco-allemand », militaires : acteurs ou ressources de la coopération.

Au détour d'une négociation ou d'une planification, il est possible de constater l'émergence de groupes sociaux non explicitement représentés ou ne possédant pas un statut d'acteur officiel. Informels, traversant les composantes des forces armées, j'ai pu en distinguer trois principaux : les armes ou spécialités au sein des armées, les promotions d'école pour les officiers, et enfin, ce que j'ai qualifié de « club franco-allemand ». Il est possible d'y voir l'expression de différentes formes d'un corporatisme, et de ses déclinaisons, inhérent à l'institution militaire¹²¹. L'adoption d'une taxinomie des acteurs collectifs par l'utilisation de critères désormais classiques - le caractère permanent ou stable d'une action collective, son degré d'organisation, ses répertoires d'actions¹²² – a alors pour but de préciser leur place dans leur influence dans l'espace franco-allemand.

Selon la classification adoptée précédemment, les « acteurs collectifs » sont peu ou faiblement organisés si on les compare au *Corporate Actors*. Ils sont par ailleurs caractérisés par leur plus grande dépendance à l'égard des préférences et des ressources de leurs membres si on suit la classification de Fritz Scharpf. La détermination de leur stratégie d'action est alors le résultat de l'évaluation de son utilité par chacun des membres constitutifs. Selon ces critères, il est alors possible de distinguer parmi les acteurs collec-

¹²¹ Thomas Lindemann, Michel-Louis Martin (2006), *Introduction : le jeu du corporatisme*, p. 15, in Thomas Lindemann, Michel-Louis Martin (dir.), *Les militaires et le recours à la force armée : faucons, colombes ?*, Paris, L'Harmattan.

¹²² Erik Neveu (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte ; Olivier Fillieule, Cécile Péchu (1993), *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan.

tifs, les « coalitions »¹²³, acteurs les moins hiérarchisés, des « mouvements », des « clubs » et enfin « des associations ». Ces dernières sont marquées par l'apparition d'une gestion commune des ressources et une approche *top-down* de la production des orientations.

L'assimilation des groupes évoqués – Armes ou spécialités, promotion, club « franco-allemand » - à des acteurs collectifs se doit d'être justifiée. En ce qui concerne les « Armes » ou « Armées », les sentiments d'appartenance exprimés au cours de certains entretiens – une identité d'aviateur, de marin, de cavalier – en témoignent. On m'objectera, dans un premier temps, que ces groupes ne font que recouvrir des divisions fonctionnelles ou gestionnaires, voire des phénomènes corporatistes. Certes, un état-major d'armée, interarmées, ou les structures de pilotage binationales sont en principe (par fiction) composés d'individus interchangeable dont la « couleur » (« vert » - armée de terre, « bleu » - marine ou armée de l'air), et le passé dans une spécialité sont mis entre parenthèse. Cependant, même dans ces structures d'emplois, ces groupes réapparaissent incarnés par des individus qui n'ont pas pour mission de représenter les intérêts de ces subdivisions organisationnelles. Un officier rédacteur dans un bureau d'état-major redeviendra parfois ainsi un cavalier, un pilote de transport, un sous-marinier, si le processus de décision dans lequel il est inséré peut produire des effets sur son arme ou son armée. Il pourra avertir d'autres membres des enjeux en question, puis développer avec eux une stratégie coordonnée, mobilisant leurs ressources propres (position hiérarchique, responsabilité fonctionnelle, réseaux amicaux). L'acteur collectif ainsi esquissé, bien que l'appartenance de ses membres soit formelle (uniforme, insignes d'armes, etc.) et permanente, n'est que ponctuellement actif. Il est par ailleurs faiblement hiérarchisé. La détermination des intérêts, des stratégies et la mobilisation des ressources s'effectuera de manière itérative à travers des échanges interindividuels. Ces caractères justifient l'attribution de la qualité de coalition à ces groupes.

Le statut de la « promotion » apparaît plus ambigu. Chaque année produit une nouvelle promotion d'officiers au sein des armées. Celles-ci susciteront en leur sein la naissance d'amitiés ou de relations amicales qui se poursuivront tout au long d'une carrière. D'autres étapes professionnelles, le Collège interarmées de Défense (CID) chez les officiers français ou la *Führungsakademie* chez Allemands pourront être à l'origine de l'émergence de tel groupe. Le constat d'un phénomène générationnel ne suppose cependant pas l'existence d'un acteur collectif. Il est plus aisé d'analyser l'appartenance à une promotion comme une ressource mobilisable ponctuellement par un individu. Cependant, même si la mobilisation est ponctuelle, le partage par un groupe d'une certaine conception des forces armées, du métier des armes, pourra provoquer l'émergence d'actions coordonnées construites d'abord à partir d'affinités amicales et intellectuelles. Ce groupe pourra se développer ensuite en « tâche d'huile » au-delà de la seule dimension générationnelle. Les débats ayant opposés « réformistes » et « traditionnalistes » au

¹²³ Le concept de coalition employé ici peut être rapproché de celle « coalition de cause » ou « d'intérêt » développé par Paul Sabatier. Ils partagent des éléments de leur définition, soit « des acteurs issus de d'organisations gouvernementales et privées variées ». Cependant l'acceptation utilisée ici sert d'abord à distinguer les acteurs collectifs selon leur degré d'indépendance par rapport à leurs membres.

sein de la Bundeswehr dans les années 50 et 60 répond à ce schéma. En raison d'une appartenance plus instable des membres, ces groupes accèdent plus difficilement à la catégorie d'acteur collectif.

Enfin, le groupe des militaires impliqués dans la coopération franco-allemande réunit les deux principales caractéristiques des groupes précédents. Ils sont à la fois issus d'une fonction formellement désignées par les structures, et, parfois, d'une formation partagée. Ainsi même « s'il n'existe formellement pas de "filière franco-allemande" professionnelle au sein des armées françaises et allemandes, l'une des qualités centrales de l'officier étant sa dimension « généraliste », l'analyse des profils rencontrés laisse apparaître, au moins du côté français, des réflexes dans la gestion du personnel. Bien que la sélection du personnel, et, pour certains emplois, soient conditionnés par la maîtrise de compétences techniques, la connaissance de l'allemand joue un rôle non négligeable. Ensuite, la possibilité ou la volonté de trouver les germanistes pourra dépendre de la composante des forces armées concernée. En effet, l'armée de Terre, la Marine ou l'armée de l'Air ne possèdent pas les mêmes effectifs, et donc le même "réservoir" d'individus pratiquant l'allemand¹²⁴. Ce critère tend à n'être utilisé que pour certains postes de responsabilité et ne concerne, de fait, que les officiers supérieurs. Ceci doit être mis en relation avec la conception horizontale de la coopération, le véritable travail en commun et la mixité réelle devant être réservés, par principe, aux échelons militaires les plus élevés. Une sociologie des acteurs militaires du « franco-allemand » se fait jour à l'aune de celle développée pour les acteurs de l'Europe. Des origines géographiques communes, des parcours de formations comparables, des passages dans des structures ou des fonctions similaires, tendent à l'émergence aux échelons les plus élevés de la hiérarchie militaire, d'un certain "club" des professionnels de la coopération franco-allemande. « Au sein de l'Armée française ou de la Bundeswehr, il s'agit en particulier des officiers supérieurs (Terre, Air, Marine) qui ont, année après année, été stagiaires de la *Führungsakademie* pour les Français, du CID pour les Allemands. En raison de ces compétences particulières, souvent jugées indispensables pour occuper un certain nombre de postes (au sein des états-majors, en tant qu'officier d'échange, attachés militaires, etc.), c'est finalement un groupe relativement restreint d'individus qui se retrouvent à occuper au cours de leur carrière différentes fonctions dans la coopération franco-allemande¹²⁵ »¹²⁶. Au sein d'une armée (Terre, Air, Mer), les officiers supérieurs engagés dans la coopération franco-allemande se connaissent (et se reconnaissent) tous, au moins de nom (dans le cas français, les origines régionales peuvent renforcer ce phé-

¹²⁴ Par ailleurs, l'histoire et les missions des différentes armées ont induit certaines habitudes ou inclinaisons linguistiques et culturelles favorable au maintien d'une compétence linguistique. L'armée de terre a ainsi toujours maintenu depuis la Seconde Guerre Mondiale un lien étroit, si ce n'est avec la Bundeswehr, du moins avec l'Allemagne, au travers des Forces Françaises en Allemagne (FFA), devenues Forces françaises et éléments civils stationnés en Allemagne (FFECSA)

¹²⁵ Par exemple, un officier français de l'Armée de terre pourra avoir fait un passage dans sa jeunesse dans les FFA, puis plus tard, occupé un poste d'officier de liaison en Allemagne. Son succès au concours du CID l'aura ensuite amené à passer deux années au sein de la *Führungsakademie*. A son retour, il pourra devenir un des officiers en charge de la coopération franco-allemande dans un organisme de commandement. Après un temps de commandement d'une unité, il pourra repartir en Allemagne au sein de la mission militaire. Cette biographie a été "construite" à partir de celles de différents officiers rencontrés.

¹²⁶ Christophe Pajon (2006), op. cit., p. 140.

nomène). Un sentiment d'appartenance a pu s'exprimer de différentes manières au cours d'entretiens. D'une part, des officiers allemands et français ont expliqué en des termes proches qu'ils étaient « tatoués » ou « étiquetés » franco-allemand par les responsables de la gestion du personnel, tandis que d'autres se percevaient comme des « corps étrangers » (*Fremdkörper*). Enfin des processus de d'autogestion, voire de coopération, au sein de ces groupes, en particulier dans les armées françaises se font jour.

« Une filière franco-allemande ? Oui, il en existe une. Pour faire un i.G¹²⁷, qui soit chef de corps, ça se prépare. Pour faire la FüAk, il faut un niveau linguistique minimum. Et pour l'acquérir, il faut une pratique. Il est donc très rare qu'on trouve quelqu'un formé, bilingue, habitué aux différences culturelles de la Bundeswehr, avec les Allemands en général, et qui n'ait pas servi dans un régiment en Allemagne. C'est donc quelque chose qui se prépare. J'ai eu la chance d'être préparé par mes chefs de corps successifs qui m'ont envoyé en stages : stage des capitaines, stage de l'Innere Führung, immergé dans une unité allemande. Et mon problème, c'est de faire vivre cette filière, faute de quoi l'institution va se trouver confrontée à un problème de ressources. C'est vrai que je suggère à la DPMAT [Direction du Personnel de l'Armée de terre] de réaliser qu'il y a un problème parce que la filière est en train de se tarir, et qu'il y a un problème national, l'abandon de l'enseignement de l'allemand à l'école, mais malgré tout il y a des solutions que la DPMAT n'a pas encore saisies. » (Officier supérieur français)

Cette citation reflète un débat évoqué lors de certains entretiens avec des officiers français, les réflexions des militaires allemands étant moins empreintes de ce genre d'analyse. Deux opinions peuvent être distinguées. La première justifie la disparition de la "relation spéciale" franco-allemande par la construction d'une Europe de la Défense et le renforcement des liens avec l'Otan. Symptomatique, la compétence linguistique, à l'origine du développement d'une gestion du personnel plus ou moins spécifique, ne serait plus un facteur discriminant pour certaines affectations. L'anglais viendrait remplacer l'allemand comme langue vernaculaire. La seconde réaffirme au contraire la nécessité d'une certaine singularité dans la gestion des personnels affectés à la coopération franco-allemande. Tout en soulignant le caractère bénéfique du développement de l'anglais comme langue de travail aux échelons subalternes et les dangers de l'« enfermement » professionnel pour certains spécialistes de la coopération, ces officiers considèrent qu'une coopération aussi approfondie que celle qu'entretiennent la France et l'Allemagne implique la préservation ou le développement d'un « réservoir » d'officiers supérieurs, linguistiquement et culturellement formés.

« L'idée que je défends sur la relation franco-allemande, c'est qu'elle a pour objectif le développement de la paix en Europe, et pour atteindre cet objectif, il doit y avoir des laboratoires franco-allemands qui sont ensuite mis à disposition de l'Europe, comme la BFA à l'origine du Corps européen, ou l'EFA qui s'élargit maintenant à l'Espagne. Tout ça, c'est légitime et nécessaire. Mais en même temps, j'estime que la relation franco-allemande doit se fonder sur une spécificité. Elle doit être comme un sucre qui se dilue dans l'Europe mais qu'il faut renouveler souvent. Et cette spécificité, c'est la filière franco-allemande. Jusqu'à présent, elle était constituée après les années d'Ecole de Guerre...le thème qui m'intéresse aujourd'hui fortement est celui d'une formation commune des officiers dès les écoles de formation. Ceci présentera deux avantages :

¹²⁷ "i.G", soit "im Generalstab" signifie que l'officier sera conduit à assurer les plus hautes responsabilités dans la Bundeswehr. C'est un prérequis pour accéder un jour peut-être au grade de général.

maintenir la spécificité et former des officiers qui dès leur plus jeunes âges auront une connaissance du franco-allemand. Mais il faut encore que les trois armées utilisent chaque fois que possible les lycées franco-allemands. Il faut s'appuyer à la fois sur les structures civiles des lycées franco-allemands et des formations militaires croisées, pas communes, mais croisées. » (Officier supérieur français).

Cette réflexion va cependant déjà au-delà de la seule identification des acteurs de la coopération militaire franco-allemande. Elle éclaire déjà deux phénomènes qui seront évoqués dans de prochains développements consacrés à une éventuelle socialisation franco-allemande et aux orientations des acteurs. En effet, la promotion, par exemple, de profils de recrutement nécessairement singuliers suggère sur une certaine conception de la relation franco-allemande, et, donc éventuellement sa défense. Enfin, la constitution de ces acteurs collectifs autour de périodes de formation et d'étapes dans le parcours professionnel suppose l'apprentissage de codes et de croyances communes, d'une socialisation secondaire.

Conclusion

Cette typologie des acteurs de la coopération militaire franco-allemande représente une première étape dans mon effort de cartographie. Elle constitue également une première illustration de la manière dont ont pu s'articuler mes différents niveaux et cadres d'analyse. Le changement permanent de niveau et de grilles de lecture est certes exigeant, mais nourrit de manière pertinente une approche par le bas. En effet, le changement d'échelles, tout en permettant d'identifier les différents acteurs, souligne leur très grande malléabilité, et l'ambivalence des interactions entre groupes et individus. Bien que ces derniers voient leurs comportements, et leurs motifs, orientés par l'adoption des normes collectives, c'est bien le respect et la croyance subjective en leur légitimité qui garantissent l'existence des acteurs collectifs.

Par ailleurs, les développements précédents laissent apparaître les premiers apports que représentent l'analyse de la coopération militaire franco-allemande à la compréhension du processus d'eupéanisation. En effet, les études relatives à la politique de défense européenne, en particulier à partir de son institutionnalisation à la fin des années 90, ont conduit à singulariser un nouvel acteur : le militaire. Nouvelle figure parmi les fonctionnaires peuplant Bruxelles, ces enquêtes tendent à en souligner une cohérence construite autour d'une ressource commune (l'expertise) et d'une distinction à l'égard d'une culture diplomatique et plus généralement civile. L'application de la grille de lecture de Paul Sabatier permet alors de détecter les signes de l'existence de « communautés épistémiques ». Or, ce constat peut se voir largement nuancé. En effet, si les groupes professionnels représentent bien des communautés épistémiques, le processus de distinction évoqué n'est pas propre au contexte bruxellois¹²⁸. Ainsi, l'opposition au diplomate reflète tout autant une construction indigène nationale, que les éléments du cadre d'expérience partagée par les militaires travaillant dans une institution européenne. De plus, qu'ils soient agrégés au sein d'une communauté, dont on annonce la fin

¹²⁸ Niagalé Bagayoko-Penone (2006), op. cit., p. 76-77.

des clivages culturels¹²⁹, ou que l'on souligne le maintien de ces différences selon la nationalité¹³⁰, les militaires tendent à être essentialisés à l'échelle européenne. Le militaire est alors considéré comme un acteur collectif. Ceci tend à occulter l'hétérogénéité des stratégies et des orientations à des groupes professionnels nationaux, dont les valeurs ou les représentations peuvent sensiblement différer. S'il existe des communautés épistémiques au niveau européen, celles-ci ne sont pas forcément « européennes » au sens de leur adhésion à des valeurs et des normes propres à cette espace, et transnationales, comme je le soulignerai dans le prochain chapitre.

¹²⁹ Joylon Howorth (2002), « The CESDP and the Forging of a European Security Culture », *Politique européenne*, 8, p.88-108; (2004) « Discourse, Ideas and Epistemic Communities in European Security and Defence Policy », *West European Politics*, 27 (2), p. 211-234.

¹³⁰ Frédéric Mérand (2008), « L'Europe des diplomates, L'Alliance des militaires. La PESD comme enjeu des luttes symboliques », *Les champs de Mars*, N°19, p. 55-86.

A la recherche de l'Europe de la Défense...

CHAPITRE 2 : LE RESEAU COMME STRUCTURE DES INTERACTIONS ET INSTANCE DE SOCIALISATION

Les scènes de la coopération.

Comme dans le théâtre classique, l'effort de définition et d'identification des acteurs précède la pièce elle-même et prépare le lecteur à suivre l'action. Toutefois, dans mon analyse de la coopération militaire franco-allemande, et pour poursuivre l'analogie littéraire, il faut encore décrire les décors délimitant un espace conventionnellement défini. Par ailleurs, les scènes, les actions, en l'occurrence, les prises de décision, bien qu'inscrites dans un récit, n'engagent pas toujours ni les mêmes acteurs, ni les mêmes ressorts et ne sont pas animées par les mêmes modes d'interaction.

La notion de réseau de politique publique offre une flexibilité suffisante pour permettre la description de cette réalité complexe. Si elle a été utilisée précédemment comme forme émergente d'un acteur collectif, son acception dominante rend compte d'un espace déhiérarchisé de prise de décision circonscrit aux acteurs impliqués dans la production, souvent itérative, ou la mise en œuvre d'une décision dans un secteur particulier. Le caractère latéral (horizontal) et diagonal des échanges entre des acteurs parfois privés constituerait un outil particulièrement adapté aux nouvelles formes de gouvernances, quel que soit le secteur d'action publique considéré, même s'il varie d'un domaine d'action à un autre¹³¹. De plus, le réseau « fournit un lien entre le niveau micro, celui qui s'intéresse au rôle des intérêts et du gouvernement dans le cadre de décisions politiques particulières, et le niveau macro de l'analyse qui s'intéresse lui à des questions plus larges sur la distribution du pouvoir dans les sociétés contemporaines »¹³².

Toutefois, son emploi induit paradoxalement la caractérisation préalable des niveaux de décision et de leur hiérarchisation mutuelle. Un passage par une description en

¹³¹ Hanspeter Kriesi, Silke Adam and Margit Jochum (2006), «Comparative analysis of policy networks in Western Europe», *Journal of European Public Policy*, 13(3), p. 341-361 ;Cf. par exemple, Anne Daguerre (2000), « Policy Networks in England and France : the case of child care policy 1980-1989 », *Journal European Public Policy*, 7(2), p.244-260; Margaret Mikkelsen (2006), « Policy Network Analysis as a Strategic Tool for the Voluntary Sector », *Policy Studies*, Vol. 27, N°1, p. 17-26;

¹³² Rod A.W. Rhodes, David Marsh (1995), « Les réseaux d'action publique en Grande Bretagne », in Patrick Le Galès, Mark Thatcher (dir.), op. cit., p.33.

termes de niveau conserve donc toute sa valeur heuristique¹³³. La déhiérarchisation induite par l'emploi du concept de réseau implique une première structuration autour des niveaux d'action publique. De plus, l'identification de niveaux qu'ils soient caractérisés par leur place dans un processus de production d'une action publique (selon un principe hiérarchique bureaucratique) ou par la nationalité des acteurs (le niveau interne et externe du jeu de Robert Putnam) permet de souligner les situations de décloisonnement et/ou de non respect de normes formelles d'interaction. L'une des difficultés à modéliser la coopération franco-allemande réside d'ailleurs dans la coexistence de cette double caractérisation des niveaux, hiérarchique et nationale. Les développements suivants s'appuieront alors de manière explicite sur les catégories indigènes des structures militaires : niveau de conception, niveau de mise en œuvre, niveau d'exécution.

Dans une perspective interactionniste¹³⁴, c'est à travers une approche quasi-ethnographique des échanges entre les acteurs, qu'il est possible ensuite d'identifier les réseaux. On ne suppose pas la préexistence du ou des réseaux dans lesquels s'insèrent les acteurs, mais on cherche à observer leur réalité dans leur mise en acte par les acteurs eux-mêmes (*enacted networks*)¹³⁵. Plus précisément ce sont les espaces d'interactions réelles¹³⁶ qui permettent la définition du périmètre des réseaux au sein desquelles la production de la décision s'effectue¹³⁷. Participant à leur constitution, les acteurs individuels subissent cependant, selon un phénomène comparable à celui des organisations formelles, une contrainte diffuse qu'entraîne le respect de règles, dans ce cas informelles, en vigueur au sein des réseaux. De forme de la prise de décision, le réseau tendrait alors à devenir une instance de socialisation. Cette dimension, que j'examinerai dans un deuxième temps, soulève la question de la pertinence de l'emploi de deux concepts récurrents de l'analyse des politiques publiques : ceux de communautés épistémiques et de coalition d'intérêts.

¹³³ Mark Evans, Jonathan Davies (1999), « Understanding Policy Transfer: A Multi-Level, Multi-Disciplinary Perspective », *Public Administration*, 77 (2), p. 361-385.

¹³⁴ De concept, le réseau tend à devenir une notion, servant à caractériser les analyses remettant en les hypothèses et postulats classiques de la production des politiques publiques, (définition de l'Etat, approches *top-down* et séquentielle des politiques publiques), et soulignant l'émergence d'une nouvelle forme de gouvernance : Bernd Marin, Renate Mayntz (1991)(eds), *Policy networks. Empirical evidence and theoretical considerations*, Boulder, Westview Press.; Patrick Le Galès, Mark Thatcher (1995) (dir.), *Les réseaux de politique publique. Débats autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan ; Tanja J. Börzel(1998), « Organizing Babylon : On the different conceptions of Policy Network », *Public Administration*, 76, p.253-273.

¹³⁵ Rod .A.W Rhodes (2002), « Putting People Back into Networks », *Australian Journal of Political Science*, 37(3), p. 400.

¹³⁶ Paul Sabatier évoque dans l'*Advocacy Coalition Framework* l'existence de sous-systèmes de politique publique.

¹³⁷ Le choix de l'approche interactionniste écarte – du moins si on en fait une lecture stricte – l'application du concept elisien de configuration d'acteurs. S'il qualifie également les échanges entre acteurs, et leur nature au regard de la répartition de ressources, il exprime plus leur interdépendance que leurs interactions. (Philippe Corcuff, op. cit. ; Jacques Lagroye (2002), *Sociologie politique*, Paris, Dalloz-Sirey, p. 121 et suiv). Dans le cadre des administrations militaires, il existe évidemment des interdépendances fonctionnelles entre les différents agents. Vouloir analyser ces interdépendances revient à réaliser une analyse fonctionnelle de l'organisation militaire. Le réseau devient alors la ou les institutions militaires dans leur ensemble. En me restreignant aux interactions, je concentre mon attention sur les échanges réels et récurrents, qui vont être discriminants quant à l'appartenance d'un acteur au réseau.

1 - Des niveaux aux réseaux de la coopération militaire : conception, mise en œuvre et exécution.

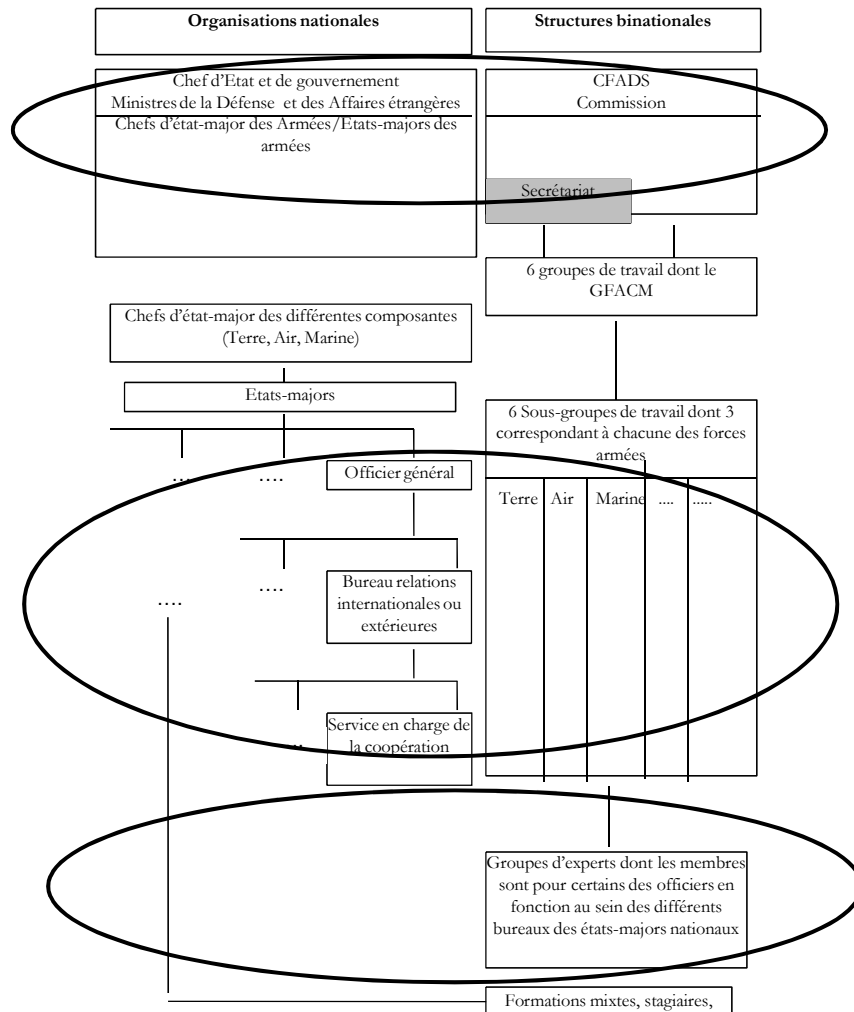
1.1 - Concevoir la coopération militaire : organisation matricielle ou réseau ?

Le Conseil franco-allemand de Défense et de Sécurité (CFADS) et le Groupe franco-allemand de coopération militaire (GFACM), qualifiés de *Corporate Actors*, représentent les structures officielles du pilotage de la coopération militaire franco-allemande. L'examen de leur organigramme indique la reproduction en leur sein de l'organisation formelle des acteurs fondateurs, ministères de la Défense et administrations militaires. « Ces derniers sont classiquement caractérisés par un mélange de conceptions dites fonctionnelles et divisionnelles. Dans le cas des deux ministères de la défense, la qualification de divisionnelle renvoie à la distinction entre marine, armée de terre, armée de l'air, service de santé, etc. Dans le cas allemand, il faut ajouter une administration civile de la Défense (*Bundeswehrverwaltung*¹³⁸) dont les compétences (gestion des ressources humaines, des affaires financières et juridiques) sont confiées en France aux composantes des forces armées. Par ailleurs, les contacts entre ces "divisions" sont limités. Leur coordination s'appuie sur un principe hiérarchico-fonctionnel avec, à leur tête, un état-major et un chef d'état-major. Les activités des différentes divisions (Terre, Air, Mer) sont elles-mêmes pilotées par un état-major des armées, un chef d'état-major des armées, et à l'échelon le plus élevé par le pouvoir politique. Enfin, la structure organisationnelle des états-majors, en France et Allemagne est proche, de type fonctionnel. Quel que soit le niveau (par exemple au niveau d'un régiment), il est possible de découvrir cette même forme construite autour bureaux ou de services, de "fonctions" (sécurité, gestion du personnel, planification, opérations et instruction, affaires financières, santé, etc.) »¹³⁹.

L'adoption d'une grille de lecture issue de la sociologie des organisations conduit à percevoir dans la structure du CFADS, du GFACM et de ses subdivisions, une organisation matricielle, c'est-à-dire croisant les modèles divisionnel et fonctionnel. Les militaires rassemblés autour d'un projet - la coopération franco-allemande -, responsables des différents GFACM ou membres des groupes d'experts, appartiendraient à une deuxième hiérarchie dont le sommet serait le CFADS. Ce dernier assurerait le pilotage de la coopération. D'un point de vue organique (pour leur carrière, leurs soldes, etc.), ils continueraient cependant à dépendre de leur administration nationale d'origine. C'est ce que tentent d'illustrer les modifications apportées à l'organigramme simplifié présenté (figure 3). Les ellipses y symbolisent la mobilisation transversale aux différents niveaux hiérarchiques.

¹³⁸ Reconnue par la Loi fondamentale, cette administration est souvent perçue par les officiers allemands (et parfois français) comme une contrainte. Elle réduit en effet la liberté de gestion d'un chef de corps, l'officier commandant un régiment, du point financier et juridique. Cela était d'ailleurs l'objectif des créateurs de cette structure en 1955.

¹³⁹ Christophe Pajon (2006) ; op. cit., p. 102-103.



Conception matricielle du niveau « conception » de la coopération franco-allemande

Figure 4

Toutefois, le constat induit, soit celui d'un bicéphalisme implicite et ses éventuelles conséquences (tensions ou stratégies d'autonomisation), n'est que très partiellement confirmé par le matériel empirique recueilli. En effet, même si les orientations, directives ou impulsions données par le pouvoir politique à travers différents sommets franco-allemands et réunions du CFADS conditionnent le travail des composantes du GFACM, leur interprétation et leur mise en œuvre se réalisent d'abord dans un cadre national et plus particulièrement encore au sein des états-majors de chacune des composantes.

« Il faut savoir que les relations internationales sont organisées de la façon suivante : le responsable des relations internationales, c'est le CEMA [Chef d'état-major des armées] et l'EMA [Etat-major des armées]. C'est eux qui font l'IM 15000 [IM : Instruction Ministérielle], qui fixent les règles du jeu en matière de relations internationales. Les différentes armées n'ont pas de prérogatives dans cette matière, mais elles en assurent la mise en œuvre. En matière de RI, il y a une véritable subordination de fait. En relation franco-allemande, il y a aussi une véritable subordination. L'organigramme est en cela parlant. C'est le GFACM et donc l'EMA qui recueille les comptes-rendus, les valide, puis les fait remonter vers le CFADS, même s'il y a une passerelle directe vers la Commission. Ces rendez-vous montrent bien que l'EMA a un rôle à jouer, l'EMA pose des questions fait des commentaires, même si il ne donne pas des mandats très directs, on ne reçoit pas d'ordres lors de ces réunions, mais il y a quand même une nécessaire synergie. Après, la question c'est le positionnement de l'EMA lui-même par rapport à d'autres flux d'informations. Dans le passé, j'ai connu une période où l'EMA était plus présent, et où on était moins directement sollicité par la DAS [Délégation aux Affaires stratégiques] ou le Cabinet du ministre. Je pense que c'est une question de circonstances et de personnes » (Officier français, Mission militaire)

Ce rôle prééminent du cadre national, et donc des acteurs fondateurs, confirme le caractère incomplet en tant que *Corporate Actors* des structures binationales. Dans ces conditions, le CFADS et son émanation permanente, le secrétariat, tendent à ne pas représenter un échelon de pilotage, mais plutôt une structure de suivi.

Si la qualification d'*Adhocratie*¹⁴⁰ de l'organisation des différents sous-groupes de travail du GFACM - regroupement de spécialistes ou de décideurs en petites unités fonctionnelles, réunis pour une mission (autour d'un projet)-, permet de souligner la souplesse, la réactivité et la déhiérarchisation, de ces structures, c'est l'analyse de l'activité des co-secrétaires des différents GFACM qui fait nettement émerger la structure en réseau de la prise de décision.

Ces officiers appartiennent, voire commandent, une des sections du service relations internationales de chacun des états-majors. Coordonnant, animant et contrôlant l'activité des groupes d'experts en relation avec leurs homologues du pays partenaire, leur activité se caractérise par l'horizontalité des interactions. S'ils sont formellement subordonnés à leur chef de bureau, ils sont amenés dans le cadre de la conduite de la coopération à entretenir des contacts réguliers avec le supérieur de leur supérieur direct, le co-président du GFACM/Terre, /Air ou /Marine. Ils interagissent par ailleurs avec les officiers membres des groupes d'experts binationaux. Ces derniers appartiennent pour leur part à d'autres bureaux de l'état-major concerné. La participation à la coopération franco-allemande ne représente alors qu'une partie de leur activité, dont l'importance peut varier selon les projets lancés et leur investissement personnel.

Ce sont les échanges formels autour de la rédaction de l'agenda de la coopération et de ses instruments de pilotage (feuille de route) qui cristallisent le rôle central de ces acteurs sécants que sont les co-secrétaires des différents GFACM, déjà qualifiés de « superviseurs ». Sorte de membrane perméable, leurs interactions sont alors doublement horizontales.

Il s'agit, d'une part, des échanges entre les co-secrétaires français et allemands induits par le fonctionnement des structures binationales. Ces échanges « horizontaux »

¹⁴⁰ Henry Mintzberg (1981), *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Les Editions d'organisation.

quotidiens à travers des coups de téléphone ou des courriels entre les officiers co-secrétaires d'un des sous-groupes de travail du GFACM (Marine, Air, etc.) relèvent d'une norme fonctionnelle. En revanche, l'utilisation par ces derniers de leur réseau de contacts (au sein de leur armée comme dans celle du partenaire), contacts créés au cours de leur carrière (lors de leur formation ou durant leurs précédentes affectations), prouve l'existence de mécanismes informels de recueil d'informations, et parfois aussi de pilotage. Il s'agira par exemple pour un officier français d'appeler directement un officier d'échange français ou un officier allemand en poste dans un état-major allemand afin d'obtenir les informations nécessaires à un projet. Or, il est prévu que cette démarche soit réalisée en principe par l'intermédiaire de la mission militaire française auprès de l'Ambassade de France à Berlin. Les informations échangées au cours de ces contacts peuvent avoir pour objet la connaissance de l'opinion de tel ou tel service (de sa propre administration ou de l'administration du partenaire) sur un projet ou une décision future, voire, peut-être, de les convaincre d'adopter une certaine attitude.

D'autre part, ces superviseurs interagissent au sein de leurs administrations respectives avec les bureaux ou services d'état-major, ponctuellement ou régulièrement impliqués dans un dossier. Cette modalité est employée au quotidien au sein des états-majors nationaux, bien que, par exemple, dans le cas français, les demandes d'informations entre services dépendant de bureaux ou de divisions différentes doivent également respecter un certain formalisme. Ce type d'interactions est également mis en évidence dans le cadre des relations avec les officiers d'échanges, de liaison ou bien en poste en ambassade. Ces derniers pourront alors mettre aussi en œuvre leurs propres réseaux binationaux. C'est le cas en particulier des attachés militaires auprès des ambassades dont c'est l'une des missions. Il leur faut en effet souvent répondre à des demandes d'informations émanant des instances nationales. L'entretien d'un ensemble de relations interpersonnelles permettra à ces officiers, soit de déterminer le bureau ou le ou les officiers à contacter afin d'obtenir les informations les plus pertinentes et les plus récentes sur un sujet. L'existence de liens amicaux directs ou indirects (l'ami d'un ami) garantira dans une certaine mesure la rapidité et la qualité (franchise, informations officieuses, etc.) de la réponse.

Les groupes d'experts des différents GFACM fonctionnent également à leur échelle selon un principe d'horizontalité, mais essentiellement dans une dimension bilatérale. Les membres des groupes d'experts peuvent aussi servir de relais pour les co-secrétaires au sein des bureaux de l'administration nationale. Les lignes suivantes illustrent ce type d'interactions.

Le schéma suivant (figure 4) illustre à l'aide de flèches la latéralité des interactions dans la sphère binationale. Il reflète alors une déconcentration de la décision, sans toutefois faire apparaître les autres formes d'interactions horizontales évoquées précédemment. D'autres interactions sont par ailleurs symptomatiques d'une structuration en réseau.

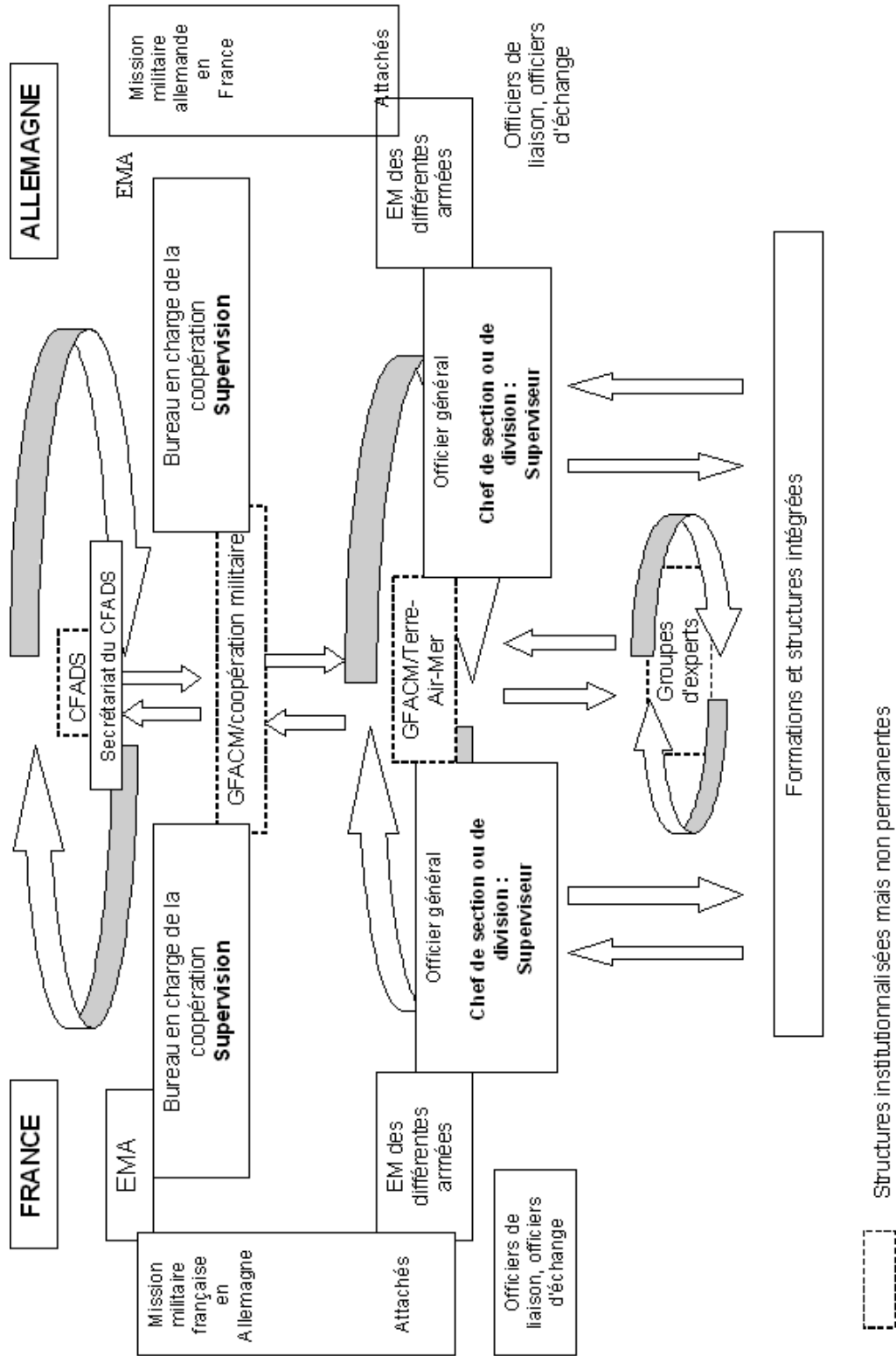


Figure 5

En effet, d'autres « connections » non plus latérales, mais diagonales (*cross-level*) complexifie le modèle de la diplomatie à deux niveaux de Putnam¹⁴¹ et densifie le maillage du réseau. Il s'agit dans ce cas par exemple des relations entre un membre de l'administration nationale (ou du *Corporate Actor*) et un échelon supérieur de l'administration du partenaire. Ces situations remarquables suscitent souvent des réactions de résistance de la part de l'échelon omis. En effet, ce dernier se trouve alors parfois contraint pas l'administration partenaire d'accepter une option différente de celle qu'il défendait dans le cadre d'une négociation, ce choix lui étant imposée par le biais de sa propre hiérarchie nationale. Ces stratégies indirectes peuvent trouver leur source dans l'existence de relations personnelles préexistantes.

Elles sont alors parfois la manifestation de l'existence des coalitions mentionnées dans le chapitre précédent. Nationaux ou transnationaux, ces acteurs collectifs se mobiliseront ponctuellement afin d'influencer une prise de décision à l'échelon de la conception jouant de leur structure rhizomatique. Fonctionnant eux-mêmes comme des réseaux, les « armes », les « promotions » interviendront soit au nom d'une conception générale (menaces du futur, format des armées, missions) soit de la défense de leurs intérêts (dotation en matériel, planification des opérations extérieures, etc.) en application d'une stratégie plus large dépassant le seul domaine franco-allemand. Ces coalitions, expression parfois d'un certain corporatisme, procéderont à décodage de ces projets et leur donneront un sens¹⁴² à travers une grille de lecture construite à partir d'intérêts ou de conceptions propres à leur administration. Leurs stratégies sont alors ou bien offensives – chercheur à imposer au niveau bilatéral la solution défendue au niveau interne - ou bien défensive – interdire la mise en œuvre dans le contexte franco-allemand d'une solution divergente du modèle national.

Enfin, le club franco-allemand, transnational, défendra un projet ou une « certaine » idée de la coopération. Il suppose que ses membres, au-delà d'une intimité avec le contexte franco-allemand, accordent une valeur à la coopération entre les deux pays. Ils peuvent même y percevoir une nécessité. Ses interventions se réaliseront lorsque les problèmes ou questions soulevées par l'agenda de la coopération peuvent conduire à remettre en cause sa poursuite. Il serait présomptueux de parler de « prosélytisme » comme certaines analyses l'on fait dans le cadre de l'acteur militaire au niveau européen. Cependant, le « club franco-allemand », largement animé par certains acteurs-clés, cherchera à défendre « tout azimut » certains projets ou options qu'ils estiment prometteurs, ou bien à limiter l'impact négatif de la décision unilatérale de l'un des partenaires.

1.2 - Les unités et formations binationales : la mise en œuvre de la coopération

La Brigade franco-allemande et l'Ecole franco-allemande du Tigre sont des produits des actions de coopération. Leur création formelle et leur institutionnalisation en font des acteurs à part entière. De manière comparable aux échelons de conception, leur fonctionnement interne favorise l'horizontalité entre sphères nationales. Il existe une

¹⁴¹ Jeffrey W. Knopf (1993), « Beyond Two-Level Games: Domestic-International Interaction in the Intermediate-Range Nuclear Forces Negotiations », *International Organization*, 47 (4), p. 613.

¹⁴² Bruno Jobert, Pierre Muller (1987), *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatisme*, Paris, PUF.

proximité des schémas organisationnels français et allemands d'une Brigade, d'un Etat-major, d'un régiment (pour le BCS) ou d'une école pour former les pilotes (EFA). Le travail de conception organisationnel est alors facilité. La négociation porte alors sur quelques points précis : la définition des missions de certains services (en particulier ceux assurant la planification des activités à court et moyen terme) et l'attribution de la direction d'autres à des officiers d'une nation ou de l'autre (parfois la solution adoptée est l'alternance)¹⁴³.

« C'est sensiblement commun entre les Allemands et les Français pour les unités de formation aéronautique. Il y a énormément de points communs. La fonction Opérations par exemple, elle existe aussi bien en France, en Allemagne qu'aux Etats-Unis. Là où il y a des différences, c'est dans l'appréciation de certaines choses, le niveau d'importance qu'on donne à d'autres. ... Sur l'organigramme, vous verrez qu'on a calqué ça sur le modèle otanien mais les Français y viennent aussi maintenant, puisqu'on travaille tellement en multinational maintenant, avec les S1, S2 ou S3 même si on utilise les termes S1/Chancellerie, S2/ Sécurité, S4/ Services techniques, S6/ TSI (communication) avec les dénominations allemandes en parallèle, etc. ; Tout trouve son correspondant dans l'autre nation. Je suis arrivé juste à la création de l'Ecole le 1^{er} juillet 2003. Ce n'est pas que cela s'est fait de manière très facile, mais les principaux problèmes n'ont pas porté là-dessus. En gros, on a tous à peu près les mêmes besoins : qui fait quoi, etc. » (Officier français, EFA)

A l'opposé de cette rotation, la direction et/ou la composition de certains services relèveront toujours d'une seule nationalité. Ces choix sont motivés par la géographie (implantation des unités en Allemagne ou en France), par la répartition des charges administratives et financières ainsi que par les cadres juridiques. Ainsi la direction du Bureau Opérations de l'EFA, implanté sur le site de l'Ecole d'application de l'aviation légère de l'armée de terre, restera française pour faciliter l'organisation des vols en relation avec l'administration de l'entité française d'accueil. Dans ce cas, bien qu'il soit prévu que la direction de ce service reste française, sa composition est binationale. De manière encore plus nette, par exemple au sein du commandement du BCS, régiment binational, il existe deux bureaux distincts, ne bénéficiant pas d'une direction commune et dont la composition est purement nationale. En effet, les militaires employés dans cette unité sont soumis à des statuts nationaux distincts (déroulement de carrière, promotion, formation, rémunérations, etc.). La coexistence de statuts juridiques distincts induit le maintien de deux services de gestion des ressources humaines. D'autres "doublons" sont identifiables, par exemple en ce qui concerne les services Santé. Pour des raisons juridiques, les militaires allemands ne peuvent en effet être examinés ou soignés dans le cadre professionnel que par un médecin agréé par leur administration nationale. La principale conséquence de ces situations est "l'alourdissement" des structures de commandement de ces unités "mixtes".

A ce gonflement des effectifs (comparés à ceux d'une unité strictement nationale), s'ajoute un alourdissement du travail administratif par la multiplication des interlocuteurs hiérarchiques pour les unités mixtes. Cependant, par leur réintégration dans les

¹⁴³ Bien sûr, la répartition des charges financières et administratives entre les deux nations déterminera la direction de certains services par les officiers d'une nation ou d'une autre.

chaînes opérationnelles et organiques des administrations nationales, elles sont par essence plus marquées par la verticalité des interactions hiérarchiques. Ces dernières seraient même multipliées si on les compare aux unités strictement nationales qui possèdent déjà plusieurs liens de subordination. La chaîne de commandement opérationnelle, compétente dans le cadre de l'emploi des forces, comme la chaîne organique, responsable de la gestion courante, sont doublées¹⁴⁴. Cette situation explique en partie¹⁴⁵ le fait que l'officier commandant une unité mixte et son adjoint ne sont pas de la même nationalité. Elle explique aussi le maintien de contraintes spécifiquement nationales sur la gestion quotidienne de ces unités.

« Il y a tant de sollicitations, et, puis, il y a les relations avec la Région Terre, avec les autorités françaises. Donc ce poste n'existe pas au DUO, le Document Unique d'Organisation de l'EFA. Ce DUO a été malheureusement "verrouillé" et on ne pourra pas l'augmenter, on propose seulement des aménagements internes à volume constant. On a supprimé par exemple un poste de mécanicien au profit d'une poste de responsable de gestion des ressources humaines. ... Ce n'est pas par rapport aux Allemands. Nous sommes sensiblement au même niveau. Nos besoins ne sont pas prohibitifs - 4 ou 5 personnes supplémentaires. C'est simplement dans le cadre global de la gestion des effectifs de l'Armée de terre. » (Officier français, EFA)

Les développements précédents ont tenté de démontrer qu'à l'origine de la conception des structures de coopération franco-allemande, il existait des modèles nationaux. Leur proximité n'en implique pas moins des ajustements et adaptations : adoption de la technique de la gestion de projet, alternance de commandement, attribution de certaines responsabilités ou doublement des bureaux. Les conséquences en sont pour les unes une certaine déconcentration de la coordination et pour les autres un alourdissement des effectifs et des tâches administratives.

Enfin, des interactions diagonales ont pour origine le maintien de liens avec le CFADS ou le GFACM (en l'occurrence avec le GFACM/Terre). Dans les faits, le CFADS et le GFACM restent en contact avec ces structures qui demeurent des "chantiers" permanents de la coopération, parfois en raison même des conditions de leur conception. Il s'agit bien sûr de préparer et de suivre leur adaptation aux évolutions organisationnelles et techniques de l'Armée française et de la Bundeswehr. Mais il faut également tenter de résoudre ou de surmonter des difficultés inhérentes à leur création. « L'initiative politique de départ [ayant abouti à la création de la BFA] est tout à fait contingente. L'idée devait être concrétisée rapidement. L'élaboration de règles communes aurait nécessité des négociations longues et compliquées puisque débouchant sur l'éventualité d'abandons de souveraineté nationale »¹⁴⁶. L'harmonisation des textes réglementaires ou la production d'un règlement commun n'ayant pas été fait en amont, ces problèmes reviennent de manière récurrente lors des discussions menées par les états-majors des

¹⁴⁴ Le nouvel arrangement administratif de la BFA a tenté de simplifier cette situation du point de vue de la chaîne opérationnelle en attribuant le commandement opérationnel au Corps européen.

¹⁴⁵ L'alternance dans la nationalité des officiers commandant ces unités mixtes relève aussi de l'application d'un principe d'égalité entre les partenaires.

¹⁴⁶ Gilles Robert G. (1991), *La Brigade franco-allemande : rencontre entre deux systèmes nationaux*, Paris, rapport du Centre de Sociologie de la Défense nationale multigraphié, p.8

deux armées. Plus précisément, l'organisation de ces unités mixtes est le résultat d'une négociation et reflète dans une certaine mesure les limites de la rencontre des deux structures.

Ces structures binationales pourront parfois jouer, à travers leurs « administrateurs », les acteurs individuels à leur tête, de ces allégeances multiples pour défendre une option ou imposer une solution à un problème de fonctionnement. L'acquisition de cette autonomie est d'ailleurs reconnue par les arrangements administratifs¹⁴⁷ qui prévoient ces phases d'ajustement et admet donc le non-respect des normes nationales. Toutefois, en cas de blocage, il est aussi possible de constater un repli sur la chaîne de commandement nationale malgré l'existence officielle d'une chaîne de commandement binationale. Ce "réflexe national" apparaît lorsqu'un subordonné estimera préférable (dans le cas d'un doute sur la manière de réaliser une mission, une tension résultant d'une incompatibilité d'humeur avec une personne ou un service, etc.) de se confier et peut-être trouver une solution avec un de ses supérieurs de même nationalité plutôt qu'avec son supérieur direct d'une nationalité différente.

C'est dans ces phases ou domaines d'ajustement que les coalitions pourront réémerger. Par exemple, le dépassement d'un problème juridique produit par l'opposition des conceptions des services nationaux compétents justifiera l'intervention du club franco-allemand. Ce dernier mobilisera les ressources de ses membres afin d'accélérer le processus de conciliation, ou d'orienter la nature de la décision.

1.3 -Y-a-t-il encore des réseaux au niveau de l'exécution de la coopération ?

L'exécution de la coopération est animée par ceux que je qualifie de « passagers ». Ayant peu de responsabilité ou d'autonomie, le contexte franco-allemand est pour eux un cadre d'expérience, plus qu'un espace où ils vont développer des interactions dans un processus de décision. Ce niveau est cependant important car il va constituer pour certains d'entre eux les étapes d'une acculturation au « franco-allemand ». Les interactions nationales sont majoritaires et les modes d'interaction marqués par l'appartenance aux acteurs fondateurs des structures binationales, soit les administrations nationales.

Ces passagers ont peu d'influence sur le pilotage de la coopération et/ou leurs contacts professionnels avec les militaires de l'autre nationalité sont parfois faibles. Il s'agit d'abord des militaires affectés dans les unités mixtes franco-allemandes. Les stagiaires, sous-officiers ou officiers, en formation chez le partenaire pour une durée plus ou moins longue représentent le deuxième groupe constituant cette population. Enfin, dans une vision extrêmement extensive, on peut leur adjoindre les militaires amenés à réaliser des exercices en commun ou à passer quelques jours dans un camp de manœuvre sur le territoire du partenaire.

Les interactions dans ce réseau sont marquées par le réflexe national évoqué plus haut. Si il existe certaines formes de sociabilité franco-allemande, on approche plus de la juxtaposition que de l'intégration des réseaux du point de vue fonctionnel. « Le degré de

¹⁴⁷ Ces documents signés par les deux ministres de la Défense ont pour objet la création d'un cadre juridique au fonctionnement des unités mixtes (BFA et EFA).

mixité, soit l'intégration de militaires des deux nations dans des unités fonctionnelles (un bureau, un service, une unité d'une taille plus importante) varie d'une structure à l'autre, voire au sein même d'une entité. Ainsi, au sein de la BFA, les quatre régiments nationaux (3^{ème} Régiment de Hussards, 110^{ème} Régiment d'Infanterie, *Jägerbataillon 292*, *Panzerartilleriebataillon 295*) n'entretiennent entre eux que des relations structurelles limitées et ponctuelles, alors même qu'ils sont colocalisés dans une même garnison. Ces contacts sont essentiellement limités à la gestion des infrastructures (logement, etc...) et quelques exercices en commun. Les personnels concernés sont peu nombreux. Les contacts les plus réguliers sont ceux entre les colonels commandant les régiments ou les chefs des services responsables de l'instruction. Les principaux liens fonctionnels développés par ces régiments sont verticaux, ils les lient à l'état-major de la BFA et à leurs chaînes organiques nationales. Les militaires français interrogés dans ces unités déclarent d'ailleurs que dans le cadre de leur activité professionnelle, l'implantation en Allemagne et l'appartenance à la BFA n'avait qu'une influence très marginale sur leur travail. Plus concrètement, cela signifie qu'au sein de ces régiments, les routines administratives, les formulaires ou autres règlements appliqués sont identiques à ceux utilisés dans un régiment stationné en France. Ce constat est encore plus manifeste pour les régiments allemands. En revanche, certains des services de l'état-major de la BFA sont mixtes, les militaires allemands et français travaillant dans les mêmes bureaux et sur les mêmes dossiers. Mais tous les services de cet état-major ne sont pas mixtes, et les contacts entretenus entre ces derniers et les régiments peuvent rester "nationaux" : l'interlocuteur au sein d'un des bureaux de l'état-major de la Brigade pouvant être de la même nationalité que le régiment. Seul le Bataillon de commandement et de soutien et la compagnie d'état-major de la BFA stationnés à Müllheim sont caractérisés par un effort prononcé d'intégration, soit des situations de mixité aux échelons les plus bas »¹⁴⁸.

Malgré un affichage médiatique et politique mettant symboliquement en avant la mixité, la réalité de l'activité relève plus de la juxtaposition des forces ou des fonctions au sein des entités que de l'intégration. Cette situation semble satisfaire une grande majorité des officiers allemands et français interviewés. Leur rejet d'une intégration jusqu'aux échelons d'exécution s'appuie à la fois sur un principe d'efficacité et un constat. Selon leur opinion, l'efficacité opérationnelle des unités intégrées est limitée par des problèmes d'interopérabilité sur le terrain : matériel, langues, procédures, etc. Il apparaît pour eux contre-productif de faire descendre la mixité aux échelons d'exécution. Cette opinion s'appuie de plus pour certains d'entre eux sur la connaissance des problèmes constants qui caractérisent la vie quotidienne de ces unités mixtes. Ceci explique partiellement la faiblesse, voire l'absence, d'un réseau transnational à l'échelon d'exécution. Concrètement, la nécessaire maîtrise d'une langue étrangère (*a minima* l'anglais) représente également une barrière au développement d'interactions informelles à ce niveau.

¹⁴⁸ Christophe Pajon (2006), op. cit., p. 107-108.

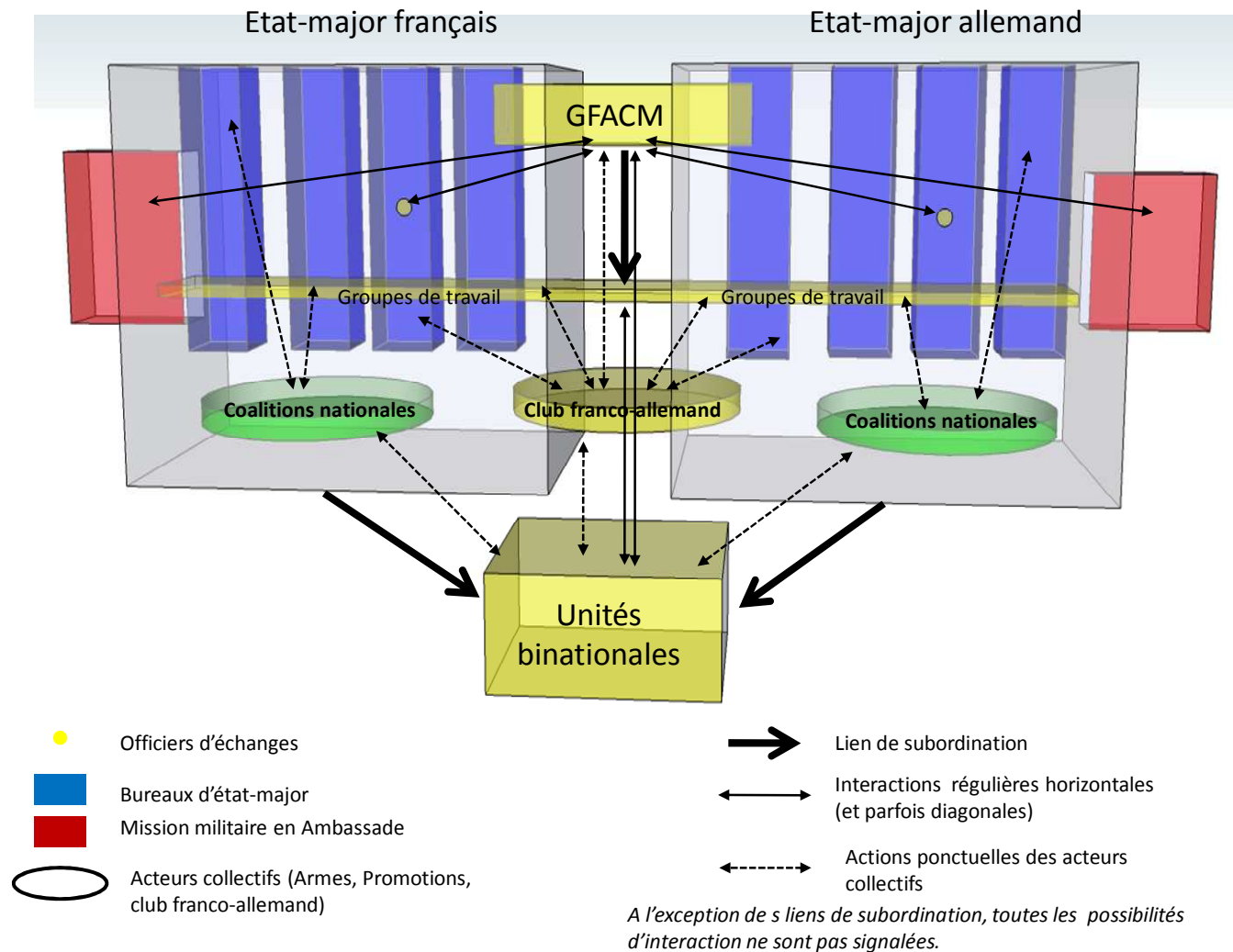


Figure 6 : Représentation synthétique du fonctionnement en réseau d'une des divisions (Terre, Air ou Marine) du Groupe de coopération franco-allemande de coopération militaire (GFACM)

1.4 - Vers le niveau européen ?

L'analyse par niveau des réseaux de la coopération militaire a permis de réaliser une cartographie des acteurs et de leurs interactions. Les échanges et canaux de communication que j'ai observés attestent de l'interconnexion de réseaux d'action publique au sein de la coopération (voir figure 5). A cette étape de ma réflexion, l'utilisation de la perspective par niveau a pu sembler artificielle. En effet, il est possible de considérer que les systèmes d'interactions caractérisés à chaque niveau ne sont que la manifestation d'une seule et même structuration en réseau des échanges. C'est d'ailleurs cette conception unificatrice que je vais adopter à partir de maintenant. Ce choix apparaît d'autant plus pertinent que l'analyse par niveaux pourrait conduire à une multiplication des singularisations dans le prolongement de ma réflexion. Il s'agirait par exemple d'appréhender le niveau politico-militaire, qui agrège les échanges entre les militaires, les diplomates et l'échelon décisionnel politique. La stricte définition de mon objet, la coopération *militaire*, l'écarte pour l'instant en le plaçant par convention dans l'environnement de la coopération militaire franco-allemande.

Un autre niveau pourrait être encore intégré à mon analyse, il s'agit du niveau européen. Comme je l'ai souligné plus haut, l'analyse de la coopération militaire franco-allemande doit servir en effet à éclairer la compréhension des interactions à l'échelle européenne. Il est possible d'y voir même un « sens » attribué à la coopération franco-allemande. L'approche par le bas de cette politique de coopération doit conduire à terme à éclairer le phénomène d'europanisation (en n'oubliant pas la nature polysémique du concept). Je pense en l'occurrence à l'import de la notion de « bruxellisation » développée pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Ce terme désigne « les processus qui, sans recourir aux méthodes communautaire du premier pilier, dénationalisent cependant la PESC en réduisant le rôle des Etats membres et de l'intergouvernementalisme. Bruxelliser la PESC signifie ainsi que, tandis que les compétences appropriées demeurent en dernière instance à la disposition des Etats membres, la formulation et la mise en œuvre sera sans cesse davantage européanisée par les fonctionnaires et les services affectés de manière permanente à Bruxelles »¹⁴⁹. La précision apportée sert à la description d'une action de politique publique européenne qui répond moins au principe d'intégration qu'à la coexistence de normes et de modes d'interaction nationaux. Appliqué à la PESD, elle semble particulièrement décrire l'insertion des acteurs militaires dans le réseau décisionnel européen. La bruxellisation est alors un nouveau cadre d'expérience pour les acteurs individuels. Ces derniers vont apprendre à identifier et interagir avec les instances européennes. Il est supposé qu'ils vont en adopter les normes dominantes d'interaction. Comme j'y reviendrais la bruxellisation peut alors aussi considéré comme une forme de socialisation.

Toutefois, la question du niveau européen est aussi celle de la création du développement ou d'un réseau propre au champ européen. En effet, il est également possible de considérer qu'il trouve en partie leur origine dans une adaptation ou une réactivation

¹⁴⁹ Niagalé Bagayoko-Penone (2006), op. cit., p. 63.

des contacts développés au sein des activités franco-allemandes. La mise en évidence plus précise des passerelles entre le réseau franco-allemand et les réseaux européens doit alors permettre de mieux appréhender les processus de décision dans l'un et l'autre des niveaux. '

2 – Le réseau du « franco-allemand » comme instance de socialisation.

Le concept de réseau a été jusqu'à présent employé sous deux principales acceptions intimement liées : l'une qui tend à identifier des acteurs collectifs (coalitions « Armes », « Promotion », club franco-allemand), l'autre qui permet de qualifier un système d'interactions déhiérarchisées (horizontalité ou diagonalité des échanges). Une troisième rejoint l'une des hypothèses soulevée en introduction, celle de l'europanisation comme processus de socialisation.

En effet, le sentiment individuel d'appartenance à un réseau, et donc du partage d'intérêt ou de conceptions communes, suppose l'intériorisation de normes jugées légitimes par les membres de ce même réseau. Dans le cadre de mon projet et donc d'une approche par le bas de l'Europe de la Défense, il s'agit alors d'examiner l'hypothèse selon laquelle l'exercice d'une activité au sein de la coopération militaire franco-allemande produit une socialisation secondaire pour les individus y participant. Il ne s'agit pas encore dans ces développements d'examiner le produit de ce processus, soit les normes partagées, mais d'évaluer si les structures collectives identifiées dans ce secteur de l'action publique représentent des instances socialisatrices valides. Cette question est centrale au regard du rôle des socialisations professionnelles antérieures que subissent les acteurs militaires. Leur importance a déjà été soulignée dans le premier chapitre à travers la caractérisation des cadres d'expérience. Après être revenu synthétiquement sur les mécanismes de socialisation professionnelle dans les armées, je chercherais à démontrer que le réseau franco-allemand peut être aussi considéré comme une instance de socialisation, et qu'une socialisation franco-allemande représente même l'une des fins de cette coopération militaire.

2.1 – Devenir militaire, des mécanismes de socialisation d'abord nationaux.

Lors d'entretiens, les militaires rencontrés justifiaient leur manière de s'exprimer, d'analyser une situation, ou d'interagir avec leur environnement, par leur statut, et plus souvent par leur appartenance à une armée ou une arme. L'expression « je suis tombé dedans quand j'étais petit »¹⁵⁰ correspond à une articulation spontanée entre formation professionnelle et normes comportementales. Ce type de discours met en lumière plusieurs caractéristiques de la socialisation militaire.

¹⁵⁰ La formule renvoie à la phase d'insertion professionnelle et aux premières affectations. Les processus varient selon le grade (formation initiale, choix fondé sur le classement final à la sortie des écoles). Le choix du groupe de référence est parfois moins mécanique. En effet, l'acteur militaire peut adopter un groupe de référence distinct du groupe d'appartenance. Dans l'armée de terre, l'inscription gestionnaire dans une spécialité de soutien laissera la place à la référence à l'Arme auquel correspondaient la ou les premières unités d'affectation. Ce choix révèle l'intériorisation par les acteurs d'une hiérarchie professionnelle des activités militaires selon leur prestige.

D'une part, elle est plurielle. Il existe autant de nuances dans les normes transmises que de groupes de références. D'autre part, elle est diachronique. Ceci n'est pas propre au contexte militaire. Cependant, la mobilité professionnelle et la formation continue des militaires, et surtout des officiers, font succéder les socialisations. Il convient d'ores et déjà de relativiser ces socialisations secondaires en raison de la faiblesse des changements induits. Enfin, la socialisation primaire et la majorité des socialisations secondaires se réalisent dans un contexte national. Ce trait permet d'évoquer l'existence d'une culture militaire nationale. Cette notion prend tout son sens un contexte interculturel.

Apprendre à être militaire avant d'en être un

Tout autant que la phase postérieure à l'engagement, le chemin qui a conduit les individus à choisir l'activité militaire est marqué par l'apprentissage de règles et de représentations sociales. Les mécanismes de transmission prennent place au sein de la famille, de l'école, du cercle des pairs, et de l'environnement social en général. Les individus intègrent les forces armées avec une représentation sociale de leur future activité. Cette socialisation par anticipation peut les conduire à des sentiments de décalage ou de frustration lorsqu'ils vont passer « à travers le miroir » et découvrent la réalité professionnelle. L'image que les prétendants aux métiers des armes s'en font ainsi que le prestige qu'il leur est associé reflète le rôle et la place de cette activité dans la société. Ces représentations varient, parfois sensiblement, d'un pays à un autre. Construites en partie autour des efforts de communication des forces armées¹⁵¹, les représentations du métier de militaire diffèrent également d'une armée à une autre, d'un grade à un autre : devenir officier dans l'armée de l'air ne renvoie pas aux mêmes aspirations professionnelles pour un individu que s'il avait fait le choix de l'armée de terre¹⁵².

L'importance de ces représentations est mise en évidence par les enquêtes sur la motivation des jeunes français à l'engagement dans les armées. Ces dernières mettent largement en cause le lien de causalité, conçu de manière spontanée, entre état du marché du travail et choix d'une carrière militaire. La compréhension du choix professionnel passe en effet d'abord par l'analyse de la perception qu'ont les jeunes de leur futur métier. Ce constat se voit renforcer chez des jeunes dont la carrière scolaire peut être qualifiée de « parcours d'excellence » - en raison par exemple d'un passage par une classe préparatoire aux grandes écoles. C'est ce que mon étude sur la motivation à l'engagement des élèves de l'École de l'air confirme. L'intériorisation de normes, attitudes et préférences se réalise pour partie dans une phase antérieure à la formation initiale. A travers l'emploi du concept wébérien de vocation, il est possible de voir dans ce processus la recherche par les individus des signes de leur élection. L'adoption, par

¹⁵¹ Jean-François Léger (2004), *Les jeunes et l'armée*, Paris, L'Harmattan ; Claude Weber (2000), *Diversité et unité. Contribution à une déclinaison des identités militaires : les formes projetées, vécues et représentées*, Thèse Nouveau Régime (ethnologie), Université Strasbourg II.

¹⁵² « Pas besoin d'aimer la boue pour être un bon officier ». Anecdote, cette remarque d'un élève de première année de l'École de l'Air lors d'un entretien mené en 2007 illustre le jeu des représentations sociales (l'individu interrogé n'ayant en l'occurrence aucune expérience militaire) et la précocité de la différenciation professionnelle à l'égard dans ce cas des élèves officiers de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan.

exemple, de pratiques corporelles ou culturelles, parfois dès l'adolescence, atteste alors d'une socialisation anticipatrice. Ce trait est encore plus net chez les élèves-officiers issus de classes préparatoires militaires. La décision de s'engager (en l'occurrence de passer le concours d'entrée) apparaît alors comme le produit d'une mise en adéquation entre désirs d'un certain type de vie, adhésions à des valeurs et représentations d'un métier.

L'utilisation d'une grille de lecture dispositionaliste, conforte l'hypothèse de la préexistence de dispositions à agir ou à penser que la formation militaire viendra renforcer ou éveiller. La perception du risque, comme sa minoration ou sa justification, chez les élèves-officiers valide cette hypothèse¹⁵³.

La construction identitaire du militaire, une éducation totale et hétérogène.

Dans le cas français, la période de formation militaire initiale réunit les conditions de la socialisation primaire telle que définit par Berger et Luhmann. Elle représente ainsi pour les individus un « choc biographique », dont l'intensité peut varier selon qu'ils aient ou non connu un établissement d'enseignement militaire (lycées ou classes préparatoires militaires). Les Écoles d'officiers en France rassemblent certaines des caractéristiques qui feraient d'elles le siège d'une « éducation totale¹⁵⁴ déclinaison de l'idéal type proposé par Erving Goffman de *l'institution totale* : un modèle de socialisation en marge, une formation systématique et continue »¹⁵⁵. L'« isolement » s'inscrit dans des perspectives tant synchroniques, *l'éducation totale* étant plutôt imperméable à la concurrence de modèles alternatifs, que diachroniques, particulièrement remarquable dans les structures de formations des officiers en France¹⁵⁶.

L'existence d'écoles distinctes pour chacune des composantes est à l'origine de cette pluralité d'identité, dont le nombre s'accroîtra par la prise en considération du grade, ou la spécialisation professionnelle. Bien que la formation académique soit interarmisée, le produit de la construction identitaire est comparable dans la Bundeswehr. Comme dans les armées françaises, il est possible d'observer des mécanismes de distinction et de hiérarchisation des spécialités selon leur prestige professionnelle. Les rituels en tant que mécanismes de socialisation, ce que les militaires français qualifient de « traditions », sont toutefois nettement moins développés dans la Bundeswehr. Plus « banalisées » ou « civilianisée », c'est-à-dire proche d'un « modèle civil », la socialisation militaire dans les forces armées allemandes, est également un processus de différenciation, non seulement à l'égard de la structure de plausibilité que représente le monde civil, mais aussi entre différents groupes au sein de l'institution militaire.

¹⁵³ Christophe Pajon, Clément Martin (2008), « Bents for Risk? The Cadets of the French Air Force Academy », *2nd International Conference on Sociology, Athens Institute for Education and Research*, Athènes, mai 2008.

¹⁵⁴ Jean-Pierre Faguer (1991), « Les effets d'une "éducation totale". Un collège jésuite, 1960 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 86-87, p. 25-43.

¹⁵⁵ Clément Martin, Christophe Pajon, « Max Weber, le charisme routinisé et l'armée de l'air. L'éducation charismatique au sein d'une école d'officiers », (en soumission pour publication dans *L'Année sociologique*).

¹⁵⁶ François Hamelin (2005), « Le combattant et le technocrate. La formation des officiers à l'aune du modèle des élites civiles », *Revue Française de Science Politique*, 53(3), p. 435-463.

Cet ensemble complexe, et parfois subtil, de normes, dont l'apprentissage se réalise principalement au cours des premières années de carrière, participe à l'émergence d'une hétérogénéité certaine des identités militaires. Ces dernières au croisement de plusieurs phénomènes de distinction sont ainsi multidimensionnelles. La recherche réalisée sur du métier de sous-officier constitue une bonne illustration de ces stratifications identitaires.

Des identités militaires multidimensionnelles : le grade, la compétence et la mission

La construction identitaire du sous-officier de l'armée de terre française est marquée par des logiques de distinction et d'intériorisation de normes, à la fois au sein d'un groupe de grade, mais aussi, à l'égard des officiers et des soldats du rang. Cette situation « d'entre deux » révèle des comportements qui traversent toute la hiérarchie militaire. D'autres ressorts identitaires sont construits aussi à partir des unités de référence que sont l'appartenance à une spécialité et la maîtrise d'un savoir-faire technique. Considérée comme une identité professionnelle¹⁵⁷, la caractérisation de l'identité de sous-officiers se réalise principalement à travers trois dimensions : les situations de travail, les relations collectives et avec la hiérarchie, et les perspectives de carrière. Dans une approche psychanalytique, « la division interne à l'identité doit enfin et surtout être éclairée par la dualité de sa définition même : identité pour soi et pour autrui sont à la fois inséparables et liées de façon problématique »¹⁵⁸. Dans le cas des sous-officiers, ce double mécanisme du "pour soi" et "pour autrui" s'effectue à l'aide du couple arme/spécialité et du statut d'officier¹⁵⁹.

Certaines Armes sont plus anciennes que d'autres, mais chacune a développé sa propre « culture », avec ses traditions, rites, accessoires d'uniforme distinctifs, saint patron et sa fête, etc.¹⁶⁰. Sous des formes folkloriques, on échangera et perpétuera ainsi des blagues, des surnoms se moquant des supposés traits de caractères et professionnels des membres de ces différentes Armes : l'arrogance de la "basane" (la Cavalerie), le "cul de plomb" de l'artilleur, le "tringlot" (militaire de l'Arme du Train), le "marsouin" (Troupes de Marine), le "biffin" (Infanterie) etc. Par cette forme d'interactions et bien d'autres, les militaires en général, et les sous-officiers construisent en partie leur identité professionnelle autour de leur appartenance à une Arme. Ne recouvrant pas totalement la division par spécialité ou par Armes, les types de carrières (carrière de type « combattant », de type « administratif », ou de type « technicien » complète ce processus. Enfin, être "sous-officier", c'est appartenir au groupe du personnel « non-officier », mais aussi chercher à se distinguer des militaires du rang. Tous ces processus interviennent au cours de la carrière du sous-officier. Ils sont liés entre eux, se répondent, s'opposent et se retrouvent parfois en synergie : on refuse de devenir officier parce qu'on a peur de perdre sa "spécialité", on tente de devenir officier pour progresser dans l'Arme, etc.

¹⁵⁷ Emmanuelle Prévot (2001), *L'identité militaire à l'épreuve des opérations extérieures à finalité pacificatrice : l'exemple d'un régiment d'Infanterie*, Paris, Rapport du C2SD.

¹⁵⁸ Claude Dubar (1995), op. cit., p. 110.

¹⁵⁹ Christophe Pajon, André Thiéblemont (2004), *Le métier de sous-officier*, op. cit.

¹⁶⁰ André Thiéblemont (1999) (dir.), *Cultures et logiques militaires*, Paris, PUF.

Le cas du sous-officier de l'armée de terre met particulièrement en évidence les mécanismes de distinction par rapport à l'Autre au sein de l'organisation nationale. Ces différents processus peuvent être identifiés au sein des autres composantes selon des modalités identiques (les grades) ou « acclimater » aux caractéristiques techniques des systèmes d'armes déployées. Ainsi, au prestige attribué aux armes de mêlée de l'armée de terre répond celui du personnel navigant de l'armée de l'air (ou encore, s'ils sont pilotes de chasse, de transport ou d'hélicoptère).

2.2 – Des instances de socialisation franco-allemandes et européennes ?

Formations communes et croisées : vers le militaire franco-allemand

Les développements précédents ont brièvement mis en évidence les instances et les mécanismes des socialisations militaires. Bien que multiples et hétérogènes, les identités professionnelles produites ont en commun la nature éminemment nationale des instances qui les produisent. Par ailleurs, c'est sans surprise qu'on constate l'importance des phases de formation, en particulier initiales, dans ces processus d'intériorisation de normes. Ceci conduit à minorer, sans la nier, l'influence d'autres socialisations secondaires qui peuvent se réaliser à l'occasion d'une mutation dans des structures multinationales, en l'occurrence franco-allemandes. C'est en tout cas ce que laissent en partie supposer la mise en place de tout un système d'échanges de scolarité et de formations communes entre les forces armées françaises et allemandes. Au-delà de justifications budgétaires – certes non négligeables dans le cas par exemple de l'Ecole franco-allemande du Tigre-, elles ont en effet pour objectifs déclarés l'amélioration de l'efficacité de la coopération en préparant certains militaires à travailler dans ce contexte binational. Il est alors possible de considérer ces périodes ou ces structures comme autant de phases de socialisation ou d'instance d'inculcation de normes conduisant à l'apprentissage d'un « savoir travailler ensemble » franco-allemand. De nature et de durée variable, leur intensité diffère. Selon un classement construit de manière déductive autour des modifications identitaires induites, on trouve d'abord les stages dits de "courte durée". Les stagiaires ne passent qu'une période de quelques semaines à quelques mois dans le centre de formation étranger jusqu'à l'obtention de la qualification recherchée. Ainsi, par exemple, selon les besoins exprimés par les armées de terre allemande et française, des places seront offertes à des militaires français ou allemands au sein de centres de formation pour des stages commando ou NBC (Nucléaire-biologique-Chimique). Au sein des armées de l'air, la division formation, survie et sauvetage chargée à Cazaux de la Récupération et sauvetage au combat (RESCO) et le centre de survie CSAR (*Combat, Search and Rescue*) allemand d'Altenstadt échangent chaque année un certain nombre de places au profit de stagiaires du pays partenaire. La France dispose d'une structure chargée de la formation du personnel en charge de la planification et de la conduite des opérations aériennes, le CASPOA à Taverny. Elle dispense in-

différemment en langue anglaise ou française, 3 stages qualifiants¹⁶¹ et une formation aux outils C2 (*Command&Control*): ICC, Stradivarius.

Les « échanges de scolarité » représentent le deuxième groupe de formations mises en place dans le cadre de la coopération militaire franco-allemande. La limite entre les stages précédents et ceux-ci est parfois difficile à cerner. La durée semble être parfois un facteur discriminant pour les administrations centrales (plus ou moins trois mois). Dans une vision restrictive, on peut considérer que cette appellation concerne seulement les échanges de militaires ayant intégré une "Ecole" militaire, caractérisée par un cycle long de formation. Par l'investissement de temps et financier qu'ils représentent, ces stages renverraient moins à des besoins ponctuels qu'à une administration à long terme de la coopération franco-allemande. On peut citer à titre d'exemple la place offerte à des officiers français chaque année par l'Ecole interarmées d'état-major allemande (1 an) ou celle offerte à un officier allemand au sein du Cours supérieur d'état-major français pour une durée de 6 mois. Ces formations suivies à l'étranger peuvent être considérées comme équivalentes à celles qui auraient été suivies dans un cursus national, et doivent impliquer en principe l'affectation à des postes correspondants (malgré de notables différences dans le déroulement des carrières d'officiers en France et Allemagne). Le cas des stagiaires du Collège Interarmées de Défense (C.I.D., ancienne Ecole supérieure de Guerre) et de son homologue allemande, la *Führungsakademie (FüAk)* en sont une autre illustration. Chaque année, certains officiers (le plus souvent au grade de capitaine ou de commandant) ayant réussi le concours d'entrée de ces organismes se voient "offrir" la possibilité de suivre la totalité de leur scolarité au sein de la structure équivalente du partenaire. Ils en sortiront, au bout de deux ans pour les stagiaires français de la *FüAk* et un an pour ceux allemands du C.I.D. avec une double qualification, l'une de leur pays d'origine et l'autre de celle du pays d'accueil. Ce passage à l'étranger induit par ailleurs pour ces stagiaires une formation complémentaire afin d'assurer une homogénéité des connaissances partagées avec leurs camarades restés dans leur pays d'origine. Ce type d'échanges n'est cependant pas propre à la coopération franco-allemande. En effet, chaque année, les forces armées françaises et allemandes accueillent au sein de ces structures des stagiaires étrangers et envoient certains de leurs officiers dans leurs équivalents à travers le monde. Les interviews réalisées révèlent cependant dans le cadre de la coopération militaire franco-allemande le rôle de ces périodes dans la création de liens interpersonnels qui participeront à l'émergence du club franco-allemand et à la reconnaissance mutuelle d'une compétence franco-allemande. Ce type de cursus devient le trait d'un parcours professionnel franco-allemand pour les officiers.

Plus récent dans sa mise en œuvre, l'échange d'élèves entre des écoles d'officiers dans le cadre de leur formation initiale représente la manifestation la plus nette d'hybridation des identités. Bien que ce système ne soit pas spécifique à la relation franco-allemande, leur durée et, aujourd'hui, l'intégration complète au cursus d'un petit nombre d'élèves officiers dans le cadre de leur formation initiale les caractérise. Il ne

¹⁶¹ *Air Battle (AB) Elementary Training Course, AB Battle Planning and Management Course, JFACC Course.*

s'agit plus en effet de simples activités bilatérales, d'échanges linguistiques ou encore de rencontres sportives, mais de la mise en place de profils très distincts dès la formation initiale. Il s'agit actuellement d'un des principaux axes d'effort de la coopération militaire entre les deux pays¹⁶². Toutes les composantes des forces armées françaises et allemandes sont aujourd'hui engagées sur cette voie.

Les marines allemandes et françaises ont été les premières à développer ce type de programmes depuis 1993 et conduire jusqu'au bout de sa logique le principe d'échange au niveau de la formation initiale des officiers. Ce sont ainsi huit élèves officiers de la Marine nationale, huit EFENA (Elèves en formation à l'Ecole Navale allemande), toute promotion confondue (deux par an), qui poursuivaient en 2005 leur scolarité au sein de *Marineschule* à Mürwik et de l'Université de la Bundeswehr de Hambourg (pour toute la durée de leur formation initiale, soit cinq ans). A Brest, c'est le même nombre de cadets de la *Bundesmarine* qui débutent leur formation dans une classe préparatoire, et qui après leur réussite au concours d'entrée, la poursuivent au sein de l'Ecole Navale. Leur formation les conduira à réaliser leur stage d'application sur le navire-école *Jeanne-d'Arc*. Au sein des armées de l'air, ces stages concernent deux élèves officiers français de l'Ecole militaire de l'air (EMA)¹⁶³ de Salon de Provence et deux EO allemands de *Offizierschule der Luftwaffe* à Fürstenfelbruck durant un an. Un système comparable existe au sein de l'Ecole spéciale militaire Saint-Cyr concernant environ cinq élèves chaque année. Ces échanges sont alors le lieu de la confrontation de mécanismes de socialisation distincts. Pour la partie allemande, sans aller jusqu'au rejet, la dimension rituelle est ainsi source d'importantes surprises. Le culte de la tradition au cours de la formation à l'Ecole navale (classes préparatoires et Ecole navale) suscite par exemple chez les élèves allemands questionnements et comparaisons avec la Bundeswehr (attitudes qu'on retrouve d'ailleurs lors d'entretiens avec des officiers allemands). La semaine de tradition avec ses exercices de mortification, voire de vexation, visant symboliquement à faire disparaître le civil pour reconstruire le soldat, est en effet complètement extérieure aux coutumes de la Bundeswehr. Cependant, même s'ils n'en perçoivent pas totalement la dimension (le passage de civil au statut d'officier), la remise d'un sabre durant leur cursus représente pour eux un moment de satisfaction. Le choc est encore accentué par la découverte du système des classes préparatoires militaires : une vie spartiate, un rythme de travail intensif et une forte compétition, mais qui peut également induire une forte cohésion.

Enfin, dernier système de formation développé au sein de la coopération franco-allemande, les formations communes pourraient devenir le lieu de développement d'une véritable socialisation professionnelle franco-allemande. Ainsi, depuis 1998, le Centre de formation à l'appui aérien (CFAA), implanté à Toul-Rosières, est une unité franco-allemande qui forme les contrôleurs air avancés (*Forward Air Control, FAC*) des deux

¹⁶² Au-delà de la charge financière que représente l'envoi de plusieurs élèves officiers à l'étranger durant plusieurs années, ces échanges impliquent une profonde réflexion (comparaison des cursus, harmonisation des contenus des formations, équivalence, etc.) des armées concernées afin que les jeunes gens engagés dans ce cursus restent "employables" par leur armée d'origine.

¹⁶³ Colocalisées sur la base aérienne de Salon-de-Provence, l'EMA accueille des élèves-officiers recrutés parmi les sous-officiers (semi-direct) et l'EA les élèves issus du recrutement direct (issus du système d'enseignement civil).

pays. Trente-six FAC allemands et cent français ont été formés en 2003. L'introduction d'un hélicoptère de combat de nouvelle génération, le Tigre, programme industriel franco-allemand lancé en 1979, a justifié un projet encore plus ambitieux : la création d'une Ecole franco-allemande (EFA) du Tigre au Luc-en-Provence (Var) et d'un centre de formation du personnel technico-logistique (PTL)¹⁶⁴ à Fassberg (Basse-Saxe, Allemagne).

Ces situations confirmeraient la tendance au développement soit de socialisations mixtes ou hybridées, soit de socialisations binationales mettant en œuvre mécanismes d'apprentissage comparables à ceux existant dans les sphères nationales. Si leur but déclaré est l'acquisition de connaissances propres à la réalisation de certaines tâches et d'améliorer l'interopérabilité des deux armées, ils ont aussi pour conséquences le développement de normes tacites d'interactions, partagées et considérées comme légitimes dans un contexte binational. L'examen de ces normes (orientations et préférences) constituera l'objet du prochain chapitre. Cependant, le constat du développement de communautés d'enseignement et de processus de transmission au sein de la coopération franco-allemande, permet déjà de considérer l'une des dimensions de l'hypothèse d'eupéanisation des politiques de défense à travers le cas des acteurs militaires.

Un militaire à Bruxelles : eupéanisé, coalisé et communautarisé.

L'étude d'une ou des socialisations militaires a mis en évidence l'importance des communautés d'enseignements nationales en tant qu'instances d'inculcation. Lieux où se déroulent la formation, c'est en leur sein que prennent place des mécanismes d'apprentissage, dont l'influence socialisatrice se voit parfois encore renforcée par leur dimension émotionnelle, les cérémonies militaires pouvant relever d'une véritable liturgie¹⁶⁵. Les échanges de scolarité et, surtout, la création d'écoles communes franco-allemandes sur les modèles nationaux permettent alors d'envisager une socialisation franco-allemande¹⁶⁶ ou, pour le moins, une hybridation des identités.

De ce point de vue, l'Union européenne ne dispose peu ou pas de mécanismes de socialisation comparables¹⁶⁷, sauf à considérer les structures de formation otaniennes. Dans l'hypothèse où ces dernières participent à la production d'une identité militaire européenne, il s'agit alors d'une eupéanisation sans Union européenne. C'est ce que

¹⁶⁴ De manière extrêmement réductrice, le CFA de Fassberg formera les "mécaniciens" français et allemands du Tigre.

¹⁶⁵ Danièle Hervieu-Léger (2009), « Expérience militaire et expérience religieuse : un point de vue de sociologue du religieux », *Inflexions*, 10, p. 73-82.

¹⁶⁶ Je pense par exemple à l'Ecole franco-allemande de l'hélicoptère Tigre, dont le rôle dans la production d'une identité franco-allemande peut se trouver renforcé par son adhésion aux réseaux des unités aériennes dont l'emblème est un tigre. Très actif, ce réseau réunissant les forces aériennes des pays de l'OTAN organise de manière régulière des réunions, appelées *Tiger Meet*, lors desquels, outre des exercices et des échanges professionnels, sont respectées nombre de traditions.

¹⁶⁷ Il convient effectivement de souligner le rôle du Corps européen créé en 1992, auquel est rattachée la Brigade franco-allemande. Cependant, par ses origines, - une initiative franco-allemande -, le statut de *Junior Partners*, des forces armées espagnoles, belges et luxembourgeoises, et de sa taille (un état-major), le Corps européen ne semble pas pouvoir être extraite réellement de l'orbite de la coopération franco-allemande. Du point de vue des fonctionnaires civils, des communautés d'enseignement européennes sont encore à l'état de projet ou embryonnaire : Claude Weber (2003), « L'Eurocorps : l'expérience d'une quotidienneté multinationale », *Les Champs de Mars*, N°14, p. 5-40 ; Virginie Schnabel (1998), « Elites européennes en formation. Les étudiants du « Collège de Bruges » et leurs études », *Politix*, 43, p.33-52 (Numéro spécial : « L'Europe en Formation(s) »); Virginie Schnabel (2002), « La « mafia de Bruges » : mythes et réalités du networking européen », in Didier Georgakakis (dir.), op. cit., p.243-270.

sous tend d'ailleurs à souligner certains des entretiens recueillis, où les acteurs indiquent l'import des normes, procédures et manières de travailler de l'OTAN vers l'Union européenne¹⁶⁸. Toutefois, les processus de socialisation, en particulier secondaire, ne se déroulent pas nécessairement, comme je l'ai déjà souligné, au sein d'une communauté d'enseignement lors d'un processus de formation. Les pairs, les collègues, les membres d'un réseau social sont aussi les acteurs d'une socialisation professionnelle. La contrainte diffuse qu'ils peuvent exercer sur un individu lors d'échanges quotidiens ou ponctuels, professionnels ou informels, conduisent à l'intériorisation de valeurs et de normes comportementales. Enfin, les interactions nécessaires à la production d'une décision négociée qui sont la manifestation de l'existence d'un réseau sont aussi les instruments de l'apprentissage et de la diffusion d'un système de croyances communes. « Les membres des forces armées françaises, allemandes et britanniques interagissent de manière de plus en plus étroite lors d'entraînement ou dans un cadre opérationnel. Il résulte de ces interactions un changement de chaque culture. Le réseau d'interaction sociale reste lourdement national, mais, de manière graduelle, à mesure que s'intensifient les liens transnationaux, une culture européenne plus commune, bien que non unifiée, devient discernable »¹⁶⁹. Cependant, si la multiplication des échanges entre les militaires européens renforce ou suscite la convergence des cultures militaires en Europe, cette tendance n'apparaît pas spécifiquement liée chez Anthony King à un processus d'eupéanisation tel qu'il a été défini. Les échanges s'inscrivant dans un cadre strictement européen sont tout autant à l'origine de cette convergence identitaire que ceux résultant du fonctionnement de l'Alliance atlantique. De manière comparable, des attitudes proches, par exemple, au sein des forces armées françaises et allemandes à l'égard de l'externalisation et de la privatisation de certaines activités peut être considérées à la fois comme le produit de plusieurs décennies de coopération intense et comme le résultat d'évaluations nationales des solutions adoptées à l'échelle européenne dans un contexte économique et international commun.

Une fois rappelée cette difficulté à distinguer les origines d'une possible convergence culturelle, il convient toutefois de souligner la nature commune des mécanismes de diffusion et d'intériorisation mis en évidence. En s'inspirant de la théorie du *Policy Learning*, il est en effet possible de postuler que des normes, valeurs ou croyances communes seraient construites et apprises par les acteurs au cours des interactions régulières constituant les processus de négociation au sein de l'Union européenne¹⁷⁰. En d'autres termes, c'est en découvrant les particularités de leur nouveau poste à Bruxelles lors d'échanges interindividuels avec leur confrères étrangers et des diplomates, puis en l'exerçant quotidiennement que les militaires intérioriseraient progressivement des normes nouvelles modifiant leur identité. Maîtriser le fonctionnement des institutions

¹⁶⁸ L'analyse institutionnaliste de l'Alliance atlantique conduit à identifier des normes, procédures, des acquis institutionnels (*institutional assets*) proches de ceux qu'on découvre au sein de la coopération franco-allemande et de l'Union européenne : Celeste A. Wallander (2000), « Institutional Assets and Adaptability : NATON After Cold War », *International Organization*, 54 (4), p.705-735.

¹⁶⁹ Anthony King (2006), op. cit., p.273.

¹⁷⁰ Rainer Eising (2002), « Policy Learning in Embedded Negotiations : Explaining EU Electricity Liberalization », *International Organization*, 56 (1), p.85-120 ; George J. Busenberg (2001), « Learning in Organizations and Public Policy », *Journal of Public Policy*, 21 (2), p. 173-189.

européennes, apprendre à interagir et à négocier dans un contexte international, découvrir les enjeux politiques et symboliques de cet espace seraient à la fois les moyens et le produit d'une alternation des identités militaires nationales. La force socialisatrice de l'implication dans le processus de négociation, dans le réseau d'échanges associé, serait alors suffisamment forte pour susciter l'émergence d'un esprit de corps européen¹⁷¹. Le sentiment d'appartenance à un groupe distinct s'appuierait sur la maîtrise commune de compétences spécifiques, d'une expertise particulière dans un environnement civil. Ceci permettrait de conclure à l'existence d'une communauté épistémique transnationale composée par les officiers en poste dans les structures européennes. Cette qualification est étayée alors par l'identification des valeurs communes et l'analyse visant à distinguer et comprendre les ressources d'influence des acteurs collectifs dans les processus de décisions. Cependant, de manière comparable à l'ACF, ceci n'induit pas l'analyse des mécanismes d'apprentissage individuel qui doivent conduire à la transformation des systèmes normatifs des acteurs.

Dans ces deux approches, l'attention se porte d'abord sur les systèmes de valeurs ou de croyances. En se concentrant d'abord sur le produit de la socialisation à l'échelon européen, il est alors possible de discerner des effets d'optique. Ainsi, l'opposition civils (voire diplomates)/militaires, comme l'utilisation de l'expertise comme ressource de pouvoir ne sont pas propres au l'univers européen. Il relève pour l'un de la construction des identités militaires lors d'un processus national de socialisation secondaire, pour l'autre de l'économie des relations civilo-militaires au niveau national. Certains acteurs militaires ont explicité lors d'entretiens cette représentation, selon laquelle deux militaires de nationalité différente ont plus d'affinités entre eux qu'avec des compatriotes civils. Bien que cette dernière conception relève d'un nominalisme excessif, elle révèle que la communauté des militaires bruxellois est tout autant le produit de socialisations nationales que celui d'un processus d'européanisation. Par ailleurs, comme le suggère Delphine Deschaux-Beaume¹⁷², l'emploi du concept de communauté épistémique tend à masquer les différences entre les différents acteurs militaires nationaux. En homogénéisant les militaires européens, on tend à écarter l'existence d'intérêts divergents, tant collectifs qu'individuels¹⁷³. Ce rôle accordé aux intérêts individuels, corporatistes ou nationaux – sans qu'il remette en cause l'importance d'un système de croyances partagées-, rend difficile l'utilisation de communauté épistémique. Même si elles ont des caractéristiques communes, la catégorie profession, au sens où l'emploie Peter Hass, correspondrait alors mieux au groupe des militaires considérés que celle de communauté épistémique.

Ce raisonnement pourrait conduire à conclure en l'absence d'européanisation des politiques de défense, au sens d'une socialisation secondaire des militaires impliqués

¹⁷¹ Niagalé Bagayoko Penonne (2006), op. cit., Niagalé Bagayoko Penonne (2005), op. cit., p. 97.

¹⁷² Delphine Deschaux-Beaume, op. cit., p.396

¹⁷³ Ce risque d'unification abusive existe également dans le cas des diplomates ou des hauts fonctionnaires ; Yves Buchet de Neuilly, *L'Europe de la politique étrangère*, Paris, Economica, 2005, 255 p.; Yves Buchet de Neuilly (2006), « Construire les instruments de la politique étrangère européenne. Les hauts fonctionnaires nationaux au coeur des processus bruxellois », in Françoise Dreyfus, Jean-Michel Eymery (2006) (dir.), *Science politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica, p. 71-86.

dans le processus de décision. Je préfère nuancer ce constat en soulignant le rôle toujours prédominant des mécanismes de socialisation nationaux, et donc des systèmes normatifs nationaux. En effet, à la lumière des recherches réalisées et du matériel empirique recueilli, il semble présomptueux d'affirmer que « travailler pour l'Europe de la Défense » n'induit pas des transformations des comportements, et donc des normes, au moins comparables à celles induites, par exemple, par une mutation dans un état-major parisien pour un acteur militaire ayant réalisé jusque là son parcours professionnel dans des unités opérationnelles. Il est possible d'adapter comme l'a fait Niagalé Bagayoko-Penone le néologisme de « bruxellisation » pour qualifier cette socialisation secondaire incomplète que représente pour un militaire un poste dans des structures européennes : un environnement professionnel à la fois suffisamment différent pour appeler à une adaptation consciente et inconsciente des comportements, mais ne disposant pas de mécanismes d'intégration assez puissant pour produire une identité et/ou marquer une rupture avec le produit des socialisations antérieures. Supposer l'existence d'un « groupe de référence » constitué par les militaires en poste dans les structures européennes, permet d'éclairer le transfert et le partage de certaines normes et pratiques selon les mécanismes décrit par Robert Merton¹⁷⁴ (je pense en particulier à la socialisation anticipatrice). Cependant, ceci conduit à produire une autre hypothèse, celle de la présence d'autres « groupes de référence » : celui des membres des diplomaties permanentes auprès des institutions européennes, celui des fonctionnaires européens, ou encore celui globalisant des élites européennes. Cette multiplicité de « groupes de référence » suppose alors un choix des acteurs militaires au regard de l'évaluation de ce qu'ils ont en commun avec ces différents groupes. Même si le sentiment d'appartenance à une institution militaire peut prédéterminer leur choix, et les conduire à se comparer/s'affronter avec les autres groupes, le groupe de référence n'est alors pas forcément le même selon l'acteur militaire individuel.

De ce point de vue, par son intensité et l'adoption de mécanismes d'apprentissage proches de ceux existants au sein des structures nationales, le réseau franco-allemand semble pour sa part posséder une puissance socialisatrice supérieure et pourrait tendre à produire une alternative aux identités militaires nationales. La question est alors celle des relations qu'entretient cette identité alternée avec une possible identité militaire européenne. Appartient-elle à une transformation des processus de construction identitaire qui mènerait à terme à cette identité européenne ou reste-elle spécifique à l'espace franco-allemand ? L'examen des orientations et préférences des acteurs dans le prochain chapitre devrait apporter certaines réponses à cette question.

Conclusion

L'emploi de la notion de réseau a permis de caractériser la structuration du système d'interactions sous-tendant la coopération militaire franco-allemande. Il a également conduit à s'interroger son rôle dans une modification des systèmes de croyances

¹⁷⁴ Robert K. Merton (1998), *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, p.199 et suiv.

des militaires qui y participent. Certaines réalisations de la coopération franco-allemande (écoles communes, formations croisées, échanges) peuvent être considérées comme des instances de socialisation. La réalisation même de l'action collective par les individus s'accompagne de mécanismes d'apprentissage dont le résultat peut être une modification/adaptation de leur comportement, manifestation d'une évolution de leurs orientations et de leurs préférences. Toutefois, en raison du nombre d'individus concernés, d'un rapide *turn-over* des individus et de la puissance des identités nationales, le processus de décision reste marqué par la prégnance, explicite ou implicite, des normes nationales, prises au sens général. C'est à une conclusion comparable que conduisent les études menées sur les acteurs militaires de l'Europe de la Défense, où les « représentations nationales » continuent à dominer les différents acteurs militaires impliquée dans ce processus¹⁷⁵. Il est possible d'identifier dans cette adaptation/préservation des cadres nationaux de pensée dans un univers multiculturel et professionnellement divergents, des formes d'hystérésis¹⁷⁶ de l'habitus militaire. Entre espace national et espace européen, ce réseau binational comme espace de socialisation semble ne pas posséder pour l'instant des instruments nécessaires à un changement des identités, dont certaines normes comportementales attesteraient. C'est ce que le prochain chapitre cherchera à démontrer en caractérisant les modalités d'interactions au sein de la coopération militaires franco-allemande.

¹⁷⁵ Frédéric Merand (2008), op. cit. ; Frédéric Mérand (2003), op. cit.

¹⁷⁶ Pierre Bourdieu (1978), « Classement, déclasserement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 24, p. 2-22.

CHAPITRE 3 : DES ORIENTATIONS DES ACTEURS AUX MODES D'INTERACTION DE LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE.

Intérêts et croyances

Identifier le réseau et ses membres ne constituait que des étapes préalables à ma démarche. Il faut encore caractériser les modalités d'interactions entre les acteurs, c'est-à-dire le type de processus décisionnel dominant qui va caractériser le réseau. Cet étape passe par la détermination chez les joueurs impliqués dans la coopération militaire franco-allemande de « leurs options stratégiques, des résultats associés aux combinaisons de stratégies, et les préférences des joueurs quant aux résultats »¹⁷⁷. Ces différents éléments composent une « constellation d'acteurs » selon Fritz Scharpf. La combinaison de cette constellation et des modalités dominantes d'interactions constitue un « jeu ». L'introduction de la notion de jeu annonce la réintégration des « intérêts » et renvoie à certaines analyses en termes de réseau de l'action publique¹⁷⁸

En effet, si les choix des acteurs sont le reflet d'un système complexe de valeurs et de normes, l'emploi abusif de la notion de croyances comporte certains risques. Ainsi comme on le verra plus loin, le fait pour un individu d'agir *en faveur* du franco-allemand ne signifie nécessairement pas que ce dernier croit *en* la valeur du projet franco-allemand, en soit un prosélyte, et que le sens qu'il accorde à ses actes correspondent à la téléologie de la coopération. C'est pourquoi les acteurs seront ici caractérisés par leurs *orientations*. Ces dernières correspondent à la fois à leur perception du monde réel, à des « visions du monde »¹⁷⁹, à leur répertoire d'action, ainsi qu'au sens qu'ils accordent à leurs actes. Dans le cadre de la coopération franco-allemande, un acteur développera des préférences pour la transparence ou le secret, l'unilatéralisme ou la négociation, la solution nationale à l'action multilatérale.

¹⁷⁷ Fritz Scharpf (1997), op. cit, p. 44.

¹⁷⁸ David Marsh, Martin J. Smith (2001), « There is More than One Way to Do Political Science: on Different Ways to Study Policy Networks », *Political Studies*, 49 (3), p. 528-541.

¹⁷⁹ Markus Jachtenfuchs (2001), « Theoretical Perspectives On European Governance », *European Law Journal*, Vol. 1, N° 2, July 1995, p.115.

C'est l'observation de la récurrence de certaines stratégies dans les échanges qui permettra distinguer un ou plusieurs modes dominants d'interaction. En effet, l'adoption d'un mode d'interaction par les acteurs dépend de l'évaluation par ces derniers de son efficacité dans la production d'une solution à un problème ou dans la conduite d'une activité particulière : la négociation, la production d'un règlement, la gestion d'une unité binationale ou la planification une opération militaire. Enfin, il faut se garder d'omettre que le mode d'interaction dominant au sein de la coopération militaire franco-allemande est aussi le produit des règles formelles (protocoles de 1988, arrangements administratifs) et de la répartition des ressources entre les acteurs.

Ces éléments ayant été considérés plus haut, ce chapitre sera donc consacré à l'analyse des orientations des acteurs. Ces dernières sont le produit des processus d'apprentissage et d'intériorisation de valeurs évoquées dans le chapitre précédent. Une fois distinguées les orientations caractérisant les identités militaires nationales, il sera possible de discerner le produit d'une socialisation secondaire franco-allemande. Dans une perspective interactionniste, les échanges entre acteurs sont encadrés par des normes qui sont la mise en acte de valeurs. D'un point de vue empirique, les comportements récurrents deviennent alors la manifestation de valeurs partagées par les acteurs. Ce n'est donc qu'après avoir identifié les comportements, orientations cognitives et préférences, dans un cadre national¹⁸⁰, qu'il sera possible, dans un deuxième temps, de démontrer l'existence de normes propres aux interactions binationales.

1 – Faut-il croire dans le franco-allemand pour interagir dans la coopération franco-allemande?

Les acteurs nationaux importent des logiques qui leur sont propres dans l'espace d'interaction binational. La lecture à double niveau de R. Putnam de la production de la politique internationale d'un Etat est sous-tendue par cette conception. Les ressorts de la sphère nationale et ceux de la sphère internationale sont distincts, même s'ils sont interconnectés. Cependant, l'existence de deux niveaux de jeu n'a pas seulement pour conséquence des objectifs et des règles distinctes. Le négociateur, le « marginal-sécant » de l'analyse stratégique, ne joue pas, par exemple, seulement du double registre interne/externe pour influencer son partenaire et obtenir le gain souhaité de l'action de coopération, il apporte avec lui également une manière de comprendre le réel et d'interagir avec son environnement. L'acteur individuel importe des règles, des principes de validité et de légitimité liés à sa formation, des motivations professionnelles ou des intérêts corporatistes. De manière simultanée, il construit son action et il perçoit ou analyse celle de son partenaire, selon des modes de pensée et d'action nationaux. C'est de la rencontre et de la confrontation récurrente de ces schémas nationaux que naissent des modes d'action distincts et partagés au sein de la coopération militaire franco-allemande, et qu'émergent en partie des modes d'interaction dominants.

¹⁸⁰ Aaron Wildavsky (1987), « Choosing Preferences by Constructing Institutions : A Cultural Theory of Preference Formation », *American Political Science Review*, 81(1), p. 3-22.

Plus précisément, les acteurs agissent en raison d'orientations cognitives et de préférences en continuant dans le cadre théorique du néo-institutionnalisme centré sur l'acteur. Les premières renvoient à la fois à la connaissance de leur environnement et aux principes de causalités qui président à rendre ce dernier intelligible. Les secondes rassemblent les intérêts, les tendances à adopter un comportement selon les situations, les normes et les identités. Construites et transmises d'abord dans un contexte national, ces deux catégories – orientations cognitives et préférences- prédisposent à faire certains choix dans les processus de coopération. Dans un deuxième temps, la succession d'interactions multiplie les occasions d'ajustements mutuels et conduit à la convergence des orientations des acteurs de la coopération franco-allemande. Au-delà d'un simple rapprochement, les acteurs pourront finalement construire puis partager une vision commune de la coopération et de son intérêt. Cette conception représentera un nouveau système contraignant pour leurs actions. Enfin, les nouveaux entrants dans le processus de coopération devront, du moins c'est ce que laissent supposer certains phénomènes de cooptation, adhérer à ces orientations. Ces différentes séquences se déroulent en réalité de manière synchronique. Ceci renvoie à la difficulté déjà évoquée de distinguer les normes selon qu'elles sont propres à la sphère nationale ou bien à la sphère binationale. C'est pourquoi elles seront analysées successivement selon qu'elles sont des orientations cognitives et des préférences.

1.1 - Le vrai et le connu dans la coopération militaire franco-allemande : des décisions orientées par la connaissance de l'Autre.

La connaissance parfaite ou imparfaite de leur environnement par les acteurs est une question classiquement discutée dans les analyses de la prise de décision. Cependant, souligner que les acteurs ne sont pas omniscients n'est pas suffisant. La compréhension de leurs choix parmi une variété d'options passe par la délimitation de ce qui leur est connu et de ce qu'ils ignorent. Il ne s'agit plus alors seulement de la prise en considération d'une connaissance, mais d'une perception du réel ou d'une situation. Ce glissement de l'objet d'analyse induit l'élargissement de la réflexion. Il faut cerner également les orientations cognitives à travers lesquelles ces acteurs « lisent » le réel. Leurs interactions avec l'environnement sont alors orientées par ce qu'ils pensent savoir de lui, mais aussi par les moyens qu'ils supposent être les plus adaptés afin de parfaire leur appréhension du réel. Les informations recueillies seront mises en cohérence par l'application de chaînes de causalité. La réalité sociale ainsi rendue intelligible s'appuie sur des liens de cause à effets postulés vrais par les acteurs étudiés. Ces liens logiques présideront également à la création de registres d'actions possibles auxquels les individus associent des résultats attendus.

L'analyse de ce qui est connu gagne en complexité lorsqu'il ne s'agit plus seulement d'analyser une action dans un environnement conventionnellement désincarné, mais une interaction entre deux acteurs dans un environnement structuré. L'option adoptée par l'un est orientée par le comportement de l'autre, par ce que les acteurs savent ou pensent savoir l'un de l'autre, et l'environnement social. Or, la théorie des jeux distinguent classiquement surtout les situations selon que les acteurs ont une information

complète et/ou parfaite ou pas ¹⁸¹, en s'intéressant parfois peu aux croyances des acteurs, ou mêmes à la représentation que chacune des parties se fait de celles du partenaire¹⁸². Dans le cas des jeux coopératifs, Robert Axelrod propose de prendre en considération dans la production de ces plans d'action qualifiés de stratégies la structure sociale. Les stratégies sont orientées par les choix faits précédemment dans le cas d'un jeu séquentiel, mais aussi conditionnées par ce que pense l'Autre, et donc la représentation qu'on a de ce dernier. Ainsi, parmi les facteurs suscitant une structure sociale, Robert Axelrod évoque les étiquettes, qui peuvent « créer des formes stables de stéréotypes et de hiérarchie sociale »¹⁸³. On s'estimera, selon les domaines d'action, supérieur et, réciproquement, son partenaire inférieur, ce qui induira des comportements distincts, et pourra rendre une solution négociée plus ou moins légitime.

La déconstruction de la « matrice cognitive » de chacun des acteurs de la coopération franco-allemande est alors un projet très ambitieux. Elle peut conduire par ailleurs à enfermer l'analyse dans une forme idiosyncratique. En effet, forcément subjectives, les orientations varieront d'un acteur à un autre. L'exhaustivité est inatteignable, voire contre-productive. Seules trois formes d'orientations cognitives des acteurs militaires seront examinées : les stéréotypes et préjugés nationaux, les relations entre fins et moyens, l'évaluation de la stratégie gagnant/gagnant comme mode de résolution des conflits.

Sentiments et préjugés, aimer ou seulement connaître

L'analyse des entretiens des militaires allemands et français révèle l'existence d'une représentation de l'Autre. Cette perception est même préalable à la rencontre et viendra parfois orienter l'observation. Certains individus ne retiendront en effet de celle-ci que les faits qui confirment l'image préconstruite. Les tableaux suivants synthétisent les perceptions croisées des acteurs militaires français et allemands. Ces conceptions participent de la production d'un plan d'action. Elles réduisent en effet pour l'un les options éventuelles que l'autre pourrait adopter. Les deux partenaires pensent ainsi pouvoir anticiper les actions ou les réactions, et mieux préparer les différentes séquences de la coopération.

En effet, qu'ils s'en défendent d'en avoir, qu'ils les nient ou les rejettent, les réflexions recueillies attestent que les militaires interviewés au cours de cette enquête utilisent à des degrés divers des stéréotypes, soit « des images schématiques et souvent évaluatives qui se ramènent à quelques traits sommaires, physiques, psychologiques, moraux ou comportementaux » d'une ethnie ou d'une nation. Leur rejet au cours de certains entretiens, marquant leur nature illégitime aux yeux de certains, atteste cependant de leur intériorisation. Sans décliner l'ensemble des théories explicatives, leur fonction

¹⁸¹ Dans le cadre des jeux non-coopératifs, « on dit qu'un jeu est à information complète si chacun des participants connaît : son ensemble de choix ; l'ensemble des choix des autres acteurs ; toute la gamme des issues possibles, et les gains qui leur sont associés ; les motifs des autres joueurs (en plus des siens propres) » ; Bernard Guerrien (1995), *La théorie des jeux*, Paris, Economica, p. 7.

¹⁸² Christian Schmidt (2008), « Comment le neuréconomie met en évidence la métamorphose de l'acteur », *Négociations*, 10, p.41-51.

¹⁸³ Robert Axelrod (1992), op. cit., p.135.

semble s'inscrire « dans une tendance spontanée de l'esprit humain à la schématisation qui constitue une tentative pour maîtriser son environnement »¹⁸⁴. On voit alors dans quelle mesure ce mécanisme peut servir dans le cadre d'échanges et plus particulièrement de négociation lorsque l'un des acteurs cherchera à prévoir le choix de l'autre, ou à déterminer ce qui lui semblera acceptable. A l'origine de ces informations, il est possible de distinguer des représentations induites et des représentations anticipatrices. Les premières peuvent être associées à l'emploi explicatif de l'histoire commune des deux nations dans les discours recueillis. L'histoire au sens large est présentée par les acteurs comme productrice de faits culturels distincts et donc de comportements différents. Il peut alors s'agir de phénomènes observables au sein d'une communauté nationale prise dans son ensemble. D'autres sont plus nettement attachés à une histoire militaire. Les militaires français expliqueront parfois l'absence de réactivité ou de souplesse des militaires allemands par le fait que la Bundeswehr n'a commencé à réaliser des opérations extérieures qu'à partir de 1994. Cette expertise renverrait également évidemment au passé colonial français. Sans qu'elle soit vraiment toujours articulée avec une compétence supérieure des Français, les Allemands soulignent ce lien culturel des militaires français avec un empire colonial. Ensuite, les Allemands présenteront pour leur part l'attitude décomplexée ou le style autoritaire de commandement des Français comme résultant de la continuité historique de l'Armée française.

¹⁸⁴ Marc Lipiansky, *La formation interculturelle consiste-t-elle à combattre les stéréotypes et les préjugés ?*, Texte de travail n°14, Office franco-allemand pour la Jeunesse - (<http://www.ofaj.org/paed/arbeits texte.html>, consulté en novembre 2005)

Image de soi : valeurs déclarées et qualités professionnelles chez les Français	Indicateurs du respect des valeurs : comportements et règles de conduite	Observation du respect par les Allemands des règles de conduite	Jugements sur le militaire allemand	Image de soi : valeurs déclarées et qualités professionnelles chez les Allemands	Indicateurs du respect des valeurs : comportements et règles de conduite	Observation du respect par les Français des règles de conduite	Jugements sur le militaire français
<p>Discipliné/ obéissant</p> <p>Fier du métier, exemplaire (tradition)</p> <p>Solidaire</p> <p>« Réactif », Adaptable, polyvalent, Officier « généraliste »</p> <p>Esprit d'initiative, autonomie relative</p> <p>Disponible</p> <p>Rustique</p>	<p>Strict respect des codes ; vestimentaires Cheveux courts ; Déférence au travers du salut</p> <p>Ordre serré, défilés Cérémonies</p> <p>Nombreuses manifestations de sociabilité militaire et sentiment communautaire.</p> <p>Initiative laissée aux soldats et aux cadres), aller au-delà de la mission, adapter la règle aux circonstances afin d'accomplir la mission Planification adaptable</p> <p>Horaires de travail plus extensibles (rester après l'heure de la fin de service)</p> <p>Tolérance à des conditions de travail et de vie difficile (en garnison, atelier, ou sur le terrain en opérations extérieures ou exercices)</p>	<p>Rites de déférence moins ostensibles (salut) ; Cheveux plus longs ; moins d'ordre serré.</p> <p>Moins de cérémonies militaires ou autres célébrations</p> <p>Faible participation aux manifestations de sociabilité militaire</p> <p>Respect strict des règlements, des procédures parfois aux dépens de la mission, Respect de la définition de la fiche de poste Forte planification, respect de l'écrit, ponctualité</p> <p>Horaires de travail strictement respecté (départ ponctuel à la fin du service)</p> <p>Sur le terrain, en exercice ou opérations extérieures, des efforts pour le logement, l'intendance, etc.</p>	<p>Libéralisme et style de commandement souple</p> <p>Peu ou pas de traditions, donc peu de référents professionnels fondateurs.</p> <p>Rupture nette entre les sphères privée et professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • procédurier • formaliste • rigide • lent • rigoureux <p>Attitude de fonctionnaires</p> <p>Aiment le confort</p>	<p>Respect du droit des individus et de la dignité humaine</p> <p>Distance critique à l'égard du passé militaire allemand</p> <p>Discipline/ Obéissance ; Respect de la division du travail, Primat de la fonction sur le grade</p> <p>Longue préparation</p>	<p>Style de commandement coopératif (consultation, réunion, prise en compte de l'opinion du subordonné) représentation des intérêts collectifs ; assurer le bien-être matériel des militaires dans la mesure du possible Application des textes généraux relatifs au droit du travail (sécurité) et social.</p> <p>Cérémonies et références à la tradition de tradition limitées</p> <p>Tout et rien que l'activité définie par la fiche de poste durant la journée de travail</p> <p>Planification précise (réunion, consultation de tous les acteurs), production d'une position commune</p>	<p>Ordres donnés sur un ton rude ; Omnipotence du chef (peu ou pas de consultation des subordonnés) Déférence cérémonielle forte Soumission excessive (ordre serré, uniforme) Entorses aux règles juridiques (régime dérogatoire spontané)</p> <p>Nombreuses manifestations de la tradition</p> <p>Longue pause déjeuner, Nombreuses conversations pendant la journée de travail Ordre, contordre, interlocuteurs et opinions multiples ; aime la discussion pour la discussion ; soldats sur le terrain dans des conditions de vie difficiles</p>	<p>Rigides</p> <p>" prussiens "</p> <p>Forte distinction entre groupe de grades et fonction : principe élitaire</p> <p>Faible respect de l'individu</p> <p>Paternalisme</p> <p>Fier de son travail et patriote (statut reconnu au sein de la population)</p> <p>Dispersés, inefficaces, mal organisés</p> <p>Improvisation, impréparation, laissez faire, engagements pas toujours tenus</p>

Tableau 1 : Processus de construction des jugements stéréotypés chez les militaires français et allemands

Les secondes représentations dites anticipatrices renvoient au jugement globalement positif des qualités professionnelles de l'autre. Ce dernier peut évidemment trouver ses racines dans la volonté de coopérer elle-même. En effet, au cours de certains entretiens, il n'a pas été rare de découvrir en même temps que certaines fortes critiques de l'Autre, l'expression d'un jugement positif sur le partenaire. Ce dernier préjugé renverrait alors au projet commun dans lequel les différents acteurs sont engagés. Ils évalueront d'autant plus positivement le partenaire qu'ils souhaitent la réussite du travail en commun.

Toutefois, les informations transmises par ces stéréotypes s'avèrent spontanément aux yeux des acteurs superficielles, insuffisantes et, souvent, erronées. C'est ce que semble confirmer la volonté institutionnelle de multiplier le nombre d'échanges, les formations communes et la réalisation d'exercices en commun. Une connaissance approfondie du partenaire et, par conséquent, le dépassement des préjugés sont les arguments des promoteurs d'un recrutement spécifique des acteurs individuels centraux de la coopération. Il s'agit d'employer des personnes qui sauront anticiper au mieux les actions du partenaire et qui seront capables de développer les stratégies les plus adaptées dans les différents contextes professionnels. La recherche d'individus ayant une trajectoire professionnelle caractérisée par de multiples expériences franco-allemandes répond moins alors à la détection d'un éventuel engagement à un projet politique, qu'à la détection de certaines compétences. L'individu qui agit efficacement lors des actions de coopération n'est pas nécessairement celui qui croit en une communauté de destin franco-allemande, mais plutôt celui qui connaît le mieux les règles du jeu de la négociation et le partenaire¹⁸⁵. Cette distinction éclaire certains jugements recueillis lors des entretiens. Des officiers estimaient que d'autres de même nationalité étaient « trop » attachés à la réussite du projet franco-allemand et en perdait de vue leur mission. C'est le sens, et donc les fins, des actions réalisés par les acteurs de la coopération qui doivent être interrogés : défendre les intérêts des *Corporate Actors* de la coopération franco-allemande et accomplir sa mission au sein de son administration ne se recouvrent pas nécessairement. Ceci concerne en particulier ceux identifiés comme les superviseurs. Ces « courtiers » de la coopération franco-allemande, agent de médiation, courent en effet « le risque d'apparaître comme des « traitres potentiels » aux yeux de leurs interlocuteurs comme aux yeux de ceux qui les ont mandatés »¹⁸⁶, et, je rajouterais, de leurs pairs.

« Et je m'inscris complètement en faux contre ces reproches qui peuvent être faits contre ces officiers ayant fréquenté les milieux internationaux ou insérés dans d'autres armées. Critiques qui tendraient à leur faire un procès d'intention « d'être vendu à l'adversaire » à force d'être immergés » (officier français, BFA)

Ces différents éléments conduisent à nuancer certaines hypothèses des approches néo-institutionnalistes appliquées à la construction européenne. En effet, on pourra supposer qu'un acteur adhérant au projet européen possèdera une connaissance préa-

¹⁸⁵ Le lien de causalité entre savoir/savoir-faire des acteurs et qualité/rapidité de la négociation est confirmé par Rudolf Avenhaus et William Zartman qui proposent de former les négociateurs à la théorie des jeux : Rudolf Avenhaus, William Zartman (2007) (eds), *Diplomacy Games Formal Models and International Negotiations*, Berlin/Heidelberg/Berlin, Springer.

¹⁸⁶ Olivier Nay, Andy Smith, op. cit., p. 20.

lable des enjeux, des règles et des institutions européennes, mais, inversement la maîtrise de ces informations et de ce savoir-faire n'induit pas nécessairement une attitude pro-européenne d'une manière générale, ou même dans le seul secteur de la Défense.

Les fins et les moyens : des nuances perceptibles entre nationalité

La manière dont un acteur, individuel ou collectif, va analyser un problème et concevoir une solution représente un processus cognitif qu'il est possible de déconstruire. La connaissance des étapes de ce processus ainsi que le type de solution le plus souvent adopté par un acteur représente une information en elle-même précieuse pour son partenaire dans le cadre d'une action de coopération. *A contrario*, une méconnaissance mutuelle ou une connaissance approximative de ces mécanismes conduit à la multiplication du nombre d'interactions nécessaires à l'émergence d'une solution négociée. L'analyse des récits de la coopération franco-allemande au quotidien attestent de la confrontation de mécanismes distincts. De manière schématique, c'est l'importance accordée respectivement aux fins et aux moyens qui semble être la source la plus forte d'incompréhension lors de certaines interactions franco-allemandes. Il est possible d'y voir un trait culturel français identifié par Philippe d'Iribarne dans *La logique de l'honneur*¹⁸⁷, l'essentiel se trouverait chez les Français dans l'honneur du travail bien fait, du résultat. Chez les Allemands, à l'instar des Américains ou des Hollandais si l'on retient les éléments empiriques de la comparaison de Philippe d'Iribarne, l'important serait d'abord dans le respect des lois, des codes et surtout de la relation contractuelle qui engage les différents membres d'une organisation.

« Toutes les actions sont répertoriées, régulées, classifiées selon des lois et puis, ils [les Allemands] ont une tendance – c'est à la fois un avantage et un inconvénient – de se tenir à ce qui est écrit dans le règlement. Je vous donne un exemple : si dans le règlement, il est indiqué qu'il faut une heure de pause entre deux étapes pour un déplacement d'un Transall, ils vont rester une heure, ils ne vont pas essayer de faire au plus vite pour recharger et repartir au bout de trente minutes. Ce qui est un peu la mentalité française, la mission avant tout, « on bouge, on y va ». Alors que eux, ils ont des textes, et ils s'y tiennent. C'est vrai qu'ils sont un peu rigides dans ce domaine là....» (Officier supérieur français, état-major parisien)

Le respect de la succession des étapes procédurales accroîtrait la certitude de réussir une tâche. Bien que la procédure ne soit qu'un moyen, un objectif secondaire, elle peut devenir un accomplissement en soi. Robert K. Merton voit dans cette attitude le développement d'une « personnalité bureaucratique ». En raison du caractère trop homogénéisant de ce concept, on préférera l'approche du phénomène identifié par Michel Crozier comme le cercle vicieux bureaucratique, soit la tendance à la multiplication des normes au sein d'une organisation afin de réduire la part d'incertitude liée à la réalisation de tout type de tâche. Il s'agit d'améliorer un processus de production par une plus forte standardisation des emplois ou bien encore d'augmenter les mesures garantissant la sécurité des acteurs.

¹⁸⁷ Philippe d'Iribarne (1989), *La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Seuil (Sociologie).

Prévoir une réponse normée à toute situation auparavant inattendue ou accidentelle est un moyen de réduire l'incertitude. Toutefois, l'accroissement du nombre des règles a des effets non souhaités. D'une part, il implique pour les acteurs une connaissance complète d'un contenu normatif volumineux. Cela est parfois impossible et peut créer une nouvelle zone d'incertitude. En effet, les acteurs s'interrogeront sur l'existence et le contenu d'une règle particulière à la situation vécue. D'autre part, et ceci est parfois lié au problème précédent, les acteurs seront ralentis ou même paralysés lors de l'exécution d'une tâche.

Cet intérêt pour la norme, jugé trop important par les militaires français, caractériserait selon ces derniers leurs homologues allemands. Différentes situations sont alors évoquées pour illustrer cette orientation chez les militaires allemands. Ces derniers seraient moins autonomes dans le cadre de leur activité. Dans le cas des mécaniciens du Tigre au sein de l'EFA, la forte spécialisation de la tâche et le strict respect de la fiche de poste briderait tout esprit d'initiative chez les mécaniciens allemands. Du côté français, ce serait relativement plus l'individu, ses compétences, voire son caractère qui déterminerait le poste de travail que l'inverse. Parfois, le sous-officier français, plus polyvalent, « se taillerait », son poste, poserait lui-même les limites de son intervention.

« Ils sont très dépendants et ne savent pas faire autre chose. Ils manquent parfois d'initiative, ils n'osent pas aller dans certains domaines, parce que tout de suite on leur dit : « Non, ce n'est pas dans votre fiche de tâche ». Alors que le Français est un peu plus débrouillard ou fouineur, et arrive un peu plus à se débrouiller. » (Sous-officier supérieur français, EFA)

Aux yeux des soldats français, le militaire allemand, enfermé dans la définition de sa tâche qu'il doit et se doit de respecter, bénéficierait d'un espace d'initiative moins étendu. Il serait plus strictement encadré par sa hiérarchie, et donc moins libre qu'un cadre français. Ce constat rentre alors en opposition avec la définition même de ce que doit être un cadre. Ceci est particulièrement net chez les officiers français.

« Le soir [à Kaboul], quand on avait un petit peu de temps libre à tuer, certains officiers se réunissaient pour faire de petits jeux de guerre. C'était tiré du manuel des Marines américains, avec des petits scénarios, quelques nombres sur un schéma, une situation, puis une mission à accomplir et, à un moment les choses ne fonctionnent plus comme prévu. C'est à ce moment là qu'on nous dit : « vous avez 3 minutes pour analyser la situation, comment réagiriez vous ? ». C'est alors soit une situation qui bascule de manière favorable, pour l'exploiter, ou c'est une catastrophe totale. C'était surprenant de voir, dans le cas où tout va bien, que la section arrive à atteindre tous ses objectifs, ce que chaque officier proposait comme réponse. Et je me rappelle d'avoir fait une fois un exercice où on avait de quoi gagner le combat du jour. Et le capitaine allemand a répondu : « Non, ce n'est pas la mission que j'ai reçue. Moi, je dois conquérir ce point, et la question ne se pose pas ». Bon, il n'y a pas de corrigés type, en tactique, il n'y a jamais de solution parfaite. Mais, pour un Français, dès qu'une opportunité se présente, cela ne coûte absolument rien de prendre la radio et de demander à son supérieur s'il peut en faire un peu plus, de changer un petit peu la mission. » (Officier français, 3^{ème} RH, BFA)

Réciproquement, la perception par les militaires allemands d'une démarche désorganisée et incohérente chez leurs partenaires français dénote une forme d'orientation. Il s'agit là encore du rapport à la règle. Ainsi, même si l'administration militaire française est touchée de manière comparable à son homologue allemande par des tendances bu-

reaucratiques, c'est un type d'application, ou plutôt ce qu'ils perçoivent comme un non-respect des normes procédurales, que mettent souvent en avant les militaires allemands. Plus précisément, ils décrivent, sans l'analyser, de manière récurrente ce qu'on pourrait qualifier d'injonctions paradoxales. Concrètement, le pouvoir hiérarchique produit des normes dont il sait que la stricte application ralentirait l'exécution de la mission. Il est possible d'y voir une autre illustration de certains des résultats présentés dans *La logique de l'Honneur*. En l'absence d'une codification contractuelle entre les subordonnés et leurs supérieurs comme au sein des entreprises américaines, les entreprises françaises seraient caractérisées par une codification réglementaire proliférante¹⁸⁸. Tacitement, et sous certaines conditions, l'ensemble des acteurs considère comme légitime une adaptation des règles, voire leur non-respect. La question est alors de savoir quelles sont ces conditions dans lesquelles ces comportements sont admis au sein des structures françaises. La première est que le paradoxe soit maintenu, c'est-à-dire que l'apparence de l'application de la norme soit assurée. La deuxième condition est liée à la nature de la tâche à accomplir. Ainsi, la réalisation d'une mission de combat comporte une dimension temporelle importante. Sa réussite est largement déterminée par une temporalité courte. Il s'agit de garder l'initiative ou bien d'être capable d'une forte réactivité. La prise en considération des contraintes opérationnelles vient justifier dans les entretiens des militaires français une certaine tolérance dans l'application des règles. Les devoirs du métier ne revêtent pas le même sens chez un Français, et l'expression « faire le travail » n'y est pas aussi fortement associée, comme ce serait le cas chez les Allemands, aux respects d'engagement contractuel¹⁸⁹. Le récit d'un sous-officier français, mécanicien système d'armes dans l'armée de l'air, est révélatrice de ce comportement. Dans un escadron, il sera en charge d'équiper un aéronef de bombes et de missiles. Les étapes de la procédure, comme les tenues appropriées afin de réaliser cette activité, sont réglementairement définies. Elles font partie des savoirs requis afin d'obtenir les qualifications nécessaires. L'un des buts de ces règles est d'assurer la sécurité des personnels et des matériels. Cependant, dans un cadre temporel ou géographique contraignant, ce sous-officier admit qu'elles n'étaient pas toujours parfaitement respectées. La rapidité du soutien aérien réclamé par des troupes au sol ou la chaleur d'un théâtre d'opération extérieure rendait difficile le respect de toutes les étapes d'une procédure ou le port de tous les effets vestimentaires obligatoires. Plus encore, il n'aurait pas été « professionnel » selon ce sous-officier de préférer leur respect à une exécution rapide ou efficace de la mission. Les illustrations pourraient être multipliées en considérant l'armée de terre. La souplesse réglementaire est plus spécifiquement liée aux conditions de déploiement des unités¹⁹⁰. L'éloignement géographique se traduit par un ajustement des normes réglementaires en vigueur sur le territoire national. Il faut rappeler qu'il ne s'agit pas d'un

¹⁸⁸ Philippe d'Iribarne, op. cit, p. 22-23.

¹⁸⁹ Il s'agit là d'une explication fortement homogénéisante d'une *manière de faire à la française*, alors qu'elle peut varier fortement d'une unité à une autre. Elle s'appuie sur le principe de l'existence d'une culture d'entreprise unifiée, hypothèse qui peut être discutée. C'est d'ailleurs l'objet du débat qui anime depuis une vingtaine d'années Philippe d'Iribarne et Erhard Friedberg ; voir par exemple, Erhard Friedberg (2005), « La culture « nationale » n'est pas tout le social », *Revue française de sociologie*, 46 (1), p. 177-193.

¹⁹⁰ André Thiéblemont (2002), *Expériences opérationnelles de l'armée de terre. Unités de combat en Bosnie (1992-1995)*, Paris, C2SD (3 tomes).

abandon des cadres normatifs, mais de leur adaptation. Les acteurs réaliseront un arbitrage entre les normes, par exemple de sécurité, jugées indispensables, et celles, impropres à la réalisation de la mission, mais ne compromettant pas sa réussite.

Cependant, il faut se garder de toute caricature. Le respect de la procédure pourra être aussi central chez les militaires français que chez leurs homologues allemands. Et, inversement, l'usage de l'injonction paradoxale pourra être découvert dans la Bundeswehr. Il s'agit d'une question de degré dans la transformation des moyens en fins. A nouveau, l'expérience opérationnelle française et le caractère relativement récent des interventions extérieures allemandes peuvent faire comprendre le primat accordé chez les uns et les autres à l'accomplissement de la mission ou au respect des normes. La valeur accordée au respect des droits des individus, du droit du travail ainsi que l'existence d'instance de représentation des intérêts collectifs peut renforcer cette explication. Mais cette articulation introduit déjà en partie la question des préférences qui seront bientôt analysées.

Le win-win comme perception partagée des fins de la coopération franco-allemande

La présentation des orientations cognitives des acteurs individuels, construite autour du croisement des images de soi et d'autrui, a surtout conduit à la mise en évidence de différences, et de leur rôle dans le processus de coopération. Il existe aussi des orientations partagées. Le fait que chacun des acteurs considère que l'action de coopération est forcément un jeu à somme positive (du point de vue des gains directement lié à la négociation ou au regard de la relation franco-allemande prise dans son ensemble) en est une. Cette conception dite intégrative de la négociation se manifeste en partie chez les acteurs interviewés par la négation du potentiel de conflits et d'insatisfactions éventuelles, que comporte tout processus de marchandage.

En effet, si des expressions d'agacement, voire des termes violents, ont pu être recueillis lors de certains entretiens, ces discours ne conduisent pas à reconnaître que la coopération est porteuse de crises. De la même manière, il est apparu des résistances chez les officiers français rencontrés à l'emploi du terme d'échec pour décrire le résultat de certaines actions de coopération, le terme de "conflit" que j'ai pu utiliser lors des entretiens fut souvent rejeté. La coopération serait par essence l'antithèse du conflit. Son caractère volontaire interdirait la production de situations conflictuelles. Les officiers travaillant de manière extrêmement régulière avec leurs partenaires préfèrent employer les termes de « tensions », de « blocages », ou encore de « difficultés ». Par certains aspects, ces termes choisis semblent renvoyer à l'utilisation d'un langage « diplomatique » marqué par l'euphémisme, première indice de normes comportementales sur lesquelles je reviendrais plus loin.

« Non, [il n'y a pas de conflit] parce que déjà quand on lance une coopération, c'est que sur le principe on est d'accord. Après ce ne sont que des questions de détails qui se règlent durant les négociations. Ce n'est pas ça qui cause des problèmes. Mais il est évident que chacun a ses contraintes nationales. Des fois, on a des projets communs, mais ils sont décalés dans le temps chez l'un ou chez l'autre, ce qui fait que la négociation peut en pâtir ou être retardée. » (Officier supérieur français)

Le refus d'admettre la dualité de toute interaction sociale (à la fois intégrative et antagoniste, attraction et répulsion) n'est d'ailleurs pas propre à la coopération militaire comme l'a analysé Georg Simmel¹⁹¹. Selon ce dernier, toute situation de coopération entre individus, même intimes¹⁹², suppose le maintien d'un sentiment d'hostilité. « Il n'est pas vrai que l'on obtiendrait toujours une vie collective plus riche ou plus pleine si l'on en éliminait les énergies répulsives qui sont aussi, considérées isolément, destructrices - comme on accroît sensiblement une fortune quand on a éliminé les passifs - mais on aurait une image tout aussi différente et souvent tout aussi irréalisable que si on avait supprimé les forces de coopération et de sympathie, de solidarité et d'harmonie des intérêts »¹⁹³. Or, les acteurs de la coopération légitime leur jugement spontané sur l'absence de conflit par l'effort développé par chacune des parties visant à travailler ensemble. Ceci serait antinomique selon eux au développement de conflits.

Cette perception semble particulièrement répandue chez les officiers français intervenant au niveau des instances de pilotage de la coopération. La dernière articulation de ce type de discours est celle qui les amènent à écarter ce qui pourrait être une source de conflits, soit l'existence d'intérêts divergents. L'évocation de tels motifs a pu susciter des réactions lors de certains entretiens :

« Je crois que là, on y est pas du tout. D'abord, personne ne dit : « Vous allez à une négociation et puis vous allez défendre ça. » Ça n'existe pas. Vous arrivez avec une idée, vous dites que vous avez pensé à quelque chose, et demandez au partenaire ce qu'il en pense. On n'arrive pas pour imposer une idée. Celui qui vient négocier pour imposer une idée, c'est qu'il n'a rien compris en relations internationales et il va au devant de grandes désillusions, parce que en face, on va se bloquer culturellement sur des idées, et votre projet, il est mort. Ce qui est important, c'est d'arriver avec quelque chose qui soit faisable. En disant cela, je ne veux pas dire que tout doit forcément aboutir avec tous les compromis. Un compromis complet, ça veut dire que vous videz de son sens la proposition initiale. Donc, il faut arriver à s'entendre sur un objectif commun. Quel est l'objectif commun ? Qu'est-ce qu'on va faire ensemble ? » (Officier supérieur français)

De manière paradoxale, ce sont généralement les officiers allemands qui perçoivent les intérêts français comme clairement définis et défendus par les militaires français dans le cadre de la coopération. C'est alors aussi pour mieux regretter ce qu'ils perçoivent comme une absence de réalisme politique de la part de leur propre échelon politique.

« Je ne tiens pas cela pour illégitime [l'investissement français dans la construction d'une Europe de la Défense afin de maintenir son rang]. Le peuple français compte sur le gouvernement français pour représenter les intérêts français. Je suis seulement d'avis qu'en Allemagne, la perception n'est pas tout à fait réaliste, peut-être parce qu'on préfère voir les choses telles qu'on aimerait qu'elles soient, ou parce qu'on les voit au travers des lunettes roses. » (Officier supérieur allemand)

¹⁹¹ Les chercheurs de l'Institut des Sciences sociales de la Bundeswehr (SOWI) dans leur enquête au sein de l'état-major dano-germano-polonais ont constaté le même phénomène de négation des conflits (Sven Gareis. (2003), *Conditions of Military Multinationality. The Multinational Corps Northeast in Szczecin*, Forum International 24, Strausberg, p.121). Ce phénomène ne serait pas propre à la coopération militaire, mais relèverait des rencontres interculturelles en général, et trouverait son origine dans une « conception classique » et « fictive » du consensus.

¹⁹² L'exemple du couple est utilisé par Georg Simmel dans sa démonstration. Il semble faire écho à l'image du "couple franco-allemand" si souvent utilisée pour décrire les relations entre les deux Etats.

¹⁹³ Georg Simmel (2003), op. cit., p.25-26.

« La France a une stratégie et nous, malheureusement, aucune. Nous n'en avons malheureusement aucune. La France l'exprime elle très clairement : nous voulons une Europe de la Défense. Nous voulons une Europe de l'armement. (...) Et nous avons tous besoin de cela, afin d'être indépendants des Etats-Unis. Et cela ne serait jamais dit sous cette forme dépolitisée en Allemagne. Nous faisons plutôt le grand écart lorsque nous disons : l'Europe oui, mais il faut aussi prendre en compte la consolidation nationale et faire le grand écart en ne négligeant pas le pont transatlantique. Nous restons confus à ce sujet. » (Officier supérieur allemand).

Enfin, cette image d'une coopération paisible est le plus souvent articulée chez les acteurs avec celle forcément positive des avantages que chacun retire du travail en commun.

« Le but, c'est fait avec une attitude win-win. On ne peut pas tirer la couverture uniquement à soi. Il faut que la coopération profite aux deux partenaires, sinon elle ne marchera pas longtemps. Le but, c'est de trouver un compromis qui satisfasse les deux parties au mieux. » (Officier supérieur français)

« Ca ne peut être qu'un jeu gagnant/gagnant. Il n'y a pas d'exemples de coopération réussie où il y en ait une partie qui enfonce l'autre, ça n'existe pas, il faut que tout le monde trouve son avantage, il faut un but commun : pas de Junior Partner. Autrefois, cela pouvait être acceptable, parce qu'on les aidait. Je vais vous dire, c'est ce qui me plaît. Maintenant les buts politiques sont clairs, maintenant l'Allemagne a pris fortement conscience de ces évolutions... » (Officier supérieur français)

Cette conception selon laquelle une « bonne coopération » implique nécessairement un jeu à somme positive induit l'existence d'un équilibre dans la répartition des fruits de la coopération. L'équilibre pourra être recherché dans une séquence de la coopération, dans l'ensemble de la coopération, ou plus largement, à l'échelle de la relation franco-allemande prise dans son ensemble. Le refus, plus marqué chez les acteurs français, de comprendre la coopération comme la confrontation d'intérêts distincts est plus ambigu. En effet, en allant au bout de cette logique, cela supposerait que les militaires français et allemands ne défendent, à partir du moment où ils sont impliqués dans la coopération, que les intérêts des structures franco-allemandes qualifiées de *Corporate actors*. Les intérêts de ces dernières seraient par nature ceux des acteurs fondateurs. Or, une analyse en termes de gains respectifs, même si on les souhaite équilibrés, suppose que les résultats de la coopération sont encore évalués nationalement. Il pourrait s'agir d'un indice révélant la perception encore mixte de la coopération, supranationale et intergouvernementale. Cette attitude dénoterait peut-être aussi de la faible conceptualisation d'ensemble chez les Français, malgré la perception allemande, d'une position française en amont des négociations, et de sa fabrication réactive au cas par des cas¹⁹⁴.

1.2 - Ce que l'on croit : les préférences des acteurs de la coopération

L'examen des orientations cognitives a conduit à se concentrer sur les acteurs individuels. L'analyse des préférences implique en revanche la réintroduction des autres types d'acteurs : les *Corporate Actors*, les administrations militaires nationales fondatrices, ainsi que les coalitions. La notion de préférence possède de nombreuses accep-

¹⁹⁴ Jean-Michel Eymeri (2002), « Définir « la position de la France » dans l'Union européenne. La médiation interministérielle des généraliste du SGCI », in Olivier Nay, Andy Smith (dir.), *Le gouvernement du compromis*, Paris, Economica, p. 149-175.

tions. Schématiquement, elle réunit ici l'ensemble des motifs à l'origine des choix des acteurs. Afin de rendre cette notion opératoire, elle est décomposée dans les paragraphes suivants en intérêts propres (*Self-interest*), en rôles et en valeurs identitaires.

La réintroduction du concept d'intérêt propre appelle de nécessaires éclaircissements pour plusieurs raisons. La première est celle du croisement disciplinaire dans lequel il a été choisi d'analyser la coopération militaire franco-allemande. Le concept d'intérêt structure ainsi les débats animant les théories des Relations internationales et l'analyse stratégique des organisations. Les illustrations pourraient être multipliées. Derrière une polysémie supposée, il est pourtant aisé de dégager une définition synthétique grâce aux buts poursuivis. Les acteurs considérés cherchent à accroître leur pouvoir, leur autonomie et/ou à favoriser leur croissance. Pour la théorie des jeux, les joueurs ont un comportement rationnel et cherchent donc à maximiser leurs gains. Elle associe rationalité et comportement individualiste. Cette association rend nécessaire une deuxième série de précisions.

Tout d'abord, la nature égoïste des motivations d'un acteur est relative. Elle dépend du niveau d'interaction considéré. Un Etat développera une stratégie qualifiée de *Self-help* lors de relations interétatiques. Le comportement unilatéral ou de « cavalier seul » correspond cependant à la poursuite d'objectifs collectifs, ceux de la communauté nationale, un intérêt *national*.

Ensuite, la qualification d'individualiste d'un comportement fondé sur les intérêts propres peut être perçue comme péjorative. Ce jugement moral rendrait antithétique la coexistence de motivations égoïstes et la participation à un projet collectif, en particulier à une coopération. Or, l'observation des acteurs individuels confirme empiriquement l'existence de cette situation. En effet, les actions des "serviteurs de l'Etat" seront orientées aussi en partie, par exemple, par des choix personnels (carrière, promotion, situation familiale). Une action dans le cadre de la coopération peut être toute à la fois motivée par le désir d'une bonne évaluation professionnelle et par la croyance en la légitimité de la coopération franco-allemande. Cependant, l'évaluation positive ou négative de l'impact d'une action sur la relation bilatérale n'est absolument pas conditionnée par le cumul de ces motifs chez un même acteur individuel.

Enfin, la dernière précision à apporter concerne une notion qui sous-tend les développements précédents : la rationalité. Celle-ci possède aussi différentes acceptions. L'analyse des orientations cognitives réalisée ci-dessus a commencé d'en souligner la nature relative. Une approche praxéologique la définira comme une adaptation des moyens aux fins recherchées. On peut associer partiellement à cette définition le concept de rationalité en termes de fins de Weber ou celui d'action logique de Pareto. C'est parce qu'elle questionne le caractère rationnel des fins poursuivies que la pensée sociologique va se distinguer de la pensée économique. Alors que « le modèle de *l'homo oeconomicus* suppose des individus interchangeables dotés d'une rationalité identique », la « rationalité de *l'homo sociologicus* dépend des caractéristiques sociales de l'acteur, éventuellement des valeurs auxquelles il croit »¹⁹⁵. Les concepts de rationalité en termes de valeur,

¹⁹⁵ Raymond Boudon (2000), « Rationalité », in Raymond Boudon, *Dictionnaire critique...*, op. cit., p. 481.

de coutume ou d'impulsion développés par Weber correspondent à cet effort de compréhension des comportements par l'analyse des fins. La catégorie « actions non logiques » de Pareto est plus large, puisqu'elle intègre les actions produisant des effets discordants avec les objectifs recherchés. C'est l'entretien d'une confusion des analyses de la rationalité des moyens et de celle des fins qui est la source d'une certaine polarisation des débats théoriques. En assimilant, par exemple, trop rapidement la logique instrumentale et la rationalité en termes de fins de Weber, on enferme les motivations des acteurs à des considérations matérielles, voire matérialistes. Cette posture laisserait alors supposer que les intérêts des acteurs renvoient à une réalité spontanément objectivable, mesurable, et même constante selon les contextes et les époques. A l'opposé, les comportements motivés par des valeurs ou des croyances relèveraient d'un registre idéal ou idéaliste. On voit poindre à nouveau le débat, parfois artificiellement exagéré, entre les défenseurs d'une réalité donnée et ceux d'une réalité construite, entre « intérêt » et « cultures »¹⁹⁶, ou encore entre intérêts et normes¹⁹⁷. Ce débat autour de l'introduction des croyances et des orientations cognitives traversent également la pensée économique¹⁹⁸. Or, admettre que la perception par les acteurs de leurs intérêts varie selon les périodes et les contextes sociaux ne conduit pas forcément à nier leur matérialité, et, inversement, souligner le rôle des valeurs dans l'émergence d'une réalité sociale passe par l'observation empirique des résultats de cette influence.

Les intérêts propres des acteurs

Les intérêts propres – la pérennité, la préservation de l'autonomie et la croissance – des acteurs de la coopération franco-allemande sont finalement les plus "transparents", même s'ils ne sont pas forcément ceux qui sont les plus spontanément explicités dans les entretiens.

Dans le cas des *Corporate Actors* que sont les structures binationales, le volume des moyens matériels et humains mobilisés dans la réalisation des projets franco-allemand est en soi une garantie relative de leur pérennité. Ensuite, la réflexion des sous-groupes d'experts des différents GFACM peut avoir comme résultat l'adjonction de nouveaux secteurs d'intervention par l'identification de besoins communs ou la mutualisation de ressources déjà existantes. Le mécanisme incrémental du développement de la coopération militaire franco-allemande par ajouts successifs de projets est assimilable au *Spill-over effect* de l'approche néo-fonctionnaliste. Ce phénomène tend à accroître relativement l'indépendance de ces acteurs à l'égard des changements gouvernementaux. Toutefois, l'imperméabilité relative des structures binationales face aux aléas que sont les alternances politiques et la qualité des relations personnelles entre chefs d'Etat et de gouvernement ne se traduit que par une autonomie modérée à l'égard des acteurs fonda-

¹⁹⁶ Markus Jachtenfuchs (1995), «Ideen und internationale Beziehungen», *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, 2.(2),p. 417-442 ; Jean Joana, Andy Smith, «Chapitre 3 : Le cas de l'avion de transport européen Airbus A400M. Politique inédite ou édifiante ?», in William Genieys (2004) (dir.), *Le choix des armes*, op. cit., p.116-117

¹⁹⁷ David Ambrosetti (2006), « Contre l'opposition « intérêts versus normes » : Rivalités interétatiques et relations de clientèle sous un prisme constructiviste », *Études internationales*, 37 (4), p. 525-546.

¹⁹⁸ Pierre Allan, Christian Schmidt (2004), *Game Theory and International Relations : Preferences, Information, and Empirical Evidence*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing.

teurs. Les structures binationales de conception ou de mise en œuvre sont en effet « incomplètes » en tant que *Corporate Actor*. Comme il l'a été souligné plus haut, leur organisation rhizomatique et déconcentrée réduit leur capacité à produire une influence autonome. Sans être un simple forum au sein duquel vont se développer les interactions entre les administrations nationales, les structures binationales sont encore largement dépendantes des orientations générales des acteurs fondateurs.

Or, les actions des forces armées nationales, ainsi que leurs différentes composantes, sont motivées par des questions qui dépassent largement le seul secteur de la coopération militaire franco-allemande. L'emploi du concept d'un jeu à deux niveaux pour décrire la coopération militaire franco-allemande a déjà permis d'évoquer cette situation. Deux agendas coexistent : celui des acteurs binationaux et celui des administrations nationales, l'un externe, l'autre interne. Si l'existence des administrations nationales n'est pas remise en cause, c'est que la préservation de leur autonomie s'exprime à travers leurs actions ou de leurs inactions au sein de la coopération. La défense des intérêts propres des administrations militaires nationales se concrétise ainsi en partie dans la production de l'agenda de la coopération. Le *tempo* des projets franco-allemands doivent suivre ou s'insérer dans celui des deux administrations. Il peut s'agir par exemple des cycles de gestions du personnel (récupération, exercices/formations, opérations/disponibilité opérationnelle), du matériel (reconditionnement/renouvellement d'un parc par l'introduction ou amélioration d'un système d'armes), ou même du format (réduction des effectifs, modernisation de l'organisation et ses conséquences). La « veille » que réalisent certains acteurs individuels – les superviseurs, les « médiateurs » – reflètent cette situation. Leur fonction de coordination à l'échelon de la conception a en effet, aussi, pour but d'identifier des fenêtres d'opportunité lors desquelles il sera possible d'approfondir certaines actions de coopération ou de résoudre des problèmes anciens. Leur intervention dans le cadre de la rédaction de la *Roadmap* de la coopération poursuivra un objectif de synchronisation des agendas. Cette prépondérance de l'agenda national peut conduire à rejeter les enjeux de la coopération au dernier rang des priorités des administrations nationales. Comme forme extrême de ce déclassement, le caractère franco-allemand d'une formation peut être un désavantage. La planification du remplacement des dotations en matériel par les états-majors nationaux illustre cette situation. Les officiers des régiments intégrés à la Brigade franco-allemande jugeaient ainsi que leurs unités n'étaient pas les premières à voir leur matériel tactique rénové ou changé parce qu'elles étaient justement franco-allemandes. Il s'agit là d'une perception réductrice. Les logiques sous-tendant les choix des planificateurs nationaux sont construites autour d'autres motifs : la valeur opérationnelle d'une unité, la planification des départs en opération extérieure et, parfois, le prestige d'une unité. Toutefois, il faut reconnaître que certaines des conséquences de ces choix ne sont pas évaluées à l'aune de leur impact sur l'interaction entre les partenaires. *A minima*, ce genre de décision peut être analysée par le partenaire comme un désintéret pour la coopération, c'est-à-dire la réduction de l'effort qu'un acteur est prêt à fournir pour poursuivre le jeu. Au pire, la décision peut être considérée comme une forme d'unilatéralisme. Il s'agit déjà de la nature du mode d'interaction auquel de prochains développements seront consacrés. Ce

qu'il faut retenir pour l'instant, c'est que la préservation (ou le maintien) de l'autonomie des acteurs fondateurs, c'est-à-dire les administrations nationales, a pour conséquence la prépondérance des agendas nationaux, à tous les niveaux, sur celui des acteurs binationaux.

Les intérêts de certaines coalitions qui peuplent la coopération militaire franco-allemande renforce en partie cette prédominance de l'agenda national. Les acteurs collectifs que sont les « Armes/spécialités » ou « Promotion » interagissent d'abord à l'intérieur de la sphère nationale. La coopération franco-allemande ne représente qu'une extension de leur domaine d'influence. De plus, l'existence de ces groupes n'est pas permanente. C'est dans la mesure où les dossiers mis sur agenda peuvent remettre en cause leur intérêt propre, comme il a été défini plus haut, qu'ils se mobiliseront.

Les « Armes/spécialités » cherchent à influencer les décisions (budgétaires, formats, création ou fermeture d'implantations, programmations militaires) dont l'impact peut accroître ou réduire leurs ressources. Faire augmenter leurs effectifs ou diminuer relativement l'importance de la réduction de ces derniers, favoriser la production d'un matériel qualifié de prioritaire, parvenir à faire nommer des individus issus de l'"Arme" à des postes clés, ou bien encore le maintien d'avantages salariaux liés à l'emploi constituent des enjeux centraux. A travers ces décisions, l'acteur cherche à garantir non pas sa survie, mais le maintien de son influence, de son statut¹⁹⁹ et de sa croissance. Ces motifs de nature corporatiste apparaîtront dans le cadre binational lorsque la décision et la mise en œuvre d'une action de coopération sont liées de manière directe ou connexe à l'intérêt propre de ces coalitions « Armes/spécialités ». Les solutions adoptées doivent aux yeux de leurs membres respecter les équilibres construits nationalement.

La nature incertaine – acteur collectif ou simple réseau – du club franco-allemand ou de la coalition « promotion » se reflète dans la difficulté à définir leurs intérêts propres. En raison de la faiblesse du sentiment d'appartenance parmi leurs membres, les motifs tels que la recherche d'indépendance ou la défense de la pérennité n'expliquent que faiblement les orientations de ces acteurs. Seul l'appel implicite à la reconnaissance de compétences spécifiques et de trajectoires professionnelles spécifique au club franco-allemand peut être considéré comme l'expression d'un intérêt propre. L'opinion selon laquelle il faut posséder un profil particulier – maîtriser la langue du partenaire et posséder une ou plusieurs expériences de travail dans un contexte franco-allemand – s'assimile à l'émergence d'une forme de corporatisme. Toutefois, à la différence des Armes/spécialités, l'acteur ne possède pas de reconnaissance formelle à travers l'identification d'un parcours professionnel, à la différence des coalitions « Armes/spécialités ». De plus, la nature transnationale de cet acteur complique encore la définition de ses intérêts propres. Il est en effet confronté à deux systèmes de gestion des ressources humaines distincts. Cette situation et ses conséquences apparaissent plus clairement à l'examen de l'intérêt propre des acteurs individuels.

¹⁹⁹ Il existe une hiérarchie professionnelle au sein des armées et de leurs composantes. Chacun de ces groupes se voit doter d'un prestige. Cette échelle varie d'une nation à l'autre. Ce rang se mesure par exemple, au choix des élèves-officiers à la sortie de l'École ou bien encore à le nombre de poste de responsabilité qui seront attribués aux officiers issus de ces groupes.

Quel que soit leur grade, leur emploi ou leur niveau d'intervention, la gestion des carrières des militaires de la coopération franco-allemande continue de dépendre de leur administration nationale. Ils sont évalués et notés chaque année par des supérieurs de leur propre nationalité. Leur progression professionnelle (passage de grade, concours) s'inscrit dans un cadre national. La construction d'une carrière induit la prise en considération par les acteurs de différents facteurs tels l'origine de leur recrutement (par exemple direct ou semi-direct pour les officiers), ou bien encore l'Arme ou la spécialité d'appartenance. Ces facteurs sont particulièrement centraux pour les officiers. Ces différents éléments conditionnent en effet l'intégration des officiers à l'élite militaire que représente le groupe des officiers généraux. C'est de l'analyse de ces trajectoires professionnelles les plus hautes que vont naître des modèles de carrière. Les acteurs vont les transformer en normes modales, en cherchant à obtenir certaines affectations ou emplois²⁰⁰. L'évaluation de la valeur d'une affectation se réalise donc au regard des parcours d'excellence tels qu'ils sont construits au sein des armées nationales. La nomination à l'un des postes souhaités est le signe d'une carrière promettant potentiellement d'atteindre les plus hautes fonctions²⁰¹. Le poste peut aussi devenir conjoncturellement un accélérateur de carrière – gestion d'un programme d'armement, négociation d'un dossier politique. « Analysée en tant qu'étape d'un parcours professionnel, une affectation en Allemagne ou en France peut être alors considérée comme un aboutissement ou une opportunité professionnelle. Une expérience à l'étranger et/ou dans une structure multinationale peut représenter aussi en particulier pour les officiers un passeport pour certains postes. Cette dernière motivation semble être appréciée de manière différente selon la nationalité. En raison de la traditionnelle forte implication de la Bundeswehr dans les structures multinationales (et en particulier l'Otan), l'affectation dans une structure de coopération militaire représente dans la carrière d'un officier un passage si ce n'est obligé, au moins plus fréquent que pour un officier français. Une affectation en France ou dans une formation binationale est considérée comme ayant un effet assez neutre ou plutôt positif sur le déroulement futur de la carrière. Chez les officiers français, la situation semble plus complexe. En effet, dans les forces armées françaises, le passage dans des structures multinationales permanentes reste encore aujourd'hui plus l'exception que la règle. Ce sont d'abord les affectations à des postes nationaux de responsabilités (en particulier dans un cadre opérationnel) qui distinguent et annoncent les carrières les plus prometteuses. Au contraire, « tatoués » et « enfermés » dans le franco-allemand, certains officiers de l'Armée de terre ont pu laisser entendre que l'inscription de leur carrière dans cette quasi-filière fut plus un inconvénient qu'un avantage²⁰². La

²⁰⁰ Pierre Bourdieu (1989), *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les Editions de Minuit, p.159.

²⁰¹ La valorisation d'une étape franco-allemande dans une trajectoire professionnelle nationale dans le cas des officiers fait apparaître des logiques comparables à celles mises en évidence chez les élèves de l'Ecole nationale d'administration vis-à-vis des carrières européennes/internationale ou plus précisément chez les membres des cabinets des commissaires européens : Michel Mangenot (1998), « Une école européenne d'administration ? L'improbable conversion de l'ENA à l'Europe », *Politix*, 43, p.7-32 ; Jean Joana, Andy Smith (2002), *Les commissaires européens*, op. cit., p. 75 et suiv.

²⁰² L'importance accordée en France à l'expérience opérationnelle explique aussi un certain dépit de la part des officiers affectés au sein de la BFA qui pendant longtemps ne purent partir en opérations extérieures en raison même du caractère binationale de cette formation. Cette situation a évolué depuis quelques années, mais les « tours » des régiments français pour les missions outre-mer (relève, mission de courte durée, missions de souveraineté) demeurent

particularité de ces affectations leur aurait même « fait perdre du temps » par rapport à leurs camarades de promotion. Acceptant ce constat, plusieurs officiers soulignèrent cependant que cette situation était en train d'évoluer, annonçant même pour l'un d'entre eux, l'arrivée d'un officier général, issu du "franco-allemand" aux plus hautes responsabilités au sein d'une des composantes des forces armées »²⁰³.

Ceci a plusieurs conséquences sur la définition des intérêts propres des acteurs. D'une part, l'attrait pour une affectation dans le franco-allemand est évalué à l'aune de ce qu'elle peut représenter dans une carrière. De ce point de vue comme on vient de l'évoquer, l'attraction pour ce type de poste varie d'une nation à une autre. D'autre part, dans une temporalité plus courte, l'évaluation annuelle que représente la notation peut motiver un individu à accomplir sa tâche dans le cadre de la coopération. Atteindre les objectifs qui lui ont été fixé par sa fiche de poste sert son intérêt propre. Toutefois, la définition des objectifs à atteindre peut varier selon le contexte binational ou national. Le caractère binational de la chaîne hiérarchique peut être à l'origine de ce type de dilemme. « Un officier peut se retrouver dans une situation inconfortable - cela s'est déjà produit au sein de la BFA - lorsque son supérieur direct, d'une autre nationalité que la sienne, lui donne un ordre, et qu'un supérieur de sa nationalité lui interdit formellement d'y obéir. A qui obéir ? L'officier dans cette situation arbitrera alors en prenant en considération les relations personnelles développées avec l'un ou l'autre, de son interprétation de la ligne hiérarchique et de l'éventuel impact sur sa carrière d'une désobéissance à l'un ou l'autre de ses supérieurs. Ces problèmes qui apparaissent en garnison peuvent susciter des tensions encore plus fortes dans le cadre d'opérations extérieures»²⁰⁴. En effet, il faut le rappeler, c'est un supérieur de même nationalité qui note l'acteur militaire. L'intérêt propre de l'acteur peut alors le conduire à ne pas adopter le comportement permettant d'obtenir le gain maximal pour la coopération. Travailler dans ou travailler pour la coopération franco-allemande ne sont donc nécessairement indissociables pour les acteurs individuels.

Favoriser la coopération : un but partagé par tous les acteurs du « franco-allemand » ?

Les choix réalisés par les acteurs sont orientés par les conditions (normes organisationnelles, décisions antérieures) dans lesquels ils sont effectués. Ils le sont aussi par les tâches ou les objectifs qui sont assignés à chacun des acteurs, leur rôle. Ce rôle enferme l'acteur dans un répertoire d'actions comportant un nombre limité d'options. C'est cet espace d'autonomie qui permet à l'acteur d'interpréter son rôle. Plus la division des tâches sera précise au sein d'une organisation, plus la liberté de l'acteur se verra réduite. Ce système d'obligations a toutefois l'avantage de réduire l'incertitude des interactions. Les acteurs attendront en effet de chacun d'entre eux qu'ils respectent leur rôle et adoptent les comportements induits. Le non-respect de ces normes peut être puni, par une sanction formellement définie à l'avance (une sanction administrative ou une compensa-

moins réguliers que ceux des régiments métropolitains.

²⁰³ Christophe Pajon (2006), op. cit., p. 141-143.

²⁰⁴ Christophe Pajon (2006), op. cit., p. 114-115

tion financière par exemple) et/ou par une contrainte sociale plus ou moins diffuse. Dans ce dernier cas, c'est le risque de voir réduire ou disparaître la confiance que lui accorde son partenaire qui peut pousser un acteur à abandonner certaines options.

La constellation d'acteurs que constitue la coopération militaire franco-allemande semble aisément se prêter dans un premier temps à une décomposition en rôles. La nature bureaucratique de la majorité des acteurs, ou de l'environnement dans lequel ils évoluent, suppose une définition formelle de leur rôle. Ceci est également vrai pour les *Corporate Actors* qui ont pour origine un acte fondateur fixant leur mission. Les protocoles, les arrangements administratifs, les organigrammes et les fiches de postes produisent des systèmes d'obligations réciproques entre les acteurs.

Les protocoles de 1988 mettent en exergue l'articulation de la coopération militaire franco-allemande avec la dimension européenne en chargeant les structures binationales « de promouvoir une identité européenne en matière de défense ». Il s'agit aussi, en reprenant la définition de la coopération militaire, d'accroître l'interopérabilité des armées partenaires dans le cas d'opérations conjointes et de mutualiser des ressources dans une période de restriction budgétaire. Qu'il s'agisse des structures de conception (GFACM) ou des formes organiques (BFA, EFA, etc.), ces buts forgent leurs rôles et produisent des attentes quant à leurs actions. De manière comparable, il est attendu des acteurs fondateurs (les administrations nationales) qu'ils soutiennent et favorisent ces actions. A leurs niveaux d'intervention respectifs, les comportements des acteurs individuels doivent répondre à ces obligations que représente la poursuite des buts de la coopération.

L'emploi du concept de rôle afin de comprendre les préférences des acteurs dans la prise de décision semble alors faiblement fructueux dans le cas de la coopération franco-allemande. En effet, chacun des acteurs identifiés l'a été en grande partie en raison de ses fonctions au sein des actions de coopération. Cependant, cette approche fonctionnaliste conduit à un degré de généralisation trop élevé et postule une unicité des rôles. Or un acteur possède plusieurs rôles. Ainsi, une formation binationale, comme la Brigade franco-allemande ou l'Ecole franco-allemande du Tigre, n'a pas pour seul rôle de servir de vitrine à la coopération militaire franco-allemande et d'assurer la démonstration de la qualité du fonctionnement de cette dernière. Elles doivent surtout pouvoir respecter des impératifs opérationnels pour l'une ou fournir une formation à des pilotes pour l'autre. Ces deux exemples soulignent l'existence de rôles pluriels.

Les administrations militaires assurent aussi différents rôles selon les domaines d'interventions. La question de la synchronisation des agendas nationaux et celui de la coopération franco-allemande évoquée ci-dessus est symptomatique de ce phénomène. Employeuses, productrices de services, consommatrice de moyens matériels et financiers sont autant de rôle qu'elles assurent. En raison du caractère perméable du secteur de la coopération aux enjeux définis dans la sphère interne, ces rôles peuvent entrer en compétition avec celui de promoteur de la coopération.

Enfin, les choix des acteurs individuels doivent aussi composer avec leurs différents rôles. Le commandant d'une unité binationale est tout à la fois un « administra-

teur » de la coopération franco-allemande et le chef d'une organisation dont on attend qu'il assure la réussite des missions. Il évaluera éventuellement les options qui lui sont offertes de manière distincte selon que cette solution respecte l'esprit de la coopération ou qu'elles assurent l'accomplissement des objectifs de sa structure. Cela peut être manifeste dans le cas des unités mixtes face à la multiplication des interlocuteurs hiérarchiques. La chaîne de commandement opérationnelle, compétente dans le cadre de l'emploi des forces, comme la chaîne organique, responsable de la gestion courante, sont doublées²⁰⁵. Elle explique aussi le maintien de contraintes spécifiquement nationales sur la gestion quotidienne de ces unités.

« Il y a tant de sollicitations et puis il y a les relations avec la Région Terre, avec les autorités françaises. Donc ce poste n'existe pas au DUO, le Document Unique d'Organisation de l'EFA. Ce DUO a été malheureusement "verrouillé" et on ne pourra pas l'augmenter, on propose seulement des aménagements internes à volume constant. On a supprimé par exemple un poste de mécanicien au profit d'un poste de responsable de gestion des ressources humaines. [...] Ce n'est pas par rapport aux Allemands. Nous sommes sensiblement au même niveau. Nos besoins ne sont pas prohibitifs – 4 ou 5 personnes supplémentaires. C'est simplement dans le cadre global de la gestion des effectifs de l'Armée de terre. » (Officier français, EFA)

Cependant tous ces rôles assurés par un individu n'orienteront pas son comportement avec la même puissance. Liée au phénomène de socialisation, l'influence exercée par un rôle/fonction sera d'autant plus forte pour un individu, que cette fonction représente une réussite dans une carrière à ses yeux et selon les critères de l'administration d'appartenance, que ceux qui l'exercent constituent un groupe de référence et qu'il y a identification aux buts de l'organisme d'emploi²⁰⁶. Or, comme on l'a vu la valorisation des postes dans la coopération franco-allemande reste nuancée selon la nationalité, l'existence d'un groupe de référence en suspens, et l'identification aux buts de l'institution franco-allemande pas toujours acquise ou parfois en compétition avec ceux des administrations nationales. L'orientation des comportements des acteurs militaires en raison du rôle qu'ils assurent au sein de la coopération franco-allemande peut apparaître de ce point de vue limitée.

Finalement, l'introduction du concept de rôle permet d'évoquer rapidement un biais induit par la technique d'enquête qualitative. En effet, le choix des personnes interviewées s'est appuyé sur leur responsabilité ou leur rôle dans la coopération militaire franco-allemande. L'entretien induit la création d'une posture chez l'acteur concerné à l'égard du chercheur. A moins d'une relation de confiance, l'interviewé cherchera à produire un discours cohérent entre le rôle qu'il occupe et ses jugements à l'égard des objectifs de la coopération. En d'autres termes, les individus peuvent justifier la ou les actions dans lesquelles ils sont impliqués, et même faire preuve d'une forme de prosélytisme, moins par adhésion sincère que par respect d'un rôle et par loyauté institutionnelle. L'opinion recueillie peut ne refléter alors que, peu ou prou, le discours de leur

²⁰⁵ Le nouvel arrangement administratif de la BFA a tenté de simplifier cette situation du point de vue de la chaîne opérationnelle en attribuant le commandement opérationnel au Corps européen.

²⁰⁶ Richard Peck (1979), « Socialization of permanent representatives in the United Nations: some evidence », *International Organization*, 33 (3), p. 375-376.

structure d'emploi. Et même dans ce cas, une administration, est-elle-même susceptible d'être touchée par une forme de "schizophrénie organisationnelle" en chargeant des structures différentes de réfléchir et de développer des projets qui peuvent entrer en compétition. Dans le cas français, il s'agissait en 2006 de la construction d'une Europe de la Défense ou de la réintégration au sein de l'Alliance atlantique.

Un système cohérent et spécifique de normes et de valeurs: les identités

Le concept d'identité a servi précédemment à décrire les processus de socialisation. Il s'agissait d'identités professionnelles, et plus précisément, militaires des acteurs individuels. L'accent a été mis alors sur leur dimension normative – manières de faire et de penser – et sur le fait qu'elles sont définies et sanctionnées dans un espace social déterminé. Ce dernier point a éclairé leur hétérogénéité. Cependant, ce système contraignant ainsi défini est incomplet. L'identité se décompose aussi en valeurs. Les valeurs orientent de manière plus diffuse les acteurs. En effet, elles représentent la valorisation de certains objets, objectifs ou comportements par les acteurs²⁰⁷. Si elles structurent des processus d'évaluation, certes non formalisés, elles ne sont pas pour autant issues d'une démarche logico-expérimentale. Si les jugements de valeurs ne sont pas purement subjectifs (puisqu'ils naissent de la confrontation et de l'accommodation avec d'autres individus ou organisations), ils ne représentent pas non plus une réalité objectivable. Elles ne sont pas non plus la source de principes dont on pourrait déduire systématiquement un comportement.

En effet, d'une part, les valeurs interagissent entre elles dans la production d'une préférence. Elle révèle par ailleurs un sens que les acteurs donnent à leur action dans la coopération. Par exemple dans le cadre de la coopération militaire franco-allemande, comme on va le voir, «l'efficacité opérationnelle» comme élément d'un professionnalisme militaire doit ainsi composer avec les valeurs «réconciliation» et «amitié». D'autre part, elles sont pluridimensionnelles. Selon le contexte, le «professionnalisme» pourra prendre un contenu distinct, qu'ils s'agissent d'être professionnel dans une gestion administrative²⁰⁸ ou dans la conduite d'une opération de guerre.

Avec les normes, ce sont ces valeurs, ainsi comprises qui composent les identités des acteurs. C'est dans l'attribution d'une valeur à certains objets ou projets que les identités participent à la production d'une vision spécifique des intérêts propres ou des rôles. Autrement dit, si le concept d'intérêt propre – existence, préservation de l'indépendance, et croissance – identifie une catégorie idéale-typique à l'origine de préférences, il ne dit rien de son contenu et de la hiérarchisation interne des intérêts pour chacun des acteurs.

²⁰⁷ La valeur accordée à certains objets caractérise ainsi les discours de justification du risque encouru dans le cadre de leur activité. Des dispositions aux risques ? Les élèves-officiers de l'Ecole de l'Air

²⁰⁸ Les rapports entre compétences, qualification et polyvalence induisent ainsi aujourd'hui des ajustements du contenu de la notion de professionnel selon les composantes des forces armées ; cf. : Christophe PAJON « Polyvalence et adaptabilité des militaires français : facteur de résistance au changement ? », *Communication présentée dans le cadre du 3^{ème} Congrès de l'Association française de sociologie, Paris, Avril 2009.*

Or, dans la constellation d'acteurs que représente la coopération militaire franco-allemande, les valeurs en jeu sont multiples. Leurs combinaisons produisent pour chaque acteur une hiérarchisation plus ou moins spécifique des options à leur disposition lors de leurs interactions. Toutefois, une de ces combinaisons de valeurs – « opérationnalité versus amitié/réconciliation – nous semble particulièrement centrale et exemplaire de l'évaluation des options offertes dans les actions de coopération, tout en faisant réapparaître la question du « sens » attribué par les acteurs à leur activité²⁰⁹ :

- La dialectique de valeurs de la coopération militaire franco-allemande : La relation franco-allemande peut être qualifiée d'institution en ce qu'elle représente un système de valeurs qui oriente les actions des acteurs. Son expression peut être détectée dans les discours à travers l'emploi de formules dont la normativité a été soulignée en introduction : couple ou amitié franco-allemande, relation privilégiée, communauté de destin. Ces motifs rhétoriques peuvent être considérés comme la manifestation d'une réduction des options offertes aux acteurs dans leurs interactions. En effet, dans la mesure où les deux acteurs savent qu'il va y avoir une poursuite de la coopération, qu'il va y avoir des coups suivants, l'avenir de la relation devient important. Plus clairement, l'institution franco-allemande induit une valorisation chez les acteurs de certaines options – solutions binationales, recherche du compromis, construction européenne – et une dévalorisation parallèle de l'unilatéralisme, un comportement de cavalier seul, qui pourrait entraîner un cycle de punition²¹⁰.

Par ailleurs, l'institution franco-allemande oriente le choix du partenaire avec lequel il est décidé de coopérer. Les valeurs d'amitié ou de réconciliation expliquent et légitiment la préférence pour un Etat plutôt que pour un autre. Le passé guerrier des deux pays – des ennemis héréditaires au couple - participe à la production d'un récit qui donne une valeur pour elle-même à la coopération militaire entre l'Allemagne et la France. Ce dernier donne un sens à une succession de jeux à coups répétés. Le caractère paisible des relations entre les deux Etats est en effet la garantie et le signe de la pacification des relations interétatiques européennes. De ce point de vue, le fait de coopérer deviendrait une fin en soi et donnerait du sens aux actions de coopération.

Ces deux valeurs « amitié » et « réconciliation » traversent la constellation d'acteurs. Cependant, leur prééminence par rapport à d'autres valeurs n'est pas systématique dans les identités des acteurs, qu'ils soient individuels, collectifs ou *Corporate Actors*. Elles sont en particulier en compétition avec l'« efficacité opérationnelle » ou l'« opérationnalité ». Les entretiens révèlent la récurrence de jugements sur les projets de coopération au regard de leur contribution à l'accomplissement, au sens large, des missions des armées. Une réelle mutualisation des moyens financiers et humains, l'amélioration de la coordination sur le théâtre d'opération ou l'interopérabilité des matériels sont autant de fins que les

²⁰⁹ Andy Smith (1995), « Reintroduire du sens dans les réseaux d'action publique », in Patrick Le Galès, Mark Thatcher, op. cit., p. 109-120.

²¹⁰ Robert Axelrod (1992), op. cit., p. 21.

acteurs militaire jugent « utiles », et auxquelles ils attribuent une valeur élevée²¹¹. L'affirmation souvent exprimée par des militaires rencontrés, « on ne coopère pas pour coopérer » souligne cette tension chez les acteurs.

L'évaluation que ces professionnels réalisent de leur activité au sein de la coopération, ne se ferait pas, seulement, au regard de leur impact sur la qualité – bonne ou mauvaise – de la relation franco-allemande en tant que but. Pour certains acteurs ou dans certaines situations, « l'opérationnalité » prendrait alors le pas sur « l'amitié » et « la réconciliation » dans la construction des préférences. L'action de coopération revêtirait selon les acteurs deux « sens ». Cette dialectique des valeurs sous-tend les jugements portés sur des décisions et explique certains choix organisationnels.

- Un système d'évaluation propre à la coopération militaire au sein de la relation franco-allemande : La coopération militaire a été définie comme un secteur de l'action publique. Ce sous-système de la politique de défense est aussi inséré dans un ensemble plus large, celui de la relation franco-allemande. Cependant, certains jugements de valeurs de la part des acteurs militaires tendent à laisser penser qu'elle est animée d'une logique distincte. « Lors de son enquête sur la jeune Brigade franco-allemande, Gilles Robert souligna les interrogations suscitées par la création de cette unité mixte chez les cadres français. Sans remettre en cause le principe d'une coopération bilatérale, sa concrétisation sous cette forme ne semblait s'inscrire dans aucune logique "militaire" ou opérationnelle. On voit là s'affronter les deux sens attribués à la coopération. La justification ne pourrait en être que "politique", tribut accordé au rapprochement des deux pays. Cependant, ce "sens" attribué à la BFA ne permettait pas de répondre aux questions qui pouvaient se poser parfois au quotidien à ces militaires sur les objectifs concrets à atteindre [...] « Symbolique » tel fut pendant de nombreuses années le qualificatif souvent employé à l'égard de la Brigade franco-allemande au sein des armées. Par les difficultés que sa mise en place suscita et continue de susciter, elle apparaissait aux yeux des professionnels comme le fruit d'une volonté "politique", ne répondant pas à une logique militaire/opérationnelle²¹². »²¹³.

D'une manière plus générale, une décision sera qualifiée de « politique » ou de « symbolique » par les acteurs militaires, lorsqu'elle est non-logique du point de vue de l'opérationnalité. Ceci tend à souligner l'existence pour ces derniers de deux sphères distinctes, de deux ordres de grandeur selon la terminologie propo-

²¹¹ Dire que « l'opérationnalité » ou « l'efficacité opérationnelle » est une valeur permet de la distinguer des valeurs « amitié » ou « réconciliation ». Par la définition attribuée à l'opérationnalité, il serait possible de plutôt voir là l'opposition entre une rationalité instrumentale et une rationalité axiologique. Cela serait juste si on envisageait la politique de coopération dans son ensemble. L'attention se porte ici sur les préférences des acteurs qui n'ont pas toujours une vision complète de la coopération.

²¹² Lors de l'enquête du SOWI de Sven Gareis sur l'état-major dano-germano-polonais, on demanda aux militaires travaillant au sein de l'état-major multinational dano-germano-polonais quel était, selon eux, l'objectif poursuivi, 88% répondirent qu'ils pensaient moins travailler dans une unité militaire qu'ils ne cherchaient à assurer une fonction plus ou moins politique. Ils évoquèrent un « symbolisme politique » ; Sven Gareis (2003), op. cit.

²¹³ Christophe Pajon, op. cit., p. 146.

sé par Luc Boltanski et Laurent Thévenot²¹⁴, ne répondant pas aux mêmes logiques. A la sphère politique et diplomatique, la légitimation historique et les symboles, aux militaires, la dimension pragmatique et opérationnelle. Ces deux sphères, en réalité, composent plutôt qu'elles ne s'opposent chez les acteurs afin de donner un sens à la coopération.

L'analyse du discours des acteurs militaires confirme en effet l'existence de deux systèmes d'évaluation des décisions de la coopération. L'un construit autour des valeurs de « réconciliation » et d'« amitié » qui permet de comprendre le caractère non-logique de certaines décisions au regard du second système d'évaluation. En effet, les décisions ou les réalisations de la coopération « sont loin d'avoir été toutes qualifiées de « symboliques ». Il en est ainsi des programmes communs d'armement tels ceux des missiles *Roland*, *HOT*, ou encore de l'appareil de transport *Transall*. Ces équipements répondaient à des besoins des deux armées et correspondaient, même de manière schématique pour leurs utilisateurs, à des logiques économiques et industrielles. De manière comparable, les exercices et manœuvres franco-allemands se justifient par de possibles engagements en commun sur un théâtre d'opérations. Il s'agit d'apprendre à travailler ensemble afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle évaluée en terme de rapidité de réaction, de succès de la mission, et de faiblesses des pertes humaines²¹⁵.

L'autre solution développée par les acteurs est celle de l'articulation des deux logiques, soit en réintégrant la coopération militaire comme un secteur parmi d'autres d'un système bilatéral de don et contre-don (ce que l'on donne dans un secteur est compensé par ce que l'on reçoit dans un autre), soit en posant la construction européenne comme intérêt commun²¹⁶.

- Des arbitrages à l'origine de choix organisationnels, juxtaposition ou intégration : Il est alors possible d'appréhender certains choix organisationnels au sein de la coopération militaire franco-allemande à travers cette dialectique « amitié »/ « opérationnalité ». Comme il l'a été souligné, une partie des passagers de la coopération, militaires du rang et sous-officiers, souhaiterait ainsi une intégration profonde des unités militaires, des échanges quotidiens et permanents. Leur évaluation de cette solution est construite en partie autour du désir de mettre en acte « l'amitié » postulée par la coopération, le sens « politique » de la coopération. La « réalité locale » de la coopération franco-allemande viendrait alors attester alors du décalage entre les deux sens attribués à la coopération, qui coexistent dans ce réseau d'action publique. En effet, c'est l'opérationnalité qui est à la source de choix organisationnels comme la description des formations communes, en particulier de la Brigade franco-allemande l'a démontré. C'est au nom de l'opérationnalité, d'une certaine conception de l'efficacité militaire, que les of-

²¹⁴ Luc Boltanski, Laurent Thévenot (2003), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

²¹⁵ L'opérationnalité peut également jouer un rôle dans l'évaluation du partenaire, dans le cas par exemple, de l'évaluation du partenariat avec une armée d'une autre nationalité.

²¹⁶ Il s'agit d'un éloignement de l'objectif quelque peu superficiel. En effet, le même double registre de valeurs peut servir à analyser les décisions au sein des projets de l'Europe de la Défense.

ficiers allemands et français rencontrés sont opposés à une mixité aux échelons d'exécution. Cette situation doit être toutefois nuancée selon la composante des forces armées considérées. La nature des missions d'exécution et des systèmes d'armes déployés influence le degré de mixité envisageable. Dans le cadre de missions aériennes, qu'elles soient de défense aérienne ou d'appuis au sol (*Close Air Support*), les exécutants pourront ainsi être amenés à travailler et coordonner étroitement leur action, même et surtout dans un contexte opérationnel.

Ces systèmes d'évaluation, les valeurs, les identités comme les rôles occupées par les acteurs vont alors orienter leur choix. C'est aussi leur confrontation qui va conduire à l'émergence d'un mode d'interaction propre à la coopération militaire franco-allemande. La multiplication des interactions, des jeux, entre ces les acteurs va conduire à la production d'une régularité dans les types de stratégies adoptées, qui tendront à devenir des normes, ensuite respectées par les joueurs.

2 - Les modes d'interaction de la coopération militaire franco-allemande : une confrontation de modèles.

L'approche néo-institutionnaliste, même centrée sur l'acteur, est construite d'abord sur l'influence accordée aux paramètres institutionnels (*Institutional Settings*) sur les processus décisionnels. Ils représentent un cadre général dans lequel s'inscrivent les constellations d'acteurs. En ce sens, ils prédisposent au développement de certains schémas d'interaction, formels et informels. De manière comparable à certaines formations géologiques qui favoriseront le dessin du cours d'un fleuve et de ses affluents, ces cadres institutionnels constitueront un terrain plus ou moins favorables à l'émergence d'un mode d'interaction ou d'un autre. Or, l'approche multi-niveaux de la coopération militaire franco-allemande révèle la présence non pas d'un, mais de plusieurs paramètres institutionnels. Ces derniers couvrent un spectre qui pourrait aller de l'espace anarchique (ou supposé comme tel) à la présence d'une organisation formelle. Ainsi, en adoptant une vision hobbesienne des relations internationales, il est possible de concevoir que les interactions entre la France et l'Allemagne comme se développant dans un espace non normé. Par ailleurs, le travail des ministères de la Défense et des états-majors s'intégrerait en revanche dans un espace de réseaux et d'association. Au sein des unités organiques (BFA, EFA, etc.), un cadre bureaucratique reprendrait ses droits.

Ce continuum n'illustre pas seulement une progression dans la production de normes régulant les interactions entre les acteurs. Cette progressivité correspond aussi à l'alourdissement de la sanction liée à l'adoption d'un comportement unilatéral. D'un coté de l'échelle, selon une vision caricaturale du champ international inspirée du paradigme réaliste, le non-respect de l'engagement pris par l'Allemagne ou par la France l'une vis-à-vis de l'autre, en supposant un jeu à coup unique, ne sera pas sanctionné. Et c'est parce qu'il n'y a pas de contraintes sociales ou juridiques réelles, que l'un des deux Etats peut choisir de maximiser son gain aux dépens de son partenaire en optant pour

l'unilatéralité²¹⁷. A l'autre extrémité, au sein d'une administration militaire, un acteur individuel qui ne respecterait pas les consignes qu'on lui a fournies ou bien encore les règles comportementales propres à son environnement professionnel peut se voir administrativement puni ou même exclu de la constellation d'acteurs²¹⁸.

Si elle est heuristiquement utile, la conception d'un espace absolument non institutionnalisé et anarchique ne renvoie empiriquement à aucune réalité de la coopération militaire franco-allemande. Ceci ne signifie pas pour autant qu'il n'a pas été possible d'observer des comportements unilatéraux en son sein. Selon les différents niveaux identifiés plus haut, les paramètres institutionnels de la coopération militaire franco-allemande – association, réseau, ou organisation bureaucratique – peuvent tolérer différents modes d'interaction.

Les modes d'interaction sont en effet co-construits par les acteurs au cours de leurs échanges. L'adaptation et l'ajustement mutuel des comportements des acteurs entre eux, ainsi que les buts poursuivis, vont produire des règles d'interactions qui ne reflètent pas automatiquement les paramètres institutionnels. Les modes d'interaction sont des produits induits de la coopération militaire franco-allemande. La multiplicité des coups dans un jeu de négociation sans fin peut être assimilée à un mécanisme de *learning by doing* (qui rappelle l'apprentissage de la théorie du *Policy Learning*). Cette connaissance des règles du jeu, mais aussi des orientations du partenaire représente une forme de méta-coopération que les acteurs produisent mais doivent intérioriser puis appliquer. L'observation des pratiques au sein de la constellation d'acteurs, comme l'analyse des préférences, a permis de dégager l'existence de certaines de ces règles générales. Agrégées, elles composent selon moi deux modes généraux d'interactions qui coexistent au sein de la coopération. Ils sont proches de deux des modèles construits par Fritz Scharpf dans son analyse des politiques publiques : celui de l'accord négocié (*Negotiated agreement*) et celui de la direction hiérarchique (*Hierarchical direction*)²¹⁹. Leur

²¹⁷ C'est le « dilemme du prisonnier » qui est le plus souvent utilisé en relation internationale afin d'illustrer ces situations d'Etats coopérant dans un environnement international. La relation dyadique relève d'un jeu de type non coopératif ; Robert Axelrod, Robert Keohane (1993), « Achieving Cooperation under Anarchy : Strategies and Institutions », in Kenneth A. Oye (eds), *Cooperation Under Anarchy*, Princeton N.J, Princeton University Press, p.226-254.

²¹⁸ Fritz Scharpf distingue quatre grandes familles de modes d'interaction qui peuvent être développés au sein de différents cadres institutionnels :

	<i>Institutional Settings</i>			
	<i>Anarchic Field</i>	<i>Network</i>	<i>Association</i>	<i>Organization</i>
Unilateral action	X	X	X	X
Negotiated agreement	(X)	X	X	X
Majority vote	-	-	X	X
Hierarchical direction	-	-	-	X

²¹⁹ Les deux autres modèles représentent dans une certaine mesure leur idéaux-types opposés. A la différence de l'accord négocié, le mode de l'action unilatérale caractérise les constellations d'acteurs dont les interactions ont vocation à rester ponctuelles et dont le résultat attendu ne nécessite pas une phase d'ajustement trop longue. Les coûts transactionnels en sont alors faibles. Ce mode d'interaction se rapproche des modèles de jeux non-coopératifs, comme par exemple la relation acheteur-vendeur. L'émergence du mode du vote à la majorité renvoie quant à lui à des situations où le nombre d'acteurs est très élevé. La production d'une solution par un processus itératif d'ajustement représenterait un coût transactionnel trop élevé. Ce coût se voit alors réduit par l'institutionnalisation d'un système du vote à la majorité. Le cas de l'Union européenne illustre ce modèle ; Fritz Scharpf (1997), op. cit., p. 47.

mise en évidence va fournir l'opportunité de développer une description dynamique de la coopération militaire franco-allemande.

2.1 – La coopération comme processus permanent de négociation : les caractéristiques de l'accord négocié.

La relation franco-allemande peut être considérée comme un processus de négociation multi-niveaux permanent dont la première formalisation est attachée historiquement au traité de l'Elysée en 1963. Sectorielle, la coopération militaire a bénéficié quant à elle d'une institutionnalisation approfondie (c'est-à-dire touchant à l'organisation même des administrations militaires à partir de la fin des années 80) : construction de cadres formels à différents niveaux (structures binationales, canaux d'échanges), calendrier préétabli de sommets et de rencontres interministérielles, instruments de pilotage. Il est possible d'analyser ce phénomène de multiples manières.

D'une part, on peut considérer les protocoles de 1988 et leur mise en œuvre comme la formalisation et la systématisation de formes préexistantes de pratiques. Cette perspective laisse croire à une évolution "logique", "nécessaire" et "naturelle" de la coopération, une étape du rapprochement des outils de défense de deux pays engagés depuis plusieurs décennies dans le travail en commun. D'autre part, on peut y voir l'affirmation d'une vision politique téléologique commune – l'Europe de la Défense – des deux parties justifiant une collaboration de plus en plus étroite et manifeste. La création de la Brigade franco-allemande serait l'une des premières expressions opérationnelles de cette volonté, d'où sa qualification par les acteurs militaires de « symbolique » durant les premières années de sa création.

Enfin, il est possible aussi d'analyser l'institutionnalisation comme le produit d'un constat et d'une logique de coût. L'existence d'un passé peuplé d'une multitude de processus de négociations parallèles a produit des pratiques et des savoirs-faires, soit une connaissance – certes fragile et portée par quelques individus - de la coopération. Les deux parties prenantes sont convaincues que ces processus vont se poursuivre, voire se multiplier. Par ailleurs, elles peuvent aussi considérer toutes deux qu'elles ont intérêt à ce qu'ils continuent, les résultats de la coopération (*Policy Outcomes*), peu importe leur nature, représentant un gain. Or, chacun de ces processus de négociation successifs ou parallèles a un coût pour les deux partenaires. Ce coût est humain et, surtout temporel, et qualifié de transaction. Découvrir et mettre en relation les interlocuteurs compétents selon les domaines et les projets, développer une connaissance de l'Autre, de ses habitudes, de ses priorités conjoncturelles et à long terme, trouver les solutions organisationnelles *ad hoc*, coordonner les résultats des différents processus de coopération entre eux, bref, négocier et apprendre à négocier représente un investissement en termes de temps. Plus la durée du processus de négociation est longue, quel qu'en soit le résultat, plus les coûts de transaction s'alourdissent. Sans institutionnalisation, les deux administrations doivent répéter un investissement d'un niveau quasi-équivalent à chaque négociation, c'est-à-dire à chaque projet de coopération.

Institutionnaliser est donc une tentative de capitalisation de ces investissements. Formaliser un certain nombre de pratiques, définir des compétences, créer et mandater des structures, identifier des acteurs ou des profils d'acteurs va réduire, selon une logique d'économies d'échelle, le coût transactionnel induit par les futures négociations. On retrouve là des mécanismes déjà mis en évidence par l'institutionnalisme du choix rationnel²²⁰ Cependant, l'observation du fonctionnement de la coopération militaire franco-allemande démontre que seule une partie des savoirs, de la connaissance de la coopération ont été thésaurisés à travers la création des structures permanentes. Le statut incomplet – partiellement en raison de leur faible autonomie – des acteurs binationaux tend à confirmer cette situation de semi-institutionnalisation.

Si la formalisation, même imparfaite, de la coopération oriente les acteurs vers un modèle d'interaction dit d'accord négocié, elle n'en est cependant pas le seul reflet. C'est d'abord la co-construction, le partage, et l'application de pratiques par les acteurs eux-mêmes qui produit/caractérise l'un des modes d'interaction de la coopération militaire franco-allemande. C'est la caractérisation de ces règles et les pratiques adoptées afin de dépasser les problèmes liées à la relation dyadique qui vont aussi attester de son existence.

2.1.1- Transparence, franchise et loyauté : les mesures de confiance de la coopération militaire franco-allemande.

Tout accord, en particulier formel, dans le cadre d'une relation dyadique s'accompagne ou est préalablement fondé sur l'implémentation de la confiance entre les parties. En effet, même si l'accord est obtenu de manière consensuelle, chacune des deux parties conserve à tout moment l'option de ne pas honorer sa part du contrat. En l'absence de toute autre forme de sanction, dans le cas où l'objet de la convention est un échange, l'un peut refuser de payer sa contribution tant qu'il n'a pas perçu sa contrepartie de l'autre. Outre que cette solution n'est valable que lorsqu'il s'agit d'un échange (et pas, par exemple, lorsqu'il s'agit de créer un bien ensemble), elle suppose une simultanéité qui n'est pas toujours concrètement réalisable. Dans le cas de la coopération militaire franco-allemande, si on considère qu'elle est constituée d'une multiplicité de processus de négociation successifs et synchroniques, l'assurance de voir le partenaire respecté son engagement peut se fonder sur la crainte d'une potentielle sanction dans le cadre d'une future négociation ou dans une autre négociation en cours. Cette sanction pourrait aussi trouver sa source dans la sphère interne dans l'hypothèse où la relation franco-allemande a une valeur aux yeux des opinions publiques des deux pays. En effet, dans un régime démocratique, les dirigeants de l'Etat qui aurait fait défaut à ses engagements pourraient ne pas être réélus²²¹. Cependant, une fois encore, lorsque le gain

²²⁰ David Hepstein, Sharyn O'Halloran (1999), *Delegating Powers: A Transaction Cost Politics Approach to Policy Making under Separate Powers*, New York (N.Y.), Cambridge University Press.

²²¹ On se rapproche ici des thèses de la paix démocratique. Fiona McGillivray, Alastair Smith (2000), « Trust and Cooperation Through Agent-specific Punishments », *International Organization*, 54 (4), p. 809-824, Bruce Bueno de Mesquita, James D. Morrow, Randolph M. Siverson, Alastair Smith (1999), « An Institutional Explanation of the Democratic Peace », *American Political Science Review*, 89, p.791-808.

attendu implique une étroite, durable, et volontaire coopération, la menace d'une sanction ne peut être la seule garantie du respect mutuel des engagements et de la réciprocité.

La création, la diffusion, la manifestation et le maintien de la confiance au sein de la coopération franco-allemande représentent un travail permanent des acteurs, en particulier, des négociateurs, au premier chef desquels ceux qui ont été identifiés comme les superviseurs (les marginaux-sécants). La confiance est à la fois une condition²²², mais représente donc aussi un coût induit de la coopération. Il est même possible de l'analyser comme une des formes de dépendance au chemin (*Path dependence*)²²³. La mise en acte de cette confiance peut être observée principalement sous trois différentes normes de comportements : la franchise, la transparence, et la loyauté.

Etre franc et transparent

« « Transparente et franche » sont parmi les qualificatifs qui furent à plusieurs reprises employés afin de caractériser les relations entre Français et Allemands dans le cadre de la coopération militaire. A l'appui de ces affirmations, les officiers interrogés insistèrent sur les documents et les informations directement adressés au partenaire, sans « filtrage » ou censure. Selon certains d'entre eux, une rétention d'informations quant à l'organisation, les grands projets de réformes, voire aux débats, qui agitent les forces armées aurait été de toute façon illusoire en raison du réseau des officiers de liaison et des officiers d'échange. Ces derniers soulignèrent qu'ils ne se sentaient en général pas exclus ou maintenus à l'écart de certaines affaires ou conversations. Les officiers de deux nationalités s'accordèrent seulement sur un domaine sensible qui ne pouvait pas, selon eux, faire l'objet de discussion ou d'échange d'informations : la dissuasion nucléaire française.

La règle de la transparence est connexe à celle de la franchise dans les discours des officiers en charge de la coopération. Pour certains d'entre eux, il s'agit même là d'un des principes de la négociation franco-allemande. Chacun des partenaires se doit d'exprimer ses objectifs, ses contraintes afin d'éclairer son partenaire sur les limites aux efforts consentis afin de parvenir à un accord. Ce type de comportement, qui doit conduire parfois à expliciter les désaccords de manière raisonnée - « mettre sur la table les problèmes » - semble d'autant plus recommandé par les acteurs que ceux-ci ont une bonne connaissance de l'Autre ou sont dans une situation de mixité ou d'immersion. Une autre règle se fait alors jour qui sous-tend les deux autres : la communication libre et décomplexée. Il faut tenir informer son partenaire, voire devancer ses demandes d'explications, « afin d'éviter les malentendus ».

²²² L'autre condition est bien sûr la croyance dans le fait qu'une solution négociée permettra d'obtenir un gain supérieur. L'examen des orientations cognitives des acteurs a déjà permis d'observer la croyance partagée par les acteurs dans le principe du *win-win*.

²²³ Paul Pierson (1996), « The Path to European Integration. A historical institutionalist analysis », *Comparative Political Studies*, 2, p. 123-163 ; (2000), « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *American Political Review*, 94 (2), p. 251-267.

Ce principe de la transparence dans le cadre d'une coopération n'est toutefois pas propre à la relation franco-allemande. En tant que caractéristique d'un régime politique, elle représenterait même aujourd'hui à « l'âge de l'information » une condition préalable à tout investissement dans l'économie d'un Etat²²⁴. C'est sans surprise, que l'on retrouve dans les relations bilatérales militaires qui peuvent être agrégées à l'espace des relations diplomatiques, le respect de certaines conventions caractérisant un type de diplomatie développé et promu par les organisations internationales stigmatisant le secret²²⁵. Outre qu'elle accroîtrait la légitimité des décisions prises tant pour les membres ayant pris part à la négociation qu'aux yeux de l'opinion publique du pays qu'ils représentent, elle garantirait un gain supérieur pour les parties en réduisant ceux liés à la mise en place éventuelle d'un système de contrôle et de sanction²²⁶. La technique de la négociation « portes-ouvertes » entre les partenaires, et entre les niveaux, assurerait une meilleure coordination des différentes politiques nationales²²⁷. Le contexte militaire franco-allemand ne serait alors qu'une acclimatation d'une norme marquant l'évolution des pratiques diplomatique au sein des organisations intergouvernementales, dont les dérogations seraient les caractéristiques.

En effet, « le contexte binational justifie chez les militaires rencontrés l'emploi de l'adjectif « diplomate » ou « diplomatique » pour qualifier certaines attitudes ou comportements d'autocensure. Concrètement, ceci se traduirait par l'application à la coopération militaire de règles de courtoisie, de normes protocolaires et par l'usage d'un langage euphémisé. Ceci peut être lu comme l'adoption par les acteurs militaires concernés de ce qu'il pense être les conceptions dominantes et comportement afférents du groupe de référence de la négociation internationale – les diplomates. Dans un espace pacifié et civilisé, il s'agit de préserver des bonnes relations indispensables à la réussite des projets de coopération. Les individus éviteront alors de s'exprimer sur tel ou tel sujet en présence de leur partenaire, pensant qu'ils sont susceptibles de heurter ou de froisser sa susceptibilité.

« Moi, avec mes homologues, je ne les attaque pas entre guillemets sur tout ce qui est traditions. Il y en a quelques uns qui sentent le poids du passé, c'est évident, et là, il y a quelques tabous. Il faut être tabou, sur la 2^{ème} guerre mondiale. Ce n'est pas la peine. Si c'est eux qui en parlent, volontiers, on en discute, mais cela serait maladroit d'aborder les sujets de façon brutale. ...(...) On discutera plus des qualités professionnelles, des problèmes qu'on rencontre couramment avec nos soldats et on s'aperçoit que c'est un peu les mêmes (...) c'est vrai que j'adopte un comportement un peu diplomatique. On fait plus attention, mais je pense que c'est indispensable. Le travail en commun implique davantage d'attention, d'effort. Pour un

²²⁴ Robert O. Keohane, Joseph S. Nye (1998), « Power and Interdependence in the Information Age », *Foreign Affairs*, 77 (5), p. 93.

²²⁵ Charles Tenenbaum (2007), « Une diplomatie globale : conférences et sommets mondiaux », in Bertrand Badie, Guillaume Devin (dir), *Le multilatéralisme*, op. cit, p. 84.

²²⁶ David Stasavage (2004), « Open-Door or Closed-Door ? Transparency in Domestic and International Bargaining », *International Organization*, 58 (4), p.667-703.

²²⁷ Susanna Borràs, Kerstin Jacobsson (2004), « The open method of co-ordination and new governance patterns in the EU », *Journal of European Public Policy*, 11(2), p.185-208; Damian Chalmers, Martin Lodge (2003), *The Open Method of Co-ordination and the European Welfare State*, ESRC Centre for Analysis of Risk and Regulation, Discussion Paper, 11, The London School of Economics and Political Science, <http://www.lse.ac.uk/collections/CARR/pdf/DPs/Disspaper11.pdf> ; Claudio M. Radaelli (2003), *The open method of coordination: a new governance architecture, for the European Union*, Swedish Institute for European Policy Studies, Rapport 1, http://www.sieps.se/component/option,com_file_index/key,11/name,20031.pdf/.

exercice, qui est déjà relativement difficile entre compagnies françaises, quand je le fais avec des éléments allemands en plus, c'est sûr que ça demande un effort particulier » (Officier français, BFA)

Qu'ils nient ou pas l'existence de sujets "tabous" dans le cadre des échanges franco-allemands, les propos des militaires interrogés permettent de déterminer des thèmes ou des situations qui appellent selon eux certains comportements. Il est possible d'en identifier schématiquement trois. Certains aspects de l'histoire de chacun des deux pays et des relations franco-allemandes en particulier méritent ainsi d'être encore abordés avec prudence selon un nombre non négligeable de militaires allemands et français²²⁸. Le but est alors d'éviter les conversations ou les remarques qui sont supposées pouvant déboucher sur le réveil et l'expression de rancunes liées à un passé national, mais aussi parfois familial. Il convient de souligner que l'intensité de l'interdit varie selon le degré d'intimité que les militaires rencontrés entretiennent avec la culture de l'Autre. Il disparaît même selon certains militaires bilingues » ». Cependant, d'autres nuances apparaissent selon qu'on a tissé des liens amicaux ou pas avec son collègue de travail d'une autre nationalité. Les confrontations d'opinion sur les événements historiques seront alors libres et sans retenue, si il existe des relations de confiance, souvent attestées par un parcours professionnel marqué par de nombreux échanges.

L'évaluation des compétences professionnelles de l'Autre ou les jugements sur ses choix organisationnels et ses méthodes de travail feraient également partie de ces sujets à traiter avec prudence. Un jugement négatif sur telle caractéristique ou habitude professionnelle de son partenaire pourrait heurter les sensibilités.

Enfin, les jugements ou opinions sur la valeur ou les compétences de tel ou tel militaire de la nationalité du partenaire représente le troisième des thèmes impliquant une forme d'autocensure ou l'adoption d'un comportement « diplomatique ». Ces jugements à proscrire dans un contexte binational renvoient souvent à des conflits de personnes, « des questions de personnalités » selon l'un de ces militaires. La gestion de ce type de confrontation (qui peut également exister dans un cadre national) serait complexe. Ils pourraient en effet induire une confrontation entre les deux nationalités. La critique pourrait ne plus être interprétée comme s'appliquant à un seul individu, mais étendue au groupe auquel il appartient.

Bien qu'il soit affirmé, le principe de transparence et de franchise qui caractérise le mode d'interaction de la coopération militaire franco-allemande connaît donc des aménagements. C'est l'adjectif diplomatique qui sera employé par les militaires afin de qualifier des comportements de retrait, de censure ou d'euphémisation. Il s'agit là d'autant de preuves de l'existence de connaissances tacites qui peuvent conduire à des phénomènes de limitations mutuelles, jugés profitables à la poursuite de la coopération²²⁹.

²²⁸ Les Français diront éviter plus précisément les thèmes liés à la Seconde Guerre mondiale, dont ils supposent que l'évocation pourrait "gêner" des Allemands. Selon les militaires allemands, outre une même prudence à l'égard de cette période, une certaine courtoisie impliquerait de ne pas évoquer le passé colonial français, sa politique "post-coloniale", et de ne pas critiquer la volonté de grandeur d'une France qui aurait perdu son statut.

²²⁹ Raymond Cohen (1980), « Rules of the Games in International Politics », *International Studies Quarterly*, 24 (1), p. 129-150.

Etre loyal

L'assurance de ne pas voir le partenaire violer certaines règles de la coopération, sa « réputation » - soit l'observation de ses comportements dans le cadre de coopération avec d'autre partenaire²³⁰- participe évidemment à la création d'un climat de confiance. Un certain *fairplay* s'exprime ainsi, par exemple, dans le respect de l'horizontalité au cours de la négociation. Cette loyauté n'est plus alors celle du triptyque d'Otto Hirshman *exit/voice/loyalty* pouvant conduire à l'« apathie »²³¹, une fidélité subie. En raison de la nature conventionnelle et symétrique de la coopération militaire franco-allemande, il ne peut y avoir de soumission résignée de l'un des partenaires envers l'autre, de relation hiérarchique. La loyauté est relative aux normes et principes qui régissent la relation bilatérale, et devient alors l'expression d'un soutien, d'un engagement à un système de valeurs²³², parfois déconnecté des fins de la coopération elle-même.

La croyance dans la possible déloyauté du partenaire n'est plus alors seulement un facteur pouvant pénaliser et ralentir un processus de négociation. Elle représente également une remise en cause de la coopération dans son ensemble en tant que système de normes. Ainsi, de manière paradoxale, alors que c'est un principe hiérarchique qui préside le fonctionnement des administrations nationales, et plus encore militaires, ce sont les tentatives de l'un ou l'autre des partenaires pour influencer le cours d'une négociation le supérieur (militaire ou politique) du négociateur, à travers un échange diagonal, qui suscita le plus de réactions négatives au cours des entretiens. L'horizontalité dans le cadre la négociation supplante en partie le principe hiérarchique, et plus généralement, interdit le recours par exemple au niveau politique sans concertation préalable. Faire appel de manière unilatérale à l'arbitrage du politique est considéré dans une certaine mesure comme une absence de *fairplay* par les acteurs.

Face à une loyauté déclarée des acteurs, c'est-à-dire le respect des règles de franchise, de transparence, ou encore de réciprocité comme on le verra bientôt, demeurent, semble-t-il, des réflexes de prudence. Un officier allemand déclara qu'il percevait une méfiance constante chez les Français dans le cadre de la coopération. Un officier français n'affirma-t-il d'ailleurs pas : « Ils nous roulent dans la farine ! ». D'une manière générale, la recherche des motivations du partenaire, et de ses supposés objectifs cachés, continue d'alimenter certains doutes sur sa franchise. L'argument juridique avancé parfois par les militaires allemands pour ne pas participer à telle activité ou pour refuser l'adoption d'une solution est parfois analysée comme de la mauvaise foi par certains militaires français. Ainsi, Gilles Robert²³³ soulignait en 1991 à propos de la BFA que si les militaires allemands étaient les premiers à se plaindre des contraintes induites par la présence d'une administration civile puissante et d'un corps de textes juridiques encadrant précisément leur activité, il n'était pas impossible de détecter chez eux ce qu'on pouvait

²³⁰ Robert Axelrod (1992), op. cit., 139.

²³¹ Guy Bajoit (1988), « Exit, voice, loyalty...and apathy », *Revue française de sociologie*, 29 (2), p. 325-345.

²³² Josepha Laroche (2001)(dir.), *La loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan.

²³³ Gilles Robert (1991), op. cit.

identifier comme un « principe d'utilisation de la règle »²³⁴, selon lequel « les règles pourront être exploitées dans un sens défensif aussi bien qu'offensif »²³⁵.

La circonscription de la loyauté aux seuls principes et règles du jeu se confirme en ce que la loyauté n'induit pas chez les acteurs une représentation de la coopération comme une relation exclusive fondée sur une fidélité absolue. A l'échelle régionale, l'hypothèse de voir le couple franco-allemand devenir un « ménage à trois » dans le cadre européen ne représente alors pas une question de loyauté. Des officiers interviewés soulignèrent que dans le cadre d'un fonctionnement normal des relations intra-européennes, il était logique que chacune des trois grandes armées développent des relations bilatérales distinctes. Cette situation serait justifiée par la construction d'une Europe de la Défense, ou par le fonctionnement paisible du système de sécurité continental. Cependant, chez les Français comme chez les Allemands, leurs relations respectives avec les Britanniques suscitent alors l'intérêt et la curiosité, plus au nom, d'ailleurs, du principe de transparence, que de la recherche de la preuve d'une exclusivité. Les propos recueillis laissent alors parfois apparaître la question de l'alternative à la coopération franco-allemande, comme l'opinion, déjà évoquée, d'un officier de la *Bundesmarine* sur les relations entre la Marine française et la *Royal Navy*. Le choix de l'Allemagne comme partenaire privilégié par la France serait également justifié selon certains officiers français par sa plus grande loyauté, loyauté envers un système de normes que ne révélerait l'expérience des négociations avec le Royaume Uni. La loyauté n'est bien dans ce cas pas seulement un préalable à la coopération, mais aussi un gain de cette dernière. La multiplication des échanges et des coups successifs ont tendu à créer chez les acteurs français cette perception du partenaire allemand, à construire une « réputation » du partenaire qui orientera ses choix, comme certains développements précédents l'ont souligné. Robert Axelrod ajoute la « territorialité » au facteur structurant l'environnement dans lequel se déroule le jeu. En l'occurrence le statut de « voisins », le partage d'un espace physique induisant des échanges multiples sur plusieurs générations, détermine le choix d'un ou des partenaires²³⁶.

C'est bien l'implantation de la confiance, soit en partie la prévisibilité du comportement du partenaire, qui représente l'un des défis que doivent surmonter les acteurs de la coopération. Les règles comportementales – transparence, franchise, loyauté – en sont à la fois les outils et la manifestation. Elles représentent un élément constitutif et une condition du développement du mode d'interaction dit accord négocié.

2.1.2 – Les règles de répartition des coûts et des gains : défis et solutions de la coopération

D'autres règles constitutives du mode d'interaction dit accord négocié sont associées au dépassement de difficultés que pose le travail en commun. La coopération fran-

²³⁴ Michel Crozier, Erhard. Friedberg (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, p.221

²³⁵ Cette stratégie relève de celle du *win-set* identifié par Robert Putnam dans son modèle de la diplomatie à double niveau. Toutefois, elle est perçue comme déloyale, du moins dans cette dimension juridique, par les acteurs français de la coopération militaire franco-allemande.

²³⁶ Robert Axelrod (1992), *op. cit.*, p. 146 et suiv.

co-allemande en tant que négociation permanente suscite en effet de manière récurrente deux types de questionnements : quelle méthode pour parvenir à un accord ? Quelles sont les coûts et les gains attendus de la coopération et comment se répartissent-ils entre les partenaires ? Les défis que représentent le développement d'une réponse à ces deux questions sont techniquement plus complexes pour les négociateurs. Ils ont toutefois en commun de s'appuyer sur une même norme : celle de l'égalité et son corolaire, celle de la réciprocité.

La recherche du compromis comme mode de résolution préféré des difficultés.

A la différence du mode d'interaction dit à la majorité fortement institutionnalisé (selon la typologie adoptée), l'accord négocié n'offre pas la possibilité de surmonter une situation de blocage par une solution adoptée à l'issue d'un vote à la majorité, bien que ce mécanisme offre la légitimité nécessaire à l'imposition d'une solution. Dans le mode d'interaction dit de l'accord négocié, les deux partenaires de cette relation moins formalisée conservent l'opportunité d'opter ou bien pour une solution déloyale, ou pour l'unilatéralisme ou encore de se tourner vers un autre partenaire. Ce risque traduit une forme d'égalité, si ce n'est dans les faits (en raison, par exemple, d'un déséquilibre dans les ressources des deux parties), du moins dans le registre d'options stratégiques qui leur sont offertes. Cette égalité dans les choix peut être illustrée par la fiction juridique d'une société internationale peuplée d'Etats souverains négociant et traitant d'égaux à égaux.

La perception d'égalité vécue par les acteurs de la relation franco-allemande ne serait toutefois pas fondée seulement sur une fiction. Les acteurs s'affirment en effet comme des égaux dans leurs discours en justifiant d'effectifs proche et de niveau technologique globalement proches. Sur le continent européen, on affirmera le format comparable de trois armées : les armées française, britannique et allemande. Le principe implicite de symétrie apparaît cependant aussi comme le produit d'une recomposition identitaire réciproque qui accompagne les multiples interactions entre les partenaires. Selon les domaines d'action, les situations de dominants/dominés seront alternées, remises en cause (par exemple, sur l'expérience opérationnelle des armées françaises) ou occultées (la Seconde guerre mondiale)²³⁷.

Au-delà de la dimension identitaire, le principe d'égalité, outre qu'il existe déjà du point de vue de l'information pour laquelle les acteurs refusent une situation d'asymétrie, peut alors imposer des mécanismes de négociation lents, car il ne s'agit pas de chercher à imposer une solution, comme cela peut être le cas lorsqu'un des partenaires est en position dominante. Le respect réciproque des partenaires repose aussi sur l'indépendance postulée de chacun des deux et la possibilité qui est la leur de ne pas poursuivre l'une ou l'autre des formes de coopération. L'accord ne peut être alors obtenu que par un rapprochement progressif des positions de chacun. Dans un système de jeux coopératifs, c'est là que peut apparaître l'habileté des négociateurs dans la re-

²³⁷ Laviania Hall, Charles Heckscher, C. Thdz (2007), « Avant les intérêts : la reconstruction identitaire. Quelques remarques à propos des négociations entre dominants et dominés », *Négociations*, 2 (8), p. 11-31.

cherche de la solution admise par les deux parties. Leurs compétences correspondent à la fois à la maîtrise du processus de négociation et à la connaissance des préférences, orientation et attentes du partenaire, mais aussi des différents acteurs qui peuvent émerger dans un jeu à plusieurs niveaux. En effet, le nombre de coups et leur répétition peut être réduit par la connaissance et l'anticipation de ce que l'Autre attend. L'apprentissage « sur le tas » réalisé à travers différentes affectations dans le franco-allemand éviterait les tâtonnements et permettrait d'atteindre plus rapidement un équilibre entre les attentes des acteurs, ce qui pourrait être assimilé à un équilibre de Nash ou au point focal de Thomas Schelling. Ces deux derniers concepts s'inscrivent toutefois dans les modélisations de jeux de type non-coopératif, dans lesquels il n'y a pas communication entre les parties ou d'accords sur des règles formelles ou informelles. Ainsi, le point focal chez Schelling n'est pas le résultat d'une prise en considération (même intuitive) par les acteurs de leurs attentes respectives, mais de la rencontre fortuite de logiques symétriques.

Or, la recherche du compromis s'appuie chez les acteurs de la coopération franco-allemande sur le principe de la transparence et l'échange d'information. De plus, le point d'équilibre n'est pas atteint par la seule multiplication des coups mais aussi par la croyance des acteurs en la nécessité/efficacité de la méthode du compromis comme outil de production d'une décision. Toutefois, le jugement sur la valeur de cette méthode n'est pas identique chez les acteurs. Le processus itératif par ajustement mutuel ne suscite pas le même intérêt selon l'administration. « Interrogés [...] sur ce que représentait une « bonne » ou une « mauvaise » coopération, les militaires rencontrés ont à plusieurs reprises utilisé le terme de "compromis". Or, le sens que lui donnent Allemands et Français semble varier sensiblement, situation que l'on retrouve d'ailleurs à l'échelon européen²³⁸. Comme peut le faire la comparaison des définitions données par les dictionnaires allemand et français²³⁹, l'analyse des interviews semble révéler une connotation légèrement péjorative du terme de compromis chez les Français et plus positive chez les Allemands.

« Il y a peut-être des différences, mais les Français sont très ouverts, et prêts à écouter d'autres perspectives. Mais on n'a pas toujours des opinions différentes. On a même souvent les mêmes perspectives sur certains sujets précis. Ils sont plutôt ouverts et intéressés par ce que je pense et puis on essaie plutôt d'en tirer un compromis ». (Officier allemand)

« On n'essaie pas systématiquement d'arrondir les angles ou de travailler au profit des Allemands, mais on essaie de faire en sorte que cela se passe bien et qu'on ait de bonnes relations. Éviter qu'il y ait des blocages du genre : « Si vous ne voulez pas faire cela avec nous, et bien faites votre truc à part ! ». Il faut chercher des compromis afin que ça fonctionne » (Officier français)

« Oui, on est obligé de faire des compromis, même si le terme est un peu fort. On est obligé de négocier où d'oublier un peu 100% du règlement, et même eux. On est obligé de faire des petites concessions. Mais d'une manière générale, les gens ne se posent pas trop de questions, n'ont pas trop d'état d'âmes. Mais je n'ai pas d'exemple où on se trouve dans des situations de blocage dans laquelle on est obligé de dire « stop ! Il faut faire un compromis ». Cela se fait

²³⁸ Marc Abélès, Irène Bellier (1996), op. cit., p. 441.

²³⁹ Thomas Johnen, Frank Kahnert (2002), « Différences culturelles franco-allemandes. Une voie pour comprendre », *Documents: Revue des questions allemandes* 57(4), p.45-51.

naturellement. Et quand il y a un problème, c'est un problème dû à une personne comme en national » (Officier français)

L'explication culturaliste, opposant un compromis forcément négatif dans une perception française (selon laquelle faire un compromis, c'est un peu "perdre la face") et totalement positif pour les Allemands²⁴⁰, offre une clé de compréhension. Cependant, ces nuances trouvent aussi leur origine dans la technique de négociation adoptée et les stratégies dominantes que semble recouvrir la notion générique de compromis dans le discours des acteurs militaires. En effet, il tend à devenir parfois synonyme de résultat contractuel obtenu au terme d'une négociation. Or, la décision peut être le résultat d'un processus de concession jusqu'à ce que les positions convergent (par exemple, sur le principe d'un échange de stagiaires en formation initiale) ou d'un marchandage distributif détaillé (comme dans le cas des coûts engendrés par le stationnement d'unités françaises sur le sol allemand)²⁴¹. Selon les stratégies adoptées au cours du processus de négociation, la perception du compromis obtenu, le résultat de l'accord, sera perçu de manière sensiblement différente par les acteurs.

Le processus de négociation représente enfin un défi pour les superviseurs/marginaux-sécants. Ils expérimentent ce que F. Scharpf qualifie de « dilemme du négociateur »²⁴². En effet, tout en conservant à l'esprit qu'il faut créer et maintenir la conviction de leur administration d'origine de l'intérêt du projet en cours (et donc du profit de la coopération aux dépens de l'unilatéralisme), ils se doivent de négocier fermement²⁴³ pour maintenir une égalité dans la distribution des coûts et des gains entre les partenaires. On peut également identifier ici l'activité de « courtier » du superviseur qui « consiste à chercher des solutions acceptables entre des groupes éloignés qui peuvent trouver un avantage à coopérer même s'ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs et n'ont pas les mêmes intérêts »²⁴⁴.

Une répartition égale des coûts et des gains de la coopération : la réciprocité, un enjeu multi-niveau.

La situation symétrique de deux Etats (construite ou réelle) induirait un *design* institutionnel fondé sur la réciprocité, plus que sur la coercition²⁴⁵. Pour Robert Axelrod, elle serait la norme sociale au fondement de toute action de coopération²⁴⁶. Plus précisément, elle peut s'appliquer à deux principaux domaines : le partage des charges et ce-

²⁴⁰ Cette propension au compromis se reflète dans le modèle coopératif de commandement qui peut être observé dans le fonctionnement quotidien des états-majors allemands et de leurs unités. Cf. Christophe PAJON, « Leadership in Deutschland und Frankreich: Ein Vergleich », in Gerhardt Kümmel, Sabine Collmer (Hrsg), *Soldat-Militär-Politik-Gesellschaft*, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2003, p.77-87.

²⁴¹ William I. Zartman (1977), « Negotiation as a joint decision-making process », *Journal of Conflict Resolution* XXI(4), p.619-638; (2002), « What I Want to Know about Negotiations », *International Negotiation*, 7, p. 5-15.

²⁴² Fritz Scharpf (1997), op. cit., p. 117.

²⁴³ Le jugement négatif d'officiers sur certains de leurs pairs porte justement sur l'oubli de l'une ou l'autre de ces deux tâches.

²⁴⁴ Olivier Nay, Andy Smith (2002), « Les intermédiaires en politique... », op. cit., p. 13.

²⁴⁵ Ronald B. Mitchell, Patricia M. Keilbach (2001), « Situation Structure and Institutional Design : Reciprocity, Coercion and Exchange », *International Organization*, 55 (4), p. 891-917.

²⁴⁶ Robert Axelrod, op. cit., p. 12-13.

lui des gains. Il suppose par ailleurs un accord des parties sur les gains attendus de la coopération. Cette question de la répartition est détectable à tous les niveaux.

Cependant, c'est le partage des coûts, ou plus précisément du non respect de l'égalité, qui est des deux dimensions celles qui apparaît de manière la plus récurrente au cours des entretiens. En effet, si d'un point de vue formel, le principe d'un strict équilibre des charges financières et de travail supportées par les deux armées prend juridiquement la forme du « principe de réciprocité »²⁴⁷ dans les arrangements administratifs, au quotidien, il implique une observation sourcilleuse de ce que les uns et les autres font. Cette attitude aboutit à la tenue d'une comptabilité informelle que porterait toute décision négociée que ne remet pas en cause une croyance dans la supériorité de tout accord négocié, dans le *win-win* de toute action de coopération²⁴⁸.

L'arrangement administratif signé par les deux ministres de la Défense ne fournit qu'un cadre juridique au fonctionnement des unités mixtes (BFA et EFA), et cela dans deux domaines. D'une part, il définit la répartition entre les deux nations des charges financières et matérielles découlant du fonctionnement de ces entités. La définition préalable des charges supportées par chacune des parties doit en théorie permettre d'éviter tout malentendu. D'autre part, l'arrangement administratif a pour vocation de fournir des règles concrètes au fonctionnement de ces entités. Certaines ont déjà été évoquées (intégration des unités dans les chaînes organiques et fonctionnelles, principe de l'alternance des nationalités à certains postes de responsabilité). Il faut admettre que les conditions de leur production sont caractérisées par des négociations complexes entre les services juridiques allemands et français. Elle prend en effet prendre en compte les caractéristique juridiques, administratifs et budgétaires liés au déploiement d'unités étrangères sur le sol national. Ces difficultés furent accentuées par le Traité 4+2 sur le règlement final relatif à l'Allemagne qui induisait en 1990 la fin du régime particulier de stationnement de troupes alliées en Allemagne. Les questions fiscales, ou encore les avantages accordés aux militaires français stationnant en Allemagne, firent et font l'objet de négociation complexes. Cependant, les arrangements administratifs ne fournissent qu'un cadre. Ils laissent explicitement aux acteurs une marge de négociation locale. « Les deux arrangements (celui de la BFA et de l'EFA) attribuent aux entités une certaine latitude afin de trouver « des procédures et des règles communes », et à cette fin d'utiliser « la voie de l'harmonisation ». Son officier commandant est autorisé à proposer des adaptations des réglementations en vigueur dans chaque armée aux instances nationales. L'arrangement administratif prévoit donc d'autres modes de régulation des interactions bilatérales. Cette autonomie relative doit en principe permettre aux entités mixtes de découvrir empiriquement les solutions aux problèmes qui pourraient surgir dans le cadre du travail en commun. A défaut d'avoir voulu ou d'avoir pu anticiper l'ensemble des difficultés liées à une intégration verticale, les instances à l'origine de la

²⁴⁷ Selon de principe de réciprocité se retrouve également dans le nombre d'officiers d'échanges et de liaison que les deux Etats font résider chez le partenaire.

²⁴⁸ Laurent Mermet (2005), « Et si les « gagnants-gagnants » avaient « gagné-perdu » ? Pour une comptabilité analytique des enjeux de la négociation », *Négociations*, 1 (3), p.11-26.

création de ces entités ont repoussé le moment de la confrontation avec ces problèmes et confié leur gestion aux acteurs de terrain.

Ces processus d'ajustements locaux ne sont pas sans difficulté et sont sources de frustrations diverses à tous les échelons. Parmi les illustrations possibles de ces situations, il est possible d'en évoquer quelques unes. « Des militaires du rang allemands se plaindront de leurs conditions de casernement au regard de ce qu'ils considèrent comme celles privilégiées accordées aux Français. Les standards français de logement pour les militaires du rang français et allemands sont différents. Les Français sont logés à trois ou quatre par chambre (ce qui est déjà supérieur à la norme en vigueur sur le territoire national). Ils ont le droit d'y installer du matériel Hifi et vidéo, alors que pour leur part, les Allemands logent à six ou huit dans les mêmes chambres et que toute installation de matériel implique une demande d'autorisation, n'ayant que peu de chance d'aboutir pour des raisons de règlement et d'installations électriques non adaptées. De plus, en particulier dans le cadre de la garnison de Müllheim, la gestion de l'infrastructure par la Bundeswehr accentue chez les Allemands cette impression d'être prestataires de service pour les Français. En revanche, Gilles Robert dans son enquête de 1991 constatait plutôt un mécontentement chez les militaires français (essentiellement militaires du rang et sous-officiers) lié au sentiment d'être beaucoup plus sollicité que les Allemands, ces derniers abusant de la "disponibilité" française et de leurs horaires extensibles. Ceci n'a pas réapparu au cours des entretiens menés au sein de la BFA. D'une manière générale, les choix organisationnels et financiers, voire politiques, d'attribuer des missions de soutien à l'un ou l'autre des partenaires dans le cadre des formations mixtes suscitent parfois un sentiment d'agacement chez les militaires qui se trouvent en charge du soutien. Ainsi, certains Français de l'EFA qualifieront parfois de « touristes » certains comportements de leurs camarades allemands, lorsqu'ils se trouveront contraints d'être présents hors des heures de service pour réceptionner du matériel destiné à la partie allemande.

Des phénomènes comparables sont observables sur le terrain, en opérations extérieures ou en exercices. Un militaire du rang allemand fit ainsi le récit de plusieurs heures passées, au petit matin à Kaboul, dans l'attente d'une section française qui ne vint jamais. L'interprétation du soldat fut que les militaires français avaient voulu « rester au chaud ». Il est possible de multiplier les anecdotes de ce type. Ainsi, dans le cadre de l'EFA, un pilote de Tigre allemand considéra qu'il était la victime de la mauvaise volonté manifeste de la tour de contrôle gérée par des Français. En effet, le système électrique d'ouverture de la grille permettant d'accéder à la piste était en panne. Le temps perdu diminuait d'autant son créneau horaire et son temps de vol. Du point de vue français, cet incident n'avait rien avoir avec la nationalité du pilote et sa gestion se fit seulement selon les routines françaises qui apparurent aberrantes au pilote allemand. En l'occurrence, un pilote français aurait peut-être surmonté cet incident en enfreignant quelques règles de sécurité. D'autres cas déjà évoqués pourraient illustrer cette norme de réciprocité qui caractérise le mode d'interaction de la constellation de la coopération militaire franco-allemande. Traversant toute la coopération, la question de la langue étrangère maîtrisée (celle du partenaire ou l'anglais) peut être ainsi lue sous cet angle.

L'apprentissage de la langue du partenaire (français ou allemand) représente en effet un coût supérieur à l'apprentissage de l'anglais, l'emploi de cette compétence linguistique étant moins restreint à un type de négociation. Former une partie de son personnel à la maîtrise de la langue du partenaire représente alors un effort dont chacun des partenaires attend la réciprocité. La question n'est plus alors seulement l'efficacité – toujours limitée, même dans le cas de l'anglais²⁴⁹ – du langage comme outil d'échange, mais de son rôle d'indicateur de l'engagement particulier d'un Etat vers un autre.

Finalement, c'est le partage des gains de la coopération qui semble susciter le moins de frustration. C'est à l'aune de la coopération prise dans son ensemble que cette question réapparaît. Au sommet politique ou militaro-politique, dans cet espace d'interaction qui se situe à la périphérie de l'analyse de la coopération militaire, qu'on voit réapparaître l'idée de l'existence d'une éventuelle inégalité. Certains projets se voient alors justifier par l'équilibre de la relation franco-allemande. Les acteurs expliqueront qu'il existe un équilibre des échanges franco-allemande, non au sein de la coopération militaire seulement, mais dans le cadre du régime bilatéral en intégrant tous les secteurs. Certains officiers supérieurs français, percevant une supériorité opérationnelle de l'armée française par rapport à la Bundeswehr, justifiaient la coopération en matière de défense (en particulier dans la création d'unités organiques opérationnelles) par les avantages économiques que la France obtenait de sa coopération.

Cette recherche de l'égalité érigée en norme de la coopération attesterait de la nature coopérative du jeu²⁵⁰. Toutefois, comme on l'a souligné plus, la convention entre les parties porte sur le principe égalitaire de la répartition des gains et charges, mais il faut encore que les deux parties soient aussi d'accord sur l'évaluation des gains et des charges. Or, celle-ci peut induire des variantes du mode d'interaction de la coopération franco-allemande.

2.2 - Des variantes du mode d'interaction liées aux objectifs et aux coûts

Les conditions préalables à son émergence – les normes et les mises en acte de ces dernières – caractérisent aussi l'accord négocié en tant que mode d'interaction. Ce dernier se distingue aussi par les coûts transactionnels qu'il représente pour chacun des acteurs. En effet, ils sont en partie liés à la méthode adoptée afin de résoudre les problèmes soulevés par la coopération. Par exemple, le temps, souvent plus long, consacré à la recherche du compromis représente l'un d'entre eux. Il n'est pas le seul. Il s'agit également des coûts induits par la réalisation du projet en lui-même. Ces derniers feront l'objet de marchandages. La définition du gain attendu de la coopération, comme de son partage, n'échappe pas à ce type de calculs. En adaptant les catégories institutionnelles, l'analyse des objectifs de la coopération – le ou les gains attendus – offre de manière synthétique, une première typologie des situations. Il est possible de distinguer :

²⁴⁹ Raymond Cohen (2001), « Language and Conflicts Resolution : The Limits of English », *International Studies Review*, 3(1), p.25-51.

²⁵⁰ Le comportement des acteurs dans les modèles de jeux non-coopératifs serait marqué par la maximisation des gains. Toutefois, un partage égalitaire pourrait aussi selon certains apparaître dans un cadre de rationalité limitée : Peyton Young (1993), « An evolutionary model of bargaining », *Journal of Economic Theory*, 59, p.341-367.

- un échange d'expérience : une action de *Bench Marking*. La comparaison point par point des solutions adoptées par les partenaires dans le cadre d'une activité comparable, il s'agit d'un échange d'expériences. Ce procédé peut être aussi interprété comme un moyen visant à évaluer/contrôler la qualité des solutions du partenaire/concurrent. Les exercices ou les manœuvres peuvent cependant avoir aussi l'objectif suivant.
- l'amélioration de la qualité du travail en commun : la réduction de la zone d'incertitude qui peut apparaître dans le cadre d'interactions professionnelles entre Allemands et Français. Trois instruments peuvent être utilisés : la production de normes ou de procédures de travail tendant à la standardisation, la formation croisée d'un certain nombre d'officiers, les exercices et manœuvres.
- la mutualisation des ressources (humaines et financières) à travers la création de structures intégrées (comme la BFA ou l'EFA).

A chacun de ces objectifs, il est possible d'associer des gains et des coûts plus ou moins élevés. Selon les cas, les options offertes aux acteurs lors de négociation se verront plus ou moins restreintes. Ainsi, si l'objet de la négociation est un échange ou la production d'un bien en commun, le degré de contrainte s'exerçant sur les acteurs variera. Il faut bien souligner cependant, comme on va le voir, qu'il n'y pas isomorphisme entre la classification des négociations selon le but recherché et les différentes variantes de l'accord négocié qui vont être décrites dans les paragraphes suivants. En effet, si le degré de contrainte qui réduit le registre d'options est un élément important dans la caractérisation de ces variantes, c'est aussi le type de difficultés rencontrées qui permet de les distinguer : les coûts de production de la décision (la durée nécessaire pour parvenir à une solution, nombre d'individus mobilisés), le partage des coûts de la réalisation du projet, ou la répartition des gains. En considérant ces différents éléments, il est possible d'identifier les trois variantes du mode d'interaction présentes dans le cadre théorique développé par Fritz Scharpf : le contrat ponctuel, le marchandage distributif et la coordination positive.

1. Le contrat ponctuel (*Spot Contract*) : le premier type d'objectif évoqué de la coopération, l'échange d'informations et de compétences est celui qui induit le moins de difficultés dans la production d'une solution et dans la répartition des gains. Les coûts transactionnels sont les plus faibles. D'une part, l'objet est clairement défini au préalable²⁵¹ – un domaine d'excellence (par exemple, la protection NRBC au sein de la Bundeswehr, ou encore la formation des commandos dans les centres d'aguerrissement français) ou encore une doctrine éprouvée. Il peut aussi s'agir simplement de comparer les solutions adoptées par l'un ou l'autre des partenaires face à un problème qu'ils ont ou vont être amenés à rencontrer. Pour le partenaire le moins avancé dans un processus de transformation, il s'agit d'obtenir un retour d'expérience à faible coût. Ce type d'échanges se fait parfois

²⁵¹ Certaines armées peuvent se voir reconnaître au niveau international une compétence particulière dans certains domaines techniques, type d'intervention ou formations. La naissance d'un échange dans la relation franco-allemande peut être aussi le résultat du travail des groupes d'experts de chacun des GFACM.

sans contrepartie immédiate. Cette dernière peut être la garantie pour l'un des deux de faire appel au même type d'échange sur une autre question. Pour ces objectifs, une fois la confiance créée, l'échange peut n'impliquer qu'un nombre réduit d'individus (au niveau des structures de pilotages et d'expertise) et se réalise rapidement. Les coûts sont réduits. Comme les sujets d'échange peuvent être très nombreux, il est possible de considérer qu'une partie des *Spot Contracts* sont institutionnalisés à travers l'existence des groupes de travail, groupes d'expert dépendant des différents GFACM. Souples, ils constituent à la fois un instrument de veille entre experts (puisque'ils sont créés autour de compétences). D'autres peuvent être créés de manière *ad hoc* pour une question particulière. En d'autres termes, l'échange d'informations ne fait plus l'objet d'une négociation spécifique mais se réalise de manière constante à travers le fonctionnement des *Corporate Actors*. En revanche, ces transferts peuvent conduire à la mise en place d'échanges de militaires à fins de formation. Dans ce cas, on voit poindre la deuxième variante de l'accord négocié. En effet, le produit de la négociation devra alors être formalisé afin d'organiser les échanges de personnels (nombre d'individus, durée, réciprocité). Les coûts de la production d'une solution et ceux induits par sa réalisation sont alors supérieurs.

2. Le marchandage distributif : c'est, en effet, la question des coûts induits par l'envoi de personnel afin de les former, quel que soit l'étape de la carrière (formation initiale, ou au cours de la carrière) qui conduit à intégrer ce type de négociation à la deuxième variante du mode d'interaction. Cette forme d'accord négocié est marquée par la question de la répartition des coûts.

Les résultats attendus de la coopération et le partage des gains soulèvent à nouveau peu de questions. Dans un cas, il s'agit d'acquérir une formation de meilleure qualité dispensée par le partenaire et/ou pour les deux partenaires d'améliorer l'efficacité opérationnelle de leur travail (à travers des exercices et des manœuvres communes ou des formations communes). Les efforts de standardisation des procédures et différentes normes professionnelles constituent un autre axe d'effort. Dans ces différents cas, la répartition des gains pour les acteurs pose moins de questions que celui des coûts. Le marchandage a lieu autour des coûts de production de la solution et ceux de sa réalisation. Les premiers correspondent à ceux associés à la durée de la négociation. De nombreuses questions concrètes doivent être réglées, de la détermination de la date d'un exercice et du lieu de son déroulement (ce qui induit une synchronisation des agendas) au volume de personnels concernés par une formation ou un échange. L'apport de solutions à ces différents problèmes va nécessiter de multiples réunions ainsi que l'intégration des représentants de services périphériques non intégrés dans la coopération (les responsables des structures de formation, la direction des ressources humaines, les services financiers et juridiques, etc.). L'apprentissage par les acteurs périphériques, mais nécessaires, à la réalisation du projet va impliquer un prolongement de la négociation et donc un accroissement du coût. Des

blocages peuvent naître de la résolution de chacune des questions évoquées. Chacun des partenaires peut considérer les efforts qu'ils réalisent comme un coût transactionnel - en acceptant par exemple de faire une entorse à une question réglementaire ou en cherchant à modifier son agenda pour satisfaire le partenaire. En ce sens, l'adoption des normes réglementaires du partenaire doit être compensée par un compromis dans un autre secteur, au risque de percevoir une adaptation unilatérale. La contrainte juridique représente un exemple récurrent de ce type de blocage et du coût qu'il peut induire dans la découverte d'une solution. Il peut même avoir des conséquences sur les gains attendus. C'est ce que souligne cette anecdote d'un officier français lors du déploiement de la BFA à Kaboul :

« Il s'agit toujours de cette partie réglementaire, des procédures : pour un militaire allemand, tout doit être prévu, organisé. Dans le cas où tout se passe comme prévu, cela va bien. Mais s'il y a un grain de sable qui vient se mettre dans la machine, cela devient problématique, et cela peut même s'arrêter. Et il y a un petit côté débrouillard chez les Français qui fait feu de tout bois, et encore plus en opérations. Il faut savoir se donner les moyens, réagir vite dès qu'un cas existe. Par exemple, j'ai eu un souci au début, j'ai été cloué à la Brigade pendant quinze jours parce que j'avais des véhicules allemands, mes conducteurs n'avaient pas de permis de conduire allemands et il a fallu passer le permis allemand avec toute la procédure prévue. Je pense que dans un environnement français, et avec certains chefs, on aurait mis un tampon sur un permis pour arranger les choses en une demi-journée. C'est ce genre de détails. Après, quand on connaît les Allemands, on sait qu'ils fonctionnent comme ça. On sait que pour réserver un champ de tir, il faut remplir beaucoup de papiers et s'y prendre très longtemps à l'avance pour remplir leurs exigences. » (Officier français, BFA)

Ainsi, la norme de l'égalité et de la réciprocité domine le marchandage distributif aussi bien dans la production de la solution que dans sa mise en œuvre. Les coûts induits par la réalisation du projet ne se résument pas en effet à la négociation et aux questions juridiques. Dans le cadre des stages de formation, les places offertes aux stagiaires étrangers chaque année doivent être honorées, ce qui mobilise un certain nombre de personnels (et des coûts de déplacement) du point de vue du partenaire bénéficiaire. Pour l'autre partie, l'accueil des militaires par les centres de formation représentent un coût d'un point de vue logistique (logement, restauration). Cela implique également une adaptation de la formation, en particulier l'apprentissage d'une langue étrangère par les formateurs ou les élèves. Ces engagements pluriannuels constituent enfin une contrainte pour la gestion du personnel. D'une année sur l'autre, les besoins opérationnels pourront rendre plus compliquer ou empêcher l'accueil ou l'envoi de stagiaires. Ces différents éléments représentent un ensemble de coûts dont l'équale répartition fera l'objet d'une gestion au fur et à mesure du développement du projet. Ces coûts sont encore plus lourds lorsqu'il ne s'agit pas de stage mais d'échanges de scolarité pour lesquels quelques individus vont être envoyés en formation chez le partenaire pour au moins une année.

Cette importance des coûts dans la mise en œuvre de la solution peut également être observée dans le développement de l'autre instrument nécessaire à

l'accroissement de l'interopérabilité des deux armées : la standardisation des normes techniques et professionnelles. Certaines sont le fruit de travaux réalisés au niveau de l'Alliance atlantique (les *Standardization Agreements* ou STANAG). D'autres sont le produit d'une élaboration conjointe franco-allemande. Ce type de normes engage aussi des coûts dans leur production et dans leur mise en œuvre. D'une part, chaque partie tendra lors de leur élaboration à promouvoir son savoir-faire et son expertise, soit parce qu'il les estime légitimement supérieurs à ceux de son partenaire, soit parce que cela induira moins d'effort d'adaptation une fois la norme produite. En effet, d'autre part, la mise en œuvre de ce type de norme implique un changement de l'ensemble de chacune des administrations nationales en raison de la probable évolution des normes professionnelles induites.

C'est d'ailleurs autour de ces conséquences sur les administrations nationales de ces différents projets qu'apparaîtront le plus souvent les acteurs collectifs que sont les « Armes/spécialités » ou les groupes de grade (officiers, sous-officiers). En effet, les normes professionnelles, les savoirs-faires, comme la gestion des carrières font parties des intérêts propres de ces acteurs. Leur modification par le biais de la coopération franco-allemande peut susciter chez eux des résistances en raison du changement dans les règles du jeu auxquelles elles peuvent conduire. A titre d'illustration, la question de l'avenir et de la place des saint-cyriens formés dans la Bundeswehr peut produire des réticences. L'importance reconnue à la formation initiale au sein de l'Armée de terre française, à la fois en tant que période de socialisation et instrument de détection des futurs « hauts potentiels » suscite des interrogations sur l'avenir de ces élèves-officiers. Sur le plus long terme, c'est la modélisation des trajectoires professionnelles les plus hautes qui peut être partiellement remise en cause. Ce sont d'ailleurs les résistances internes qui semblent être pris le moins en considération dans la résolution des problèmes suscités par la réalisation des projets de la coopération. Ce sont d'abord les questions techniques (réglementaires, procédurales ou financières) qui seront mis en avant pour expliquer les blocages, sans les articuler avec des stratégies implicites d'acteurs individuels ou collectifs.

Globalement, la mise en œuvre de ces différentes solutions (formation, standardisation), tant au niveau juridique, financier que de la gestion des ressources humaines, est donc à l'origine d'un système de plus en plus contraignant pour les deux parties. Les options des partenaires sont plus réduites, en particulier, la possible défection du projet. Le transfert partiel de la formation de ses militaires dans un domaine de compétence particulier induit une perte relative de compétence et l'articulation de parcours professionnels autour de passage obligatoire chez le partenaire. Sortir de la coopération signifierait alors la reconstruction d'une formation nationale et la réorganisation des progressions de carrière.

3. La coordination positive : la question de la croissance des coûts induits par la mise en œuvre du projet conduit à aborder la troisième variante de l'accord né-

gocié. Plus les coûts sont élevés, plus la contrainte pesant sur les partenaires est importante. Dans cette dernière version, le mode d'interaction devient d'autant plus contraignant que l'objet de la négociation est une production conjointe (*Joint Production*). En effet, la création d'une unité organique – comme la Brigade franco-allemande ou l'Ecole franco-allemande du Tigre – implique une mise en commun de ressources en amont de la réalisation du projet. L'investissement préalable est si élevé que l'abandon du projet par l'un ou l'autre des partenaires n'est absolument plus envisageable. Le partenaire n'est plus interchangeable, chacun des deux acquérant une forme de monopole de l'intervention vis-à-vis de l'autre dans le cadre de cette opération.

La question de la production de la solution devient tout aussi importante que celle de la distribution des coûts induits par la mise en œuvre de la solution. Au regard de la complexité des projets, la mobilisation d'un nombre plus important d'acteurs, liée à la variété des questions qu'il faut considérer, va se traduire par un coût élevé. Le degré de contrainte subi par les acteurs est encore supérieur aux cas envisagés dans la variante précédente. Les acteurs, en appliquant les normes de la transparence, de la loyauté, du compromis et de l'égalité, sont dans l'obligation de parvenir à trouver des solutions aux problèmes qui apparaissent au cours de la mise en œuvre des projets. Cette variante du mode d'interaction, qualifiée de coordination positive, la plus contraignante des trois, suppose aussi un accord sur les gains attendus et leur équitable partage entre les partenaires. Cela est manifeste pour l'Ecole franco-allemande du Tigre. Dans ce cas, les acteurs s'accordent sur le fait que la mutualisation de leurs ressources leur a permis de construire un centre de formation performant pour les pilotes allemands et français du nouvel hélicoptère Tigre qu'ils n'auraient pu « s'offrir » nationalement.

Dans le cas de la Brigade franco-allemande, la nature du gain attendu semble plus versatile. Pour certains acteurs individuels, il s'agissait ou s'agit de participer à une expérience visant à éprouver la faisabilité d'une armée européenne. Pour d'autres, il s'agissait de manifester une volonté politique. Enfin, certains estiment que cette coopération a permis la mise sur pied d'une véritable unité opérationnelle capable d'intervenir sur les théâtres d'opération dans un cadre multinational préexistant.

Dans ces deux cas toutefois, la question du partage des gains apparaît également sous un jour qui peut sembler connexe : celui des bénéfices induits pour l'un ou l'autre des partenaires en raison de l'installation et du stationnement de ces structures sur son territoire national. En effet, la présence de ces unités, et des militaires étrangers qui y sont intégrés, a un impact positif sur le tissu économique local : impact lié à la consommation des militaires et de leur famille (logement, services publics), contrats des unités avec les PME de service locales, taxes diverses, etc.

Ces trois variantes de l'accord négocié recouvrent un spectre allant d'une faible à une très forte contrainte pour les acteurs. En raison des coûts de plus en plus élevés se-

lon les projets ou de la valeur des gains attendus, un nombre croissant d'acteurs tendra à respecter de manière stricte les règles évoquées : transparence, loyauté, égalité et réciprocité. De manière parallèle, on assiste à une réduction de la taille des registres d'actions. Dans cet espace des possibles, l'adoption d'un comportement unilatéral semble devenir progressivement moins probable en raison de l'éventuelle perte induite (et pas seulement du point de vue de la confiance mutuelle). Toutefois, paradoxalement, c'est aussi l'accroissement de la contrainte ou des coûts qui permet d'expliquer le maintien de comportements qui peuvent être qualifiés d'unilatéraux.

2.3 - L'unilatéralisme : prédominance des schèmes nationaux et manifestation de la coexistence avec un autre mode d'interaction.

Le récit de la relation franco-allemande prise dans son ensemble tend parfois à être présenté comme une succession d'épisodes météorologiques, alternant coups de froid et embellies. Certaines décisions, prises de positions, oppositions manifestes ou lancement officiel de projets deviennent alors les symptômes des fluctuations du baromètre franco-allemand. L'observation du secteur militaire de cette coopération n'échappe pas à ce type d'analyse. Plus précisément, ces évaluations s'appuient généralement sur le constat du respect ou du non respect de ces normes tacites du régime franco-allemand, telles qu'elles ont été décrites ci-dessus. C'est en particulier l'unilatéralisme, réel ou perçu, de certaines décisions de l'un ou de l'autre des deux partenaires qui serait révélateur de l'état de santé de la coopération militaire. L'existence, ou le maintien, de ces comportements unilatéraux contredirait-il la réalité d'un mode d'interaction franco-allemand et de ses variantes ?

2.3.1 - L'unilatéralité comme preuve de l'existence de normes partagées.

Une réponse positive à cette question mettrait en cause les explications précédentes. Or, des exemples multiples peuvent étayer cette réponse. L'annonce française unilatérale et sans échanges préalables avec son partenaire du passage à une armée professionnelle en 1996, prouverait que, pour les questions de sécurité, les gouvernements, et les Etats qu'ils représentent, conserveraient toute leur autonomie. On tendrait à revenir à un modèle quasi-anomique des relations intergouvernementales. Cependant, il ne s'agit que d'un effet de perspective.

En effet, comme les développements précédents l'ont aussi souligné, l'institutionnalisation de la coopération franco-allemande est imparfaite. L'absence d'une véritable synchronisation des agendas nationaux et la recherche de fenêtres d'opportunité par les acteurs afin de développer des axes de coopérations l'attestent. Il n'est donc pas étonnant de découvrir des formes d'unilatéralisme qui correspondent en fait à la prédominance des planifications nationales et des processus décisionnels nationaux conduisant à la production de priorités. De manière connexe, les systèmes de hiérarchisation des buts recherchés et de la valeur relative attribuée aux objectifs sont le produit de processus de socialisation essentiellement nationaux.

Donc, même si la coopération militaire franco-allemande est très profonde et concerne de très nombreux domaines, elle ne représente pas un "poids" suffisant, d'un point de vue idéal et/ou matériel, une contrainte partagée pour tous les acteurs de la défense des deux Etats, qui pousserait les structures nationales à se réformer complètement ou à adapter totalement leur agenda, voire à adopter le mode d'interaction qui y prédomine. Le fait que les structures nationales et les individus ne soient pas complètement intégrés, et/ou sensibilisés à la coopération induit des décisions qui relèvent moins de l'unilatéralisme délibéré, que de l'absence d'informations²⁵². C'est ce qu'illustrent certains exemples de non-coopération.

Ainsi, en 2004, les marins français de la Force navale franco-allemande déployée dans l'Océan indien ne comprirent pas pourquoi le *Berlin*, navire hôpital allemand, fut détaché pour intervenir seul dans un cadre humanitaire au profit des populations touchées par le tsunami. Les Français y voyaient pourtant l'opportunité de, à la fois, mutualiser leurs ressources afin de répondre efficacement à une situation de crise, et de manifester la réalité de la coopération franco-allemande. Toutefois, la décision allemande ne peut être reliée que très partiellement à une forme d'unilatéralisme intentionnel. En effet, ce comportement trouve d'abord son origine dans la division des tâches et des missions au sein même du gouvernement allemand. En l'occurrence, pour ce type de missions humanitaires, la *Bundesmarine* n'était plus maîtresse de la décision. En 2004, les Services de Santé allemands en coordination avec d'autres ministères fédéraux assurèrent la conduite des opérations. On peut imaginer que l'enjeu d'un "affichage" de la coopération franco-allemande ne vint même pas à l'esprit ou, pour le moins, ne revêtit pas la même valeur pour les responsables gouvernementaux en charge de conduire l'opération de secours²⁵³.

Les faux-pas, les malentendus, les échecs²⁵⁴ qui peuvent être associés à des comportements unilatéraux peuvent alors être lus comme la manifestation de la semi-institutionnalisation de la coopération. Ils attestent moins du caractère artificiel des règles qui composent le mode d'interaction dit « d'accord négocié », que de leur circonscription à un sous-système de la politique de défense, encore peu autonome. Le simple recueil de l'expression de sentiments de frustration ou de dépit chez les acteurs individuels résultant du constat du non-respect des "règles du jeu" prouve en effet leur intériorisation et leur existence. Par ailleurs, dans le cadre de négociation, montrer sa « susceptibilité », lorsqu'on estime que son partenaire a adopté un comportement de cavalier seul de manière injustifiée, ou encore faire preuve « d'indulgence » après une défection, représente des choix stratégiques dans le cadre d'un jeu coopératif. La pérennité de la coopération franco-allemande, malgré les exemples de défection réciproques, apparaît

²⁵² Cette conclusion s'appuie sur le postulat de l'influence positive sur les processus de négociation et de coopération de la maîtrise d'une information complète par les acteurs. Toutefois, cet impact forcément favorable (qui rejoint celui de la transparence) ne serait pas un résultat indiscutable selon certaines analyses de l'intégration européenne ; Gerald Schneider, Lars-Erik Cederman (1994), « The change of tide in political coopération : a limited information model of European Integration », *International Organization*, 48(4), p.633-662.

²⁵³ Christophe Pajon (2006), *La coopération militaire franco-allemande*, op. cit., p. 90.

²⁵⁴ Qu'on a déjà associé dans le chapitre 2 à une forme d'hystérésis de l'habitus : Pierre Bourdieu (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, p. 134.

alors comme l'adoption générale de règles de bienveillance qui conduisent les acteurs à réduire/interdire les sanctions/punitions irréversibles liées à un comportement unilatéral²⁵⁵.

2.3.2 - La coexistence de deux modes d'interaction comme source d'unilatéralisme.

La démonstration de la production d'un mode d'interaction propre à la coopération franco-allemande, ainsi que sa caractérisation, s'est appuyée sur le postulat de la présence de modes nationaux distincts. De plus, la limitation de la validité du mode de l'accord négocié à ce secteur de l'action publique, voire même son non-respect à l'intérieur de cet espace, attesterait alors de la prégnance des normes, au sens large, nationales et donc du maintien de l'intergouvernementalisme dans le domaine de la coopération militaire. Cette explication quasi-générique a été plusieurs fois évoquée. Elle peut toutefois être affinée si on reconsidère la démonstration réalisée jusqu'à présent. En effet, cette dernière a conduit indirectement à caractériser les interactions se déroulant dans l'espace interne, national, celui des administrations militaires.

Ces dernières s'insèrent dans un environnement marqué par un principe hiérarchico-fonctionnel, dont l'expression se manifeste symboliquement par le port de signes distinctifs, qui attestent également d'une progression professionnelle. Ils appellent formellement au respect de rites de déférence et signifient un degré de responsabilité et un pouvoir d'injonction correspondant. Croisées à une étroite division du travail, ceci conduit à la classique représentation pyramidale d'une administration bureaucratique, marquée par une forte verticalité des échanges constitutifs du processus décisionnel. Ces différents éléments permettent d'y détecter un mode d'interaction de type « direction hiérarchique », soit d'un mode au sein duquel un acteur est en mesure de dicter à un autre ses choix, ou « plus précisément les prémisses de ses décisions »²⁵⁶. Ce mode se distingue de l'action unilatérale dans un champ anarchique parce qu'il suppose l'existence d'un ordre de domination dans son sens wébérien. La source de la légitimité d'un tel ordre peut varier, mais ne correspond en aucun cas à une situation d'anomie.

L'influence sur les choix des acteurs individuels et collectifs trouve alors son origine alors tout autant dans l'adhésion volontaire aux valeurs de l'institution militaire, qu'au système d'incitations et de sanctions que représentent les mécanismes de sélection professionnelle. On retrouve ici le lien qui avait été réalisé plus haut entre gestion de carrière et poste dans la coopération franco-allemande afin de définir les intérêts propres des acteurs individuels.

L'adhésion aux normes de la direction hiérarchique passe aussi par la conviction partagée par les acteurs que ce mode représente le processus le moins coûteux et le plus efficace afin d'atteindre une solution. On retrouve là une manifestation du théorème de Coase, selon lequel un abandon tendanciel par les individus de la solution négociée apparaît avec l'augmentation des coûts transactionnels²⁵⁷. L'évaluation positive d'une coor-

²⁵⁵ Robert Axelrod (1992), op. cit., p. 40 et suiv.

²⁵⁶ Fritz Scharpf, op. cit., p.172.

²⁵⁷ Ronald H. Coase (1960), « The Problem of Social Cost », *Journal of Law and Economics*, 2, p.1-44.

dination hiérarchique centralisée, s'appuyant peu sur des mécanismes de concertation, permet de comprendre les stratégies de « réflexe national » ou de « recours au politique » déjà évoquée. Ce jugement puise aussi sa légitimité chez les acteurs militaires dans l'expérience opérationnelle, là où le temps de décision peut faire la différence entre un succès ou un échec.

Enfin, ce type de coordination hiérarchique s'appuie sur le principe que l'information aux échelons les plus élevées est plus complète et de meilleure qualité que celle dont disposent les échelons inférieurs. La circulation de l'information, respectant les voies hiérarchiques, justifierait ce jugement. Les conséquences pour les acteurs de la coopération militaire franco-allemande, et en particulier pour les négociateurs, ont également déjà été évoquées. Inséré dans un système hiérarchique, au sein de laquelle les échanges horizontaux ne sont pas la norme, ils peuvent ne pas détenir l'ensemble des informations qui leur serait nécessaire, mais dont ils n'ont pas être formellement destinataires. Les effets de ce cloisonnement entre les échelons inférieurs peuvent alors être appréhendés par le partenaire comme un manque de transparence, ou pire, comme une manœuvre déloyale dans le cadre d'une action de coopération.

Les difficultés, échecs ou tensions, de la coopération militaire franco-allemande apparaissent alors selon cette lecture, comme la confrontation de deux modes d'interaction distincts, celui de l'accord négocié et celui de la direction hiérarchique. Il faut se garder toutefois de schématiser à outrance. En effet, la direction hiérarchique et l'accord négocié représentent des idéaux-types. Les administrations ministérielles de la Défense des deux pays, mais aussi les administrations militaires de chacune de leur composante connaissent un processus de modernisation. Celui-ci souligne la nécessité d'un décloisonnement. Les relations horizontales comme mode de coordination interministérielle ou interarmées sont promues, en particulier à travers l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication²⁵⁸. Les armées acceptent au nom de l'adaptabilité et des principes d'une bonne gestion des formes prononcées de déconcentration. Réciproquement, les structures franco-allemandes ne sont pas sans reproduire les schémas organisationnels de leurs administrations fondatrices. Plus que d'opposer deux espaces marqués par des modes d'interaction distincts dans le cas de la coopération militaire franco-allemande, il convient de parler d'une relation symbiotique marquée par des tensions.

2.4 – Le franco-allemand, laboratoire de l'Europe de la Défense ou simple acclimatation des règles de la négociation internationale ?

La mise en évidence des normes régulant les interactions au sein de la coopération militaire franco-allemande a permis de caractériser le modèle dit de l'accord négocié, ainsi que ses variantes. Cependant, transparence, égalité, réciprocité, recherche du compromis, en tant que règles partagées par les acteurs de la coopération militaire ne sem-

²⁵⁸ Cf. par exemple, Yanina Welp, Ferran Urgell, Eduard Aibar (2007), « From Bureaucratic Administration to Network Administration? An Empirical Study on E-Government Focus on Catalonia », *Public Organization Review*, 7, p.299–316.

blent pas être propres ni à la relation franco-allemande, ni au domaine militaire comme certaines remarques précédentes l'ont déjà suggéré.

En effet, « la négociation dans le cadre de l'UE apparaît comme une expérience assez inédite pour les militaires, qui expliquent découvrir une façon de travailler à tâtons, ce qui est à la fois facteur de trouble et d'émulation – et cela, en dépit de la lenteur des procédures et du processus décisionnel dont beaucoup se plaignent »²⁵⁹. D'une manière plus générale encore, le processus itératif de la prise de décision à travers la recherche de compromis successifs serait un des traits du fonctionnement des institutions européennes²⁶⁰. Lieu d'élaboration d'un compromis culturel entre les différentes identités administratives, la Commission européenne susciterait en particulier la production d'un ensemble de règles qualifié par Marc Abélès et Irène Bellier de « culture politique du compromis ». La norme du consensus domine les orientations et les préférences des acteurs. Elle est intimement liée à ce que sont les buts de l'Union européenne et légitime les décisions de cette dernière²⁶¹. La confrontation de méthodes et de traditions administratives nationales susciterait une pratique singulière. Cette pratique définie comme « ensemble des actions qui contribuent à la recherche du compromis »²⁶² recouvre alors nombre de traits caractérisant le mode d'interaction franco-allemand (le principe d'égalité entre les partenaires, la transversalité des échanges²⁶³, l'existence de canaux de communication informels et de réseaux). L'adoption et la production de ces modes de fonctionnement ne sont pas sans susciter des résistances chez les acteurs individuels et collectifs. Il est ainsi possible d'expliquer le processus de conception des outils de la Politique étrangère et de Sécurité commune à travers les luttes des partisans de deux conceptions de la diplomatie et de la production de la politique étrangère, entre chancelleries nationales et fonctionnaires européens²⁶⁴. Les normes du mode d'interaction de la coopération militaire franco-allemande suscitent de manière comparable une certaine incompréhension de la part des individus qui n'y sont pas impliqués. Tout comme les militaires, les diplomates verront des aspects de la culture diplomatique classique ou traditionnelle remise en cause : le respect d'un ordre protocolaire, une certaine culture du secret et des voies de communication formelles²⁶⁵.

La mise en évidence d'une identité des normes d'interaction produite dans le cadre de la relation bilatérale et au niveau européen pourrait conduire à supposer alors que les structures franco-allemandes jouent un rôle d'incubateur des pratiques européennes dans le secteur de la défense. Toutefois, ces règles du jeu sont apparues dans les institutions européennes antérieurement et/ou dans d'autres secteurs que celui de la Défense.

²⁵⁹ Niagalé Bagayoko-Penone (2006), op. cit., p. 58.

²⁶⁰ Jean-Louis Quermonne, *Le système politique européen*, Paris, Montchrestien, 1994 ; Stanley Hoffmann, Robert Keohane (1991)(eds.), *The New European Decision-making and institutional change*, Boulder, Westview Press.

²⁶¹ Beate Kohler-Koch (1999), « The Evolution and Transformation of European Governance », in Beate Kohler-Koch (eds), *The Transformation of Governance in the European Union*, London, Routledge, p. 5-35.

²⁶² Marc Abélès, Irène Bellier (1996), op. cit. 448.

²⁶³ Andy Smith (2002), « La fabrique des compromis européens. Les commissaires européens comme interface entre les Etats et l'Union européenne », in Olivier Nay, Andy Smith (2002), op. cit., p. 177-193.

²⁶⁴ Yves Buchet de Neuilly (2002), « Les hauts fonctionnaires nationaux au cœur du processus bruxellois : la construction des instruments de la politique étrangère commune », *Communication réalisée dans le cadre du VIIIème Congrès de l'Association française de Science Politique*, 18-21 septembre 2002 (Lille).

²⁶⁵ Jozef Batora (2005), « Does the European Union transform... », p. 49.

Inversement, on serait dans un phénomène de diffusion de normes du niveau européen vers le niveau franco-allemand, et non de co-construction de normes par les acteurs. « La question de la dissémination des formes particulières de gouvernance de la Communauté européenne est importante dans le sens où sa réponse permet - ou non - de pronostiquer l'uniformisation prochaine des modes de gouvernance pratiqués dans les Etats membres de l'Union. La présomption est forte que l'UE donne l'image de la gouvernance de l'avenir »²⁶⁶.

Or, l'évolution, voire l'uniformisation, des modes de gouvernance, conduit à considérer non plus seulement l'espace régional, mais aussi la sphère domestique et la scène internationale. De ce point de vue, en posant les règles identifiées plus haut comme constitutives de ce nouveau mode de gouvernance, il est possible d'en distinguer les traits en dehors des structures communautaires²⁶⁷. Ainsi, le développement et le maintien des institutions de l'Alliance atlantique peuvent aussi être envisagés sous l'angle de la production et du respect de normes conventionnelles. La transparence et le consensus y apparaissent alors, et ce depuis longtemps, comme des composantes du mode de fonctionnement de l'OTAN. Avec les principes d'intégration, de défense supranationale, de contrôle civil, et d'interopérabilité, ils représentent les produits et les acquis de plusieurs décennies de coopération²⁶⁸. Hors des structures de sécurité, l'analyse du fonctionnement des organisations internationales, ainsi que l'étude de la négociation internationale, confortent l'évolution du mode de régulation des relations interétatiques. La transformation des pratiques diplomatiques par l'implantation des normes identifiées en serait symptomatique. Certains des traits de l'accord négocié tel le principe de l'égalité, rappellent ainsi ce que William Zartman appelle l'éthos de la négociation²⁶⁹. Le consensus ou la convergence sur les valeurs, les normes et les principes font également partie des régimes internationaux définis par Stefan Krasner²⁷⁰.

Ainsi, si la coopération militaire franco-allemande peut être caractérisée par le mode d'interaction qui s'y est développé, ceci ne conduit pas à conclure à son exceptionnalité ni à l'égard des structures communautaires, ni à l'égard des relations interétatiques à l'échelle internationale. Outre qu'elle participe à étayer certaines thèses gouvernementalistes quant au rôle des institutions internationales en tant qu'entrepreneurs de normes²⁷¹, cette conclusion infirmerait partiellement l'hypothèse de l'idiosyncrasie de la coopération militaire franco-allemande.

²⁶⁶ Beate Kohler-Koch, Fabrice Larat (2000), « La dissémination du modèle communautaire de gouvernance comme processus d'adoption et d'adaptation », *Politique européenne*, 2, septembre, p. 87-106

²⁶⁷ Renate Mayntz évoquait ainsi déjà le rôle du compromis dans les années 70 ; (1979), « Les bureaucraties publiques et la mise en œuvre des politiques », *Revue internationale des sciences sociales*, 31 (4), p.684 ; Guy Groux (2005), « L'action publique négociée. Un nouveau mode de régulation ? Pour une sociologie politique de la négociation », *Négociations*, 1(3), p. 57-70.

²⁶⁸ Celeste Wallander (2000), « Institutional Assets and Adaptability... », op. cit., p.731.

²⁶⁹ William Zartman (2002), « La politique étrangère et le règlement des conflits », in Frédéric Charillon (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, p.286.

²⁷⁰ Stephen Krasner (1995) (eds), *International Regimes*, Ithaca, London, Cornell University Press.

²⁷¹ Adrew Moravcsik (1999), « A new Statecraft? Supranational Entrepreneurs... », op. cit.

Conclusion

Le cadre néo-institutionnaliste mobilisé a permis de singulariser le « jeu » de la relation franco-allemande dans le secteur de la coopération militaire. Toutefois, il a conduit également à souligner des convergences dans les normes d'interactions en vigueur aux échelles régionale et internationale. Il apparaît, dans ce cas, difficile de conclure à la diffusion d'un mode spécifique d'interaction, vers le haut (du réseau franco-allemand vers le niveau européen) ou vers le bas (des institutions européennes vers les relations bilatérales). Cependant, ceci ne conduit pas selon moi à nier la participation de ces structures à l'apprentissage par les acteurs militaires des normes de l'accord négocié, règles qui pourront ensuite être employées lors d'une coopération militaire multilatérale.

La question n'est plus alors de chercher à distinguer un mode d'interaction propre à la coopération franco-allemande, ou dans quelle mesure il sert à l'émergence de mécanismes de coopération européenne. Il s'agit plutôt de comprendre comment cette relation bilatérale, dont le fonctionnement s'appuie sur des normes finalement partagées avec et par d'autres partenaires, peut revêtir un rôle décisif dans le cadre multilatéral que représente l'Union européenne.

CONCLUSION GENERALE

La mise en cohérence de mon parcours de chercheur s'est réalisée autour d'une approche par le bas de la coopération militaire franco-allemande et du processus d'eupéanisation. Il a conduit à la production de plusieurs résultats. D'une part, la cartographie des acteurs de ce secteur a permis de mettre en évidence sa structuration partielle en réseau. D'autre part, l'analyse des processus de socialisation explique les origines du caractère incomplet de la conversion au « franco-allemand » ou à « l'Europe ». Enfin, l'étude du « jeu » franco-allemand (orientations/préférences des acteurs et modes d'interaction), tout en offrant une caractérisation de la relation bilatérale, amène à des conclusions ambiguës qui interrogent le cadre théorique adopté. En effet, si il y a effectivement production et adoption de normes au sein de la coopération militaire franco-allemande, celles-ci convergent avec des règles qu'il est possible de mettre en évidence dans la sphère interne, européenne ou encore internationale. S'insérant dans un phénomène plus large d'évolution des modalités de gouvernance, il apparaît difficile d'attribuer un rôle exclusif aux acteurs franco-allemands ou européens, individuels ou collectifs, dans la production et la diffusion de ces normes.

Si, par sa nature, ce travail tend à la production d'un bilan, ces résultats ne sont, pour leur part, que d'étapes. Ils portent en eux les éléments de ma recherche à venir. Celle-ci peut être décomposée selon trois axes. Premièrement, si l'application de la théorie des jeux a permis d'éclairer certains phénomènes de la coopération militaire franco-allemande, son emploi plus systématique et sur certaines négociations précises apparaît nécessaire. Il offrira la possibilité de modéliser les stratégies développées par les acteurs à travers une succession de coups. Dans un espace dominé par le principe du donnant/donnant, il doit en effet être possible d'aller plus loin dans la caractérisation des variantes stratégiques des acteurs afin de mettre en évidence leur symétrie ou dissymétrie, constante ou ponctuelle. Toutefois, ce type d'analyse continuera à intégrer le rôle des croyances dans la production du registre d'actions des acteurs.

Deuxièmement, le régime bilatéral franco-allemand dans le domaine de la coopération n'est pas statique, la répartition des ressources entre les acteurs, ainsi que leurs

orientations et préférences évoluent sensiblement²⁷². La réintégration de la France dans les structures militaires intégrées de l'OTAN, les réformes successives de la Bundeswehr comme la présence constante de contingents allemands à l'étranger impliquent de sensibles évolutions, et donc une observation, de la dynamique bilatérale. Par ailleurs, si le « jeu » franco-allemand dans le domaine de la coopération militaire franco-allemande n'est pas en soi singulier au regard des normes que respectent les partenaires, il convient de comprendre comment et pourquoi il influence les prises de décision dans le cadre multilatéral européen. L'application de la grille de lecture composite que j'ai utilisée jusqu'à présent peut alors permettre d'évaluer et de comprendre ce rôle de moteur de la relation bilatérale dans une coopération multilatérale²⁷³. En effet, la qualification de « couple » ou la mise en avant des « initiatives » franco-allemandes laissent supposer intentionnalité, construction d'un objectif commun et production de stratégies coordonnées face à des partenaires multiples. La solidité ou la force du lien renvoie en partie à la question de la loyauté et de la confiance entre les partenaires évoquée plus haut. C'est d'ailleurs elle qui peut peut-être permettre de singulariser plus nettement la relation franco-allemande. La question de la transparence des échanges bilatéraux et du processus d'émergence d'un compromis entre les deux Etats soulève aussi le problème du respect des règles de la relation multilatérale. Est-il préférable que les acteurs français et allemands parviennent à une solution négociée ensemble sans mettre en avant leurs divergences au risque de susciter un sentiment d'inégalité des partenaires, ou bien faut-il, malgré une préférence réciproque, entamer un débat portes-ouvertes en acceptant l'apparition de jeux d'alliance ? La réponse à ces interrogations passe en partie par l'examen de la représentation non plus croisée des deux partenaires, mais de celle du « couple » par chacun des deux pays et par les autres joueurs. La singularité du régime bilatéral n'est plus alors à chercher d'un point de vue absolu, mais dans l'application de « règles de bienveillance », pour reprendre la notion de Robert Axelrod, que les deux pays s'appliquent dans un cadre multilatéral.

Enfin, dernier axe de mes recherches à venir, celui-ci doit garantir le maintien du lien entre les niveaux micro et macro et la prise en considération des changements touchant les valeurs constitutives des identités. En effet, les identités professionnelles des acteurs militaires continuent elles aussi d'évoluer. De nouvelles normes tendent à révéler une transformation du sens accordé à leur métier par les acteurs militaires. Les sources en sont nombreuses. Il peut s'agir de l'intériorisation de normes internationales telle la norme humanitaire²⁷⁴ ou encore des effets des adaptations organisationnelles et culturelles liées à l'évolution des missions et à l'introduction de nouvelles technologies. Ainsi, les récents projets de réduction des effectifs proposés par le ministre de la défense

²⁷² Martin Koopman (2008), « A la recherche de l'équilibre perdu ... », op. cit. ; Stefan Fröhlich, Christophe Pajon (2010), « De la normalisation de la politique étrangère allemande au changement de référentiel français : une redistribution des ressources dans le cadre de la PESC/PESD », in Claire Demesmay, Andreas Marketti (dir.), *La France et l'Allemagne face aux crises européennes*, Bordeaux, P.U.B.

²⁷³ Sur ce sujet et selon une approche constructiviste, voir : Simone Weske (2006), *Deutschland und Frankreich – Motor einer Europäischen Sicherheits- und Verteidigungspolitik*, Baden-Baden, Nomos.

²⁷⁴ Pascal Vennesson (2008), « Penser les guerres nouvelles : la doctrine militaire en questions », *Pouvoirs*, 2 (125), p. 81-92 ; Pascal Vennesson (2000), « Bombardeur pour convaincre ? Puissance aérienne, rationalité limitée et diplomatie coercitive au Kosovo », *Cultures et conflits*, 2 (37), p.23-59

allemand Karl-Theodor zu Guttenberg, comme l'interarmisation induite par la création des Bases de Défense en France pourront susciter des adaptations des pratiques/usages des militaires. A ce titre, je vais bientôt débiter une enquête au profit de l'état-major de l'armée de l'air dont l'objet sera la redéfinition de l'identité aérienne face à ces changements organisationnels. De manière parallèle, je vais poursuivre des réflexions de nature prospective relative à l'armée de l'air. Elles concerneront les conséquences de certaines évolutions technologiques sur les modèles de conflictualité (considérés comme construits) ainsi que sur la redéfinition des compétences et de la gestion des ressources humaines au sein des armées. L'étude produite en 2010 avec Grégory Bouterin sur l'évolution du champ de bataille a déjà conduit à mettre en évidence la transformation des cadres temporels de l'action militaire tant d'un point de vue de la conduite des opérations que de celle de l'organisation. Des temporalités distinctes au sein des structures militaires et des théâtres d'opération, une accélération concomitante du cycle décisionnel, et le heurt des sens accordés à l'action sur le champ de bataille marquent une redéfinition des cadres d'analyse de la pensée militaire. La seconde forme de conséquence – qui peut être schématisée par l'opposition "spécialisation versus polyvalence"- relève plus quant à elle de la sociologie des professions et conduira à revisiter la théorie classique de la transformation du métier des armes. En effet, alors que la tendance à la banalisation de la profession militaire se réaliserait de manière asymptotique sous les effets conjoints de la technicisation de l'activité militaire et de la professionnalisation, il est également possible de constater l'importance accordée aujourd'hui dans les armées à la polyvalence, tant des hommes que des systèmes d'armes.

De manière comparable aux années qui me séparent de l'obtention de mon doctorat, ce projet ou ces axes de recherche comme certaines études entamées devraient marquer la poursuite d'un parcours hybride, entre sociologie et science politique, et de chercheur « embarqué ». Par ailleurs, le temps consacré à la réalisation de ce mémoire a été, peut-être plus encore que durant la thèse, celui de la réflexivité et de la mise en abîme. En ayant voulu en faire un objet différent d'une thèse, mais plus qu'une simple validation d'acquis, il m'a offert, au terme d'un cheminement parsemé de doutes et de remises en question, la possibilité de lutter contre un sentiment d'entropie provoqué par la confrontation des contraintes professionnelles et des désirs de recherche. La synthèse produite a redonné à mes propres yeux du sens à ma recherche, et m'a conduit à formaliser durant sa rédaction plusieurs projets qui marquent selon moi un saut qualitatif dans ma démarche de chercheur.

A la recherche de l'Europe de la Défense...

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	7
INTRODUCTION.....	9
Les caractéristiques d'un corpus : les motifs récurrents d'un récit.	10
<i>Terrains, objet et disciplines : entre Science Politique et Sociologie</i>	<i>11</i>
<i>Eléments de comparaison et produits de coopération : normes et valeurs.</i>	<i>16</i>
A la recherche d'une cohérence, entre subjectivité assumée et démarche prosopographique : l'Europe de la Défense.....	19
<i>Naissance d'un questionnement et première formalisation : 1996-2002.....</i>	<i>19</i>
<i>Un cadre théorique à l'épreuve du terrain : 2002-2006.....</i>	<i>23</i>
<i>Néo-institutionnalismes sociologique ou du choix rationnel et armée de l'air : vers une ré-articulation et redéfinition des objets depuis 2006</i>	<i>32</i>
Conclusion.....	40
PRODUCTION	43
CHAPITRE 1 : L'IDENTIFICATION DES ACTEURS AU SERVICE DE LA DELIMITATION DES ESPACES D'INTERACTIONS.	47
1. – La caractérisation des acteurs militaires par leurs cadres d'expérience et leur ressource d'influence.	49
1.1 - Les cadres d'expérience comme source de l'hétérogénéité des normes d'interactions	50
1.2 – Vers une première distribution des ressources chez les acteurs individuels.	54
<i>La valeur de l'expertise dans les forces armées et la coopération militaire.</i>	<i>54</i>
<i>L'émergence d'une figure centrale : le marginal-sécant de la coopération.....</i>	<i>57</i>
<i>L'information au cœur des processus de régulation.....</i>	<i>59</i>
<i>Le pouvoir hiérarchique, un capital à la valeur fluctuante ?</i>	<i>60</i>
2 – Acteurs, niveaux d'échanges ou systèmes diffus de contraintes : les « êtres » collectifs de la coopération militaire franco-allemande.....	61
2.1 – <i>Corporate Actors</i> incomplets ou inachevés : les structures bilatérales de la coopération.	63
2.2 - Les membres fondateurs et constitutifs des <i>Corporate actors</i> : gouvernement et forces armées....	67
2.3 - Armes, promotion, club « franco-allemand », militaires : acteurs ou ressources de la coopération.	70
Conclusion.....	74
CHAPITRE 2 : LE RESEAU COMME STRUCTURE DES INTERACTIONS ET INSTANCE DE SOCIALISATION.....	77
1 - Des niveaux aux réseaux de la coopération militaire : conception, mise en œuvre et exécution.....	79
1.2 -Les unités et formations binationales : la mise en œuvre de la coopération.....	84

1.3 - Y-a-t-il encore des réseaux au niveau de l'exécution de la coopération ?	87
1.4 - Vers le niveau européen ?	90
2 – Le réseau du « franco-allemand » comme instance de socialisation.	91
2.1 – Devenir militaire, des mécanismes de socialisation d'abord nationaux.....	91
<i>Apprendre à être militaire avant d'en être un</i>	92
<i>La construction identitaire du militaire, une éducation totale et hétérogène.</i>	93
<i>Des identités militaires multidimensionnelles : le grade, la compétence et la mission</i>	94
2.2 – Des instances de socialisation franco-allemandes et européennes ?.....	95
<i>Formations communes et croisées : vers le militaire franco-allemand</i>	95
<i>Un militaire à Bruxelles : européanisé, coalisé et communautarisé.</i>	98
Conclusion.....	101

CHAPITRE 3 : DES ORIENTATIONS DES ACTEURS AUX MODES D'INTERACTION DE LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE..... 103

1 – Faut-il croire dans le franco-allemand pour interagir dans la coopération franco-allemande?.....	104
1.1 - Le vrai et le connu dans la coopération militaire franco-allemande : des décisions orientées par la connaissance de l'Autre.....	105
<i>Sentiments et préjugés, aimer ou seulement connaître</i>	106
<i>Les fins et les moyens : des nuances perceptibles entre nationalité</i>	110
<i>Le win-win comme perception partagée des fins de la coopération franco-allemande</i>	113
1.2 - Ce que l'on croit : les préférences des acteurs de la coopération	115
<i>Les intérêts propres des acteurs</i>	117
<i>Favoriser la coopération : un but partagé par tous les acteurs du « franco-allemand » ?</i>	121
<i>Un système cohérent et spécifique de normes et de valeurs: les identités</i>	124
2 – Les modes d'interaction de la coopération militaire franco-allemande : une confrontation de modèles.128	
2.1 – La coopération comme processus permanent de négociation : les caractéristiques de l'accord négocié.....	130
2.1.1- <i>Transparence, franchise et loyauté : les mesures de confiance de la coopération militaire franco-allemande.</i>	131
2.1.2 – <i>Les règles de répartition des coûts et des gains : défis et solutions de la coopération</i>	136
2.2 - <i>Des variantes du mode d'interaction liées aux objectifs et aux coûts</i>	142
2.3 - <i>L'unilatéralisme : prédominance des schèmes nationaux et manifestation de la coexistence avec un autre mode d'interaction.</i>	148
2.3.1 - <i>L'unilatéralité comme preuve de l'existence de normes partagées.</i>	148
2.3.2 - <i>La coexistence de deux modes d'interaction comme source d'unilatéralisme.</i>	150
2.4 – <i>Le franco-allemand, laboratoire de l'Europe de la Défense ou simple acclimatation des règles de la négociation internationale ?</i>	151
Conclusion.....	154

CONCLUSION GENERALE 155

TABLE DES MATIERES..... 159